MÉMOIRES

Société d'agriculture, du commerce, ...



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE CALAIS.

CALAIS, IMPRIMERIE DE D. LE ROY.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

DU COMMERCE, SCIENCES ET ARTS

de Calais.

ANNÉES 1841-42-43.

Pro civibus colenda.



A CALAIS,

CHEZ D. LE ROY, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES BOUCHERIES, 199.

— M DCCC XLIV. —

SÉANCE PUBLIQUE

DU 22 JUILLET 1843.

COMICE AGRICOLE.

La séance publique annoncée depuis long-temps par la société avait réuni, le samedi 22 juillet, dans la salle basse du palais-de-justice, à l'heure fixée, deux heures, une grande affluence de monde. Il devait en être ainsi avec le but si intéressant, si éminemment agricole de cette séance; il s'agissait de remettre des médailles d'or et d'argent, des primes et des mentions honorables à des agronomes, des archéologues, des jardiniers, des garçons de charrue, des bergers, des valets et des servantes de ferme.

Étaient présens au bureau, présidé par M. le maire, MM. H. Gœdorp, président en exercice; Ern. Le Beau, secrétaire-archiviste; A. Matis, trésorier; O. Beaumetz,

secrétaire adjoint; R. Bonard, Teneur, A. Durand, A. Mouron et Hubert-Codron, membres de la commission pour le comice.

Beaucoup de fonctionnaires publics et de personnes notables de la ville se faisaient remarquer au milieu des membres résidans et correspondans de la société. Le fond de la salle était occupé par un grand nombre de cultivateurs et d'habitans de la campagne, et sous le vestibule du palais-de-justice se trouvaient rangés, de chaque côté de la porte de la salle, tous les instrumens aratoires de la société, qui ont été examinés en détail par beaucoup de monde.

La séance a été ouverte à deux heures et demie par un discours fort convenable de M. le maire, sur l'objet de la réunion : puis M. le président titulaire de la société a pris la parole, et son discours, écrit avec conscience et plein de détails attachans, a été écouté jusqu'au bout avec la plus grande attention; le voici.

« Messieurs,

» La Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais a décidé, dans sa séance du 3 novembre dernier, qu'elle tiendrait un comice agricole et que des récompenses seraient accordées aux agriculteurs qui auraient introduit dans le pays la culture d'une nouvelle plante utile à l'homme ou aux animaux domestiques; qui auraient inventé, perfectionné un instrument aratoire nouveau, ou qui seulement en auraient propagé l'usage, ainsi qu'aux journaliers de la campagne qui, par leur conduite, leur capacité et de longs services chez les mêmes maîtres, auraient été jugés dignes de ces marques de distinction.

» Avant que le rapporteur de la commission chargée d'examiner les titres des concurrens vous fasse connaître les noms des vainqueurs, permettez-moi d'arrêter un instant votre attention sur les motifs qui ont engagé la société à tenir ce comice agricole.

» L'agriculture, le commerce et l'industrie sont les trois

grandes sources de la richesse et de la prospérité nationales; développer dans de justes proportions chacune d'elles, telle doit être l'œuvre du législateur et de l'homme d'état. Je dis dans de justes proportions, car chaque peuple, suivant l'étendue de son territoire, le génie de ses habitans et sa position géographique, doit accorder la prééminence à l'une ou à l'autre de ces trois branches de revenu public. La France les exploite toutes trois avec avantage; toutefois l'étendue et la fertilité du sol, la grande variété de ses productions doivent incontestablement chez nous placer l'agriculture au premier rang. Ces idées d'économie politique sont au reste déjà bien vieilles, puisqu'elles remontent jusqu'à Sully; elles ont cependant été rajeunies de nos jours par un économiste d'un mérite éminent, par M. Michel Chevalier; et le zèle avec lequel, sur tous les points de la France, le gouvernement, les administrations locales et les sociétés savantes s'occupent d'améliorations agricoles, est une preuve qu'elles répondent à un besoin de la société.

» Si l'on accepte comme exact le chiffre de M. de Walkenaer, qui évalue le produit de toutes nos industries à six milliards, l'agriculture à elle seule produit trois milliards cinq cent millions. Ce chiffre donne déjà la mesure de son importance, et cependant, s'il faut en croire les hommes les plus compétens, il pourrait encore être augmenté d'un tiers. L'art agricole n'a pas fait chez nous tous les progrès qu'on pouvait attendre; nous sommes inférieurs sur ce point à plusieurs nations de l'Europe. Cet aveu, la France, qui possède tant d'autres titres à l'estime des peuples, peut le faire sans humiliation; seulement elle doit s'efforcer de faire disparaître cette inégalité. On calcule que le rendement moyen du blé en France est, semences déduites, de neuf hectolitres à l'hectare; il est de vingt à vingt-un hectolitres, aussi semences déduites, en Angleterre, en Belgique et dans quelques contrées de l'Allemagne. Chez nos voisins, un domaine de cent hectares nourrit soixante-quinze bêtes à cornes; chez nous, la quantité de bétail n'est pas le quart

de ce nombre ; aussi, pendant que nos voisins peuvent abattre quinze bêtes sans diminuer leur approvisionnement, nous ne pouvons en consommer que deux. Ces deux genres de produits sont au reste intimement liés l'un à l'autre ; sans bétail, il n'y a pas d'engrais; sans engrais, il n'y a pas de bonnes récoltes. Hâtons-nous donc de réaliser un progrès dont le résultat immédiat serait de mettre à la portée de tous, en abondance et à bon marché, les deux alimens les plus nécessaires à l'homme, le pain et la viande.

» Outre les améliorations que je viens de signaler, il en est une foule d'autres non moins importantes à faire ; un bon système d'assolement, une meilleure confection des engrais, une méthode mieux entendue d'arrosage, là où il existe des cours d'eau, l'amélioration et la multiplication des races d'animaux domestiques, l'introduction de la culture d'une foule de plantes utiles, tout cela est encore à réaliser dans la plupart de nos départemens. Voulez-vous cependant avoir par des chiffres une idée de l'importance de ces perfectionnemens? j'emprunterai les suivans à un discours prononcé par M. Michel Chevalier, au collége de France : « Les agro-
» nomes, dit ce savant économiste, assurent que nos mou-
» tons ne donnent pas un revenu brut quotidien de plus de
» deux centimes par tête; ils ajoutent qu'il serait facile de
» porter promptement ce revenu à quatre centimes. Savez
» vous ce que gagnerait la France à cette insignifiante aug-
» mentation de deux centimes par mouton et par jour? deux
» cent trente-cinq millions par an. Supposez encore, dit le
» même auteur, qu'on parvienne en dix ans à accroître la
» puissance productive de notre agriculture, assez pour
» ajouter cinquante centimes à la valeur de la journée de tout
» travailleur de nos campagnes, vous aurez doté nos cultiva-
» teurs d'un revenu supplémentaire d'un milliard. Que cet
» argent soit ensuite employé en grande partie à acheter les
» produits de nos manufactures, et vous aurez ouvert à
» l'industrie, en augmentant l'aisance des classes agricoles,
» un marché bien plus considérable que tous ceux que vous

» cherchez à lui donner par des traités de commerce. » Tout se lie, vous le voyez, dans un état ; la prospérité des uns rejaillit sur les autres. Empressons-nous donc de seconder de tous nos vœux, de tous nos efforts, un mouvement si favorable à l'humanité; si nos ressources sont faibles, que notre zèle et notre bon vouloir en rendent les effets plus efficaces.

« C'est dans une pensée non moins philantropique que la société a offert des récompenses aux journaliers les plus recommandables par leurs longs services, leur capacité et leur probité. Attirés par l'espoir d'un salaire plus élevé et par les séductions du séjour des villes, beaucoup d'habitans de la campagne abandonnent la culture des champs pour se porter vers les grands centres d'industrie. Nous avons voulu, en récompensant ceux qui n'ont pas imité cet exemple, relever à leurs propres yeux leurs modestes fonctions et les attacher au sol par de nouveaux liens. S'il fallait des argumens plus convaincans pour les affermir dans leur résolution, un tableau succinct de la position des ouvriers dans les manufactures leur ferait facilement apercevoir combien leur sort est plus heureux et plus digne d'envie.

» Soixante ans à peine se sont écoulés depuis les grands développemens de l'industrie, et les conquêtes qu'elle a faites ont été presque aussi fatales à l'humanité que celles de la guerre. Parcourez en effet nos villes manufacturières, Lyon, Lille, Rouen, Elbeuf; examinez cette population qui remplit les ateliers, et dites si vous n'êtes pas effrayés de la dégradation physique et morale. Un des hommes les plus distingués de la chambre des pairs a essayé de mesurer cette effrayante détérioration de l'espèce humaine; il a eu l'heureuse idée de comparer l'opération du recrutement dans les départemens agricoles et manufacturiers. En prenant dix départemens de chaque catégorie, il a trouvé que, pour obtenir 10,000 jeunes soldats de vingt ans en état de résister aux fatigues de la guerre, il faut en réformer dans les premiers (les départemens agricoles) 4,029; dans les seconds, 9,930, c'est-à-dire plus du double. Mais si, au lieu de prendre

les départemens en masse, on isole quelques-uns d'entre eux et même certaines localités, ces différences deviennent bien plus tranchées. Ainsi, par exemple, pour obtenir ce même nombre de 10,000 jeunes gens dans le département de la Marne, il faudrait réformer 10,300 hommes; dans la Seine-Inférieure, 11,990; dans l'Eure, 14,431; dans la ville de Rouen, 17,000; dans celle d'Elbeuf, 20,000, et à Bolbec, 50,000. Ces chiffres ont une éloquence qu'aucune parole ne saurait égaler. Vous le voyez, encore un demi-siècle d'un semblable état de choses, et parmi ces populations abâtardies, on aura de la peine à trouver quelques hommes dont le bras soit assez vigoureux pour manier le mousquet et contribuer à la défense de la patrie.

» Vous donc, habitans de la campagne qui n'avez pas déserté les champs de vos pères, appréciez les avantages de votre position ! qu'un vain désir d'augmenter votre salaire ne vous fasse pas renoncer à une vie laborieuse, il est vrai, mais calme, mais exempte des misères et des privations qui accablent les ouvriers de nos manufactures! Que les récompenses que la société vous accorde vous fassent mieux apprécier l'utilité et l'importance de vos travaux; resserrez les liens qui vous unissent à vos maîtres, et fidèles à vos bonnes traditions, soyez toujours prêts, en temps de guerre, à mettre au service du pays ces bras robustes qui le nourrissent pendant la paix.

» Le désir de s'associer au mouvement qui pousse les esprits vers les perfectionnemens de l'art agricole, celui non moins louable de contribuer à l'amélioration du sort des cultivateurs, tels sont, messieurs, les motifs qni ont engagé la société à tenir ce comice agricole; puisse son influence amener la réalisation de quelques-uns des progrès dont je vous parlais tout-à-l'heure et dont je me suis efforcé de vous faire apprécier toute l'importance! »

M. le secrétaire-archiviste a ensuite rendu compte des travaux de la société depuis le mois d'août 1839, époque

de la dernière séance publique, et il s'est principalement occupé de ce qui concerne l'agriculture; nous en donnerons les extraits suivans, dans l'intérêt des hommes qui y sont cités d'une manière flatteuse pour eux.

« Messieurs,

» La dernière séance publique de notre société, celle du 24 août 1839, a été en quelque sorte purement littéraire et scientifique; l'histoire locale y a joué le principal rôle en la personne des glorieux bourgeois de Calais au XIVe siècle (1) et dans la curieuse et savante notice sur notre port, au XVIe siècle (2); puis l'imagination déployait ses aîles dans des réflexions sur la poésie (3). L'agriculture ne prenait un peu la parole qu'à la fin de la séance, dans d'attrayantes considérations sur la moyenne culture et dans une lettre où la question de la culture des dunes était traitée avec toute la sûreté de la science agronomique par un de nos membres honoraires (4); mais les seules récompenses décernées l'étaient à des travaux historiques d'un grand prix.

» Aujourd'hui, messieurs, à l'agriculture seule le premier rôle, à elle seule la parole. N'est-ce pas, du reste, la principale attribution de notre société? Notre séance sera exclusivement agricole par le but, par les discours et les lectures, par les récompenses, par les hommes qui vont les recevoir, par les choses qui les leur vaudront.

» Félicitons-nous d'abord, messieurs, d'avoir trouvé dans les ressources affectées à notre société par le département et aussi par l'état, des fonds suffisans pour décider et réaliser le concours, la fête agricole qui nous réunit en ce moment.

» C'est au conseil-général du département que nous le de-

(1) La Dissertation de M. A. Le Beau sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons.

(2) La Notice sur le port de Calais au XVIe siècle, par M. A.-F. Dufaitelle.

(3) Par M. V. Martin-Baudron, docteur en médecine.

(4) M. Héricart de Thury.

vons principalement et à la pressante intervention d'un de nos collègues, M. Pigault de Beaupré, membre honoraire, alors membre du conseil départemental. La décision favorable et si satisfaisante par laquelle ce conseil a porté de 500 fr. à 1,000 fr. notre allocation annuelle, remonte au 31 mars 1841 ; il y avait long-temps que notre société la sollicitait en toute justice, et elle l'a obtenue en se présentant cette fois au conseil avec un titre de valeur et facilement appréciable, ses Mémoires de 1839-40, qui contiennent, entr'autres importans documens, une Dissertation que j'oserai appeler monumentale pour la ville de Calais, et qui forment un beau volume in-8° compact de 400 pages.

» Je résumerai, quant à présent, pour ne pas abuser de votre patience et surtout de celle des hommes qui sont venus pour recevoir des récompenses si bien méritées par eux, les principaux travaux de la société depuis sa dernière séance publique, et je m'occuperai plus particulièrement de la partie agricole de ses travaux, pour ne pas troubler, par des sujets étrangers, l'idée mère de notre réunion d'aujourd'hui.

» Vous parlerai-je de nos concours de dahlias, si riches et si variés? oui, mais comme d'une chose qui a servi d'utile acheminement à nos concours plus utiles de légumes et de fruits; ceux-là sont appelés à influer d'une manière profitable sur l'amélioration des produits horticoles propres à l'alimentation humaine. Deux concours de cette dernière espèce ont déjà eu lieu, et tout le monde a été d'accord pour en approuver l'utilité et les encourager. L'année prochaine, Messieurs, un nouveau concours de légumes et fruits aura lieu probablement, et on y joindra un concours de fleurs diverses ; mais les fleurs ne viendront que secondairement, comme ornement, comme cadre plein de fraicheur et de charme aux produits remarquables de la culture de nos jardiniers.

» La société a porté ses vues plus haut que l'amélioration des produits horticoles; s'inspirant au point de vue d'un intérêt général plus large et plus élevé, elle s'est préoccupée

d'une question digne des sérieuses investigations de l'agronome, de la question de la culture et de la fertilisation des dunes. Deux années de suite, elle avait mis cette question au concours, sans succès; enfin, en 1841, elle a été plus heureuse; deux concurrens lui ont soumis leurs œuvres sur la question, et elle a pu s'assurer avec bonheur que ces œuvres avaient atteint, autant que possible, les conditions du programme et mérité en partie les récompenses annoncées.

» Ce n'est qu'aujourd'hui, et par des raisons qu'il est inutile de dire ici, Messieurs, que notre société s'est trouvée à même de pouvoir décerner la récompense promise et votée aux deux honorables agronomes qui avaient traité la question proposée.

» Le premier est M. Antoine Rigaux, membre de la Société d'Agriculture de Boulogne; son Mémoire, intitulé: *Considérations sur la fertilisation des Dunes*, a été jugé digne d'une médaille d'or de la valeur de 100 francs. Le second est de M. Leroy de Bailleul; une mention honorable a pu seulement lui être accordée. Vous entendrez tout-à-l'heure le rapport de la commission qui a été appelée à juger de la valeur des deux Mémoires, et vous verrez que cette valeur est positive.

» Je ne sais si M. Rigaux sera là pour recevoir la distinction qui lui est due; mais je désire qu'il y soit. Il verra, à la commune satisfaction, qu'il est le bien-venu parmi nous. Si Boulonnais et Calaisiens pouvaient ainsi se rencontrer unis et satisfaits sur le terrain de tous les intérêts généraux!

» Notre société ne s'est pas bornée à la théorie en matière de fertilisation des dunes; elle a voulu que des essais fussent tentés sous ses yeux, et à cet effet, elle a voté une somme de 300 francs, qu'elle a chargé l'administration des bains de mer d'appliquer à divers essais de culture sur le terrain des dunes occupé par l'établissement des bains et l'avoisinant. Nous attendons encore le rapport promis par cette administration ; nous désirons vivement que ses essais aient réussi, surtout l'essai de plantation de sapins, de ces arbres qui

seraient à la fois un ornement pour nos dunes, un nouvel élément pour leur fixation, un nouvel obstacle aussi à l'envahissement des eaux, et en même temps une source féconde de nouveaux produits, la résine, qui fait en ce moment la principale richesse des landes de Bordeaux.

» Nos essais de culture ne se sont pas bornés là : nous avons fait l'acquisition de toutes les semences et graines de l'introduction desquelles nous avons pu espérer quelques bénéfices pour le pays. C'est ainsi que nous avons distribué, à diverses reprises, à nos cultivateurs, du madia-sativa, du trèfle hybride et du seigle multicaule ; des résultats ont déjà été obtenus, mais pas encore assez complets pour que nous puissions nous prononcer sur leur valeur définitive. Nous inviterons les cultivateurs auxquels ces semences ont été confiées à ne pas négliger de nous faire des rapports ; c'est la seule obligation que nous réclamons d'eux, en échange de ce que nous faisons en leur faveur.

» Les instrumens de culture ont aussi attiré notre attention, surtout ceux qui pouvaient constituer un utile progrès et lutter avantageusement contre la routine. C'est dans cet esprit que nous avons fait l'acquisition d'un semoir Hugues, de cet instrument qui creuse à la fois son sillon, y dépose la semence et la recouvre. Ce précieux instrument, qui présente de grands avantages aux cultivateurs et dont il serait trop long de nous occuper ici, a déjà été adopté avec succès par plusieurs de nos cultivateurs. On le doit en partie à l'aide de M. Hubert-Codron, de Fréthun, un de nos membres correspondans les plus laborieux, et qui, depuis longues années déjà, a doté le pays de l'ensemencement en ligne, au moyen d'un semoir aussi simple qu'ingénieux, dont il est l'inventeur.

» Il sera question tout-à-l'heure et plus spécialement de ces hommes dont les vues sont progressives en agriculture et qui sont décidés à combattre, par l'exemple et le succès de leurs essais, la routine, cette plus grande ennemie de la science et de l'amélioration agricoles.

» Il ne faut pas que j'oublie l'établissement d'un graine-

tier, fondé à Calais par notre société, dans l'intérêt de nos jardiniers principalement; c'est un établissement encore peu connu, mais qui est appelé à rendre des services, si on le surveille et si on l'encourage. A ce sujet, nous recommanderons aux cultivateurs la pierre artificielle Bossin, propre à aiguiser les faulx, et dont nous avons établi un dépôt chez le grainetier de la société. Cette pierre artificielle a été expérimentée par l'un de nos membres correspondans, et elle constitue pour le faucheur une grande amélioration sous le rapport de la facilité et de la vitesse du travail.

» Un mot de l'*Almanach Calaisien*, qui a été édité, l'an dernier, sous les auspices de notre société; c'est un petit Bottin à l'usage du canton, où tout ce qui intéresse principalement la localité se reflète en résumé: agriculture, industrie, commerce, sciences et arts. Nous continuerons cette publication, en nous attachant à l'améliorer le plus possible, si on veut bien l'encourager,

» Encore quelques mots, et j'ai fini, messieurs.

» Dans une de ses dernières séances, la société a pris une décision que nos membres correspondans de la campagne peuvent seuls faire fructifier; elle a été du reste prise pour eux particulièrement, et ils doivent l'adopter avec empressement. Elle a décidé que des conférences agricoles auraient lieu le premier samedi de chaque mois; nous y attendons avec confiance nos collègues de la campagne.

» Et maintenant, messieurs, la fête agricole de ce jour va devenir plus expressive, plus réelle; elle va recevoir toute sa signification pour ces dignes et laborieux campagnards qui sont appelés à y prendre la part d'honneur, qui en sont les héros si méritans et si intéressans. Les noms de ceux jugés dignes de récompenses, entre tous les concurrens qui ont répondu à notre appel, vont être proclamés. Vous allez entendre parler de choses bien respectables et bien touchantes, messieurs; des services rendus à l'agriculture par ses plus modestes, ses plus obscurs, mais en même temps par ses plus actifs et ses plus infatigables instrumens; des services

de ces rudes et honorables hommes de labeur, si remarquables en général de désintéressement et d'abnégation, de ces hommes qui se dévouent entièrement aux intérêts du maître, qui s'indentifient tellement avec lui, que sa fortune, sa prospérité, la réussite, la beauté de ses récoltes, tout cela est leur bonheur, fait leur orgueil, la joie de leur existence. Toute leur ambition est de se distinguer par leur expérience pratique, par leur utilité comparative, de se faire aimer et estimer de leurs maîtres, et de mourir enfin humblement et tranquillement au foyer où, pour se reposer de leurs travaux, ils se sont assis toute leur vie. Avouez, messieurs, qu'il y a dans cette nature de l'ouvrier des campagnes, du garçon de charrue, du berger, du valet et de la servante de ferme, que je n'ai fait qu'indiquer rapidement, quelque chose qui jette au cœur pour eux une profonde émotion de compassion et d'estime tout à la fois. Ainsi, qui de nous ne serrerait avec bonheur, avec respect, la main de ce vieillard vénérable qui, à l'âge de 70 ans, après quarante-neuf années de services consécutifs chez le même maître, et à la constante satisfaction de ce dernier (1), va recevoir, comme unique récompense, une simple médaille et une prime d'argent. Que de services moins vrais, moins longs surtout, sont récompensés d'une manière plus brillante et plus riche ! Mais je me trompe, messieurs, ce vieillard reçoit une belle et haute récompense de ses services ; car après les satisfactions intérieures et inestimables de sa conscience, il va encore entendre proclamer son nom publiquement, sans que la moindre protestation puisse se faire entendre, comme celui d'un homme qui, au bout d'une laborieuse carrière fournie pendant soixante-dix ans, ne laisse derrière lui que de purs souvenirs de probité et de services rendus ; et la joie de ce vieillard sera doublée, car son maître, son digne maître sera récom-

(1) M. J.-B. Cousin, de Thiembronne, qui est au service de M. Antoine Lesage, de Louches, et dont le fils, âgé de 47 ans, compte déjà 34 ans de services chez le même cultivateur.

pensé en même temps que lui : tel serviteur, tel maître, dira-t-on unanimement.

» Revenant à notre Société d'Agriculture, Messieurs, je dirai : qu'on lui tienne compte de ses travaux, de ses bonnes intentions, des pensées qu'elle regrette de ne pouvoir réaliser, faute de ressources pécuniaires suffisantes, et elle aussi se trouvera récompensée de ses essais, de ce qu'elle tente en faveur de l'agriculture, et de ce qu'elle est décidée encore à faire pour atteindre le but constant de ses efforts, les progrès et les améliorations de l'agriculture. »

M. A. Matis, prenant la parole après M. le secrétaire-archiviste, a donné lecture d'un rapport de M. J.-B. Rémy, *sur deux Mémoires adressés à la société sur les moyens les plus expéditifs et les plus économiques de rendre productifs les terrains incultes des environs de Calais et principalement les dunes.* Nous donnerons ultérieurement des extraits de ces Mémoires, qui ont un intérêt tout particulier pour notre ville.

Enfin, M. Alp. Mouron a lu son rapport sur le mérite des divers concurrens ayant pris part au comice agricole.

Des applaudissemens ont accompagné chaque lecture, et ils s'adressaient bien plus aux hommes dont les noms étaient signalés comme ayant bien mérité par leurs travaux, qu'au plus ou moins de valeur des œuvres lues ; la Société d'Agriculture et ses fonctionnaires s'effaçaient, pour mettre plus en relief les concurrens à récompenser. Toutefois une part des applaudissemens était due à la société, et elle l'a obtenue.

Quarante-cinq concurrens se présentaient pour prendre part aux divers objets de la séance publique, savoir : deux pour la question de fertilisation des dunes, un pour une question d'histoire, deux pour le prix des cultivateurs, dix pour les légumes, fruits et fleurs ; seize pour les prix des garçons de charrue, deux pour celui des bergers, et neuf pour celui des valets et des servantes de ferme.

Les récompenses à délivrer s'élevaient à vingt-six ; elles l'ont été dans l'ordre suivant :

M. A. Rigaux, de Boulogne, une médaille d'or de 100 fr., pour un mémoire sur *la fertilisation des dunes.* M. A. Rigaux pourra dire à Boulogne de quels applaudissemens unanimes il a été salué, quand son nom a été proclamé.

M. Leroy de Bailleul, une mention honorable, pour un mémoire sur le même sujet.

M. A.-F. Dufaitelle, une médaille d'or de 100 fr., pour un travail intitulé : *Mémoires pour l'histoire de Picardie, extraits des registres aux Chartes au bureau des finances à Amiens.* Ce mémoire, remis à l'auteur, qui l'avait réclamé pour le revoir et l'augmenter, a été depuis égaré par lui ; mais il s'est engagé d'honneur à refaire son travail, et il prendra à cœur l'exécution de cet engagement ; car la Société d'Agriculture attache du prix à cette œuvre, sa propriété du reste, et qui intéresse en beaucoup de points l'histoire locale.

M. Hubert-Codron, de Fréthun, un ouvrage sur l'agriculture (l'excellent *Cours pratique* de M. le comte de Gasparin), pour son petit semoir en ligne, dit de *la Chaussée,* dont il est l'inventeur, ses vues progressives, les bons résultats qu'il a obtenus en agriculture et les divers services qu'il a rendus à la société, comme membre correspondant.

M. Louis Buret-Darcy, de Marck, une mention honorable, pour les instrumens nouveaux de culture dont il fait usage sur sa ferme, la bonté de ses procédés et de ses résultats en agriculture, et pour le taureau de Durham, que, le premier, il a introduit dans le canton.

CONCOURS DE LÉGUMES, FRUITS ET FLEURS.

M. Ant. Duquenoy, jardinier à St.-Pierre, une médaille d'or de 50 francs, pour 123 variétés de légumes exposés par lui.

M. Gorret-Delplace, jardinier à St.-Pierre, une médaille d'argent de 25 francs, pour 62 variétés.

MM. Crochez-Beutin et Gorret-Delcloy, jardiniers à St.-Pierre, des mentions honorables, le premier pour 68 variétés et le second pour 53.

M. John Smith, horticulteur à St.-Pierre, une médaille d'argent de 25 francs, pour ses fruits exposés.

M. Joseph Demaret, jardinier-fleuriste à St.-Pierre, et M. Milon, horticulteur à Boulogne, des mentions honorables, le premier pour ses fleurs diverses et une collection de 86 variétés de pensées, le second pour sa collection de 195 variétés de pensées.

COMICE AGRICOLE.

Une médaille d'argent, avec prime de 30 francs, au berger B. Mathon, âgé de 75 ans, né à Rebergue, canton d'Ardres, comptant trente-sept années et sept mois de services consécutifs chez le même maître, M. Martin, cultivateur à Fiennes, canton de Guines.

Une médaille d'argent, avec prime de 40 francs, au garçon de charrue J.-B. Cousin, âgé de 70 ans, né à Thiembronne et comptant quarante-neuf années de services consécutifs chez le même maître, M. Ant. Lesage, de Louches, canton d'Ardres.

Une médaille d'argent, avec prime de 35 francs, au garçon de charrue Antoine Noël, âgé de 50 ans, né à Longueville, canton de Desvres, pour trente-quatre années et cinq mois de services consécutifs chez le même maître, M. Desombre, de Fiennes. Il compte, comme belle action, un chien atteint d'hydrophobie, tué par lui dans des circonstances dangereuses et au moment où il allait causer de grands ravages, en se jetant sur des bestiaux.

Une médaille d'argent, avec prime de 30 francs, au garçon de charrue F. Daniel Masset, âgé de 64 ans, né et domicilié à Hâmes-Boucres, pour quarante-et-un ans et neuf mois de services chez deux maîtres, dont vingt-huit ans et quatre

mois chez M. Duchateau. C'est le meilleur laboureur du canton de Guines.

Une médaille d'argent, avec prime de 30 francs, à la servante de ferme St.-Maxent, âgée de 57 ans, née à Louches, pour quarante-et-un ans et cinq mois de services consécutifs chez M. Antoine Lesage.

Une médaille d'argent, avec prime de 30 francs, au garçon de basse-cour J.-B. Marlard, âgé de 46 ans, né à Campagne, canton de Guines, pour vingt-neuf ans de services consécutifs chez le même maître, M. Bouclet, cultivateur à Campagne.

Ont eu des mentions honorables, qui, signées par le bureau de la Société d'Agriculture et les membres de la commission, ont certainement une grande valeur morale, car elles sont d'excellens certificats pour ceux qui les ont obtenues :

M. Antoine Guyot, garçon de charrue, âgé de 69 ans, né à Wirwignes, canton de Desvres; quarante-neuf années de services chez trois maîtres, dont dix-sept chez le premier et trente chez le dernier, M. Deldrève d'Hardinghen, où il est encore.

M. Médart-Pascal Finot, garçon de charrue, âgé de 53 ans, né à Landrethun-lès-Ardres; trente-huit ans et sept mois de services consécutifs sur la même ferme, celle de M. Henri Déclemy, où il est encore.

M. Ezéchiel Hembert, garçon de charrue, âgé de 45 ans, né à Rodelinghen, canton d'Ardres ; trente-cinq années et dix mois de services consécutifs chez le même maitre, M. Marc Déclemy.

M. Jean-Baptiste Cousin, garçon de charrue, âgé de 47 ans, né à Louches, canton d'Ardres ; trente-trois années et dix mois de services consécutifs chez le même maître, M. Antoine Lesage.

M. François Gratien, garçon de charrue, âgé de 56 ans, né à Guines ; trente-trois années et quatre mois de services consécutifs chez le même maître, M. Lenoir.

M. Isidore Limousin, garçon de charrue, âgé de 26 ans,

né à Louches, canton d'Ardres ; quatorze années de services consécutifs chez le même maître, M. Antoine Lesage.

Mlle Marie-Rosalie Noël, servante de ferme, âgée de 50 ans, née à Longueville, canton de Desvres ; trente-quatre années et cinq mois de services consécutifs chez le même maître, M. Desombre, de Fiennes.

Mlle Charlotte Lottin, servante de ferme, âgée de 68 ans, née à Nielles-lès-Calais ; quarante-neuf années de services chez deux maîtres, dont trente-et-une chez M. François Lefebvre, où elle est encore.

M. Jean-Louis-Antoine-Thomas, garçon de basse-cour, âgé de 45 ans, né à Campagne, canton de Guînes ; vingt-sept années et trois mois de services consécutifs chez le même maître, M. Bonvoisin.

M. Jacques-Antoine Caron, berger, âgé de 52 ans, né à Bonningues-lès-Calais ; trente-quatre années et cinq mois de services consécutifs chez le même maître, M. Delehaye.

Deux garçons de charrue se sont présentés trop tardivement pour concourir : le sr J.-J. Guilbert, né à Boucres, âgé de 61 ans, comptant cinquante ans et cinq mois de services consécutifs chez le même maître et déjà récompensé par la Société d'Agriculture de Boulogne ; le sr J.-L. L'Alouette, âgé de 52 ans, né à Fiennes, comptant quarante-et-un ans de services chez deux maîtres. Que cette simple mention soit pour eux, autant que possible, une espèce de récompense !

Donnons aussi, comme récompense, publicité aux noms des concurrens qui n'ont obtenu ni médaille, ni prime, ni mention honorable, mais qui n'ont pas moins de titres à l'estime de la société. Ils sont au nombre de neuf, savoir :

M. F. Tronquez, de Bouquehaut, garçon de charrue, âgé de 65 ans : trente-sept ans et demi de services chez trois maîtres, dont le dernier est M. Bouclet.

M. Aug. Demaret, de Nielles-lès-Ardres, garçon de charrue, âgé de 50 ans : trente-sept ans et demi de services chez trois maîtres, dont trente-cinq en trois fois chez le même maître, M. Delattre.

M. F. Fasquelle, de Bouquehaut, garçon de charrue, âgé de 40 ans: vingt-neuf ans et quatre mois de services chez deux maîtres, M. et Mme Bernet.

M. Aug. Lannoy, de Hâmes-Boucres, garçon de ferme, âgé de 31 ans: treize ans et cinq mois de services consécutifs chez M. Delplace, de Bonningues-lès-Calais.

M. Fr. Thorel, garçon de charrue, âgé de 32 ans : onze ans de services chez M. Bara, de Sangatte.

M. J.-M.-Ant. Dezoteux, garçon de basse-cour, âgé de 29 ans: treize ans et dix mois de services consécutifs chez M. Delehaye, de Bonningues-lès-Calais.

M. L.-M. Anquez, garçon de basse-cour, âgé de 51 ans: vingt-quatre ans de services chez deux maîtres, dont vingt-et-un chez M. Pruvost, de Coquelles.

Mlle Marie Beugnet, servante de ferme, âgée de 45 ans: vingt-et-un ans de services chez deux maîtres, M. Lesage et Mme Bernet, de Bouquehaut.

Mlle Cécile Richard, servante de ferme, âgée de 32 ans: dix-sept ans de services consécutifs chez M. Delehaye, de Bonningues-lès-Calais.

Faisons remarquer (car le fait est à noter) que M. Antoine Lesage, de Louches, compte parmi ses serviteurs les sieurs Cousin père et fils, le sieur Isidre Limousin et la demoiselle St.-Maxent, qui, tous quatre, ont eu des prix. N'y a-t-il pas là un beau titre en faveur du caractère de cet honorable cultivateur? La société lui devra de se l'attacher comme membre correspondant.

La société avait annoncé *en nota*, au bas de son programme pour le comice agricole, qu'elle décernerait une prime, à un comice ultérieur, au cultivateur qui justifierait avoir établi le plus de prairies artificielles sur son exploitation, depuis un nombre d'années déterminé. Un cultivateur, M. Jean-Pierre Dupont, de Sangatte, a adressé à la société un certificat dont il résulte que sur une exploitation de 79 hectares de terres en labour, il a mis en prairies artificielles 19 hectares 19 ares 90 centiares semés de sainfoin, trèfle

blanc et rouge et de luzerne. Les jachères sont combattues partout et on en aura raison, parce que les cultivateurs finiront par s'apercevoir qu'il est de leur intérêt de les remplacer par des prairies artificielles.

La séance s'est terminée à quatre heures et un quart, et à la satisfaction générale que nous avons entendue s'exprimer autour de nous, nous sommes certains que le comice agricole a produit et produira un excellent effet; c'est une heureuse innovation et un nouveau titre pour notre Société d'Agriculture à la reconnaissance publique.

Nous croyons utile de joindre, comme documens, au précédent compte-rendu, le procès-verbal du concours de légumes et fruits de 1841 et le programme d'un concours à peu près semblable pour l'année actuelle. En comparant le concours de 1841 à celui de 1843, on pourra juger des progrès faits et des résultats acquis.

CONCOURS DE LÉGUMES ET DE FRUITS.

L'essai de notre Société d'Agriculture a réussi, moins par son importance du moment, il est vrai, que par l'élan, l'émulation qu'il a donnés à nos jardiniers. Le samedi 26 juin 1841, à une heure de l'après-midi, la salle basse du palais-de-justice, où se trouvaient exposés les fruits et légumes soumis au concours, était ouverte au public, et de nombreux visiteurs se succédaient jusqu'au soir et le lendemain encore. L'exposition avait été fort convenablement disposée; une longue table, large de trois à quatre pieds et couverte d'un tapis vert qui retombait de chaque côté au niveau du plan-

cher de la salle, avait été établie dans toute la longueur du local, en face des larges croisées du rez-de-chaussée, et de façon à ce qu'on pût circuler autour d'elle; les gros légumes bordaient, à un demi-pied de hauteur, tout un côté de la table; les légumes moins volumineux et les fruits garnissaient au-dessous le reste de la table, et des bandes de papier blanc divisaient les collections de chaque exposant.

On a remarqué de très-beaux légumes, des choux largement développés, qui pesaient jusqu'à quatre kilog., un entre autres provenant de la culture du s^r Louis Lemaire et qui lui a valu presqu'à lui seul une mention honorable. La plus belle collection appartenait au s^r Gorret-Delplace, qui a eu le premier prix; et il le méritait incontestablement par les nombreuses espèces ou variétés de légumes qu'il avait exposées. Un grand soin avait présidé à leur choix, et des étiquettes, placées au-dessus de chacune d'elles, indiquaient leurs divers noms. Des oignons-pommes de terre, des pommes de terre-rognons, des fraises, des groseilles et des concombres ont principalement fixé l'attention, soit par la nouveauté de leur culture dans le pays, soit par leur grosseur. Un bouquet de diverses espèces de géraniums, exposé en dehors du concours, a reçu de nombreux éloges pour le vif éclat de ses couleurs et surtout pour la grandeur de ses fleurs à ombelle.

Nous le répétons, le nombre des exposans était peu considérable; mais l'impulsion que le concours a donnée autour de lui aura certainement de bonnes conséquences; nous avons entendu plusieurs jardiniers avouer que, n'appréciant pas bien les conditions du concours, ils n'avaient pas osé concourir, mais que l'année prochaine, tous le feraient avec le plus grand plaisir. On le voit donc, le concours de cette année portera ses fruits, et celui de l'année sera d'autant plus intéressant, plus beau, que la Société d'Agriculture est décidée à y joindre un concours de fleurs et d'arbustes; c'est alors la saison véritable des fleurs, des fleurs de jardin et de serre; aussi, l'an prochain, la salle basse du palais-de-justice

sera tout au plus suffisante pour les besoins de l'exposition.

Nous sommes heureux de pouvoir donner, dans l'intérêt des exposans vainqueurs, le procès-verbal de l'exposition, tenu par les membres du bureau de la société; c'est un document officiel qui en dira plus que tout ce que nous pourrions ajouter :

« L'an mil-huit cent quarante-un et le vingt-six juin, à une heure et demie de relevée, en présence de MM. R. Bonard et Ern. Le Beau, le premier président, le second secrétaire-archiviste de la Société d'Agriculture de Calais; Denquin et Beaumetz, commissaires désignés pour l'organisation du concours et membres de la Société;

MM. G. Hamy, H. Jones et Étienne Gouamier, les deux premiers demeurant à St.-Pierre-lès-Calais et membres de la société, et le troisième, maître jardinier, demeurant au château de Courset, chez M. le baron de Coupigny, tous trois composant le jury préposé à l'appréciation du mérite des diverses collections de légumes et de fruits soumises au concours, ont décidé que,

Pour les légumes :

Le premier prix appartenait à la collection n° 4, qui a été exposée par le s^r Gorret-Delplace, jardinier à St.-Pierre, et qui comprend vingt-et-une espèces ou variétés de légumes;

Quant au second prix, il devait être partagé entre les collections n°s 1 et 2, qui appartiennent, la première au s^r Crochez-Beutin, et la deuxième au s^r Gorret-Delcloy, tous deux jardiniers audit St.-Pierre, et qui comprennent, la première, quinze espèces ou variétés, et la deuxième, quatorze espèces ou variétés;

Enfin que, quant au troisième prix, il n'en serait pas décerné, à cause du peu d'importance des collections qui pouvaient le mériter; mais qu'une mention honorable était due a la collection n° 7, appartenant au s^r Louis Lemaire, jardinier à St.-Pierre, qui a exposé des laitues romaines et des choux de deux espèces, d'une beauté remarquable.

Passant ensuite aux fruits exposés,

Le jury a décidé qu'aucune collection ne méritait le premier prix ; mais que le deuxième prix devait être accordé à la collection n° 5, qui appartient à M. John Smith, propriétaire à St.-Pierre-lès-Calais, au lieu dit le Virval, et qui comprend plusieurs belles variétés de groseilles, de fraises et de framboises ; le troisième prix à la collection n° 2, qui appartient au s^r Gorret-Delcloy et qui comprend sept espèces ou variétés de groseilles ; et une mention honorable à la collection n° 3, appartenant à M. Muir, amateur anglais, résidant à St.-Pierre, et comptant plusieurs remarquables variétés de groseilles.

En dehors du concours, des collections de légumes ont été exposées par MM. Henry Jones et John Smith et ont été particulièrement remarquées, entr'autres des concombres d'une longueur et d'une grosseur extraordinaires pour l'espèce.

De ce que dessus le présent procès-verbal a été dressé et signé par les membres du bureau, les commissaires du concours et les membres du jury qui s'y trouvent repris. »

Signé : Bonard, président; Ern. Le Beau, secrétaire; G. Hamy, H. Jones et Gouamier, membres du jury ; Oct. Beaumetz et Denquin, membres commissaires.

EXPOSITION PUBLIQUE

ET CONCOURS DE LÉGUMES, FRUITS ET FLEURS,

LES SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUILLET 1844.

La Société d'Agriculture de Calais, voulant encourager dans son arrondissement la culture des légumes, fruits et fleurs,

Arrête ce qui suit:

Un concours de légumes, fruits et fleurs aura lieu le samedi 6 juillet 1844, et il y sera décerné:

1° Deux prix aux deux collections de légumes les plus remarquables sous le rapport de la qualité et du nombre des variétés.

2° Un prix unique à la plus belle collection de fruits.

Et 3° deux prix aux plus riches collections de fleurs de serre chaude, de serre tempérée, d'orangerie et de pleine terre.

Les premiers prix et le prix unique seront des médailles en or, et les seconds des médailles en argent.

Les mentions honorables seront des médailles en bronze.

CONDITIONS DE L'EXPOSITION ET DU CONCOURS.

Art. 1er. Les produits des cantons de Calais, Guînes, Ardres et Audruick pourront seuls concourir; mais on admettra à l'exposition les légumes, fruits et fleurs de toutes provenances et de toutes espèces, et, s'il y a lieu, des mentions honorables seront décernées pour ces productions exposées en dehors du concours.

Art. 2. Les légumes et fruits seront admis *sur pied* ou *détachés*. On admettra aussi: 1° les légumes et fruits provenant de *l'année précédente* et qui seront *en parfait état de*

conservation; et 2° les légumes et fruits d'une *grande rareté* qui n'auraient pas encore pu atteindre leur entière maturité.

Les plantes et arbrisseaux en fleurs devront être en pot ou en caisse. Des étiquettes devront accompagner chaque légume, fruit ou fleur et indiquer la dénomination.

Art. 3. Chaque collection devra provenir en entier de la culture du concurrent, qui sera tenu de donner à cet égard toutes les preuves que la société croirait devoir exiger. Pour les plantes et arbrisseaux, il devra en outre être à même de prouver qu'il les cultive depuis plus de six semaines.

Art. 4. Un jury composé de trois membres désignera, avant l'exposition et en présence du bureau de la société, qui n'aura pas voix délibérative, ceux des exposans qui auront mérité des prix et des mentions honorables.

Art. 5. Le président ou le secrétaire de la société devra être prévenu, avant le 1er juillet, par les personnes qui seront dans l'intention d'exposer, de l'importance des collections qu'elles adresseront. Ces envois devront parvenir au palais-de-justice, sans frais pour la société, le samedi 6 juillet, avant neuf heures du matin.

L'exposition commencera aussitôt après que le jury aura décerné les récompenses, et elle sera close le lendemain, à cinq heures du soir.

Les légumes, fruits et fleurs exposés devront être enlevés dans la journée du 8 juillet.

Calais, 22 décembre 1843.

Le Président,

OCT. BEAUMETZ.

Le Secrétaire-archiviste,

ERN. LE BEAU.

NOTES

SUR LA

FERTILISATION DES DUNES,

par M. Ant. Rigaux,

DE BOULOGNE-SUR-MER.

« Indiquer les divers modes de culture dont les dunes, en général, peuvent être susceptibles. Indiquer principalement les moyens de cultiver les dunes, en les faisant servir d'ornement au littoral et de défense contre les envahissemens de la mer. Décrire en même temps les arbres, arbustes, plantes, etc., qui conviennent le mieux au sol sablonneux des dunes, dans les climats du nord surtout. Spécifier les lieux où des essais ont été faits, et entrer dans le détail des résultats obtenus. »

Tels étaient les termes du sujet mis en concours, en 1838–39 et 40, pour la partie agricole, par la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de la ville de Calais.

A la séance publique du 22 juillet 1843 elle a décerné une médaille d'or de 100 francs à M. Ant. Rigaux, de Boulogne-sur-mer, comme ayant le mieux satisfait au but du programme.

La société, sur le rapport de la commission d'examen, a décidé en outre que l'ouvrage couronné serait publié et inséré dans ses Mémoires.

A

la Société d'Agriculture, du Commerce,

Sciences & Arts

de Calais.

NOTES

SUR LA

FERTILISATION DES DUNES.

Pour parvenir à l'amélioration des landes, il faudrait se garder, avec un égal soin, et d'y tenter des choses impossibles, et d'y entreprendre les choses possibles avant le moment favorable à leur exécution.

Annales d'Agriculture de Paris. Tome II, 2e série.

INDIQUER LA DISPOSITION LA PLUS CONVENABLE A DONNER AU TERRAIN, POUR LE GARANTIR DES INFLUENCES ATMOSPHÉRIQUES ET POUR RENDRE LA VÉGÉTATION PLUS ACTIVE.

Ce qui contribue le plus à conserver les dunes dans un état de stérilité dont la nature fournit peu d'exemples, c'est la mobilité des sables; les terres les plus rocailleuses, les rochers les moins humides, finissent à la longue par se couvrir de plantes qui résistent à la violence des vents et aux ardeurs du soleil le plus brûlant. Aux lichens et aux mousses succèdent les fougères et les graminées; puis croissent les arbrisseaux et, avec le temps, s'élèveront les pins et tous

les arbres qui ornent les versans granitiques de nos plus hautes montagnes, le sol s'y améliorant, par cela seul qu'il sera stable. Dans les dunes, au contraire, une plantation est bientôt recouverte ou enlevée, selon qu'elle est sujette à recevoir les sables venant sans cesse de la côte, ou à être exposée elle-même à l'action directe des vents dominans: c'est une colline dont les flancs déchirés laissent à nu les végétaux qui avaient cru à son abri; c'est un ravin qui se creuse et s'avance jusqu'aux plantations voisines; et plus loin, c'est une vallée herbue ou entièrement boisée qui disparait sous les débris de la montagne qui la précédait. Dans peu de temps, la moindre anfractuosité viendra encore changer ces accidens de terrain; les vents, suivant cette nouvelle voie, l'élargiront et la creuseront de telle sorte, que toute trace de végétation disparaitra, et la nature devra travailler sur de nouveaux frais. Pour s'opposer à ces causes de destruction et pour arrêter le mal à sa source, il nous faudra porter nos premiers soins vers la côte; c'est de là que viennent les sables; c'est par là que nous devons commencer à donner au sol la disposition la plus convenable pour en arrêter le mouvement et pour consolider le terrain, condition essentielle sans laquelle on ne saurait obtenir rien de durable.

Persuadé qu'en agriculture, comme en toute autre science, une bonne théorie doit s'appuyer sur des faits certains et bien observés, dès que je connus l'honorable appel de la Société d'Agriculture de Calais, je me mis à explorer la côte pour y étudier la nature. Quant à la disposition du sol, je remarquai que, du côté de la mer, les dunes commencent généralement par une colline de sable assez régulière en certains endroits, tandis qu'ailleurs, elle est coupée par des ravins plus ou moins profonds. Dans le premier cas, si cette colline, solidifiée par la végétation qui la recouvre, a pu s'élever à une certaine hauteur, le terrain que cette digue protège est aussi couvert de plantes et d'arbrisseaux; si, au contraire, elle est interrompue par des brèches, si elle livre

passage aux vents, le terrain qui se trouve derrière ne présente que ravins et monts stériles, changeant sans cesse de place et de forme. Ce fait, dont chacun peut s'assurer, est une leçon dont on n'a pas su profiter. Les propriétaires des dunes, trop empressés de réaliser le plus de profit qu'ils peuvent d'un fond qui, à leurs yeux, est peu susceptible de s'améliorer, se contentent de faire paître les vallées ou de les planter en bois tendre; et au lieu de se prémunir contre l'envahissement qui détruit ces plantations, ils se hâtent de vendre et de faire couper les roseaux qui arrêtent les sables. Cependant si la nature, avec le temps et à l'aide seulement de quelques brins d'herbe, est parvenue, en plusieurs endroits, à opposer aux vents et à l'envahissement des sables une digue élevée et inébranlable, une digue qui protège nos végétations et dont le génie militaire a su tirer parti, que ne feraient pas les hommes avec du jugement et de la persévérance! Que sur une base d'autant plus large qu'on voudra obtenir plus d'élévation, ou arrête le sable, de manière à ce que la colline, lorsqu'elle sera obtenue, s'étende jusqu'à l'endroit précis où viennent expirer les eaux des plus hautes marées; par cette disposition, si, durant la basse mer, le vent dessèche et charrie du sable jusqu'au pied de cette digue, il sera repris par la marée suivante, sans avoir eu le temps d'aller plus loin. Le peu qui aura glissé vers le sommet servira à l'exhausser; la quantité n'en sera jamais assez grande pour nuire à la végétation, parce que les vents dissémineront tout ce qui, excédant les plantes de la colline, se trouvera sans abri. Pour former en peu de temps, et avec le moins de frais possible, cette élévation protectrice, il ne faudra que savoir faire usage du produit des dunes: des planches liées entr'elles par des traverses, ou bien des claies formées de paille, d'osiers et d'arbustes tirés des garennes, étant placées à travers les ravins et fixées comme on a coutume de le faire pour le parcage, seraient des moyens puissans, mais peut-être un peu coûteux; il suffira, comme l'expérience l'a prouvé, d'y arrêter le sable au moyen des

hoyas (1), moyen d'autant plus efficace qu'ils seront plantés plus serrés et qu'ils seront plus souvent ramenés à la surface. On devra appuyer ces graminées par des branches et des sommités d'argoussiers, coupés avec des tiges assez longues pour qu'on puisse les fixer dans le sable ; on devra aussi ramener ces branches à la surface, à mesure que le sable les couvrira. Lorsqu'on sera parvenu à une hauteur où le sable s'accumulera moins promptement, ce sera le moment de planter des hoyas et de petits argoussiers destinés à croître sur place; on aura soin qu'ils soient suffisamment pourvus de racines. Cette méthode inusitée, quoique très-rationnelle, de mêler ces arbrisseaux aux graminées des dunes, offre un grand avantage pour maintenir le sable pendant l'hiver. L'hoya, ne pouvant seul résister aux vents durant cette saison, se casse, disparait et laisse le sol à nu, tandis qu'entrelacé avec l'hipophaë, il résiste aux vents les plus violens.

Comme les lois de l'assolement exigent qu'on diversifie les familles et les genres dans un même plant, et que, sans cette diversité, un terrain pauvre ne jouit jamais d'un gazon bien garni, on devra ajouter aux argoussiers et aux graminées déjà mentionnées les plantes suivantes : *solanum dulcamara, ligutrum vulgare, rosa pempinellifolia,* plusieurs ronces et plusieurs saules qui croissent dans les garennes. La plupart de ces plantes, et surtout l'hipophaë, ont l'avantage de s'élever avec les sables, de pousser de nouvelles racines le long de leurs tiges et de leurs branches, et de solidifier le sommet des collines.

Ces élévations seraient utiles, non seulement sur les bords de la mer, mais encore dans l'intérieur des dunes mobiles. Dans cette circonstance, il ne suffira pas toujours d'arrêter le sable ; souvent il faudra en favoriser le mouvement par le labour d'une zône de terrain précédant la colline qu'on voudra élever.

(1) Sous le nom d'hoyas, de roseaux, de graminées des dunes, nous comprenons trois graminées différentes que nous nommerons plus loin.

On trouvera quelquefois de l'avantage, au contraire, à faire disparaître des monticules trop multipliés, à faire transporter par les vents des collines inutiles dans des vallées trop marécageuses. Pour cet effet, on herse les sommets après les avoir dépouillés, et lorsque le vent souffle dans une direction peu favorable ou contraire, on les couvre avec de la paille, des varechs ou des produits de garennes.

Outre cette disposition première à donner au sol sablonneux, il en est une autre qui regarde plus spécialement les labours et les engrais et qui tend à donner de la vigueur, de l'activité à la végétation.

Le labour a pour objet de détruire les herbes inutiles et d'engraisser la terre de leurs débris, et surtout d'aérer le terrain; dans ce double but, on commencera par retourner le sable avec un binot ou un extirpateur, six mois, un an avant de lui confier les semences. Si c'est un gazon, on lui laissera le temps de fermenter; si c'est un sable mélangé seulement de quelques racines d'hoya, on fera bien de les brûler, parce qu'elles repousseraient et nuiraient au semis; puis on enfouira du fumier qui, soulevant le sable, le rendra plus pénétrable aux gaz atmosphériques et l'engraissera du produit de sa décomposition; et, afin de mieux profiter de cet engrais, on ensemencera avant qu'il ne soit entièrement consommé.

Le défrichement qui précède la culture doit être fait avec prudence; le champ cultivé sera espacé par des lignes d'abri, perpendiculaires aux vents d'ouest; le nombre en sera proportionné à la mobilité et à l'exposition du sol. Il serait à désirer que ces lignes fussent garnies d'hoyas, de beaux argoussiers ou d'autres arbustes verts ou secs, pour arrêter le sable et protéger les jeunes semis. L'ensemencement étant fait, on aura soin de faire passer sur le sol un cylindre pesant, pour le rendre uni et serré, afin que le vent ait moins de prise et que l'eau soit moins absorbée par l'évaporation. J'ai souvent eu recours, dans mes essais, à des moyens peu praticables dans la grande culture, mais dont un homme

ingénieux pourrait tirer parti par quelques modifications à nos instrumens aratoires.

Quand, au moment d'ensemencer, j'avais à craindre de fortes chaleurs, j'enterrais ma semence plus qu'elle ne pouvait le comporter, ayant eu soin auparavant de l'entourer d'une poignée de paille, afin qu'elle ne manquât pas de l'air nécessaire à la végétation; et lorsque je croyais mes plantes prêtes à poindre, j'enlevais tout le sable qui était desséché; ou bien encore, lorsqu'ayant ensemencé de 4 à 8 centimètres de profondeur, la sécheresse était sur le point d'atteindre mes graines, j'enlevais le sable sec et je le remplaçais par du sable humide. Pour faciliter cette opération, j'ensemençais toujours en ligne droite. Quant à mes jeunes arbrisseaux, je les garantissais en déposant la semence dans un sillon ou dans un fossé aussi étroit et aussi profond qu'il m'était possible; je dois dire en passant que je trouvais de l'avantage à creuser ces fossés au milieu des hoyas, parce que leurs racines empêchent le sable de s'écrouler. Outre l'abri que je leur procurais ainsi, je forçais leurs tiges à s'élancer plus vite pour atteindre les rayons solaires; d'autres fois, pour forcer la pousse perpendiculaire de leurs racines, je perçais un trou avec un pieu que j'enfonçais dans le sable, et je remplissais légèrement ce trou avec un mélange de sable et de crottin, et j'y mettais ma semence; mais, je le répète, plusieurs de ces moyens ne conviendront jamais qu'à la petite culture, et c'est principalement par l'emploi des engrais qu'on peut activer une végétation.

ENGRAIS PROPRES AUX SOLS SABLONNEUX.

Il faut qu'au moment d'ensemencer, le fumier ne fasse pas trop de vide; parce qu'en détruisant la capillarité du sable, il le priverait de l'humidité nécessaire à la végétation. Les fumiers consommés seront alors préférables aux fumiers conservant dans toute leur longueur les pailles des litières; ils

s'enterreront d'ailleurs avec plus de facilité. Il faut aussi que le fumier soit poreux ; s'il ne contient pas assez d'air, il se décomposera lentement, et ce ne sera guère que la seconde année qu'il produira son effet. Telle est la bouse, dont la lenteur de décomposition est due surtout à ce qu'elle se laisse difficilement pénétrer par l'oxigène de l'air. J'ai vu de ces fumiers froids, qui étaient restés une année sous le sable, sans avoir subi une décomposition sensible. Ces engrais peuvent cependant être utiles dans quelques circonstances ; le tout dépend de l'effet qu'on veut produire. S'il s'agit d'activer la pousse d'un semis, pour le garantir contre le soleil d'été, afin que les racines soient assez profondes pour ne pas se ressentir de la sécheresse, si redoutable dans les sables, un emploi modéré de fumiers chauds de mouton ou de matière fécale répondra parfaitement à ce but. Mais s'il est question de nourrir un jeune arbrisseau pendant les premières années, si difficiles, de sa végétation, il faudra ajouter à ces engrais des matières de lente décomposition, tels que des fumiers froids, des copeaux, des broussailles, des morceaux de bois à moitié pourris, des varechs ; un composé de quelques-unes de ces matières, enterré de 40 centimètres environ, attirerait pour ainsi dire les racines, et à la seconde année, le jeune plant aurait pris assez de profondeur pour ne plus craindre les plus fortes sécheresses. Il est reconnu en physiologie végétale, qu'une racine se dirige de préférence vers un sol nutritif : on en a vu traverser une couche de tuf pour s'étendre ensuite et se ramifier dans un sous-sol moins ingrat. Sans chercher à expliquer ce fait assez étrange, on concevra que, pour notre cas, la racine devra d'autant plus descendre qu'elle trouvera, avec un terrain plus pénétrable, un dégagement de gaz dont se nourrira son extrémité.

Un moyen plus facile de fournir de l'engrais à un arbrisseau, ce serait de verser à son pied de la *sizée ;* cet engrais liquide, peu propre à amender la superficie des sables, parce qu'il se décompose vite et que la moindre pluie l'enlève,

offre dans ce cas de l'avantage, par la facilité avec laquelle il traverse le sable pour pénétrer jusqu'aux racines.

Les plantes enterrées vertes sont propres à entretenir la fraîcheur et à produire un effet prompt ; mais la fermentation active qu'elles occasionnent les a bientôt consommées. C'est un fumier de peu de durée, qu'on ne devra pas employer seul. Les essais que j'ai faits dans les dunes m'ont appris qu'elles durent moins que les fumiers à demi-consommés, et trois fois moins que les varechs. Les tiges et les feuilles de l'*arundo arenaria*, du *triticum* et de la *festuca* de nos dunes, ont duré plus qu'un grand nombre de plantes vertes que j'ai essayées; mais elles ont fermenté avant les varechs. Toutes ces plantes, étant enterrées à 30 centimètres de profondeur, ont toujours joui d'une humidité favorable à la fermentation; en août 1841, trois semaines sans chaleur ont suffi pour faire disparaître les feuilles et une grande partie des tiges : il nous faudra donc, pour obtenir des effets à-la-fois prompts et durables, mélanger nos engrais, mêler aux varechs et aux plantes ligneuses des crottins de cheval, des matières fécales, des consommés de bergerie, etc., selon la commodité des lieux et le prix de ces matières.

En Normandie, on fait fermenter les varechs avec des gazons et différens fumiers; tandis que dans la ferme de M. de Rocquigny, située dans les sables, près d'Étaples, on obtient de bons résultats de fumiers composés comme ceux des fermes ordinaires. On les laisse consommer dans la basse-cour aussi long-temps que possible. Le fumier de bergerie seul est mis à part, parce qu'on l'emploie en moindre quantité ou sur un terrain plus froid.

Je n'ai vu nulle part qu'on ait amendé les garennes avant de semer des pins; cependant ils croîtraient avec plus de vigueur et seraient plus tôt à l'abri des sécheresses de l'été.

Arbres, arbustes et plantes qui conviennent le mieux à cette nature de sol, et qui pourraient fixer les dunes, en les protégeant contre les envahissemens de la mer.

Parmi les plantes qui se trouvent communément dans le département du Pas-de-Calais, nous ne regarderons comme plantes des dunes que celles que nous avons trouvées, en plusieurs localités, bien établies dans les sables. Nous avons reconnu que toutes peuvent croître tant bien que mal dans certaines parties des garennes; mais celles qui, au lieu d'y prospérer, y languissent; celles qui n'y croissent qu'à l'aide de quelque accident de terrain; celles, en un mot, qui ne s'y propagent pas, quoique depuis un temps immémorial, leurs graines y aient été répandues par la nature; les arbres et les arbustes, qui ont dû disparaître à l'époque de l'envahissement des sables, et qu'on ne retrouve plus même dans les endroits où la couche sablonneuse a peu d'épaisseur; toutes ces plantes ne se plairont pas dans les dunes, et si la main des hommes les y introduit, ce sera par des travaux dispendieux, des dépenses d'amendement ou d'engrais, dépenses qu'on ne devra faire que pour des végétaux qui promettent un certain bénéfice.

D'une autre part, toutes plantes qui prospèrent et se plaisent dans les garennes ne sont pas également propres à fixer les sables; il y en a, qui étant annuelles, ne rendent des services que pendant un court espace de l'année; et parmi les vivaces, quelques-unes perdent leurs tiges au commencement de l'automne, et laissent des racines peu étendues et peu ramifiées. Dans ces classes de végétaux on compte (1):

Talictrum minus, garennes de Slaque, rare.

Ranunculus bulbosus, partout.

(1) Je les ai nommées d'après Beautier, *Flore Parisienne*.

Chelidinium glaucium, rare.

Draba verna, peu importante par sa petitesse.

Kakile maritima, croît facilement jusqu'aux bords de la mer.

Saponaria officinalis, assez rare, garennes de Condette.

Silene concia, petit, peu important.

Silene gallica, grosses touffes, assez communes.

Cucubalus maritimus, grosses touffes, presque ligneuses, communes.

Lychnis floscuculi, abondant.

Lychnis dioïca, moins commun dans les sables.

Spergula arvensis, pousse vîte et abondamment.

Cerastium viscosum, se trouve près des buissons des dunes.

Radiola millegrana, petit, peu important et très-rare.

Geranium molle,
Geranium lucidum, } peu importans.
Geranium dissectum,

Erodium cicutarium, abondant, mais sans élévation.

Melilotus officinalis, vient très-bien, avec des tiges fortes, nombreuses.

Sedum acre,
Saxifraga tridactylites, } petit, peu important, commun d'ailleurs.

Anthriscus vulgaris, abondant, élevé, mais disparaît vîte; il sèche.

Asperula cynanchia, petit.

Authemis nobilis, pourrait y être cultivé.

Chlora perfoliata, rare, peu utile.

Chironia centaurium, s'élève assez, mais ombrage peu.

Euphrasia officinalis, petit.

Veronica prostrata, inutile.

Viola tricolor, dure peu.

Bryonia dioïca, ne vient guère que dans les buissons.

Senecio Jacobœa, s'élève haut, dure, il ombragerait bien.

Senecio viscosus, vient encore mieux que le précédent.

Carlina vulgaris, sans élévation, vient rarement.

Daucus carota, carote sauvage, assez rare dans les garennes.

Tragopogon, prateuse, salsifix très-commun ; sa tige meurt vite.

Linaria vulgaris, assez rare.

Aira canescens, petit, pousse partout, mais il est peu important.

Phleum maritimum, } petit, peu important.
Ornitopus perpusillus, }

Urtica urcus, vient fort bien, lorsqu'elle n'est pas au vent de mer.

Parnassia, dans les fonds.

Polygala vulgaris, petite ; mais elle dure.

Echium vulgare, ne s'avance pas beaucoup dans les dunes.

Tanacetum vulgare, pourrait y rendre des services.

Cynoylossum officinale, a plus de vigueur dans les dunes que partout ailleurs ; mais sa tige dure peu.

L'asperge devrait être essayée.

D'autres végétaux, par leurs racines nombreuses et étendues, par leurs tiges vivaces, résistent toute l'année aux efforts des vents. Nous les plaçons ici par rang d'utilité, autant que nous avons pu le constater par nos herborisations :

Arundo arenaria (Lin.), hoya, traverse un mètre de sable en une seule pousse.

Festucax (1), précieuse et par ses racines et par ses graines nombreuses.

Triticum jumeum, peu de graine, plus rare que les deux précédens.

Hipophaë rhamnoïdes, ne craint ni les vents ni la sécheresse.

Sigustrum vulgare, troëne, vient très-bien.

Salix repens et autres qui se plaisent dans le sable. J'ai vu un *salix* qui, enterré au moins six ans dans le sable, a ensuite poussé de nouveau.

(1) Cette *festucax*, abondante sur nos côtes, ne semble pas avoir été décrite par de Condolle ; au moins il est bien difficile de l'y reconnaître.

Rubus fructicosus et autres garnissent bien les buissons des dunes.

Solanum dulcamara, s'élève aussi au sommet des collines.

Rosa pimpinellifolia, moins utile que la suivante.

Carex arenarius. Je ne l'ai guère vu dépasser le milieu des collines.

Mespilius oxgacantha, aubépine; vient bien par semis préparé.

Ulex Europœus, ne s'avance guère dans les dunes de notre pays.

Genitta pilosa, assez rare dans les sables.

Genitta tinctoria, dans les sables gazonnés.

Ononis altissima et *ononis arvensis*, croissent assez bien.

Hieracium umbellatum, a beaucoup de racines et croît très-bien; elle solidifie entièrement le sable où elle croît.

Eryngium maritimum, peut soutenir les graminées.

Arenaria peploïdes, croît jusqu'aux bords de la mer.

Colluna erica, dans des sables solidifiés et gazonnés.

Convolvulus soldanella, partout, utile par ses racines seulement.

Camagostis colorata, vient dans les buissons.

Euphorbia cyparissias, peu utile.

Salsola kali, croît jusqu'auprès de la mer. On pourrait le cultiver, si la soude devenait plus chère.

Si l'on plante des pieds des trois premières graminées et des drageons des premiers arbustes, et qu'entre ces plantations, on sème des graines de *festuca*, de *solanum dulcamara*, de troëne, l'on peut être certain d'obtenir en deux ou trois ans des buissons impénétrables, au sommet même des collines les plus élevées.

Pour composer des prairies, on se servira de:

Medicdgo lupulina,
Medicago sativa,
Medicago muricata,
Medicago falcata,
} ont des racines.

Sotus corniculatus dans les fonds.

Attragalus glycyphillos, pousse de belles tiges et de belles feuilles.

Avena elatior, dans les fonds et les buissons.

Authoxanthum odoratum, peu utile.

Poa nemoralis. Je ne suis pas certain qu'il soit bien nommé; mais il est fort important. Il croît sur les dunes élevées.

Dactilis glomerata, dans les fonds.

Lolium perenne, ne vient que dans les fonds.

Agrottis alba, commune dans les fonds.

Hordeum murinum, vient partout et facilement.

Festuca ovina, forme aisément un gazon.

Taraxacum dens leonis, pousse des racines de 50 centimètres.

Hypochœris radiata, } viennent bien.
Thrincia hirta, }

Le *taraxum* et le *poa nemoralis* poussent bien sur les plateaux élevés des dunes; les luzernes réussissent très-bien dans les sables.

On vante beaucoup la *canche aquatique*: je n'ai pas eu le hasard de la rencontrer sur nos côtes.

Les plantes que l'on pourrait récolter en grand, si l'on pouvait disposer d'une quantité considérable d'engrais, ce sont:

La pomme de terre, cultivée dans plusieurs dunes avec succès.

Le topinambour, abandonné pour la pomme de terre, peut servir d'abri.

Sarrazin, on le conseille.

Maïs, devrait être essayé à l'abri des vents de mer.

Soleil, cultivé à Slaque pour faire de l'huile.

Baillard, *hordeum distichum*, craint peu les vents de mer.

Pois nain, se couche et souffre peu des vents.

Citrouille, cultivée par M. Le Roy-Berger, de Boulogne, garennes de Condette.

Gaude reseda lutea et *luteola*. On pourrait le cultiver dans les fonds; on pourrait même, à l'aide d'abri et de bonne

exposition, y cultiver des plantes qui ne mûrissent pas dans la terre argileuse et froide de nos jardins.

L'*ulex europæus* est cultivé près de Boulogne, pour servir de combustible aux habitans de la côte; les propriétaires de terrains sablonneux en ont retiré un bénéfice qu'ils n'auraient pas obtenu par d'autres semis. On sait que dans différens endroits, on le fait paître par les bestiaux. Je crains qu'il ne réussisse pas aussi bien dans des sables dépourvus de gazon et de toute matière terreuse, parce que nous l'avons rarement rencontré dans les dunes élevées; mais un peu d'engrais l'y introduirait facilement. Ce que nous disons de l'*ulex*, on peut le dire du genévrier: je ne l'ai rencontré que dans des endroits où les sables ont peu de profondeur.

Quand la couche de sable n'est pas trop épaisse et que le sous-sol est de bonne nature, les luzernes et les ormes réussissent parfaitement, parce que leurs longues racines vont chercher la bonne terre. Toutes les plantes des marais, telles que saules, aunes, bouleaux et peupliers (1), poussent dans les vallées des garennes et reviennent de bouture; mais ces vallées, étant mises en culture ou en prairie, rapporteraient plus que par la plantation de bois de peu de valeur, de bois qui croissent lentement dans les dunes, parce que leur feuillage est trop tendre pour les vents de mer.

Le frêne végète assez bien sur les côtes du Hâvre, l'*acacia* prospère dans les garennes de Slaque; mais tout cela ne vaut pas un beau semis de bois résineux. Le pin d'Écosse, le pin sylvestre, le pin maritime, l'emporteront toujours sur les autres arbres, qui, dans les dunes, voudront usurper leurs places. Ils ont peu de racines; mais ils ont des feuilles nombreuses qui pourvoient à leur nutrition, des feuilles qui, toute l'année, prêtent de l'abri et résistent aux vents, par leur consistance et par leur forme. Il n'y a pas d'arbre qui, dans les sables, s'élève par des jets aussi vigoureux et aussi

(1) Le peuplier-tremble doit être préféré.

résistans. Le jet principal qui, chaque année, fait sa pousse après les autres, est protégé par toutes les branches qui l'entourent. Comme c'est de lui que dépend l'avenir de l'arbre, la nature a soin de lui donner avec plus de force une disposition plus avantageuse.

Il y avait à craindre, pour le pin maritime, la rigueur de nos hivers: les essais de M. Leporcq, dans les garennes de Condette, ont dissipé toutes nos craintes. Depuis huit et dix ans, différens semis en ont été faits et ont jusqu'alors résisté aux hivers, quoique ces jeunes pins fussent la plupart exposés aux vents de nord et d'ouest, quoique isolés, et par conséquent, profitant moins de cet abri et de cette chaleur de végétation que donne toujours une forêt bien garnie de pins.

Le pin maritime est donc l'arbre qu'on doit préférer dans les dunes; on fera bien d'essayer en même temps le pin sylvestre et le pin d'Écosse, pour pouvoir les comparer.

Les plateaux élevés et les collines étant garnis d'arbres et d'arbustes, si l'on ne se décide pas à planter des pommes de terre dans les vallées, on y semera *medicago lupulina, falcata* et *muricata, avena elatior, agrostis alba, poa nemoralis* et *taraxum;* plus on semera d'espèces, plus il y aura chance d'un heureux succès.

Manière de faire les plantations; si c'est par boutures, par plants avec racines ou semences; à quelle profondeur on doit planter.

Comme il est nécessaire, avant tout, d'obtenir la solidification au moins partielle des garennes qu'on voudra fertiliser, c'est par les plantations d'hoyas, protégées par des drageons d'argoussiers, de troëne, etc., qu'on doit procéder. Pour obtenir un grand nombre de ces jeunes plants, on creusera autour des pieds de ces arbrisseaux, pour couper et mettre au jour (1) leurs racines. L'hipophaë et le troëne sont remar-

(1) Mettre au jour n'est pas nécessaire; il faut qu'elles soient blessées et

quables par le grand nombre de drageons qu'ils fournissent. Le troëne, le sureau, les saules, peuvent revenir de boutures; mais outre que les boutures réussissent moins bien, la pousse en est moins prompte. Les jeunes plants avec racines sont surtout avantageux, parce que celles-ci étant enterrées à d'inégales profondeurs, l'arbrisseau a plus de chance de résister à la sécheresse et à l'humidité; ses racines supérieures reçoivent la douce influence des pluies et des gaz atmosphériques, tandis que ses racines inférieures, plongeant dans les sables humides, le garantissent à jamais de toute sécheresse. Ces principes prouvent assez combien il serait avantageux d'avoir des ouvriers intelligens pour bien diriger les racines.

Il n'y a pas de règle bien fixe pour la profondeur à laquelle on doit planter : les argoussiers qui ont cru avec les collines de sables qu'ils ont élevées, ont des racines qui vivent à un mètre et plus de profondeur; mais ils en ont d'autres beaucoup plus près de la surface (5 centimètres). En terme moyen, on peut donc dire que 35 centimètres suffiront à peine dans les endroits secs, tandis que dans un endroit bas et marécageux, la racine pourrira, faute d'air et par trop d'humidité, à 25 centimètres de la surface. En général, si l'on avait le choix, il vaudrait mieux planter en une saison humide et prendre moins de profondeur.

Quant au semis, je vous envoie de jeunes argoussiers qui ont cru à 2 centimètres sous le sable; quelques-uns d'entre eux, sans être couverts en aucune manière, ont poussé avec la même vigueur, grâce aux saisons humides de 1841. D'un autre côté, il est reconnu que dans les terrains bas des garennes, les graines ont peine à germer à 10 centimètres de profondeur, quand le printemps est trop humide; elles y pourrissent; tandis que dans la ferme de M. de Roquigny, dans des sables secs et amendés, les semences, recouvertes au binot de 18 centimètres, souffrent quelquefois de la sé-

peu recouvertes, ou mieux encore, que leurs tiges soient coupées aussi bas que possible.

cheresse. Il faut conclure de là qu'un semis de pins doit d'abord être préparé à la végétation par un séjour dans une cave; on l'y mêlera avec du terreau ou du sable qu'on arrosera autant qu'il sera nécessaire; on ensemencera durant une pluie douce, si c'est possible. On ouvrira la terre au moyen d'une herse et l'on recouvrira la semence à l'aide d'épines, de manière à l'enterrer de 4 à 8 centimètres: c'est, je pense, tout ce que peut comporter la faible graine des pins. Les graminées peuvent être enterrées plus profondément, surtout si l'on a soin d'aérer et d'alléger le sable par du fumier, ou bien, ce qui se pratique en Hollande, d'y déposer la graine avec une poignée de foin ou de paille. Pour éviter la sécheresse, il vaudrait peut-être mieux semer les graminées en automne (1). Je n'ai point remarqué que la gelée fût plus redoutable dans les garennes qu'ailleurs. Les plantes bulbeuses, telles que les pommes de terre et les topinambours, peuvent, sans inconvénient, être enfouis à 25 centimètres; mais elles pourrissent à 40 centimètres. Je ne saurais trop répéter qu'on doit toujours tenir cas de l'état du sable, de sa position, de l'engrais qu'on y a mêlé, etc. Pour des semis qu'on voudrait soigner, après avoir passé le rouleau dessus, on ferait bien de les couvrir de varechs ou de crottins, de mousses trempées dans la lisée, de tourbe écrasée, de fumiers verts, de paille, etc.

Pour abriter de jeunes pins, on les sème avec des genets, des ajoncs, de l'avoine; mais si l'on tient plus à la réussite de cet abri qu'à une légère somme d'argent, il faudra préférer le topinambour, dont le succès n'est pas douteux; j'en ai planté sur des collines près de la mer, à la plus mauvaise exposition possible; toujours ils ont cru de 35 centimètres au moins; leurs tiges étaient garnies de larges feuilles, à peine endommagées par les vents de mer. Les racines sont nombreuses, et les bulbes croissant le long de la tige remontent de 30 centimètres chaque année.

(1) La nature le fait ainsi pour presque toutes les plantes des dunes.

LES LOCALITÉS OU DES ESSAIS ONT ÉTÉ FAITS ET LES RÉSULTATS QU'ON EN A OBTENUS.

Quand Chassiron, Gillet Laumont et Tellier eurent à prononcer, dans un rapport, sur le mérite de priorité qu'on voulait disputer à notre compatriote, le célèbre Brémontier, ces savans déclarèrent que jamais en France, ni en Angleterre, ni même dans les Pays-Bas, les dunes n'avaient été l'objet de plans si ingénieusement conçus et si habilement exécutés; nulle part encore on n'avait réussi à fixer ces montagnes voyageuses de sables qu'on croyait stériles, surtout quand elles étaient de nature siliceuse. L'Académie de Caen, dirent-ils, proposa un prix en 1779, pour connaître les arbustes qui croissent sur le bord de la mer. Cette question fut renouvelée au sujet des dunes de Picardie, en 1786, et resta deux fois sans réponse. La Société libre de Harlem, observe le même rapport, demanda aussi inutilement, en 1781, un moyen efficace pour détourner des côtes les courans du Texel et pour consolider les digues par quelques plantations. Un ouvrage en deux volumes, imprimé à Leyde en 1798, sur les dunes de la Hollande, ne contient rien d'analogue aux travaux de Brémontier. Les Hollandais employaient de petites bottes de paille avec des piquets de 68 centimètres pour fixer des genets; les Flamands n'étaient pas plus avancés, puisque plus tard Dieudonné invite le département du Nord à imiter ce qui a été fait dans le département de la Gironde.

Il nous est donc inutile de faire remonter nos recherches au-delà de l'époque où M. Brémontier commença à fertiliser les dunes de la Gascogne. Cet habile ingénieur, remarquant que, du pied des premières dunes jusqu'à la laisse des plus hautes marées, il se trouvait un espace de 200 mètres, dont la surface plane laisse glisser le sable jusqu'aux premières

dunes, prit le parti d'ensemencer cette partie plane en pins maritimes, en genets ordinaires et en genets épineux (1). Pour préserver ces premiers semis, il chercha à contenir les sables, d'abord au moyen de cordons de fascines parallèles; il essaya aussi d'ouvrir un large fossé le long de la ligne des hautes marées, afin de recevoir les sables roulés par la mer et de les arrêter. Enfin, il tenta de recouvrir ces semis entiers de branches d'arbres verts, retenues par des crochets enfoncés dans le sable, ayant soin de diriger vers la mer le gros bout de la branche. Ce dernier moyen eut un plein succès; cinq ans après, on sema une seconde zône parallèle à la première, et ainsi de suite. Le rapport dit qu'à défaut de branchage, on établirait des clayonnages ou des cordons de fascines, disposés comme les cases d'un damier.

Comme nous l'avons dit, les sommités d'argoussier peuvent remplacer ces fascines et ces clayonnages. Nous ne différons de M. Brémontier que sur un point, c'est sur l'avantage de faire précéder nos semis de pins par une colline plantée d'hipophaë et d'hoyas. Nous avons rejeté les pins dans cette occasion, parce qu'ils détruisent tous les végétaux qu'ils ombragent, et que venant ensuite à s'élever, ils abandonnent à la violence des vents un sol privé de gazon. Saint-Amans d'Agen, entr'autres objections contre les travaux de M. Brémontier, s'appuyait surtout sur l'impossibilité de fixer les versans qui regardaient la mer au moyen de notre plan; cette objection tombe à faux, puisque la nature a consolidé de hautes collines sans autres ressources que ce que nous conseillons.

Depuis le succès obtenu entre la Gironde et l'Adour, où dix-sept villages, qui devaient être envahis en cinquante ans, ont été sauvés par les semis de pins, quelques essais ont été faits dans notre département: MM. Le Roy-Berger et Leporcq ont

(1) Nous pensons que ces genets, dont M. Brémontier se servit pour protéger ses jeunes plants, sont: le genet à balai (*genista pilosa*) et l'ajonc (*ulex europæus*).

semé des pins maritimes. Les semis de M. Leporcq méritent surtout notre attention, parce qu'ils ont été faits au milieu des dunes, à une exposition ouest et nord-ouest. Ils ont, comme ceux de M. Le Roy-Berger, résisté à la rigueur des hivers ; et si tous n'ont pas levé, si tous n'ont pas prospéré, c'est qu'ils ont été privés d'abri et que les chaleurs ont suivi de près l'ensemencement. En outre, les lapins et les bestiaux leur ont nui ; l'isolement d'un grand nombre d'entr'eux a aussi été cause que plusieurs ont péri. Ceux qui ont résisté poussent de beaux jets et croissent, terme moyen, de 50 à 60 centimètres chaque année. Les plus beaux sont précisément ceux qui sont le mieux exposés aux vents de mer ; ils s'élèvent sur la pente ouest d'une colline sans abri.

Ce résultat prouve assez que les pins maritimes résisteront aux vents et aux hivers ; quand ils formeront des massifs, quand leurs premières lignes seront abritées par une colline ou par une végétation plus élevée qu'eux. Il prouve aussi qu'ils pousseront avec vigueur, quand on aura disposé le sol par un emploi judicieux d'engrais. Les plus grandes difficultés seront dans les premiers mois qui suivront l'ensemencement. C'est à cette époque qu'il faudra faire des sacrifices ; mais ils seront amplement payés par la suite. Après avoir rendu au pays un grand service, on en recueillera soi-même un bénéfice plus grand qu'on n'oserait l'espérer, comme cela est arrivé pour les dunes de la Gascogne. Le sable étant solidifié, on se résoudra volontiers à quelque dépense pour faire prospérer le semis de pins, parce qu'on n'aura plus à craindre de le voir engloutir.

A Slaque, des pins d'Ecosse ont réussi, des ormes y poussent aussi avec vigueur ; mais on ne peut pas dire qu'ils croissent au milieu des dunes.

Si l'on voulait former des lignes d'abri avec l'aubépine et les pruniers sauvage, il faudrait tenir préalablement les noyaux dans une cave humide, comme cela se pratique dans plusieurs endroits, et les semer ensuite sur fumier, dont la fermentation active singulièrement la végétation. Un semis

d'aubépine a échoué dans les garennes de Slaque; mais j'ai trouvé dans celles de Boulogne de jeunes pruniers dont le noyau a dû être déposé l'an passé. Ils ont 5 centimètres de tiges, et leurs racines en ont 10. Ces jeunes plants sont sauvés, si le sable ne les engloutit pas. Les fruits d'argoussier devront aussi être préparés, ils ne germent qu'après avoir séjourné un mois dans une terre humide, avec quelques matières de prompte fermentation. En général, il faudrait que toute graine fût prête à germer quand on la sème dans les dunes.

SUPPLÉMENT.

J'espère, messieurs, que mon long silence ne vous a pas fait présumer que j'avais abandonné l'étude de la culture des dunes. C'eût été de ma part montrer bien peu de reconnaissance pour la distinction que vous avez daigné accorder à mes efforts; c'eût été apprécier bien peu l'importance d'une question si utile à notre pays; mais vous savez mieux que moi le temps que requièrent les observations et les expériences qu'on fait en agriculture. Vous me pardonnerez donc, messieurs, d'avoir, après deux ans, si peu de faits à vous constater.

Des livres d'agriculture affirmant que le pin maritime souffre de la gelée dans le nord de la France, je me suis rendu, au mois d'avril 1842 et au même mois 1843, dans les dunes de M. Leporcq, près de Condette. Je remarquai, en 1842, bon nombre de pins dont le feuillage était mort; mais tous ces pins étaient morts par suite de blessures faites au tronc; souvent les rameaux et la partie du tronc au-dessous de la blessure étaient encore verts. Ces lésions prove-

naient, pour la plupart, du frottement exercé par un pin voisin; l'écorce avait disparu dans une demi-circonférence seulement. Cependant quelques troncs étaient privés d'écorce dans toute leur circonférence, et cela assez près du sol; il faut, dans ce cas, attribuer le dommage à la dent des lapins. En 1843, on avait ébranché les pins et peut-être fait la chasse aux lapins, vrai fléau des garennes; de sorte que les arbres qui restent sont en bon état. Je me propose de ne pas les perdre de vue.

Les jeunes argoussiers (*hipophaë ramnoïdes*) qui avaient germé dans les dunes, il y a deux ans, n'ont pu résister à la sécheresse de l'été, parce qu'ils étaient dépourvus de tout abri; tandis que de jeunes pruniers, abrités par des buissons d'argoussiers, commencent leur seconde année avec vigueur.

Au mois d'avril dernier, je cueillis plusieurs pommes de pin maritime dans les garennes de M. Leporcq. J'obtins de chacune 80 à 100 graines que je semai aussitôt dans une terre humide, et pour hâter la végétation, je les arrosai les premiers jours. Après deux semaines, ces graines étaient toutes germées. Sans donner le temps à la racine de pousser des radicules, je transplantai ces jeunes pins, hauts de 3 centimètres, partie dans les dunes de Boulogne et partie sur une plate-bande. Tous revinrent à merveille; mais, depuis peu, j'en ai vu plusieurs disparaître, sur ma plate-bande, par un excès d'humidité qui fait pourrir; et dans le sable, quelques journées de forte chaleur ont fait périr presque tous ceux que je n'avais pas abrités; les limaçons et autres insectes en ont aussi dévoré plusieurs. Pour donner de l'ombre à ces jeunes pins, je n'ai trouvé rien de mieux que des marcottes de douces-amères, dont la reprise est certaine au printemps; l'avantage que présente cette plante, c'est que sa tige feuillue et flexible nous donne la facilité d'abriter où et quand nous voulons.

J'avais semé, pour transplanter dans les sables, des graines de sureau et de troëne; un an après, je les arrachai et les transplantai dans les garennes. Les troënes réussirent

fort bien, même sans être abrités; mais le sureau perd ses feuilles aussitôt que le vent de mer l'atteint. Après trois ans de végétation, sa tige ne porte encore qu'une feuille sortant à peine du sable, quoique la racine ait assez cru en grosseur. L'aubépine revient aussi facilement. L'automne dernier, je stratifiai des noyaux dans une cave; je les semai en mars, les transplantai en mai, et malgré ce court intervalle de deux mois à peine, quelques-uns reprirent fort bien. Depuis plusieurs années, je semai des graines de *solsola kali* sur les bords de la mer sans aucun succès: les vents emportaient mes graines dans l'intérieur des dunes, ou les recouvraient outre mesure, ce qui me força de recourir à un expédient qui m'a réussi. J'avais remarqué que la graine de cette plante, cueillie à propos, adhère assez à la tige; j'enfonçai dans les sables des tiges chargées de graines. Au printemps, se trouvant légèrement recouvertes de sable, ces semences germèrent, et les jeunes *solsola*, ayant cru et mûri sur place, ont, durant l'hiver, retenu assez de sable pour couvrir leurs graines, de sorte que, cette année, il s'est élevé des monticules de *solsola*. Les *panicauts* et d'autres plantes, traités ainsi, offriraient le même résultat.

Il me reste à essayer si le printemps ne serait pas encore plus favorable que l'automne pour ces sortes de semis; dans ce cas, j'aurai l'inconvénient de conserver et de préparer les graines à la germination; mais il y aura moins de perte probablement. Il est à remarquer que ces tiges mortes arrêtant assez de sable pour couvrir les graines qui tombent, de même que celles qu'on semerait au pied, il s'ensuit qu'il serait très-avantageux de protéger un semis quelconque par des tiges d'arbrisseaux ou de végétaux ayant assez de consistance pour résister aux vents. Ceci me rappelle que M. Brémontier, pour couvrir ses semis de pins, se servit de rameaux dont il dirigeait le pied vers la mer, en les enfonçant dans le sable.

Quant aux plantes qu'on essaie pour la première fois dans les dunes, ce n'est guère que la seconde année qu'on peut

juger si elles prospéreront ou non. Presque toutes, si elles ont été transplantées avec précaution et en temps opportun, poussent passablement la première année; à la seconde, elles disparaissent ou languissent de plus en plus, si le sol ne leur est pas favorable, et acquièrent, au contraire, plus de vigueur et de force, si elles doivent y prospérer. Mes essais et mes observations m'ont prouvé qu'en général, pour qu'une plante prospère dans les garennes, il faut qu'elle remplisse une ou plusieurs des conditions suivantes:

1° Que la racine soit bulbeuse ou pivotante, ou mieux encore, profondément ramifiée; il faut une chaleur de longue durée pour dessécher entièrement une bulbe, comme pour priver d'eau l'extrémité d'une racine pivotante. Dans le premier cas, on remarque la pomme de terre, la renoncule bulbeuse, le sceau de Salomon, que j'ai essayé, l'*alleum vineale*, etc. La racine pivotante offre le pissenlit, la cynoglosse, etc.; la racine profondément ramifiée, telles sont les luzernes, les graminées des dunes, etc.

2° Que les feuilles soient grasses comme le *sedum acre*, nombreuses comme l'*anthriscus vulgaris;* nombreuses et consistantes, si la plante doit s'élever, comme les pins, qui ont aussi la racine pivotante. On sait d'ailleurs que les bois tendres qui aiment l'eau prospérent dans les vallées des garennes, et qu'un grand nombre de plantes grêles des montagnes et des terrains maigres végétent, tant bien que mal, sur les dunes élevées. Jusqu'alors, j'ai toujours échoué lorsque j'ai essayé des plantes qui, par leurs feuilles et leurs racines, s'écartaient de ces règles, et je n'ai pas toujours réussi, quand j'ai essayé des plantes qui semblaient répondre aux règles que je me suis prescrites; mais j'espère rencontrer enfin quelques graminées(1) et quelques légumineuses qui, combinées, pourront former d'assez bonnes prairies; car pour le boisement, il n'est rien de mieux que les pins.

(1) Les luzernes et les graminées citées dans mes notes peuvent remplir ce but ; mais il s'agit de faire le meilleur choix possible entre ces plantes et d'autres non essayées.

LE PORTUS ITIUS

REVENDIQUÉ PAR LES CALAISIENS,

Mémoire de feu Morel-Disque,

ANCIEN CONSERVATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE LA VILLE DE CALAIS,

SUIVI DE NOTES.

AVANT-PROPOS.

Les tentatives mises en œuvre par MM. Pichon et Henry de Boulogne, à l'effet de nous dépouiller de notre propriété du *Portus Itius*, avec l'intention d'en gratifier Wissant, nous ont forcé de faire un nouveau travail plus étendu que l'ancien. Cette circonstance nous a engagé à user des ressources qui nous ont été obligeamment offertes par plusieurs amis des belles-lettres, chez lesquels nous avons puisé, dans de vieux manuscrits et dans des livres rares, des renseignemens surabondans que nous n'avions point en rédigeant notre premier Mémoire, et qui sans doute ne laisseront rien à désirer pour celui-ci.

Nous avons lieu de nous flatter que notre production pourra plaire aux amateurs de l'antiquité et surtout aux Calaisiens, qui ont un intérêt majeur à se voir réintégrés dans le domaine de leurs aïeux. Les moyens contradictoirement employés par MM. Pichon et Henry, quoique en apparence très-insinuans, ne manqueront point de disparaître à la vue des preuves affirmatives que nous donnons de l'unique existence du port *Itius* à Calais, preuves aujourd'hui exemptes de toute réplique. Au surplus, comme nous n'avançons que des faits authentiques, l'on s'apercevra facilement que la recherche de la vérité a été notre meilleur guide.

Ne voulant point laisser trop long-temps nos lecteurs en suspens sur l'examen de notre nouveau Mémoire et sur le prix qu'il leur plaira d'y attacher, nous terminons ici notre avant-propos.

LE

PORTUS ITIUS

REVENDIQUÉ

PAR LES CALAISIENS

ET PAR L'ORGANE DE M. MOREL-DISQUE (*a*),

LEUR DÉVOUÉ CONCITOYEN.

Rem adeptam repetere licet.
Plin. Jun.

Avant d'entrer plus amplement en matière, nous trouvons indispensable de rappeler à nos concitoyens et autres que par un Mémoire de notre production (*b*), sorti de la presse de Moreaux et Cie., imprimeurs de notre mairie, nous avons, en 1807, établi les preuves les plus évidentes de l'existence de ce port célèbre à Calais. Notre travail a été favorablement accueilli de plusieurs savans et de nombre de personnes instruites; et pour maintenir utilement au public le souvenir de cette production, nous en avons déposé quelques exemplaires en notre bibliothèque publique et en celle de la mairie.

Comme, depuis cette époque, nous nous sommes encore

procuré des renseignemens précieux, nous allons bientôt analyser nos anciens et nos nouveaux matériaux.

Nous nous permettrons, avant tout, d'observer que les villes de nos environs et toutes celles qui ont formé et forment même aujourd'hui des prétentions à la propriété de notre port *Itius*, ont donné et donnent dans l'erreur la plus complète, puisque nous avons démontré dans notre dernier Mémoire, comme nous le faisons dans celui-ci, jusqu'au dernier degré de clarté, 1° que l'ancien port de Calais, qui ne faisait qu'un avec Sangatte, sous la forme d'une anse fort large, se trouvait, de conformité à l'estime de César, distant de 30,000 pas romains du port de Douvres; 2° tandis que nous avons justifié que notre dit port était situé à 28,000 pas directs de Thérouanne, d'après le vœu de l'itinéraire d'Antonin et selon le récit de ceux qui ont écrit après lui; 3° qu'il était situé à 8,000 pas du port ultérieur existant à Oye, tandis enfin que le Blancness, suivant Ptolémée, était l'*Itium promontorium*, voisin des Noires-Mottes, où était assis le camp de César; 4° que le golfe dit le *Sinus Itius* avait son embouchure au pont Nieulay, et de là continuait son cours jusqu'à la Lys, tandis que, selon César et ses Commentaires, l'on avait construit sur la Melde quarante navires de sa flotte, que ces navires avaient gagné soudain le port *Itius*; 5° que cette rivière, quoique aujourd'hui réduite à bien peu de largeur, existe encore à Quiestede, Roquetaire, Ecques et Aire, où elle se jette dans la Lys.

Nous terminons ici notre préambule pour passer de suite aux calculs et aux autorités qui assurent à Calais la propriété du port *Itius*, à l'exclusion de tout autre endroit. En voici les détails à la fois utiles et intéressans.

Le célèbre Cassini ayant mesuré, en 1681, la distance du port de Calais au point de Douvres, a trouvé 21,486 toises, qui, réduites en lieues françaises, produisent 7 lieues et demie marines de 20 au degré, en comptant, d'après ce calcul, la lieue pour 2,864 toises et le degré pour 75 milles

et demi romains. En multipliant les 2,864 toises par 7 lieues et demie, l'on aura 21,480 toises, qui, à 6 toises près, se rapportent à l'estime de Cassini.

Il ne s'agit plus que d'évaluer les 30,000 pas romains avec la combinaison de ce fameux mathématicien.

Strabon, en sa géographie, livre VI, page 199, au rapport d'Eustathe, donne 300 stades au trajet. On sait d'ailleurs que dans la haute antiquité, on se servait d'un stade qui faisait la dixième partie du mille romain, et que l'usage de ce stade convenait particulièrement aux espaces maritimes: M. Danville, en son Mémoire contenu au 28e tome de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Paris, en donne l'assurance.

Comme, dans le fait, il n'y a point de différence entre 300 stades et 30,000 pas, nous n'avons donc qu'à multiplier par 75 toises et demie les 300 stades; nous aurons, pour l'importance des 30,000 pas romains, 22,650 toises, qui produisent un quart et demi de lieue de plus, ce qui ne nous fera différer que de 1,164 toises du calcul de Cassini.

Voici une dernière opération qui prouve la justesse de nos 22,650 toises, identifiées avec les 30,000 pas romains. Comme nous pouvons allouer 755 toises au mille romain (mesure la plus régulière), nous aurons d'emblée les 22,650 toises désirées. Quelque critique pourra nous répliquer: Mais vous différez de Cassini de 1,164 toises! Nous nous engageons d'expliquer ici comment et pourquoi notre évaluation excède le calcul de ce géomètre, et nous espérons que l'on approuvera les réflexions suivantes.

Depuis l'impression de notre Mémoire, nous nous sommes livré à de nouvelles recherches qui ne pourront que tendre avantageusement à notre but; et pour mieux le remplir, nous avons pensé qu'il était très-important d'avoir spécialement recours à l'Encyclopédie mise en ordre par MM. Diderot et d'Alembert. Nous eûmes le bonheur d'y rencontrer au juste la définition du pied romain et de son rapport avec notre pied-de-roi. Cette découverte, précieux résultat de nos

soins, nous conduisit ensuite à déterminer combien de pieds peuvent contenir les 30,000 pas romains, en fait de pieds français, et à reduire le tout en toises et en lieues. Le hasard nous procura le 25e tome, et au mot *pied*, nous avons remarqué que, selon Lucas Petus, au rapport de M. Perrault, et selon M. Picard, le pied capitolin était considéré comme la mesure la plus certaine du pied romain et était composé de 10 pouces 10 lignes et demie de notre pied-de-roi; de là nous avons inféré que notre pas géométrique de 5 pieds devait se réduire à 4 pieds 6 pouces 5 lignes; que 1,000 pas romains faisaient 4,534 pieds 8 pouces 8 lignes, et qu'en conséquence, 30,000 pas devaient donner 136,020 pieds 2 pouces, ou 22,670 toises 2 pouces, conversibles en 7 lieues trois-quarts et un cinquième, vraie distance de Calais à Douvres en lieues marines de 2,850 toises, 41, selon le vœu du système métrique, dont on admire la justesse.

Convertissons donc les 30,000 pas en mètres, nous aurons, à raison de 1 mètre 473 millimètres le pas, en tout 44,190 mètres, qui donneront la même somme de 7 lieues trois quarts et un cinquième.

Nous avions démontré dans notre Mémoire qu'en allouant 755 toises au mille romain, les 30,000 pas rendaient 22,650 toises; n'étions-nous pas d'accord avec la réduction de nos 136,020 pieds en 22,670 toises, qui n'opèrent qu'une différence de 20 toises en plus? Si Cassini n'a rencontré que 21,486 toises, c'est qu'il faut convenir que du temps de César, et encore après lui, le Blancness se projetait plus d'une lieue en mer; or, pour passer dans la Grande-Bretagne, l'on était exposé, en partant de Calais, de prendre une route sinueuse qui allongeait le trajet; c'est pourquoi le général romain en a porté l'étendue à un taux plus élevé que ce géomètre.

Revenant au système métrique, nous trouvons, avec les plus habiles calculateurs, que 30,000 pas romains égalent 44,190 mètres, qui présentent, comme les 22,670 toises précitées pour résultat, et en lieues marines, 7 lieues trois quarts et un cinquième de distance de notre port à Douvres.

Nous osons nous flatter que, d'après des calculs aussi exacts, l'on demeurera pleinement convaincu que le port *Itius* n'était réellement rien autre que l'ancien port de Calais, et qu'il n'y a plus à revenir sur une question aussi authentiquement résolue.

Nous ne pouvons cependant nous dispenser d'analyser les témoignages des auteurs renommés qui appuient cette opinion; et pour la commodité de ceux qui ne sont point latinistes, nous donnerons les passages en français ; les voici.

Fulcius Ursinus, dans son *Traité sur les Commentaires de César*, fol. 472, s'énonce ainsi : « Là existe une ville dont les habitans se nomment Calaisiens. Cet endroit, auquel on a ajouté le nom *Portus Itius*, a été appelé depuis Calais. »

Niger, au 4e livre de sa géographie, dit: « Après paraît le promontoire *Itius*, où la ville de Calais est située, laquelle retenant son ancien nom de son port, appelé *Itius*, à cause de ce promontoire dans le voisinage des Morins. »

Marlianus Victorinus, légat du pape Jules III, après avoir passé quatre fois par notre ville pour l'Angleterre, dit: « Les Morins sont ceux qui, outre les autres côtes, habitent le port de Calais, nommé *Itius* sous César. »

Maginus, en son *Traité de la Belgique*, s'énonce ainsi : « La France se prolonge depuis Strasbourg jusqu'au port *Itius*, à présent Calais. »

Belleforest: « Jadis Calais portait autre nom. Dès l'empire de Jules-César, il s'appelait *Portus Itius*, que les modernes appellent encore *Calitium*, comme fait Paul-Émile. »

Polydore Virgile confirme le même sentiment.

Marchant dit: « Calais, avec le port *Itius*. »

Guichardin : « Les Calaisiens ont encore à présent leur ville où était anciennement le port *Itius* et le promontoire, comme Jules-César et tous les cosmographes l'ont marqué. »

Vigenere, Lhidus, Georges Lilius, Petrus Diveus, Souerchius, Scaliger, Ondegherst, Baerius, Thavit, Meyer, Philbert Monet, Munster, Paradin, Scridekius, Charles Estienne, Chypares, Turnèbe, Broissonnière, Georges La Postre, un traité *è Belgicâ* de la bibliothèque de notre ancien couvent des Minimes, Marin-Bailleul, Perrot d'Ablancourt, Maty, Bernard, Moréry, M. Pigault de Lépinoy, notre concitoyen, en ses manuscrits, le prince de Rohan, en son *Abrégé des guerres de César,* le président Desbrosses, dans son *Mécanisme du langage,* tous attribuent à Calais la possession du port *Itius.*

Enfin Marin-Bailleul, précité, atteste qu'étant allé à Amiens, pour découvrir quelques précieux renseignemens, il aperçut dans la bibliothèque de M. de Trudaine, trésorier de cette ville, les *Commentaires de César,* écrits à la main depuis plus de six cents ans ; que, dans la traduction, il était parlé de la vieille ville de Calais comme étant le port *Itius* (c).

L'authenticité d'un monument aussi recommandable, qu'il nous est bien permis de réunir aux témoignages de tant d'auteurs respectables, ainsi qu'à notre distance du port de Douvres, qui se trouve conforme à l'estime de César, ne doit plus laisser le moindre doute sur l'ancienne existence du port *Itius* à Calais. Et si, par hasard, l'incrédulité de quelques génies un peu difficiles ne se trouvait pas encore radicalement guérie, nous leur répondrions : *fiat lux.* Si, enfin, ils refusaient de se rendre à l'évidence de la vérité, nous leur dirions avec Salluste, que « l'entêtement est un voile qui nous la cache : *haud facilè animos verum providet, ubi quid afficit.* »

INDICATION DU LOCAL DU PORT ITIUS.

Notre annaliste Bernard nous démontre, avec une précision infinie, que l'ancien port de Calais s'étendait depuis le Banc des galets, ou Pierrettes, jusqu'au lieu nommé Sangatte, dans le xe siècle ; ce que nous démontrerons plus amplement ailleurs. Cette extension avait la forme d'une anse fort large, ajoute Bernard.

L'abbé Lefebvre, tout en croyant reconnaître deux Gessoriacs, dont il place l'un à Calais, sous le nom du *Gessoriacum navale*, et l'autre sous celui de *portus Gessoriacus*, à Boulogne, partage l'opinion du même Bernard sur l'extension en question, avec la différence qu'à partir de notre vieux Paradis, il la prolonge jusqu'au pied des Noire-sMottes, audit Sangatte. Enfin il ne fallait pas moins qu'elle pour contenir en grande partie la flotte de César, dont le surplus pouvait au besoin trouver de l'abri dans le *Sinus Itius*, qui, selon Marin Bailleul et autres, avait son embouchure au couchant de l'ancien pont Nieulay.

Il est évident que, dans cette haute antiquité, la mer avait formé et creusé l'anse citée par Bernard, qu'aujourd'hui les mêmes eaux rentreraient dans leur premier emplacement, si les digues et les écluses qu'on leur a opposées ne les forçaient de s'en écarter.

Cet annaliste observe qu'après une révolution de temps, les sables comblèrent ce bassin du côté de Sangatte ; de manière que sa conservation n'a eu lieu que depuis un peu passé le fort Nieulay jusqu'à Calais. Dès que nous serons parvenus à l'article qui indiquera l'anéantissement total du fameux et antique port *Itius*, nous ferons connaître les causes physiques qui ont détruit la portion située à Sangatte et celles qui avaient successivement créé l'espèce de petit lac, nommé le Puits des Gentils par Lambert d'Ardres, et qui a servi de nouveau port au même lieu de Sangatte, jusqu'au

XIVe siècle. Nous déduirons également les causes de l'abolition de la portion conservée à Calais.

II

ENTRÉE ET EXTENSION DU SINUS ITIUS.

Nous pouvons, d'après Marin-Bailleul et plusieurs cartes anciennes, donner pour réel que l'entrée de ce spacieux golfe était placée (à en juger même par le local), au coulant du pont Nieulay. Quant à son étendue, Abraham Ortelius et Malbrancq la dirigent jusqu'à Scythiu (St.-Omer) (*d*), après avoir traversé les marais de Saint-Tricât, en allant ensuite, de Hâmes à Guînes, jusqu'au pays de Bredenarde, continuant par Ruminghem, Tilques et Éperlecques.

Nous aurons occasion d'observer ici que les quarante navires de la flotte de César, construits sur la Melde, qui se jetait dans la Lys, par Quiestede, Roquetaire, Ecques et Aire, firent voile pour Scythiu, d'où ils continuèrent leur route par le *sinus Itius*, pour se rendre au port *Itius*, situé à Calais.

On est si physiquement convaincu que le golfe *Itius* avait une pareille extension, que, selon Bernard, page 381, la digue de Sangatte se rompit en 1614, par la violence de la mer, qui emporta l'écluse du fort Nieulay (*e*). Cet événement lui fit porter ses eaux bien avant dans le Calaisis, où elles causèrent un dommage considérable, dont on se ressentit fort long-temps. Les terres à labour jusqu'à Guînes ne produisirent plus rien. Notre faubourg, Saint-Pierre-lès-Calais, ne dut son salut qu'à des secours empressés qu'on lui porta; car déjà l'eau inondait les maisons jusqu'à l'église paroissiale.

Ce débordement renouvela l'ancienne existence du golfe *Itius*.

M. Pigault de Lépinoy atteste dans ses savans manuscrits que si l'on arrêtait le cours des rivières de Gravelines, Mardick et Dunkerque, l'on verrait bientôt ce même golfe reparaître.

SITUATION DU PORT ULTÉRIEUR A OYE.

En calculant les huit mille pas romains pour deux lieues marines et 3/25, ou 12/100, nous rencontrons le port ultérieur à Oye, avec d'autant plus de raison qu'au rapport de Marin-Bailleul et autres, les Normands (gens du Nord, qui venaient ravager nos cantons) furent contraints de se rembarquer à Oye, l'an 845 de J.-C. (*f*) Donc il existait là un port qui, par sa distance du port *Itius*, était bien réellement le port ultérieur.

DÉFINITION DES MOTS PORTUS ULTERIOR ET PORTUS SUPERIOR, ALTERNATIVEMENT EMPLOYÉS PAR CÉSAR.

Plusieurs personnes nous ont invité à leur donner la vraie signification des mots *ulterior* et *superior*, dans lesquels elles croient rencontrer deux acceptions; mais si nous avons recours aux meilleurs auteurs, nous verrons que ces mots sont reconnus synonymes, et que dans leurs racines adverbiales, nous rencontrons *au-delà* et *au-dessus*; d'ailleurs un texte de César, écrit au livre V, de *Bello Gallico*, nous explique avec beaucoup de précision que, par les mots *ulterior* et *superior* opposés aux mots *citerior* ou *inferior*, l'on doit comprendre tout ce qui se trouve au levant. Or, Oye n'est-il point situé au levant de Calais!

Nous disons donc que Oye était le port ultérieur, parce que, par la force de notre argument, il devait renfermer les dix-huit navires de charge (*onerariæ naves*) destinés pour le transport de la cavalerie de César, lors de sa première expédition pour la Grande-Bretagne.

SITUATION DU PORT CITÉRIEUR A WISSANT.

Paul Merula et plusieurs autres écrivains prétendent que

le port de Wissant n'a commencé à exister que vers l'an 456; mais ils ne donnent aucune preuve à l'appui de leur opinion. Comment néanmoins pouvoir justifier que cette ancienne ville avait un port lorsque César parut dans les Gaules! Nous ne devons, à défaut de mémoires du temps, que nous adresser à la nature même, puisqu'il est constant qu'elle a créé les premiers hâvres, qui n'avaient point la régularité de ceux d'aujourd'hui, n'ayant alors ni digues ni jetées solidement établies; en sorte que la mer, pénétrant facilement dans les terres, a formé différens golfes et hâvres. Pourquoi le port de Wissant n'aurait-il pas été du nombre! Nous démontrerons en temps et lieu qu'il n'a jamais été le port *Itius*. Nous allons justifier en peu de mots qu'il était tout bonnement le port citérieur. En effet, où placer ce dernier port, qui ne pouvait être à Sangatte, puisque nous avons donné les preuves les plus manifestes que Calais et Sangatte formaient l'ensemble du port *Itius*, renfermé dans l'anse en question? Le port de Wissant était donc le seul sur la côte qui pût être le port citérieur. Ce hâvre, du temps des Romains, se trouvait, par sa situation, bien peu éloigné des bois et des marais (alors existans) et qui, selon le récit de César, servaient de retraite aux Morins.

M. Pigault de l'Épinoy (*g*) garantit par nombre d'autorités, citées à l'appui de notre assertion, que les Romains, pour s'ouvrir un passage libre dans le Boulonnais, y firent couper, dans une étendue de dix-huit lieues, les bois nommés la Fosse (dénomination que l'on a probablement imposée au terrain qui les avait contenus et qui était resté vide). M. Pigault ajoute que depuis Tournehem jusqu'à Wissant, le pays formait une vaste forêt.

Revenons au récit de César, à l'occasion du retour de sa première expédition en Angleterre. Nous voyons que les vaisseaux que les courans écartèrent, n'ayant pu rentrer dans le port *Itius* avec ceux de sa flotte, abordèrent dans un autre plus bas ou en deçà; et que les trois cents soldats que portaient les deux navires, voulant gagner le camp, furent

attaqués par les Morins du canton ; mais qu'ils se défendirent si bien pendant quatre heures, que César, aussitôt la nouvelle qu'il en reçut, leur envoya encore assez à temps des secours qui les délivrèrent et les mirent à même de rejoindre le camp des Noires-Mottes, dont nous parlerons ailleurs plus au long.

Il ne pouvait pas alors être encore question du camp de Wissant, que les habitans dn pays nomment le Castel de César, ou le mont Catel, dont, par erreur, ils font remonter l'origine au temps de César, parce que plusieurs écrivains (au nombre desquels on doit citer MM. D'Anville et Henry) ont paru leur persuader que Wissant était le port *Itius*, tandis que tout prouve que ce port était situé à Calais, et qu'enfin Wissant n'a pu être que le port citérieur.

L'époque que nous pouvons fixer pour la création du camp dont il s'agit s'applique, mais seulement d'une manière approchante, à l'an 286 de J.-C., sous l'empire de Maximien, qui, sachant les Francs réunis aux habitans de la Grande-Bretagne, se mit en devoir de garantir les côtes de la Morinie (son domaine) de leurs ravages. Il trouva sans doute à propos d'établir, entr'autres, à Wissant, le camp dont nous remarquons encore les vestiges (*h*).

Quant aux mots *citerior* et *inferior*, alternativement employés par César, pour exprimer le port citérieur, on doit les reconnaître pour synonymes, puisque, par leur juste définition, il entend désigner tout ce qui est placé au couchant. Nous demandons si Wissant n'est point situé au couchant de Calais, qui avait le port *Itius*.

SITUATION DU PROMONTOIRE ITIUS AU BLANCNESS.

Ptolémée attribue précisément au Blancness la possession du promontoire *Itius*. Geropius entr'autres le certifie par ces mots : *Itium Promontorium ad Blancovestum*. Son opinion a été suivie par des auteurs de renom, tels que Petrus Komius,

dans sa *Germanie inférieure;* Joannes Janssonius *in typo Galliæ veteris*, ainsi que Ludovicus Hondius.

Le même Ptolémée indique avec précision la position topographique de la ville de Calais. L'édition de ses œuvres de 1462 démontre que ce promontoire appartenait à Calais; les mots *Itium Promontorium ubi Cales* le confirment évidemment, puisque son port *Itius* ne faisait qu'un avec Sangatte, contigu au Blancness.

Roger Bacon disait que César s'était plu à regarder de ce promontoire Itien le continent breton avec des lunettes d'approche, pour tâcher d'y faire quelques découvertes, avant de partir avec sa flotte.

Revenant à Ptolémée, ce savant mathématicien (nommé par les Grecs le très-divin et le très-sage), nous apprend que le port *Itius* était situé entre le promontoire de même nom et un autre qu'il ne nomme point, se bornant a dire que ces deux promontoires existaient entre Phrudis (la Somme) (*i*) et Scaldis (l'Escaut); or, le port *Itius*, situé à Calais, se trouvait justement placé entre le Blancness et le mont Cassel, appelé *Castellum Morinorum*, et d'où ce peuple cherchait à prendre connaissance de ce qui se passait au loin sur terre et sur mer. Prenons-y garde; le mont Watten, à cette époque reculée, ne faisait qu'un avec le mont Cassel; aussi Antonin, dans son itinéraire, ne désigne-t-il que le *Castellum Morinorum*.

LE CAMP DE CÉSAR SITUÉ AUX NOIRES-MOTTES.

Personne ne doit ignorer que les Romains étaient dans l'usage d'établir leurs camps sur les hauteurs, tant pour la sûreté de leurs troupes que pour avoir des points-de-vue utiles. Comme Sangatte, dans ces temps anciens, n'était point divisé de Calais, et formait avec lui le port *Itius*, il a bien fallu que César fit choix des Noires-Mottes (*j*) pour asseoir son camp; ces Noires-Mottes, avoisinant le Blancness, ne pouvaient que faciliter les découvertes du général romain.

Georges La Postre rapporte que la figure de ce camp était

triangulaire et que l'on y voyait anciennement les vestiges d'une porte prétorienne.

Le nom de Camp de César est resté affecté jusqu'aujourd'hui à l'endroit que les habitans de Sangatte nomment *le Jardin-Madame* et que Marin-Bailleul appelait de son temps *le Mont-Gautier*.

VOIE ROMAINE CONDUISANT A CE MÊME CAMP (*k*).

Nous voyons, par l'itinéraire d'Antonin, qu'il existait notamment un chemin allant de Bavay à Arras, d'Arras à Thérouanne, et de là, selon Ptolémée, au port *Itius*, que nous avons justifié être Calais. Ce chemin, en sortant de Thérouanne, passait par Guinégatte (*l*), Tournehem, Guines et Leulingue. Marin-Bailleul observe qu'en sortant de Guines, en-deçà du village nommé Fontaine (maintenant St.-Tricat) (*m*), il se divisait et prenait à droite par Nielles, *juxtà Calcatum* (Coquelles), *viâ quæ ducit ad Nivellam* (Nielles), *deindè ad Calaisiacum* (Calais), disait Lambert d'Ardres. Passant par Coquelles et la Chaussée, qui menait au pont Nieulay, cette route aboutissait à Calais, et sortant à gauche, venait donner aux Noires-Mottes, devant l'ancienne paroisse de Sangatte, appelée *St.-Martin de Seclive;* le nom Sangatte n'étant que du xe siècle (*n*).

Dans la carte de Cassini de l'année 1756, l'on remarque que cette voie romaine, allant de Thérouanne à Sangatte, passait par Tournehem, Autingues, Guines, Boucres, Hâmes et Peuplingues, et de là à Sangatte. Il est plus que probable que, en sortant de Guines, il y avait une branche de cette voie romaine qui conduisait ainsi à travers le pays audit Sangatte; autrement, la carte de Cassini manquerait de justesse. C'est là le chemin que les modernes ont nommé *le Chemin Verd*.

DÉBARQUEMENT DE CÉSAR A DEAL DANS SES DEUX EXPÉDITIONS.

Ninnius, ancien auteur breton, et Camden, considéré comme le Strabon de l'Angleterre, et plusieurs auteurs distingués, déterminent Deal (*o*) pour le lieu de débarquement de César.

Les paroles affirmatives de Ninnius suffisent pour en convaincre. Les voici: *Cæsar ad Dole bellum pugnavit;* ce qui signifie: César combattit à Deal les Bretons, qui étaient sans doute venus à sa rencontre par le chemin militaire qui avoisinait Cantorbéry, mentionné dans l'itinéraire d'Antonin, et qui conduisait à Deal. Camden, à l'égard de cette voie, s'exprime en ces termes, pris pour le *vice versà:*

« *Via hinc militaris, saxis constrata, ad Cantuariam pertingit; quam Romanorum fuisse opus dijudices.* »

Nous croyons rendre ainsi la chose en français:

Parlant de Deal. « D'ici part un chemin militaire jonché de cailloux, qui aboutit à Cantorbery; vous pouvez juger qu'il est l'ouvrage des Romains. »

Nous allons actuellement prouver que le général romain, ayant fait son premier abord à Deal, a dû y descendre de même la seconde fois; la phrase suivante des *Commentaires* ne permet point d'en douter:

« *Ut eam partem insulæ caperet, quâ optimum esse egressum superiore æstate cognoverat.* »

Le sens de cette phrase indique que César avait fait manœuvrer sa flotte de manière à aborder le rivage breton dans le même endroit que l'été précédent.

Nous prévenons ici nos lecteurs que ne voulant rien omettre qui puisse les intéresser, nous allons leur marquer les époques qui déterminent l'anéantissement des ports *Itius,* ultérieur et citérieur, et du golfe *Itius.*

FIN DU PORT ITIUS, SITUÉ A CALAIS.

Quelques auteurs avaient avancé, mais sans preuves, que ce port fut détruit dans le v[e] siècle; nous allons prouver qu'il a eu une existence de plus grande durée.

Georges L'Apostre rapporte que Sifrid, premier comte de Guines, cherchant tous les moyens d'affermir sa domination, invita Raoul, roi de France, et Arnoul le Vieux, comte de Flandre en 930, à laisser anéantir le port *Itius*, afin d'empêcher le débarquement des pirates. La faveur en fut accordée au comte de Guînes, et tous les ouvrages utiles à la conservation de ce hâvre furent détruits. Nous remarquons par l'histoire que, dans l'espace de trente-cinq ans, le flux journalier de l'Océan ayant déposé, notamment dans l'étendue de Sangatte, les sables et la vase qu'il roule constamment dans ses eaux, en éleva insensiblement le terrain. Cette portion du hâvre *Itius* fut presque entièrement comblée. Il n'en reste intact que l'espèce de petit lac cité par Lambert d'Ardres, écrivain du XIII[e] siècle, et vulgairement nommé *le Puits des Gentils*, par rapport à sa profondeur et par allusion à l'embarquement de plusieurs saints personnages pour l'Angleterre. Ce lac servit de port particulier à Sangatte et fut détruit par les Anglais dans le XIV[e] siècle.

Revenant à l'abolition de la portion du port *Itius* ci-devant mentionnée, comme il n'existait plus que celle qui avait son cours jusqu'à Calais, et que le *Sinus Itius* n'était pas encore attéri, Arnoul le Jeune, comte de Flandre, fit construire, en l'an 965, le pont Nieulay, près duquel l'on éleva plusieurs tours pour sa défense. Nous indiquerons en temps convenable sa situation. On pratiqua aussi des écluses pour pouvoir retenir et lâcher à propos les eaux du golfe. Cette partie reliquataire du hâvre *Itius* dura jusqu'à l'an 1405, que les Anglais, encore possesseurs de Calais, creusèrent le port actuel, dont Moréry fait remonter, par inadvertance, l'ori-

gine à l'an 997 ; mais il confond (*p*). Les travaux de Baudouin le Barbu, comte de Flandre, concernaient uniquement la portion dite reliquataire du port *Itius,* dans laquelle il avait fait établir le vieux Paradis. Voyez à ce sujet la Chronique de Centule, abbaye de Saint-Riquier, et aussi le Dictionnaire de Trévoux, édition de 1752; les vestiges de cet ancien canal et du vieux Paradis démontrent la fidélité de nos remarques. Ce Paradis, selon une charte anglaise intitulée: *Rot. fr. m.* 19, fut réparé en 1397, par ordre de Richard II, roi d'Angleterre, qui avait succédé à Édouard III, son aïeul, le 23 juin 1377; ce dernier, quoi qu'en dise l'abbé Lefebvre, ne pouvait donc pas être le restaurateur de ce bassin.

Au demeurant, les Anglais s'étant aperçus, après un certain laps de temps, que l'ancien canal précité commençait à diminuer de profondeur, par les suites de l'alluvion formée à Sangatte, résolurent, en l'an 1405, de le prolonger jusqu'au point où nous le voyons aujourd'hui, et de donner aux eaux de la mer leur entrée actuelle; ce furent aussi eux qui firent le bassin qui nous sert de hâvre. Nous décrirons ailleurs les changemens que l'on y opère maintenant, d'après les soins paternels et les sublimes conceptions du génie de S. M. l'empereur Napoléon le Grand. De tous ces détails topographiques, il résulte que la portion Itienne de Sangatte a cessé d'exister dans le x[e] siècle, et que celle de Calais s'est maintenue jusqu'à l'an 1405.

Nous croyons devoir observer que l'erreur de ceux qui ont pensé que le port *Itius* n'avait subsisté intégralement que jusqu'au v[e] siècle ne peut provenir que de ce que les Romains, ayant été expulsés de la Morinie et surtout de Calais en l'an 455, par Mérovée, l'on aura, à cette époque, effacé le nom *Itius*. En conséquence et avec le temps, le silence des historiens sur ce nom aura donné l'opinion que le port ainsi appelé avait été aboli à l'époque dont il s'agit. Nous espérons maintenant que l'on reviendra d'une semblable méprise.

FIN DU PORT ULTÉRIEUR, SITUÉ A OYE.

Il serait assez difficile de déterminer au juste l'époque de l'anéantissement du port d'Oye; nous ne pouvons conséquemment avoir d'autre recours qu'au récit de Malbrancq, qui fixe à l'an 979 la jonction des petites îles du Bas-Calaisis au continent, jonction opérée, dit M. Pigault de Lépinoy, par diverses révolutions de l'Océan, qui auront dû sans doute nuire au port d'Oye et finir par le combler entièrement de sable (*q*); car telle est l'inconstance de cet élément, observent les naturalistes, que les lieux qui lui avaient servi de bornes sont maintenant renfermés dans son sein, et que ceux qu'il inondait lui ont servi depuis de rivages.

Le nom de port ultérieur n'a plus existé après l'an 455, époque à laquelle la Morinie fut délivrée du joug des Romains.

FIN DU PORT CITÉRIEUR, SITUÉ A WISSANT.

Nous avons justifié que le port de Wissant a servi de port citérieur aux Romains; nous observons que depuis la première expédition dans la Grande-Bretagne jusqu'à l'arrivée des Francs dans la Morinie, d'où ils chassèrent les Romains, l'histoire ne fait aucune mention de Wissant et commence à rompre son silence à cette dernière époque, en disant que le port de cette ville, demeuré comme abandonné, n'a bientôt plus servi que pour le passage des personnes de marque et des particuliers en Angleterre.

Depuis le VI[e] siècle, ces passages ont dû continuer pendant un certain nombre d'autres siècles; mais l'on rencontre bien des lacunes jusqu'à l'an 938, que Flodoard, en parlant de la ville et du port de Wissant, dit que Louis d'Outremer les fit réparer et donna à la ville le nom de *Guiscum*, qui est le même que celui de *Wiscum*, signifiant en gaulois *hâvre, baie*. Ce nom a

été remplacé par celui de Wissant, lorsque le port fut comblé par les sables; aussi les Anglais écrivaient-ils anciennement *Wit sand* et *White sand* (sable blanc).

Reprenant notre sujet, nous ignorons les embarquemens qui peuvent avoir eu lieu jusqu'en 1179 (*r*); alors la vénération pour Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, était arrivée au point que les têtes couronnées allaient visiter son tombeau. Louis VII, roi de France, fit ce pélerinage cette année avec Baudouin, comte de Guînes (*s*); tous deux s'embarquèrent à Wissant pour passer à Douvres, où le roi Henri II leur fit une superbe réception. Ce récit est tiré des manuscrits de M. Pigault de Lépinoy, qui l'a puisé dans Malbrancq et Duchesne.

Pour ne point trop étendre la matière, nous nous bornerons ici à dire que depuis l'an 1179 jusqu'en 1327, les passages pour l'Angleterre ont été fréquens à Wissant; Ducange et autres en citent un nombre infini. Au reste, comme nous n'avons point notamment Ducange sous les yeux, nous voulons bien néanmoins nous en rapporter à M. Henry, qui affirme, d'après ce savant, que depuis l'an 569 jusqu'en 1327, ces embarquemens ont eu lieu à Wissant. L'abbé Lefebvre, qui nous cite assez souvent le port de cette ancienne ville, en fait sa dernière mention à l'an 1346.

Nous remarquons qu'Édouard III, avant d'entreprendre le siége de Calais, fit fortifier le port de Wissant, et qu'il lui servit à recevoir les troupes et les munitions qu'il tira de son royaume, durant son campement devant Calais. (Voyez à ce sujet Marin Bailleul.) Les Anglais, une fois devenus maîtres de cette ville, détruisirent ensuite le port de Wissant, ne voulant conserver que celui de Calais, dont la possession tenait à leur gloire et à leurs intérêts.

C'est donc là l'époque de l'anéantissement du port de Wissant, naguère le port citérieur des Romains, et qui en perdit le nom à leur expulsion de la Morinie.

FIN DU GOLFE ITIUS, QUI AVAIT SON EMBOUCHURE AU COULANT DU PONT NIEULAY ET CONTINUAIT SON COURS JUSQU'A SCYTHIU, DEPUIS NOMMÉ SAINT-OMER.

Baudouin-le-Pieux, comte de Flandre, fit pratiquer, entre Arques et Clairmarais, en 1154, un canal à l'endroit où la mer montait alors, et qui, suivant un diplôme de 1175, de Philippe, aussi comte de Flandre, allait, cette année, jusqu'à la Croix Blanche, à moitié chemin de Saint-Omer à Arques. Il fit encore faire une chaussée dans cet intervalle, pour pouvoir aller à pied sec à sa maison de campagne de Rihoult, située à Arques, et qui était son lieu de plaisance, selon un de ses cartulaires de 1186.

Peu d'années après, l'alluvion formée à Saint-Omer, à Ardres et à Guines, par les sables qui s'y amoncelèrent, détourna le cours de notre golfe *Itius*, qui, ne trouvant point de partie plus basse que celle de Watten, se déchargea dans l'Aa. Les petites îles par nous citées à l'article de l'abolition du port ultérieur d'Oye, et que l'on voit figurer sur la carte morinienne comme ayant été, selon Strabon, la demeure des premiers Morins, disparurent successivement. Ces différentes révolutions ne nous laissèrent, pour unique souvenir de l'existence de ce fameux golfe, que le vivier actuel du fort Nieulay, qui en est le dernier vestige.

M. Pigault de Lépinoy affirme qu'à une certaine époque, ce vivier était dénommé le Lac de Verneuil. Il est probable que, lors des anciennes concessions des domaines du Calaisis, on l'aura adjugé à un seigneur du nom de Verneuil.

D'après les détails qui précèdent, nous voyons que le *Sinus Itius* a pris fin dans l'une des dernières années du XIIe siècle; ainsi, il y a six cents et quelques années qu'il n'existe plus. On peut dire néanmoins que, jusqu'à l'époque de son anéantissement, il a toujours conservé son antique nom de *Sinus Itius*.

ÉTYMOLOGIE DU NOM ITIUS (*u*).

Georges L'Apostre, qui nomme notre ancien port *le Port Itien* ou *Jécien*, prétend que le nom *Itius* dérive de celui *Iccius* ou *Jecius*, député de Rheims par les Gaulois vers César. Cela nous paraît insignifiant. Bernard, d'après Paul-Émile, dit que le nom *Itius* se rencontre dans ces paroles prononcées par le général romain, à son départ pour la Grande-Bretagne, lors de sa deuxième expédition : *Itus est*, au lieu de *Itius*, faute d'impression qui se trouve dans mon premier Mémoire.

Quant à moi, j'avais cru trouver dans le nom *Sithiu* (écrit *Scythiu* par d'autres) les mots *Sinus Itius*, attendu que le golfe de ce nom conduisait audit *Sithiu*. Abraham Ortelius, que je n'avais même point consulté, est cité par Marin-Bailleul, comme partageant ce sentiment avec d'autres auteurs. En effet, les mots *Sinus Itius* paraissant tirer leur racine de *Sithiu*, on devrait y rencontrer la formation du nom *Itius*.

Sueyro, annaliste de Flandre, dément fortement cette opinion, disant que le nom *Sithiu* n'a aucun rapport avec *Sinus Itius*, mais doit s'appliquer au vieux château dont nous ferons plus loin mention, lequel avait retenu le nom *Sithiu*, ou pour mieux dire, *Scythiu*, des Scythes, peuples septentrionaux répandus dans les Gaules, et notamment de ceux de la Morinie.

D'après un traité intitulé : *Vérité de l'Église de St.-Omer*, cité par l'abbé Lefebvre, on voit que Bertin, Momelin et Ébertram (Bertrand), compagnons apostoliques d'Omer, vinrent à la rencontre de ce dernier à *Scythiu*, où un très-riche seigneur avait consacré ses biens aux progrès de l'évangile, et que la terre de *Scythiu* n'a pris ce nom que dans la suite, et que du temps d'Adroald, elle s'appelait *Hebbingahem* (*v*). Il paraît qu'en l'an 882, la Morinie, désertée et ruinée, n'était guère

fréquentée que par les peuples du nord, qui avaient établi leur séjour sur son territoire et en avaient fait comme le rendez-vous de leurs troupes, selon Meyer.

Une partie de ces pirates, nommés Scythes, comme nous l'avons dit plus haut, s'habitua sur le territoire de Hebbingahem, qui par suite fut dénommé *Scythiu*, à cause de la retraite et du domicile de ces Scythes. Le nom *Scythiu* demeura principalement affecté au local qui a donné naissance à la ville de Saint-Omer. Sur ce local était situé, entr'autres, le château de *Scythiu*, sur les vestiges duquel se trouve la grande batterie de ce nom, ainsi que la maison de justice de Saint-Omer. En un mot, *Scythiu* était bâti à l'extrémité du promontoire que forme la colline venant de Tatinghem et Wisques, d'après le récit de MM. Le Ducq et Alexandre, savans rédacteurs de l'*Annuaire statistique* de notre département du Pas-de-Calais, pour l'an 1808.

Revenant à l'étymologie du nom *Itius*, il faut cependant tâcher de la découvrir ailleurs. Ptolémée, en sa *Cosmographie*, désigne le nom *Itius* sous le nom grec *Ι'κιον*, qui signifie *port*, *baie*, *rivage*, *côte*, et en flamand épuré, *ick* (*dick*, *diick*).

Scrieckius nomme, en bas-flamand, *Itius Portus iis Poort, vel Portus ad insulam, à quo proximè itur in Angliam.* Il ajoute que ce port est aujourd'hui celui de Calais; que, écrivant *Calis*, il interprète par le mot celtique *Gahalis*, dans lequel il rencontre, pour le sens de la chose, *Profectio tendens ad insulam Britannicam;* c'est-à-dire qu'il considère Calais comme le lieu de départ pour l'Angleterre.

Joannes Jucundus et Marlian observent que le nom *Itius* provient du verbe *ito*, qui signifie hanter et fréquenter souvent; c'est pour cela, ajoute Turnèbe, que le port en question prit le nom *Itius*. Enfin, si l'on peut s'en rapporter à l'assertion de Paul-Émile, qui, ainsi que nous l'avons précédemment observé, indique que César, en mettant à la voile, articula les mots *Itus est*, ne doit-on pas en inférer que ce général a voulu dire : C'est-là le port servant pour le passage dans la Grande-Bretagne et le retour dans les Gaules? En

effet, *itus* et *itio*, tous deux substantifs et synonymes, expriment le *vice versâ*. Boudet, qui a précisé ces deux mots dans Térence et Cicéron, les explique de même.

Comme Platon dit affirmativement qu'avec les mots on connaîtra les choses, le président Desbrosses rencontre dans le seul mot de *Calais* l'assemblage de ceux *Portus Itius*, *Cala* voulant dire *port*, et *is* étant identique avec *Itius*(*x*).

Ces différentes étymologies nous paraissant toutes bien explicatives du vrai sens du nom *Itius*, nous finirons par observer que, malgré que bien des auteurs ont écrit *Iccius* au lieu d'*Itius*, celui-ci est le plus généralement adopté; M. D'Anville le dit formellement. Au surplus, ce qui tranche toute espèce de difficulté sur les deux manières d'écrire, c'est que le *t* devant l'*i* forme la même consonnance que le *c* des Romains.

IMPOSSIBILITÉ DE L'EXISTENCE DU PORT ITIUS A WISSANT.

Nous ne disconviendrons point que plusieurs auteurs respectables ont cru rencontrer à Wissant la position du port *Itius*; mais malgré que nous rendions justice à la célébrité de leurs talens, ces écrivains renommés sont-ils infaillibles? leur doit-on une confiance tellement aveugle, qu'il faille partager à leur gré les opinions qu'il leur a plu d'émettre? La principale qui a pu les déterminer à placer ce fameux port à Wissant a sûrement pour base ce passage des Commentaires: *Quod inde erat brevissimus in Britanniam trajectus.*

Voici comment ils l'ont traduit:

« Parce que de là était le plus court trajet pour la Grande-Bretagne. »

Les opinans se sont imaginé pouvoir persuader à leurs lecteurs qu'en effet César aurait choisi ce port, parce qu'il lui offrait le plus court trajet; mais comme la phrase n'a pas été rapportée par eux en entier, nous allons la rétablir, et alors elle présentera un sens tout différent. Voici le passage complet:

« *Ipse cum omnibus copiis in Morinos proficiscitur, quod indè erat brevissimus in Britanniam trajectus.* »

Nous ne pouvons, d'accord avec les meilleurs traducteurs, que nous exprimer en français de la manière suivante :

« Il est parti (parlant de César) avec ses troupes pour le pays des Morins, parce qu'il n'y avait qu'un fort petit trajet de là dans la Grande-Bretagne. »

Virgile, pour exprimer de même un trajet qui n'est pas très-long, emploie les mots *brevissimus cursus*, ou, si l'on veut, à l'ablatif: *brevissimo cursu.* Virgile pouvait-il ne point se modeler sur le génie de la langue de César? L'auteur du *Nouvel Atlas* et M. Hennebert, dans son *Histoire de la province d'Artois*, dit M. Morel-Campanelle, d'Abbeville, dans son manuscrit sur le *Portus Itius*, ont donné le même sens que ci-dessus aux paroles de Virgile.

Enfin, dans le passage de César: *quod indè erat brevissimus in Britanniam trajectus*, on ne rencontre la dénomination précise d'aucun port. Le général romain s'est expliqué universellement qu'il partait pour le pays des Morins, parce que de chez eux le trajet lui paraissait fort court pour la Grande-Bretagne ; et si par la suite, il eût fait voile du port qui lui marquait le plus court trajet, il n'eût point manqué, dans ses Commentaires, lors de sa deuxième expédition (en parlant du port de son embarquement), d'ajouter au mot *commodissimum* ceux *et proximum*, et avec d'autant plus de raison, qu'il n'a même point désigné, lors de sa première expédition, qu'il partait du port *Itius*, qu'il ne nomme ainsi qu'au deuxième voyage. M. D'Anville dit à ce sujet que Strabon ne permet point de faire distinction de deux ports différens; car c'est sous le nom d'*Itius*, ajoute M. D'Anville, que Strabon fait mention du port où César mit à la voile pendant la nuit, et qu'il arriva au rivage de l'île à la quatrième heure du jour suivant, ce qui se rapporte aux circonstances du premier trajet.

S'il était écrit dans les Commentaires que César, dans ses deux expéditions, se fût embarqué dans deux ports

différens, l'on pourrait, d'après l'interprétation française donnée par certains auteurs en ces termes: *parce que de là était le plus court trajet*, l'on pourrait, disons-nous, présumer et même affirmer que César s'était embarqué la première fois à Wissant et la deuxième fois à Calais; mais comme ce général a mis à la voile la première et la deuxième fois dans le port *Itius*, il serait de toute impossibilité et plus que ridicule d'accorder à Wissant un port qui appartient de droit à Calais.

Tout le monde, d'après M. D'Anville, convient que Wissant est éloigné de 22 à 24,000 pas romains de Douvres. Calais, ainsi que nous l'avons justifié, se trouve distant du même point de 30,000 pas, que César accorde à la largeur du détroit; or, d'après cet argument concluant, est-il permis de croire que le port *Itius* ait jamais existé ailleurs qu'à Calais?

M. D'Anville, voulant absolument gratifier Wissant du même port *Itius*, a imaginé un moyen qui pùt le conduire au complément des 30,000 pas. Pour y parvenir, il eut recours au témoignage de César, qui rapporte avoir été obligé de ranger la côte dans un espace de 8,000 pas pour trouver un endroit propre à sa descente; mais César, en mesurant la longueur du trajet de ce port au continent breton, n'avait pas besoin de comprendre dans les 30,000 pas les 8,000 pas qui l'écartèrent plus loin (et nous disons à Deal), puisque les 30,000 pas se rencontraient naturellement dans l'espace de Calais à Douvres, où il avait d'abord compté débarquer.

Il n'y avait point, de Wissant, la distance des 30,000 pas en question, puisqu'on n'en alloue que 22 à 24,000; il est donc de toute évidence que l'embarquement du général romain n'a pu avoir lieu à Wissant, mais bien à Calais, d'où l'on comptait en effet les 30,000 pas indiqués pour le trajet de César dans la Grande-Bretagne, trajet choisi par César comme étant le plus commode (*y*).

Nous répétons ici que Wissant n'a pu être que le port citérieur; encore ne pouvons-nous point déterminer le local où figurait ce port et par où on y entrait. Le père Lequien

dit que, de son temps, les gens du pays prétendaient que les vaisseaux y avaient jadis leur entrée par un endroit appelé le *hable* ou le *hâvre*, au bout de la paroisse de Tardinghen, au-dessous de la pointe du cap Grinness. Si cela est, ajoute le père Lequien, le vent de nord-ouest n'empêchait pas les vaisseaux d'en sortir. Nous rappelons à ce sujet que le vent retint en effet pendant vingt-cinq jours, dans le port *Itius*, les navires de la flotte de César; mais ce fut bien à Calais, puisque ce port y était situé.

M. D'Anville, voulant, au contraire, insinuer que le port *Itius* convenait à Wissant, allègue que l'anse terminée par le Grinness et le Blancness pouvait facilement contenir la flotte de César. Nous y consentons pour la première expédition, composée seulement de quatre-vingts navires; mais non pour la deuxième, qui comprenait huit cents voiles.

Les géographes ne distinguent-ils point deux sortes d'anses? La première représente une baie, ou grande plage de mer qui entre dans les terres et dont les rivages sont courbés en arc. Cette anse se nomme *Sinus latior;* elle était bien celle de Calais à Sangatte, laquelle avait bien assez d'espace pour renfermer une bonne partie de la flotte romaine, et, moyennant sa conjonction avec le *Sinus Itius*, mettait tous les navires qui n'auraient pu se maintenir dans son enceinte à même d'aller se réfugier dans ce golfe, qui, nous le répétons, s'étendait jusqu'à *Scythiu* (Saint-Omer).

L'autre espèce d'anse, au contraire, a son enfoncement dans la mer, entre deux promontoires, et est plus petite que le golfe et la baie; on la nomme *Sinus angustior.* Cette anse est applicable à Wissant; et certes, par sa position de moindre étendue, elle n'offrait point à César la commodité et la sûreté de notre *Sinus latior* de Calais à Sangatte, ni aucune réunion avec le *Sinus Itius,* qui avait servi de passage aux quarante navires construits sur la Melde, d'où ils étaient venus gagner le port *Itius* de Calais.

Un dernier argument suffit pour renverser le système opiniâtre de M. D'Anville à vouloir placer ce port à Wissant.

Nous apprenons par les *Commentaires* que César, dans sa première expédition, arriva à la côte bretonne en dix heures avec les premiers navires, *cum primis navibus*, et la flotte entière en seize heures. On demande à tout homme impartial si César, partant de Wissant, avec les meilleurs voiliers de l'Europe, eût pu, lui et sa flotte, employer autant de temps dans cette traversée. Ces deux longueurs de route ne conviennent-elles point mieux au départ de Calais, bien plus éloigné de Douvres que Wissant?

Que l'on s'obstine encore à nous dire que Wissant était le port *Itius* et que Calais ne l'était point, nous nous retirerons paisiblement de l'arène et laisserons la place libre aux vaillans champions qui seront curieux de se mesurer ensemble. Nous craignons néanmoins que le combat ne finisse faute de combattans.

Quoi que nous en disions, nous ne pouvons guère nous dispenser de faire au moins nos répliques à MM. Pichon et Henry, de Boulogne, qui ont essayé de vouloir nous enlever notre port *Itius* par des allégations dénuées de fondement, et qui annoncent plutôt la convoitise de notre ancien patrimoine que l'envie d'être justes en nous le conservant.

RÉPONSE SUCCINCTE

A LA NOTICE DE M. PICHON, DE BOULOGNE, INSÉRÉE PAR MM. LE DUCQ ET ALEXANDRE, DANS LEUR ANNUAIRE STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT, POUR L'AN 1808.

M. Pichon, secrétaire de la Société d'Agriculture de Boulogne, prétend, disent les rédacteurs, que « du temps de » César, les eaux couvraient le Calaisis, et par suite, l'em-

» placement de la ville de Calais, ainsi que celui d'Oye, et
» que le *Sinus Itius* ne pouvait s'étendre jusqu'à St.-Omer,
» sans couvrir le pays qui a formé le Bas-Calaisis, lorsque
» les eaux l'ont abandonné. »

Réponse: M. Pichon, comme professeur d'histoire naturelle et comme homme érudit, nous paraît sortir ici de la franchise qui doit tenir à son caractère et à ses talens. Nous sommes réellement persuadés que, pour ne point contrarier le plan qu'il s'est formé de dépouiller Calais du port *Itius*, il n'a avancé que des moyens spécieux, pour tâcher de couvrir la vérité d'un voile impénétrable sur la situation de ce port célèbre; mais nous savions bien qu'un jour ce voile aurait disparu pour faire place à la vérité et la faire briller de la manière la plus éclatante.

Que M. Pichon feigne ou non d'ignorer ce qu'il sait, ou doit savoir, nous le renvoyons spécialement à la carte ancienne de la Morinie, gravée par Pierre Warin d'Aire, et annexée au traité de Malbrancq *de Morinis*, tome Ier; il y reconnaîtra le promontoire de Ptolémée près de Sangatte : *Blancovestum* (le Blaneness), *vel Itium promontorium*. Il y apercevra aussi le port *Itius*, situé à Calais, et le golfe *Itius* allant à *Scythiu* (St.-Omer). Calais est marqué sur cette carte sous le nom de *Scala*, que plusieurs écrivains ont faussement attribué à Escalles, village du Calaisis avoisinant le Blancness. Nous relèverons cette méprise dans notre *Histoire de Calais* et démontrerons qu'Escalles n'existait point avant le XIIIe siècle (*y*).

La même carte renferme également *Petressa* (St.-Pierre), Marck, Oye et St.-Willebrod (Gravelines). Si *Scala* eût été Escalles, l'aurait-on placé à proximité de ces endroits?

M. Pichon viendra-t-il encore nous dire que Calais et Oye étaient sous l'eau du temps des Romains? Peut-être nous répliquera-t-il: « Mais par ces mots de l'intitulé de la carte, *et locorum ab anno* 800 *nomenclatura*, l'on ne doit comprendre que les lieux existans vers l'an 800 de l'ère chrétienne. » Que doit-on maintenant entendre par ceux-ci: *Morinorum sub*

Cæsare magnitudo, sinon l'étendue du pays des Morins sous César? Or, d'après toutes les preuves évidentes que nous avons données de la situation du port *Itius* à Calais et de celle du port ultérieur à Oye, il est incontestable que ces deux endroits étaient existans du temps de César. Au surplus, nous allons, notamment pour Calais, convaincre M. Pichon du fait par ses propres paroles. Il ajoute que, malgré ses recherches, il n'a jamais découvert dans les sables et les galets du Calaisis une seule médaille qui remontât à César: c'est ici précisément où nous l'attendions pour sa propre condamnation.

Réponse: Calais, dans la haute antiquité, était dénommé *Portus Itius* (hâvre *Itius*), à cause du nom de son port. Dès que la ville Itienne fut détruite, les *Caletes* Césariens bâtirent une nouvelle ville, à laquelle ils imposèrent le nom de *Calais;* cela se prouve évidemment par une médaille décrite par Claude Bouteroue, frappée sous l'empire de César et portant pour légende, entr'autres, le nom gaulois *Kalei,* dont on a fait celui de *Calais.* Nous parlons de cette pièce plus au long dans notre *Histoire des Morins,* et nous en ferons aussi mention dans celle de Calais. Cette médaille justifie bien affirmativement que notre ville, à l'égard de sa deuxième origine, a été sous la domination de César, l'ayant été en premier sous celle des Morins.

Maintenant, pour prouver l'occupation de notre ville et du territoire par les Romains, depuis César jusqu'à leur expulsion de la Morinie, nous pourrions ajouter ici le fait de quatre médailles romaines trouvées dans Calais même, celui de cinq trouvées à Sangatte et d'une à Nielles-lès-Calais, près le chemin de Leulingue, voie romaine qui conduisait partie à Calais et partie à Sangatte, et puis au camp des Noires-Mottes(2).

Enfin, nous avons lieu de croire que M. Pichon demeurera convaincu que Calais et Oye n'étaient point sous les eaux du temps de César, ni après lui. Nous espérons qu'il reviendra de son erreur et conviendra avec Sénèque du mérite de cette

maxime: « *Non est levitas à cognito et damnato errore discedere;* » en français: Ce n'est point une inconstance que de quitter une erreur, après l'avoir reconnue et l'avoir condamnée.

RÉFUTATION

DE LA CRITIQUE DE M. HENRY, ADJUDANT DU GÉNIE, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES ARTS DE BOULOGNE-SUR-MER ET DE LA SOCIÉTÉ CELTIQUE, SUR L'EXISTENCE DU PORT ITIUS A CALAIS, QU'IL PLACE DE PRÉFÉRENCE A WISSANT.

M. Henry, dans son *Essai historique, topographique et statistique sur l'arrondissement communal de Boulogne-sur-mer*, imprimé par M. Le Roy-Berger, en 1804, a cru pouvoir justifier, par dix-neuf dégrés de probabilité, que Wissant, selon lui, devait l'emporter sur tout autre endroit pour la possession du port *Itius;* mais nous sommes trop portés d'inclination pour les preuves mêmes pour devoir nous arrêter à des probabilités.

M. Henry convient néanmoins que des auteurs respectables ont opiné pour Calais; mais il a grand soin de ne point les citer tous. Il ignore probablement les noms recommandables de ceux que nous avons rappelés dans ce nouveau Mémoire; ou, s'il les connaît, n'aurait-on pas lieu de croire que son silence affecté n'a sans doute pour base que la crainte de voir échouer ses prétentions, trop peu concluantes pour pouvoir anéantir les droits réels des Calaisiens? Il a beau décrier les différentes autorités que nous analysons dans notre premier Mémoire, le passage de Fulcius Ursinus n'en est pas moins décisif en notre faveur; car, n'en déplaise à M. Henry,

ce savant critique du XVI[e] siècle était bien libre de penser, avec Marlianus et autres, que Calais fût le *Portus Itius*. En effet, pourrait-on, sans vouloir blesser la saine raison, dénier que le nom latin *Calitius* ou *Calesium* ne fût point assez appellatif par lui-même pour désigner Calais comme le lieu dénommé le port *Itius?* Le docteur Chifflet était-il aussi bien fondé à appliquer son *Mardicium* au nom de *Portus Itius?* Nous opinons assurément pour la négative, puisque la confection du port de Mardick n'a eu lieu que trois siècles après la domination de César sur la Morinie, tandis que celui de Calais existait du temps de ce souverain. Au surplus, Mardick était trop éloigné de l'Angleterre pour avoir pu être le port en question.

M. Henry, qui refuse tout à Calais, prétend avec beaucoup d'enthousiasme que le nom *Wissant* est le plus rapprochant du nom *Itius*, et que l'on ne doit plus douter, d'après cette appellation identique, que Wissant ne fût le port *Itius*. Nous pourrions, à notre tour, assimiler la comparaison de M. Henry à celle du docteur Chifflet, à la différence près que, si le port de Mardick était trop éloigné de la Grande-Bretagne, celui de Wissant en était trop voisin pour avoir été le port précité; car M. D'Anville nous dit qu'en franchissant le Pas-de-Calais, la position du château de Douvres, liée à plusieurs points du rivage de la France, fixe la largeur du détroit entre les deux continens. Or, ce géomètre détermine l'espace entre Wissant et Douvres, en premier lieu, pour 22 à 24,000 pas romains. Il abandonne plus loin l'alternative, en affirmant que la largeur du canal entre ces deux endroits comporte précisément 24,000 pas, rencontrés aussi par M. Henry, qui n'en diffère que de 238 pas, 1/32 en moins, par le rapport de 35,000 mètres qu'il leur accorde; car 24,000 pas doivent donner, à raison de 1 mètre 473 millimètres le pas, 35,352 mètres. Mais enfin, tout cela ne remplit point les 30,000 pas Césariens. Nous allons donc rappeler ici ce que nous avons déjà dit dans nos écrits, que pour compléter ces 30,000 pas, M. D'Anville a imaginé un

moyen spécieux sur lequel il essaie d'appuyer son argument. C'est en voulant le manifester qu'il s'empresse de mettre à profit le témoignage même de César, qui rapporte avoir été obligé de ranger la côte bretonne de 8,000 pas dans sa première expédition, afin de rencontrer un lieu plus propice pour sa descente. Ce procédé, dont M. D'Anville croit tirer un parti fort avantageux, est insignifiant pour tout homme qui aime la précision dans les faits et les calculs; mais, malgré la justice due aux talens distingués de cet académicien, nous ne pouvons approuver le vice d'une telle combinaison, et M. Henry, son zélé partisan, se piquant de reconnaître aussi bien que nous l'infaillibilité de l'arithmétique, ne pourra disconvenir que les 8,000 pas ajoutés aux 24,000 produisent bien un total de 32,000, ce qui passe de 2,000 pas l'estime de César. Au demeurant, il prétend que la longueur du trajet de ce général doit être prise du point de son embarquement à celui de son arrivée; trajet, ajoute-t-il, que, dans son premier voyage, il avait reconnu être d'environ 30,000 pas.

Pour applaudir à un pareil raisonnement et le trouver exempt d'erreur, il faudrait vouloir méconnaître que César, avant d'entreprendre sa première expédition, avait envoyé C. Volusenus sur une galère pour examiner soigneusement la côte d'Angleterre et pour y prendre les renseignemens convenables à son plan. Les *Commentaires* ne nous laissent point ignorer que cet émissaire employa utilement son temps, puisqu'il ne revint qu'au bout de cinq jours; conséquemment, il ne serait aucunement permis de douter que ce ne fût lui qui instruisit le général de la distance d'*Itius* à cette même côte. Il doit naturellement passer pour très-évident que César, avant d'opérer sa première expédition, savait précisément à quel endroit il aurait pu débarquer; aussi, en mettant à la voile, il se dirigea sur Douvres. On demande à tout homme sensé s'il y avait possibilité à lui de prévoir la circonstance qui s'opposa à son débarquement à Douvres et qui l'obligea d'aller tenter ailleurs un abord plus

facile. Nous répétons ici, d'après Ninnius, Camden et d'autres auteurs renommés d'Angleterre et de France, que ce fut à Deal qu'il descendit. Il ne comptait guère néanmoins d'y débarquer dans son second voyage, puisque d'*Itius* il avait pris, comme dans le premier, ses dimensions pour Douvres; la contrariété du vent et de la marée seule l'avait forcé de regagner, à la rame, l'endroit qu'il avait remarqué et choisi l'été précédent, comme le plus propre à sa descente. Ce fut donc à Deal qu'il mit pied à terre dans sa deuxième expédition, ainsi qu'il l'avait fait à la première.

M. Henry ne voit nulle part écrit que César eût déterminé la distance d'*Itius* à Douvres; nous ne voyons pas non plus qu'il ait marqué celle d'*Itius* à Hithe. Où donc ce général a-t-il pu faire le trajet des 30,000 pas? ce n'est point sûrement dans l'intervalle de Wissant à Douvres, qui n'en comporte que 24,000. En vain se plait-il à invoquer celle de Wissant à Hithe, qui surpasse infiniment les 30,000 pas Césariens, que nous rencontrons au juste dans l'espace de Calais à Douvres, comme à Deal. Nous l'avons bien prouvé.

Par quel hasard M. Henry, par l'une des cartes jointes à son *Essai historique sur l'arrondissement communal de Boulogne,* fait-il débarquer César à Deal dans ses deux expéditions? et, dans sa *Notice sur les Morins,* trouve-t-il meilleur de gratifier Hithe de l'événement? On voit que c'est en relisant M. D'Anville qu'il a préféré, en second lieu, Hithe à Deal; mais quel avantage peut-il retirer de cet échange, puisque, nous le répétons, Hithe s'éloigne beaucoup de la mesure des 30,000 pas?

Enfin, la cupidité de M. Henry à vouloir nous enlever notre port *Itius* est sans bornes, tandis que notre générosité à lui accorder Wissant comme port citérieur est exemplaire. M. D'Anville, tout en voulant placer le port *Itius* à Wissant, a eu au moins l'honnêteté de nous abandonner le port ultérieur. Voici ses propres expressions:

« Il est fait mention dans César d'un port plus éloigné, » *ulterioris portûs,* distant de huit milles de celui où la plus

» plus grande partie de sa flotte était rassemblée, et dans
» lequel plusieurs bâtimens de charge étaient retenus par les
» vents contraires; or, je remarque que les huit milles font
» la distance de Calais à l'égard du Blancness, qui est une
» des pointes qui forment l'anse de Wissant. Le nom que
» porte Calais (*Cale, Cala*) est très-appellatif par lui-même
» pour désigner un port; et quoique Calais n'ait été ceint
» de murailles que par Philippe, comte de Boulogne, dans
» le XIIIe siècle, c'était un lieu habité antérieurement. »

Malgré notre refus d'accepter pour cadeau le port ultérieur, puisqu'il appartient à Oye, et que le port *Itius* est le patrimoine de Calais, nous n'en rendons pas moins grâces à M. D'Anville, qui reconnaît l'antiquité de notre ville et qui, par son présent du port ultérieur, avait la certitude qu'elle existait du temps de César, ce qui détruit absolument l'assertion de MM. Henry et Pichon, qui s'étaient plu à répandre dans leurs écrits qu'elle était entièrement couverte des eaux de la mer, qui submergeaient son emplacement.

Habui linguam liberam, nunc taceo.

DEUX MOTS

SUR LE GESSORIACUM NAVALE, SITUÉ A BOULOGNE.

Si le *Portus Itius* a exercé la plume de nos savans, le *Gessoriacum navale* leur a aussi occasionné bien des luttes littéraires, relativement à sa situation; mais on ne peut disputer à Boulogne-sur-mer la propriété de ce hâvre, d'après les preuves émises par M. Henry. Les anciens auteurs le dénomment aussi *Itium navale, vel Portus Morinorum;* mais ces divers noms ne font qu'un avec *Gessoriacum* (*Gesoriacum*), dont on n'a commencé à parler que sous l'empire de Claude.

Suetone, Pline, Pomponius Mela et plusieurs autres, sont les premiers qui en font mention.

Boulogne, étant le chef-lieu du canton nommé par Pline *Pagus Gessoriacus*, avait le *Gessoriacum navale*, exclusivement à tout autre port; le sien s'appelait conséquemment *Portus Gessoriacus*, du nom de *Pagus Gessoriacus*, qui tenait, près de Sangatte, au canton des Oromansaques, dont Calais faisait partie, selon Malbrancq.

Nous ne nous étendrons pas plus loin sur un sujet que M. Henry a traité avec autant d'érudition que d'exactitude, en démontrant que les 50,000 pas de Pline, alloués à la distance du port *Gessoriac* au port *Rutupia*, désigné par M. D'Anville comme celui de Richboroug, reviennent aux 450 stades de l'itinéraire d'Antonin, qui; ajoute M. Henry, font, à 1 kilomètre près, la même longueur, en prenant la stade nautique pour 85 toises 3 pieds 7 pouces 20/100, d'après le *Dictionnaire des Antiquités* de l'*Encyclopédie méthodique*, à l'article des Mesures anciennes.

M. D'Anville paraît avoir étendu la distance jusqu'à Richborough, parce qu'en effet, sous les rapports commerciaux, ce port était le plus fréquenté de la côte britannique, du temps de Pline et après lui.

Nous terminerons nos deux mots en disant que du mot celtique *Gesso*, l'on a fait dériver le mot français *Gessoriac*, latinisé *Gessoriacum*. Comme *Gesso* signifie *hâvre*, plusieurs ports avaient été pris pour le *Gessoriacum navale*, mais à tort, puisque, par la distance seule, ce *Gessoriacum* appartenait de droit à Boulogne. C'est en se faisant un titre du mot *Gesso* que plusieurs écrivains avaient placé le *Gessoriacum* à un endroit nommé *Soriac*, près Saint-Omer. Nous ne contestons point qu'il y ait eu un port à Soriac; les auteurs l'ont assez bien justifié; mais il n'a pu être le *Gessoriacum*.

Certains autres écrivains avaient voulu confondre le *Gessoriacum navale* avec le *Portus Itius;* c'est encore une erreur que l'on ne saurait pardonner; car César n'alloue à

l'espace entre le port *Itius* et Douvres que 30,000 pas. Si les deux ports eussent été le même, certes Pline se serait bien gardé de donner à cette distance 50,000 pas; c'est ce que M. Henry observe très-judicieusement. Nous pouvons même assurer qu'il est le seul qui, jusqu'aujourd'hui, ait réussi à distinguer les deux objets avec autant de justesse. Il a raison de dire que Pline n'aurait pas été se tromper de 20,000 pas.

Enfin, le port *Itius* était situé à Calais et s'étendait jusqu'à Sangatte, et le *Gessoriacum navale* appartenait à Boulogne; c'étaient donc deux ports différens.

LETTRE DE M. MOREL-DISQUE A M. MICHAUD [1],

Maire de la ville de Calais,

SUR L'OUVRAGE DE HENRY, SUR LE PORTUS ITIUS ET SUR LES ANNALES DE CALAIS

Monsieur,

J'ai examiné scrupuleusement le volumineux ouvrage de M. Henry, adjudant du génie de Boulogne; j'y ai rencontré beaucoup d'érudition et des recherches très-curieuses. Cet auteur semblerait, par différens dégrés de probabilité, vouloir déterminer en faveur de Wissant la situation du port *Itius*, celle du port ultérieur pour Sangatte et celle du port citérieur pour Ambleteuse. Ses moyens sont spécieux; ils n'offrent aucune solution satisfaisante à ceux qui connaissent les localités.

M. Henry prétend que Calais et son territoire étaient sous les eaux de la mer, du temps des Romains; que Wissant était situé à la distance précise de 30,000 pas romains de

(1) Cette lettre est tirée des archives de la ville; nous avons cru pouvoir l'insérer à la suite du Mémoire de Morel-Disque, parce qu'elle se lie intimement à son sujet.

Douvres, et conséquemment était le seul endroit identique avec la position du port *Itius*.

M. Henry, sous le vain prétexte que son *Essai* a été perfectionné en 1804 et que l'impression en a été retardée jusqu'en 1810, à cause de la gravure des cartes, ne dit pas un mot de mon *Mémoire* de l'an 1807, qui a eu, j'ose le dire, l'assentiment de plusieurs savans et autres personnes éclairées. Je me persuade néanmoins que, depuis lors, il a eu assez de loisir pour chercher les moyens de me combattre; mais comme j'ai vaincu M. D'Anville même, dont il relève le système aujourd'hui avec tant de chaleur, il n'a point osé me faire une attaque personnelle; il ignore sans doute que je possède de nouveaux matériaux, que le hasard m'a procurés par des recherches précieuses et multipliées.

Oui, je prouverai à M. Henry que Calais existait du temps des Romains; je lui démontrerai à livres, sous et deniers, qu'il a tronqué et dénaturé les rapports des distances et des localités; je lui ferai voir que les dégrés de probabilité qu'il établit en faveur de Wissant sont pour la plupart chimériques et ne pourraient jamais cadrer avec la justesse des dégrés de notre cercle. Je m'exprime ici dans ce sens allégorique pour vous convaincre que j'ai des moyens bien puissans à opposer à mon antagoniste, qui pourra se repentir un jour d'avoir voulu impitoyablement noyer les Calaisiens.

Je m'occupe avec un zèle infini de la rédaction de nos *Annales*, auxquelles je vais annexer ma *Réplique à M. Henry;* lorsque vous l'aurez lue, vous pourrez décider celui qui, de nous deux, aura remporté la victoire. Il ne faut jamais s'écarter de la maxime: *Audi et alteram partem judica*. Si, à cette époque, j'obtiens le nouveau suffrage de mes concitoyens, ce sera un titre bien glorieux pour moi et une preuve bien signalée de leur estime, qui me sera à jamais précieuse. Je leur suis trop attaché pour souffrir qu'un étranger vienne aussi impunément nous priver d'une propriété inséparable de l'ancien port de notre ville. Si l'existence de ce port célèbre se trouve anéantie par une longue suite de siècles,

elle doit au moins revivre dans notre mémoire et dans celle de nos successeurs.

Vous demandant la continuation de votre ancienne amitié, monsieur le Maire, je vous prie d'agréer l'assurance de la parfaite considération avec laquelle je suis

Votre très-humble et dévoué serviteur,

MOREL-DISQUE

Calais, le 12 août 1810.

NOTES.

(*a*) Jean-François-Antoine Morel-Disque, né à Calais le 16 octobre 1753, fils d'*honorable homme* Antoine Morel, *négociant*, *consul en charge*, et de Jacqueline Disque (1), mourut dans la même ville le 26 août 1819, à l'âge de soixante-six ans. Le père de Morel-Disque avait été maire de Calais en 1762 et 1769, et, comme Anquier, Bernard et Pigault de Lépinoy, qui ont aussi exercé cette honorable charge, il avait acquis et inspiré à son fils le goût des études historiques et littéraires.

Morel-Disque, dont la famille avait occupé un si haut rang dans notre cité, se vit tout-à-coup privé d'une fortune qui, dès son jeune âge, l'avait habitué à l'aisance et au luxe; il se vit réduit à tirer parti des talens qu'il avait acquis pour son agrément. Artiste musicien d'abord, il embrassa ensuite la carrière d'homme-de-lettres et recueillit, un peu tard, l'héritage du P. Grégoire Goyer, l'ex-capucin, archiviste du district et conservateur de la bibliothèque publique de Calais. Morel-Disque fut nommé bibliothécaire le 31 décembre 1815. Dès ce moment, il se livra exclusivement aux travaux historiques qu'il avait entre-

(1) Le nom de Disque me remet en mémoire l'inscription suivante, découverte par mon père, dans le mois de juin 1835, sur une pierre de taille qui servait de seuil dans la ferme du château de Blacour, près de Leulingue :

LI TRÈS NOBLE ET TRÈS VERTVEVS
OME LÉON DISQVE ECVIER SEINEVR DE BLACOVR
DE LEVBRINGHEN CHATEAV VIEVX BRONCDALE ET AVTRES LIEVX
MA FECT BATIR EN LAN 1637

pris quelques années auparavant. Il a laissé un grand nombre de matériaux inédits sur l'histoire de Calais du temps des Morins et pendant la domination anglaise Sa volumineuse collection de manuscrits autographes a long-temps appartenu à notre concitoyen M. L. Jacques, commissaire-général de la marine; elle fait maintenant partie de la bibliothèque de M. De Rheims. Le mémoire que nous publions est tiré de cette collection, dont nous allons indiquer les pièces les plus intéressantes.

Analyse des époques anciennes des différentes Armoiries accordées à la ville de Calais par les Rois prédécesseurs de Sa Majesté Louis XVIII.

Description figurative de l'ancien emplacement du port de Calais.

Notice sur les anciennes fondations des différens hôpitaux de Calais.

Notice sur l'origine de la pêche du hareng à Calais, accompagnée d'une autre Notice sur l'établissement de l'arsenal de la Marine, situé rue du Soleil.

Notice topographique de Calais; 26 *juillet* 1817.

Dissertation sur le port de Calais.

Notices topographiques et historiques de la ville de Calais; 1811.

Dissertation sur l'ancienne jonction de l'Angleterre à la France, par M. Desmarest, suivie de celle de M. Morel-Disque, sur l'époque apparente de la rupture de l'isthme, et celle du début de la dénomination de Pas-de-Calais, imposée au détroit.

Notice pour servir de développement aux motifs qui ont dû occasionner le silence des historiens sur les noms des cinquième et sixième Bourgeois qui ont partagé le glorieux dévouement des quatre premiers au salut de leurs concitoyens; suivie de l'analyse de la découverte fortuite des noms de ces deux nobles imitateurs, trop long-temps ignorés.

Histoire des Morins.

Notice historique sur la deuxième Fondation de la vieille ville de Calais par les Caletes Césariens, avec développement de l'origine de ces Caletes, qui étoit commune avec celle des premiers Cauchois.

Histoire sommaire et chronologique de la ville de Calais, depuis la conquête des Gaules par Jules-César jusqu'au temps présent.

Et enfin, *le Portus Itius revendiqué par les Calaisiens.*

Nous croyons nécessaire de déclarer ici qu'en publiant le *Portus Itius revendiqué* par Morel-Disque, nous n'avons pas entrepris d'examiner, d'approuver ou de critiquer ce mémoire. Malgré les

discussions les plus étendues, malgré les recherches les plus profondes, la question du *Portus Itius* n'a pas encore été tranchée d'une manière satisfaisante. Cette dispute littéraire a suscité tant d'érudition, tant d'assertions et de raisonnemens spécieux, tant de prétentions, elle a été tellement faussée, tellement hérissée de difficultés, créées comme à plaisir, qu'au lieu de nous éclairer, les efforts des savans ont jeté sur la question un voile qu'il est désormais impossible de déchirer. Avant de finir pourtant, nous devons dire, à l'égard de ceux qui ont restreint la discussion à Wissant, Calais, ou Sangatte, que le doute ou l'erreur proviennent, de part et d'autre, de ce que par le *portus Itius*, le *portus ulterior*, etc., de César, on a toujours compris des espaces resserrés, tandis que ces noms devaient s'appliquer à de grandes baies, où la flotte roromaine avait son rendez-vous et d'où elle appareillait pour la Grande-Bretagne.

Ainsi, il reste bien entendu que notre intention n'est pas d'adopter ou de critiquer les assertions de Morel-Disque; et quoique ses raisonnemens sur la distance qui sépare les deux côtes et sur l'antiquité de notre ville nous paraissent fondés et vraisemblables, nous n'entamerons pas la question du *Portus Itius*, de peur du ridicule; nous n'attaquerons pas non plus ses observations sur le vieux port, sur le mont Watten, etc. Nous n'ajoutons ici des notes que pour faire connaître l'auteur du mémoire que nous livrons au public, et, en même temps, pour initier nos lecteurs aux opinions qui se sont produites depuis Morel-Disque.

(*b*) ***Mémoire sur le Portus Itius*, *placé au port de Calais*, *et recommandable par les deux invasions de Jules-César dans la Grande-Bretagne*, *suivi de la véritable Étymologie des noms* Calais *et* Itius, *et de Recherches intéressantes sur leurs premiers habitans et sur quelques antiquités de cette ville célèbre*, *par M. Morel-Disque*, *citoyen de cette ville. A Calais*, *de l'imprimerie de Moreaux et C*e., *imprimeurs de la mairie*.** 1807 (35 pages in-4o). Ce Mémoire n'est, pour ainsi dire, que la première édition du travail que nous publions aujourd'hui. L'imprimeur Moreaux a fait paraître dans la même année son *Almanach de Calais*, *pour l'an* 1808, *à l'usage du canton et des communes rurales*, dans lequel il a reproduit en partie, sous le titre *Notice sur la ville de Calais*, les *Recherches intéressantes* contenues dans le *Mémoire* de Morel-Disque *sur le Portus Itius*.

(*c*) Plus loin, dans le chapitre intitulé : *Situation du Promontoire Itius au Blancness* (Blanez), Morel-Disque cite Ptolémée, dont l'autorité serait encore bien plus probante que celle du manuscrit découvert par Marin-Bailleul dans la bibliothèque de M. de Trudaine. Mais nous craignons, avec sir Thomas Phillips, que les mots *ubi Calis* (*Ἴτιον ἄκρον*, *Itium promontorium ubi Calis*) de l'édition de 1462, mots qui trancheraient nettement la question, s'ils se trouvaient véritablement dans le texte, ont été ajoutés en marge sur une ancienne leçon du manuscrit de Ptolémée, puis insérés dans ce texte par l'imprimeur. On pourrait éclaircir le fait en ouvrant les manuscrits du célèbre géographe d'Alexandrie qui se trouvent dans les bibliothèques du Vatican, de Vienne, de Paris, à Turin, à Milan et à Florence; nous renvoyons aussi au premier volume de l'ouvrage anglais *Curious Articles from the Gentleman's Magazine*, page 97.

Dans la nomenclature des auteurs qui ont attribué la possession du *Portus Itius* à Calais, Morel-Disque cite Scridekius; c'est *Scrieckius* qu'il faut lire.

(*d*) A cet égard, nous pourrions retracer ici les opinions émises depuis par MM. Jean De Rheims et Piers, de St.-Omer; nous rappellerons seulement que pour ce qui concerne le *Portus Itius*, M. De Rheims, dans *les Prolégomènes* et dans le premier chapitre de son *Histoire de la ville de St.-Omer*, a savamment recueilli tous les argumens qui se sont produits au milieu de ce conflit de *conjectures* et *d'hypothèses*. M. Piers, dans ses nombreuses publications, a souvent abordé la question ; il lui a même consacré tout un chapitre de son *Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel*. Le général Leveux, Collet et le général Vallongue penchent pour Sangatte, le pont Nieulay (*Newhaven bridge*, pont du nouveau port) et Calais ; M. Bertrand, dans son *Précis historique de Boulogne*, a évité la discussion ; MM. Marmin et Millinger ont émis des argumens en faveur de Wissant; M. Harbaville, auteur du *Mémorial archéologique du Pas-de-Calais*, paraît avoir une conviction arrêtée et assigne sans hésitation le *Portus Itius* à Wissant; M. Abot de Bazinghen, dans ses *Recherches*, ouvrage posthume publié par M. le baron Wattier, a essayé d'*établir que le port de Boulogne est le même* (voir le dernier paragraphe de la page 88 du *Portus Itius revendiqué*) *que celui appelé par les Romains tantôt Iccius, tantôt Gessoriacum*. Enfin M. Allent, dans l'*Appendice à*

l'Essai sur les reconnaissances militaires, a exposé l'état de la question avec son talent habituel.

(*e*) Morel-Disque ne cite que l'inondation de 1614. On trouve dans l'*Essai sur les reconnaissances militaires* d'Allent (*Mémorial du Dépôt de la Guerre*, 1829, pages 631, 626 et suivantes) les dates des principales irruptions que la mer a faites à travers nos digues. On doit y ajouter celle du mois de mars 1820.

Ces inondations rappellent l'ingénieux moyen employé en 1558, par Lord Wentworth, député (gouverneur) de Calais pour la reine d'Angleterre, afin de se débarrasser de ses ennemis, les Français, qui, « guéant jusques à la ceinture, quand ils s'étaient » approchés de Calais, et voyant que les eaux montaient, pen- » sèrent convenable de s'en retourner en toute hâte; néanmoins, » malgré leur promptitude, l'eau leur vint à la poitrine, et j'avais » si bien inondé le pays, dit Lord Wentworth, que eussent-ils » tardé un peu, je crois volontiers qu'ils en auraient eu par- » dessus la tête et les oreilles, et si Dieu le permet, je l'inonderai » encore plus à la marée prochaine.

» Cette après-midi ils sont restés tranquilles, et, pendant ce » temps, nous nous sommes occupés à couper les digues pour » laisser entrer plus d'eau aux alentours du pont (de Nieulay) et de » cette portion de marais; de cette manière les ennemis auront » un bien mauvais abreuvoir. J'aurais volontiers fait entrer l'eau » salée autour de la ville; mais je ne le puis, de crainte d'infecter » notre eau, qui nous sert pour brasser; et malgré tout ce que je » puis faire, nos brasseurs sont si en arrière dans leur mouture » et autrement, que ce sera encore là une des choses qui nous » fera le plus défaut. En conséquence, je me hâte et j'appro- » visionne la place autant que possible; et de quelque manière » que tourne la chose, je me verrai bientôt forcé de laisser entrer » l'eau salée. » Voir notre traduction des Papiers d'État d'Hardwicke. *Puits Artésien*, 1842.

(*f*) MM. Capefigue, Depping et Estancelin, dans leurs récits sur les invasions des Normands, n'ont pas indiqué d'une manière précise les points de notre littoral qui ont souffert des ravages de ces intrépides navigateurs. Les *Konger's Sagaer* doivent assurément les désigner, et il est malheureux qu'on n'ait pas encore entrepris une bonne traduction de ces chroniques, si

intéressantes et si nécessaires pour écrire l'histoire des irruptions normandes.

(*g*) Pigault de Lépinoy, dans son *Histoire des Morins*, *ou Dissertation préliminaire à l'Histoire de Calais et de ses Environs*, a écrit un chapitre (VIIIe, fol. 29 à 42) sur la situation de ce fameux port. « Je doute, dit-il, qu'il y ait un objet plus combattu et plus susceptible de l'être que l'endroit où était le *Portus Itius.* »

(*h*) Le camp de Wissant a été souvent visité par les archéologues. De temps à autre, on découvre des objets antiques sur cette redoute romaine et dans le pays qui l'environne ; aussi devons-nous regretter qu'on n'y fasse pas opérer des fouilles régulières et persévérantes.

(*i*) La Somme, *Samara*, *Sumina*, *Sommona.* Suivant Ptolémée, *Phrudis* était un fleuve dont l'embouchure se trouvait située entre celle de la Seine et le promontoire *Itium.* Certains auteurs ont pourtant prétendu, mais sans raison, que le fleuve *Phrudis* des anciens était la Sambre (*Sabis* ou *Sambra*).

(*j*) « Les *Noires-Mottes* sont ainsi nommées d'après leur forme
» et leur couleur, et elles servent aux marins d'amers ou de point
» d'alignement. Le plus haut de ces mamelons est élevé d'environ
» 180 mètres au-dessus de la basse mer. Le contour apparent de
» l'une des *Noires-Mottes*, vu de Sangatte par un temps sombre
» et pluvieux d'octobre, dessine en grand sur le ciel le profil
» d'une jeune négresse; les autres mamelons sont profilés de
» même, mais sans bouton. Aux mamelons des *Noires-Mottes*
» succède le plateau du cap Blanès, qui ne leur est inférieur que
» de quelques mètres. (La hauteur du plateau, prise au rez-de-
» chaussée de la maison du guetteur, est, d'après le nivellement
» de Bois-Forêt, de 161 mètres 72 cent.) » Allent, *Mémorial du Dépôt de la Guerre*, 1829, page 614.

(*k*) Les voies romaines qu'on rencontre dans le Calaisis ont été l'objet de nombreuses dissertations.

L'une de ces voies conduit de Thérouanne à Sangatte ; elle a peu de largeur ; on l'appelle *Chemin verd*, *de Leulingue* ou *des Saints*

(*via Sanctorum*), nom qu'on lui donne dans les légendes du moyen-âge. M. Allent dit que cette route est construite avec la solidité que les chaussées de la Gaule n'ont reçue que sous l'empire; elle est en terre battue et en cailloutis, et réunit à l'avantage d'une direction presque rectiligne celui d'éviter les montagnes et les marais. Bien conservée sur beaucoup de points, il y croît une herbe courte et broutée par les troupeaux, qui lui fait donner le nom de *Chemin verd*. Elle passe par Guînes, et, parce qu'elle aboutit à Sangatte, on en a conclu que ce village était le *Portus Itius* de César. Peut-être aussi Sangatte faisait-il alors partie de ce port, qui pouvait bien s'étendre depuis le bas du cap Blanez jusqu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui située la ville de Calais.

Un autre chemin mène de Guînes à Wissant. L'ingénieur Henry trace cette voie de Landrethun à Wissant; quelques auteurs prétendent qu'elle n'existait pas du temps des Romains, qu'elle a été construite sous Brunehault, et que c'est à cette circonstance qu'elle doit son nom de *Chaussée Brunehault*.

Outre ces deux voies, il y en a une qui lie Wissant avec Sangatte, passe aux *Calimottes* (dont le contre-fort descend de la *Noire-Motte* de l'Est, en formant une croupe sur laquelle se trouve la route royale de Calais à Boulogne), puis au pont Nieulay, et qui devait se prolonger jusqu'au-delà de Marck, vers la terre d'Oye; et pour ce qui concerne cette dernière branche, le nom de *Chaussée* (les plans du Calaisis pendant l'occupation anglaise disent *Sase*), qui lui est appliqué, fait assez présumer son antiquité. La partie qui passe non loin de l'église de St.-Pierre-lès-Calais est indiquée, à une époque postérieure, sous le nom de *rue de Coquelles, près l'église de Pétresse*.

Depuis les dernières fouilles opérées aux alentours du pont de St.-Pierre, à Marck et au Beaumarais, sous les yeux du comité archéologique de la Société des Antiquaires de la Morinie, il n'est plus permis de douter de l'origine romaine de cette chaussée, qui, maintenant, s'étend jusqu'à Dunkerque. Ces fouilles, pratiquées sur les deux côtés de la route, ont prouvé d'une manière irréfutable la présence d'une colonie romaine considérable, et, comme conséquence, la proximité d'une chaussée qui conduisait soit au *Portus Itius*, soit aux autres ports du littoral, et qui se reliait au chemin de Thérouanne, la principale ville de la contrée.

(*l*) *Guinegate*, aujourd'hui *Enguinegatte*, village célèbre depuis a journée des *Éperons*.

(*m*) St.-Tricàt, village du Calaisis, situé sur le bord occidental du plat pays, à une lieue et demie sud de Calais ; l'origine de son nom est aussi peu certaine que l'époque de sa formation. On remarque sur plusieurs anciennes cartes géographiques du pays *Artincourt*, au lieu appelé aujourd'hui St.-Tricàt. De vieux mémoires font aussi mention d'*Arkingoud*, placé au même endroit. Les religieux de l'abbaye de Sainte-Larme, au diocèse d'Amiens, prétendent que c'était l'ancien lieu nommé *Fontaine*. L'histoire rapporte qu'il s'y trouvait même autrefois un prieuré de leur dépendance ; mais cette dernière allégation n'est qu'une conjecture fondée sur ce que l'ancienne église, dont il ne reste que le chœur et des ruines, paraît avoir été plus spacieuse que ne le comportait une simple église paroissiale. » Nous ne rapportons ici ce passage de Collet, dont le manuscrit autographe fait partie de notre bibliothèque particulière, que pour expliquer comment Morel-Disque a pu prendre Fontaine pour St.-Tricàt. Duchesne, dans son *Histoire de la Maison de Guînes*, parle d'un étang situé entre Fontaine et Boucres : « *Super vivario vel stagno inter Fontaines et Bokerdes;* » Bernard dit « qu'il y avait un » vivier ou estang *inter Bokernes et Fontaine*, qu'on prétend » avoir esté où est à présent la petite commune qui sépare » Boucre et Hames et que fit creuser un seigneur de Hames, » nommé Henry.... et il y a encore sur le bord de cette commune » une maison qui s'appelle *l'Estan*, dont le nom est très-ancien, » ajoute l'annaliste de Calais. Enfin les cartes manuscrites du pays sous la domination anglaise, citées dans notre *Rapport sur la Bibliothèque de la ville de Calais* (1844), désignent Hâmes par *Hames*, ou *Hameswel* (puits, fontaine de Hâmes), et indiquent un marais sous le nom de *Hames plassys*. Nous devons donc croire que l'appellation *Hameswel* désigne le lieu où était jadis *Fontaine*, ou, pour le moins, que Fontaine se trouvait sur le territoire actuel de Hâmes, qui fait partie de la commune de Hâmes-Boucres, dans le canton de Guînes.

(*n*) Le passage suivant est extrait de l'*Essai sur les reconnaissances militaires*, que nous avons déjà cité. « C'est par erreur que ce nom est écrit *Sangatte*, avec deux *t*, sur les cartes de Cassini et de La Bretonnière. Malbrancq, dans son Histoire de la Morinie, et Lefebvre, dans son Histoire de Calais, écrivent *Sangate* avec un seul *t*, d'après les chartes et les archives du pays.

C'est le mot anglo-saxon *sand-gate*, composé de *sand*, qui veut dire *sable*, et de *gate*, qui signifie une porte, une ouverture. Ce mot exprime assez bien l'ouverture que la nature laisse sur ce point, entre les falaises et les dunes.

» Ce lieu est appelé *Fangales* dans les Annales de Bourgogne de Paradin, et *Sainte-Agathe* par d'autres auteurs. Ce serait une chose utile et difficile à faire que la synonymie des noms de lieux changés ou altérés par les auteurs du moyen-âge.

» D'après un manuscrit de Marin-Bailleul, curé de Sangate en 1635, ce port s'appelait anciennement *Seclive* (Henry, *Essai sur Boulogne*, page 89; Lefebvre, *Histoire de Calais*, tome Ier, page 442.) Le nom de *Seelive* paraît venir du mot *see*, qui exprime la mer, et du mot *cliff*, qui signifie une roche ou une fissure, suivant qu'on le prend dans son acception ordinaire ou comme synonyme de *cleft*. Enfin Sangate s'appelait aussi *le port des Saints* (*Portus Sanctorum*); la voie des Saints, *via Sanctorum* (chemin de Leulingue), y aboutissait. (*De Morinis*, tome Ier, page 32.)

» L'ancien port de Sangate était un bras de mer qui côtoyait les berges du Blanès et des Noires-Mottes, et se réunissait, à une extrémité de la croupe des Calimottes, avec le bras de mer dont on retrouve les vestiges dans l'arrière-port de Calais et dans le vivier du fort Nieulay.

» La tourbe et les sables ont graduellement envahi ces bras de mer : toutefois, au commencement du XIIe siècle, le bras de Sangate était encore un étang considérable, dans lequel les vaisseaux trouvaient un mouillage assez profond pour qu'on l'appelât *le Puits de Sangate*. Le temps a converti ce lac en marais, dans lequel il ne restait plus qu'une crique de mer, qui n'offrait qu'un mauvais mouillage aux petits bâtimens. Enfin, les progrès de l'envasement ont déterminé à barrer la crique et à convertir le marais en polder cultivé.

» Les établissemens riverains ont suivi la condition du port; l'antique *Seclive* paraît avoir été bâtie à l'extrémité du *Chemin vert*, sur la berge d'une pointe du Blanès emportée par la mer. Des témoignages qui s'accordent établissent qu'on voyait autrefois, sous les eaux, des ruines de constructions faites avec les pierres du Boulonais. »

Il ne faudrait pas croire, d'après ce qui précède, que Sangatte occupe l'emplacement qu'occupait autrefois St.-Martin de Seclive (le terrier anglais de 1556 dit *Sclymes*, *now* ou *alias Sandgate ;*

Millingen écrit *Seclina*, etc.). Le plan de *Calais and Marches*, qui se trouve dans les collections de Mme Matis de Grancourt et de M. Ch. De Rheims, indique en même temps *Sande gate* et *St.-Marting*, avec leurs paroisses bien distinctes. Sangatte est situé sur le bord de la mer, tandis que St.-Martin (*Saint-Martens*, d'après le plan no 71 de la collection des plans dressés sous Henry VIII d'Angleterre, pour servir aux opérations militaires de ce monarque) est placé un peu plus avant dans l'intérieur des terres, au pied de l'un des mamelons des Noires-Mottes, vers le nord. Ce qui a pu tromper Morel-Disque et les autres auteurs, et peut-être aussi l'auteur du terrier manuscrit de 1556, c'est que l'église de Sangatte reconnaît St.-Martin pour patron.

(*o*) D'autres historiens assurent que c'est à Douvres que débarqua César. Nous devons citer entr'autres William Sommer, auteur de *A Treatise of the Roman ports and forts in Kent. Oxford*, 1693 (page 38 de la biographie de l'auteur et page 8 du *Traité*); Pulleyns, dans son *Etymological compendium of origins and inventions ;* J. Lyon, qui a écrit l'*Histoire de la ville et du port de Douvres* (Douvres, 1813). Voyez aussi Millingen, Edmond Gibson, auteur de l'ouvrage intitulé : *Julii Cæsaris portus Iccius illustratus. Oxford*, 1694, etc., etc.

(*p*) Le 1er volume de l'*Inventaire chronologique des Archives des anciens comtes d'Artois*, dressé en 1788 par M. Godefroy, cite une pièce (no 16) de 1190, d'après laquelle « Henri le Jeune, duc de Louvain et procureur de Boulogne (probablement Henri Ier, duc de Lothier et de Brabant, fils de Godefroy III, duc de Lothier, et de Marguerite de Limbourg, sa première femme; cet Henri épousa 1o Mathilde, fille de Mathieu de Flandre et de Marie, comtesse de Boulogne; 2o Marie, fille du roi Philippe-Auguste), déclare qu'à la demande des échevins et des bourgeois de Calais, il leur donne la permission de faire un port dans leur ville. »

(*q*) Notre laborieux et savant ami M. H. Piers, ancien conservateur de la bibliothèque de St.-Omer, a inséré dans l'*Histoire des Flamands du Haut-Pont* une légende, sous le titre de *St.-Thomas de Cantorbery dans la Morinie* (1164-5), dans laquelle il fait aborder le vénérable prélat à « *Aucia*, la terre d'Oie, renommée dans la Morinie par le commerce de l'intéressant volatile qui sauva jadis le Capitole. »

(*r*) Voyez, pour ces embarquemens, la *Dissertation* de Ducange sur le *portus Itius* et le *Julii Cæsaris portus Iccius illustratus* d'Edmundus Gibson.

(*s*) Ducange, dans sa *Dissertation*, nous apprend que Philippe, comte de Flandre, fit le pélerinage de Cantorbery à la même époque que Louis-le-Jeune.

(*t*) Voyez pages 178 et 179 de l'*Histoire des Flamands du Haut-Pont et de Lyzel,—Portus Itius,—Histoire des Abbayes de Watten et de Clairmarais*, etc., etc., par H. Piers.

(*u*) Pour ne pas trop multiplier les citations, nous nous contenterons de renvoyer nos lecteurs à la réponse de William Somner à Chifflet (*Julii Cæsaris portus Iccius: contra Chiffletium*), aux *Dissertations* de Ducange, de Gibson, de Lefebvre, de Bernard, etc., etc., et à l'excellente *Histoire de St.-Omer*, par notre parent, M. Jean De Rheims.

(*v*) Voyez l'*Histoire civile*, *politique*, *militaire*, *religieuse*, *morale et physique de la ville de St.-Omer*, par Jean De Rheims. St.-Omer, 1843; pages 45 à 57.

(*x*) Pour l'étymologie de *Calais*, nous renvoyons aussi à Court de Gebelin (*le Monde primitif*), Bernard, Lefebvre, Henry, l'*Industriel Calaisien* du 13 mars 1841. Pour l'*Ίxιov ἄxpov* de Ptolémée, on peut recourir à la *Dissertation* de l'abbé Mann sur le *portus Iccius*, insérée dans les *Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles:* tome III, pages 232 et suivantes; pour *ick* (*ich*, *dick*, *diich*, *dich*), voyez la réponse de Somner à Chifflet, p. 25 à 27 de l'édition d'Oxford, 1694.

(*w*) Voir: *Dissertation dans laquelle on tâche de déterminer précisément le port où Jules-César s'est embarqué pour passer dans la Grande-Bretagne*, *et celui où il y aborda*, *ainsi que le jour précis où il fit ce voyage*, par M. l'abbé Mann; lue à la séance du 17 mai 1778. (*Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, 1780.)

(*y*) Sans trop chercher à approfondir la question et à indiquer les erreurs qui ont pu naître de la proximité de Calais et d'Es-

calles et de l'analogie des noms employés pour désigner ces deux endroits, nous ne pouvons nous dispenser de relever l'assertion de Morel-Disque.

Escalles existait avant le XIIIe siècle, en dépit de ce qu'a pu avancer notre savant concitoyen. Si nous ouvrons Duchesne, nous trouvons que « le 20 juin 877, Charles le Chauve confirme à l'abbaye de St.-Bertin les villes et les terres dont elle jouissait à Guines, à Escalles (*Scala*), etc. Par ses lettres de l'année 1124, écrites au château de Guines, Manassès, sixième comte de Guines, dispense les habitans d'Escalles (*Scales*) de toutes les servitudes dont ils lui étaient redevables. (*Histoire des maisons de Guines*, pages 7 et 27 ; preuves, pages 5, 40 et 41.)

Les cartulaires de Folquin et de Simon citent souvent le village et l'église d'Escalles, depuis l'an 855 jusqu'en 1144. Voyez le *Cartulaire de l'abbaye de St.-Bertin. Paris, imprimerie royale*, 1841: pages 104, 234, 235, 247 (*Villa Scala*), 243, 311 (*Ecclesia de Scales*), 215, 218, 315 (*Ecclesia de Scales cum eâdem villâ*), 124, etc. On trouve aussi un *Goiffredus de Escal* et un *Malgerus de Scalis* dans le cartulaire de l'abbaye de la Ste.-Trinité du mont de Rouen; mais *Escal* et *Scalis* désignent ici *Ecales*, village situé entre Caudebec et Rouen.

Calais existait long-temps avant le XIIIe siècle, et c'est à tort que plusieurs historiens, fort recommandables du reste, ont confondu ce lieu avec *Scala* ou *Scales*, puisque, dès 946, nous trouvons un titre de l'abbaye de St.-Bertin, dans lequel il est dit *Petressam, id est Sancti Petri ad Calesium ecclesiam.* Voici le résumé de ce titre, tel qu'il est rapporté par Malbrancq: *Arnulphus monasterio Petressam, id est Sti. Petri ad Calesium ecclesiam, cum omni proventu ei annuatim obtingente lubens transcripsit, se se omni usufructu, simulque liberos in posterum frustrando.* Arnould a cédé au monastère, de son bon gré, *Pétresse*, c'est-à-dire l'église de St.-Pierre-lez-Calais, avec tout ce qui peut lui revenir par an, en s'en privant lui-même et ses enfants pour l'avenir. » (Tome II, page 571 ; Bernard, pages 82 et 83 ; Pigault de Lépinoy, tome Ier, p. III.)

Dans un titre du 19 janvier 1144, rapporté par le cartulaire de Simon, nous voyons que l'abbaye de St.-Bertin comptait parmi ses possessions l'église et le village de *Scales* (*ecclesiam de Scales, ecclesiam de..... cum villis earum....*), et ce même cartulaire nous apprend, presqu'à la même époque (sous l'année 1179), que le

pape Alexandre, ayant accordé plusieurs priviléges à l'abbaye, entr'autres celui de lever la dîme sur les harengs, le bref qu'il lui avait octroyé fut communiqué aux habitans de Calais et de St.-Pierre (*Illos de Calesio et Petressa*). Les Calaisiens refusèrent de s'y soumettre et voulurent tuer les moines Étienne et Guillaume de Dringham, qui avaient été envoyés à ceux de Calais (*Illis de Calesio*) pour percevoir cette dîme. (*Cartulaire de St.-Bertin*, 1841; pages 349 et 350; *Annales de Calais*, page 117.)

Pendant et après le XIII[e] siècle, le village d'Escalles a retenu son nom primitif *Scala*, *Scales*. Une charte d'Arnould, comte de Guines, du mois d'août 1266, fait mention de la seigneurie de *Scales*; dans d'autres chartes de 1272, 1280 et 1324, on lit *Escales* (Duchesne; preuves, pages 291, 292, 295 et 307). Le titre de 1272 concerne la vente, l'achat et la teinture des laines, ainsi que la fabrication des draps à *Escales*. Du temps des Anglais, cette industrie faisait encore la prospérité d'Escalles, qui depuis a perdu toute son importance.

Le plan de *Calais and Marches*, sous la domination anglaise, dont il est question dans la note *n*, mentionne *Escales*, *Escales common* (communes d Escalles), *Scales way* (chemin d'Escalles) *to Harwelingam* et *Scales waye to Estrond*.

Il résulte de toutes les citations que nous venons de faire, 1° que les dénominations de *Scala* et *Scales* d'un côté, et de *Calesium* (*ecclesia Sancti Petri ad Calesium*) d'un autre côté, ayant été employées à peu près en même temps, ces dénominations différentes devaient s'appliquer à deux endroits différens, et que, par *Scala* ou *Scales*, on doit toujours entendre le village d'Escalles, situé à 1,000 mètres de la mer, au pied du Blanez; 2° que ce village existait bien avant le XIII[e] siècle, ainsi que Duchesne et le Cartulaire de St.-Bertin en font foi.

(*z*) Depuis, les fouilles de Marck, de St.-Pierre-lès-Calais et du Beaumarais sont venues corroborer l'opinion de Morel-Disque. Ces recherches ont produit une grande quantité d'objets antiques qui font maintenant partie des musées de Boulogne et de Calais. Ce sont des vases cinéraires, des ossemens calcinés, des amas de briques, de tuiles, de carreaux, des poteries rouges, noires et grises, des médailles, un éperon, des clés et une agraffe en bronze, des meules de moulins portatifs, en pierre pouddingue, des chandeliers en cuivre, etc., etc., qui appartiennent à l'époque romaine. Quelques-uns des vases sont remarquables par la

pureté du travail, la vivacité de leur couleur, leur légèreté, et surtout par leur état de conservation. Les pièces à bas-reliefs ont été malheureusement recueillies en morceaux; du reste, presque toutes celles qui proviennent des fouilles opérées dans les camps romains, en Bourgogne, en Provence, en Picardie, et qui ont été dessinées, n'offrent que des débris; mais ces débris sont si intéressans, si curieux, qu'ils peuvent servir à tracer l'histoire des mœurs et des croyances des Romains. Les poteries, les vases, les urnes, étaient pour eux les principaux ornemens d'une habitation; aussi ne devons-nous pas nous étonner si Rome et les peuples soumis par ses armes ont porté l'art céramique à un si haut dégré de perfection.

Reprenant notre sujet, nous disons que les antiquités romaines trouvées dans nos campagnes, et surtout dans les environs du pont de St.-Pierre-lès-Calais et de Beaumarais, où les poteries et les ossemens ont été recueillis sur une grande étendue de terrain, des deux côtés du chemin de Calais à Marck, nous disons que ces objets attestent indubitablement le séjour d'une colonie romaine sur le territoire calaisien, et donnent un démenti aux auteurs qui ont totalement inondé notre contrée.

Les fouilles de Beaumarais ont été faites à la fin de 1843, au moyen de fonds alloués généreusement par la Société royale des Antiquaires de la Morinie, et sous la surveillance de son comité archéologique, composé de MM. Pigault de Beaupré, De Rheims père et fils, A. Durand et Henneguier. Ces fouilles ont été entreprises à la suite des trouvailles intéressantes faites au mois d'octobre dernier (v. le *Journal de Calais* du 11 octobre 1843) dans des terrains appartenant à MM. Abel Choisnard et Rébier. Ces messieurs ont bien voulu faire hommage de tous les objets trouvés à M. Ch. De Rheims, qui en a fait don au musée de Calais.

La Société d'Agriculture de Calais avait offert au comité archéologique d'entreprendre, à ses frais, la gravure des poteries et des autres antiquités romaines découvertes sous la surveillance de ce comité, et, en même temps, d'insérer notre rapport dans le volume qu'elle publie aujourd'hui; mais les statuts de la Société des Antiquaires de la Morinie, dont les membres du comité ont l'honneur de faire partie, ne leur permettant pas de publier le résultat de leurs travaux dans d'autres mémoires que les siens, ils ont dû refuser le concours désintéressé de la Société d'Agriculture de Calais.

H. J. D.

PIÈCES EXTRAITES

DE

L'INVENTAIRE CHRONOLOGIQUE

DES ARCHIVES

DES ANCIENS COMTES D'ARTOIS,

DÉPOSÉES A ARRAS,

DRESSÉ EN VERTU D'UNE ORDONNANCE ROYALE,

PAR M. GODEFROY,

DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON,

GARDE DES ARCHIVES DES ANCIENS COMTES DE FLANDRE

A LILLE.

INVENTAIRE

CHRONOLOGIQUE

DES

ARCHIVES DES ANCIENS COMTES D'ARTOIS.

EXTRAITS. (1)

CALAIS.

N° 10.

Sans date. Gérard, comte de Boulogne et de Gueldres, accorde à ses bourgeois de Calais, demeurant sur ses terres, ainsi que le comte Mathieu l'avait fait précédemment, les priviléges et coutumes suivantes; savoir :

Ils pourront vendre et acheter, sauf son droit, des maisons et masures, selon la coutume de Merch.

Ils seront quittes de *fossato* (service de bêche, de pelle;

(1) Depuis 1831, la bibliothèque publique de la ville de Calais possède une copie du premier volume (1102 à 1287) de l'*Inventaire des Archives des comtes d'Artois*, copie qu'elle doit aux démarches de M. A.-F. Dufaitelle et à l'obligeance de MM. Cabouet, préfet du département, et J. Leveux, maire de Calais.

Les pièces que nous publions sont extraites de ce volume; elles concernent Calais et les villages voisins.

Glossaire de Carpentier) partout, si ce n'est pour se défendre contre la mer en-dedans de la banlieue.

Ils auront un marché le dimanche, selon la coutume du marché de Merch, sauf le droit du comte en toutes choses.

La banlieue sera depuis la *grosse dune* jusqu'au-delà du chemin qui est près de l'*âtre* (cimetière) de St.-Pierre et depuis la croix de l'*âtre*, le long du chemin, jusqu'au pont de *Novi portûs* (pont Nieulay), et depuis ce pont, en suivant l'eau du moulin.

Celui qui frappera quelqu'un en dedans la banlieue avec des armes émoulues, paiera au comte soixante livres, ou perdra le poing droit.

Celui qui tirera son épée par colère paiera soixante sols.

Celui qui frappera quelqu'un à Calais ou dedans la banlieue, et qui sera pris après avoir fui, sera obligé d'y revenir et d'y subir un jugement.

Il accorde à ses bourgeois deux fêtes annuelles: l'une depuis Pâques closes jusqu'à la Nativité de St.-Jean-Baptiste, et l'autre, depuis St.-Michel jusqu'à la St.-André.

Ces deux fêtes annuelles seront propres au comte et *dominica* (seigneuriales); celui qui commettra un forfait en dedans ce temps aura forfait comme dans un jour de marché, et selon la coutume de celui de Merch.

Il leur accorde une chapelle et veut que le domaine et l'avouerie de cette chapelle soient dans sa main et dans sa terre seigneuriale.

Leurs mesures seront libres en payant un *lot* (tribut) d'argent à la fête de St.-Martin, avant la Nativité du Seigneur, et douze deniers avant la fête de St.-Jean.

Ils paieront pour chaque brasserie *nummatam* (mesure) de cervoise et le tonlieu, ainsi qu'on le percevait anciennement.

Il leur accorde un échevinage et une *quore* (keure, loi); et tous les jours de l'année, les échevins et les hommes de la keure jugeront les affaires qu'on leur portera.

Les étrangers devront se contenter d'un jugement rendu par deux échevins.

Celui de cet échevinage qui aura une plainte à faire contre

quelqu'un, pourra la porter par-devant deux échevins; mais s'il veut avoir un jugement, il doit avoir le *banc* (des échevins) tout entier.

Si un étranger donne caution à des bourgeois pour ce qu'il leur doit, jugement doit en être fait en dedans trois jours; mais si le comte forfait envers un bourgeois et que la chose en soit reconnue, il doit l'amender en dedans quarante jours.

Témoins: G., prévôt de St.-Pierre d'Utrecht, Roger de Merck, Gérard *Mummo*, Louis de Strale, Henri de Dodenwerhe, Gelo de Kaleis, Wautier, échevin, Henri Oser et Hugues Blogh.

Original en parchemin scellé du scel dudit Gérard, en cire blanche, fort épais, où il est représenté armé, à cheval, avec cette inscription : *Sigillum.....rdi Comitis Gelrie et Bolonie*, pendant à double queue de parchemin.

(1) « Gérard, comte de Gueldres, mort en 1181, selon *Moréry*,
» épousa Ide, comtesse de Boulogne et de Mortaing, fille de
» Mathieu d'Alsace, dit de Flandre, fils du comte Thierri et
» de Marie de Blois, dite de Boulogne, abbesse de Romesy,
» en Angleterre. Ide était veuve de Mathieu, comte de Thoul,
» et après la mort de Gérard, son deuxième mari, elle
» épousa Berthold, duc de Zeringue, et 4°, Renaut, comte
» de Dampmartin; elle mourut en 1216 : *Mireus*, tome Ier,
» page 398, et *Trophées de Brabant*, par *Butkens*, page 91.
» Ces lois sont très-intéressantes; elles ne sont pas con-
» nues, ainsi que celles que l'on trouvera dans cet *Inventaire*,
» concernant la ville de Calais. M. Lefebvre, qui a donné
» une bonne histoire de cette ville en deux volumes in-4°, il
» y a quinze ans ou environ, n'en fait aucune mention. »

N° 13. (2)

(*A Portsmouth, le* 26 *avril*. Lettres par lesquelles Richard,

(1) Les éclaircissemens guillemetés qui suivent l'analyse de chaque titre ont été ajoutés par Godefroy.

(2) Voir les n°s 25 et 322 ci-après.

roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine, comte d'Anjou, mande à tous ses archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, justiciers, vicomtes et autres, ses ministres et féaux, qu'il a accordé à tous ses amis, les *preudhommes* de la ville de Calais, sauf-conduit et protection pour tous leurs effets dans toutes ses terres, qu'il les a quittés de tous tonlieux, exactions et coutumes, et qu'ils tiennent la main à ce que leurs effets et possessions soient protégées comme les siennes, tant en temps de paix qu'en temps de guerre.

A Portsmouth, 28 *avril*. Lettres à peu près pareilles, accordées à la ville de Calais par le même roi, Richard Ier.

Original en parchemin scellé du scel dudit roi, en cire verte, en partie rompu, pendant à double cordonnet de soie verte et cramoisie.

« Ces deux pièces sont avec d'autres lettres données par » le roi Jean, son frère, à Windsor, le 4 avril, l'an 2e de » son règne, qui seront détaillées ci-après (nos 25 et 322) » dans la confirmation de Henri III, roi d'Angleterre, » donnée à Westminster, le 7 décembre, la 50e année de » son règne. »

« Richard Ier, dit Cœur-de-lion, a régné depuis le 6 juillet » 1189 jusqu'à sa mort, arrivée le 6 avril 1199. Jean, son » frère, dit *Sans-Terre*, a été couronné le 26 mai suivant et » mourut le 19 octobre 1216. Henri III, son fils, lui a suc- » cédé cette même année, et mourut au mois de novembre » 1272. »

N° 16.

1190. Henri le Jeune, duc de Louvain et procureur de Boulogne, déclare qu'à la demande des échevins et des bourgeois de Calais, il leur donne la permission de faire un port dans leur ville.

Souscription: Le connétable de Ermelengem; Baudouin Busket; Alard Rape; Eustache le Chantre; *Manasses; Eus-*

tache de Deverna; Arnoul, notaire; Léon, duc de *Henri;* l'official et Willaume, de l'église de St.-Omer.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Cet Henri le Jeune est probablement Henri Ier, duc de
» Lothier et de Brabant, fils de Godefroy III, duc de Lothier,
» et de Marguerite de Limbourg, sa première femme : il
» épousa, 1° Mathilde, fille de Mathieu de Flandre et de
» Marie, comtesse de Boulogne; 2° Marie, fille du roi Phi-
» lippe-Auguste. *Butkens, Trophées de Brabant,* page 143;
» et dans les *Preuves,* page 43, se trouve son contrat de
» mariage avec ladite Mathilde de Boulogne en 1179. »

N° 21.

1196. Cirographe par lequel R.. (Renaut), comte de Boulogne, et *Ide,* sa femme, conviennent de faire en commun avec leurs bourgeois de *Kaleis,* une *guihellam* (*gilda,* société confrérie, cour, collége. Voyez Ducange.), dont ils auront les deux parts des revenus, et les bourgeois la troisième partie; ils conviennent aussi de payer les deux tiers de cette société, et les bourgeois l'autre tiers.

Témoins : A... comte de *Dampmartin;* Pierre Leschans; Raoul Maréchal; Henri, clerc de *Merc,* et Willaume de *Meles,* bailli du comte à *Merc.*

Original en parchemin, dont les sceaux sont perdus.

« Renaud, comte de Boulogne, était fils d'Albéric II,
» comte de *Dampmartin,* qui paraît comme témoin dans
» ces lettres, et de Mahaut; il épousa, étant veuf de Marie
» de *Châtillon, Ide,* comtesse de Boulogne, qui avait déjà
» eu trois maris. »

N° 25.

A Windsor, 4 avril, la 2e année du règne de Jean, roi d'Angleterre. Lettres par lesquelles ce roi, duc de Normandie,

d'Aquitaine, comte d'Anjou, mande aux archevêques, évêques, abbés, comtes, barons, justiciers, vicomtes, prévots, ministres et à tous ses baillis et féaux, qu'il a accordé à ses amis, les hommes de Calais, sauf-conduit et protection pour tous leurs effets et catheux, dans toutes ses *terres*, tant en paix qu'en guerre, et qu'il les a quittés de tous tonlieux, coutumes et exactions, comme l'atteste la charte du roi Richard, son frère. (Voir n° 15.)

Témoins : *H..*, évêque de Cantorbery ; *W...*, évêque de Londres ; *J....*, évêque de *Nortwic* ; M., évêque de *Wygten* ; *G...*, fils de Pierre, comte d'Essex ; Willaume Maréchal, comte de *Pembroc*.

Original en parchemin, scellé du scel dudit Henry, en cire verte, pendant à double cordonnet de soie verte et cramoisie.

« Ces lettres sont dans la confirmation donnée par Henry » III, roi d'Angleterre, le 7 décembre, la 50e année de son » règne. »

GUINES.

N° 56, 37 et 38.

1210. *Mai* (en français).—Louis, fils aîné du roi de France, confirme, sauf son droit, la paix faite entre ses amés et féaux *Renaut*, comte de Boulogne, et *Ide*, sa femme ; Arnoul, comte de *Guînes*, et Béatrix, sa femme, de cette manière :

Les comte et comtesse de *Guînes* et leurs hoirs tiendront ligement des comte et comtesse de Boulogne et de leurs hoirs, le château de *Sangate* et tout le marais commun entre la terre de *Merch* et celle de *Guînes* jusqu'à *Rolinkehove* : ils tiendront aussi ligement la quatrième partie qui sera du côté du comte de Guînes, dont ils pourront faire ce qu'ils voudront ; et les trois autres parties de ces marais seront au comte de Boulogne.

La maison de *Rolinkehove* sera abattue, et on ne pourra en bâtir d'autre dans cet endroit.

Toutes choses fausses : faux tonlieux, fausses coutumes établies du temps des comtes Mahieu et Bauduin, tant en Boulonnais que dans la terre de *Guines*, seront anéanties.

Le connétable d'*Ermelingehem* ne pourra *fermer aucune maison* (bâtir forteresse) dans la terre de *Guines*, ni dans la terre de Boulonnais ; et les comte et comtesse de *Guines* feront ce qu'ils voudront dans leur fief, si ce n'est à *Relinkehove* et dans la terre du connétable ; les comte et comtesse de Boulogne feront de même dans leur fief, si ce n'est dans la terre du connétable.

Si dans la suite ces comtes ont des difficultés ensemble, ils prendront chacun deux arbitres pour les terminer et un cinquième pour les accorder.

Les comte et comtesse de *Guines* et leurs hoirs seront hommes liges des comte et comtesse de Boulogne et de leurs hoirs, sauf *le lige* de leur seigneur de Flandres, et sauf ce qu'ils doivent au roi d'Angleterre.

Quant au fief de la châtellenie de *Bourbourg*, que lesdits comtes de Guines tiennent de celui de Boulogne, ils leur devront le même service que leurs prédécesseurs ont fait.

Copie simple en parchemin.

« Renaut, comte de Dampmartin, était le quatrième mari » d'Ide, comtesse de Boulogne.

» Arnoul II, comte de *Guines*, seigneur d'*Ardres*, châtelain » de *Bourbourg*, était fils de Baudouin II, comte de Guînes, » et de Chrétienne d'*Ardres* ; il épousa Béatrix, fille de » Gautier, châtelain de *Bourbourg*, et de Mahaut de Bé- » thune. (Duchesne, *Maison de Guines* ; il fait mention de ces » lettres.) »

CALAIS.

N° 79.

1210, *à Calais, août.* Renaut, comte de Boulogne, et *Ide*, sa femme, comtesse de Boulogne, séparent les échevins de leur ville de Calais, et tous les hommes demeurant dans cette ville et dans *la banlieue*, de la commune de leurs autres hommes de la terre de *Merc*, et veulent qu'ils jouissent des mêmes droits et priviléges qu'avant cette séparation.

Si les échevins ou *queremans* (homme de la *Keure*) ne savent pas rendre un jugement, ils iront à l'*enquête à Merc;* et si ceux de cette ville n'en savent pas davantage, ils iront à *Breborc* (Bourbourg).

Quand les bourgeois de Calais leveront des *assises*, ils pourront le faire sur tous les catheux de la *banlieue*.

Ils accordent à leurs bourgeois la permission d'avoir dans leur *banlieue Gueldam mercatoriam* (un corps de marchands) aussi librement que ceux de *Merc*.

Original en parchemin, scellé des sceaux de Renaud et d'*Ide*, en cire blanche, en partie rompus, pendant à double queue de parchemin.

N° 80.

1228, *à Calais.* — *Ph.* (Philippe), comte de Boulogne, déclare que ses bourgeois de la ville de Calais lui ont donné huit mille livres parisis pour fortifier cette ville, et promet de les rendre en huit ans, à mille livres par an.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 81.

Même date. — Les échevins et toute la communauté de Calais donnent à leur seigneur *Ph.*, comte de Boulogne,

pour la fortification de leur ville, huit mille livres parisis, et déclarent qu'il a promis de les leur rendre en huit ans, et que pendant ce temps, il ne doit rien recevoir des revenus de cette ville.

Original en parchemin, scellé du scel de celle ville, en cire jaune, pendant à double queue de parchemin.

ABBAYE DE LICQUES.

N° 120.

1241. *Février.* — H., abbé, et tout le couvent de Notre-Dame de *Liques*, déclarent que noble homme Bauduin, comte de *Ghisnes*, leur seigneur, les a pris et leurs biens, meubles et immeubles, sous sa protection, et que n'étant pas instruits des lois mondaines, le comte a ordonné que son bailli de *Tournehem*, ou autre de ses baillis qu'ils jugeront à propos de nommer, vienne dans cette abbaye et y assiste comme bailli aux plaids qui s'y tiendront, avec quelqu'un de leurs chanoines, pour la connaissance de toutes les affaires et la conservation des droits de leur église et de leurs hommes, toutes les fois qu'on le trouvera nécessaire, à condition que l'abbaye ne sera pas tenue de donner à boire ni à manger au bailli, chaque fois qu'il y assistera, si ce n'est par grâce.

Il ne sera permis à aucun bailli du comte d'appeler aux plaids de cette abbaye d'autres personnes que leurs hommes ou censiers.

Il ne leur sera pas permis davantage d'attraire à la cour du comte quelqu'un de leurs hommes qui aurait déjà été attrait dans la leur; mais toute *calomnie* dont il aurait été question dans leur cour, comme concernant la juridiction de leur église, y sera jugée définitivement. Si les hommes de l'abbaye ne sont pas en état de connaître certaines affaires, ils consulteront la cour du comte.

Et parce que le comte ne peut pas donner toutes ces choses

sans *grand travail*, l'abbaye lui accorde et à ses hoirs, d'un consentement unanime, le tiers des amendes et des forfaits qui seront jugés dans leur cour, à condition que le comte et ses hoirs ne pourront conférer à personne cette juridiction; mais le comte de *Guisnes* sera tenu de la garder, et il ne pourra la donner à aucune personne inférieure.

Si les hommes de cette église sont rebelles à l'abbaye, le comte sera tenu de soutenir les moines contre eux, quand il en sera requis.

Le comte et ses hoirs ne pourront exiger aucuns droits ou exactions sur cette abbaye, si ce n'est les amendes et *forfaits* ci-dessus.

Original en parchemin, scellé du scel de l'abbé, en cire verte, pendant à double queue de parchemin; celui de l'abbaye manque.

GUINES.

N° 207.

1248, *Mai, à St.-Omer.* — Lettres par lesquelles Arnoul, comte de *Guînes*, déclare être obligé, ainsi que ses successeurs, de faire quatre hommages liges à Robert, comte d'Artois, et à ses successeurs, contre tous hommes et femmes qui peuvent vivre et mourir; 1° pour la forteresse et le comté de *Guînes;* 2° pour la baronie d'*Ardres*, et leurs appartenances; 3° pour la châtellenie de *Langle;* 4° pour la terre qui lui appartient à Saint-Omer.

Original en parchemin, scellé du scel dudit Arnoul, en cire brune, pendant à double queue de parchemin.

Mêmes lettres, sous le *vidimus* de Pierre Leferon, garde de la prévôté de Paris, du vendredi avant St.-Pierre, en février 1308.

Original en parchemin, signé *Lacelles*, et sur le pli *Montfreart*. et scellé du scel de cette prévôté, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

Mêmes lettres, sous le *vidimus* des maire et échevins de la ville d'Arras, du 28 aout 1389.

Original en parchemin, signé sur le pli *M. Lefebvre*, et scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue.

Mêmes lettres, authentiquées le 15 décembre 1511, par Jean Ruffault et maître Jean Leblanc, auditeur de la chambre des comptes de Lille.

Copie authentique en parchemin, signée.

« Arnoul III, comte de *Guînes*, était fils de Baudouin III et » de Mahaut de *Fiennes*. Ces lettres sont en français, par » extrait, dans les preuves de la *Maison de Guînes*, par » Duchesne, page 287.

PAYS DE LANGLE.

N° 210.

1248. *A Arras, mois de mai.* — Lettres par lesquelles Robert, comte d'Artois, donne à ses hommes du pays de *Langle* et à leurs successeurs une loi et une *keurre*.

Si quelqu'un est appelé en justice pour avoir voulu forcer une femme, et qu'il soit condamné par le jugement des *cœurhers*, il perdra la tête et tous ses biens appartiendront au comte; si les juges le déchargent, la femme sera *amendée* comme si elle l'avait tué, et son corps et ce qui lui appartiendra seront dans la grâce du comte.

Si quelqu'un est accusé d'avoir commis un meurtre ou un homicide, et qu'il soit pris, on le mènera au plaid; il y dira ses raisons, étant assis *sans fer*, et s'il est convaincu, il sera pendu.

Si quelqu'un est convaincu d'avoir mis le feu pendant la nuit ou d'avoir volé, il sera pendu et ses biens appartiendront au comte.

Celui qui aura volé un marchand dans la rue sera pendu;

on prendra sur ses biens le double du vol, et le reste appartiendra au comte.

Celui qui sera convaincu d'avoir volé un homme mort perdra la tête; le vol sera rendu à ses héritiers et ses biens appartiendront au comte, ainsi que ceux de l'homme volé, s'il n'a point d'héritiers.

Celui qui portera un couteau dans une gaîne *amendera* au comte soixante sols; s'il le tire sur quelqu'un, il paiera dix livres; s'il le blesse, il perdra la main, et s'il le tue, il perdra la tête: il en sera de même pour une *torcoise*.

Si quelqu'un, après avoir commis un homicide dans une maison, veut y rentrer par force, et que le maître de la maison le sache criminel et ne veuille pas le chasser, tous ses biens seront au comte.

Si *quis fregerit* (fait un trou, abat) une maison ou un mur, et qu'il en soit convaincu, il paiera douze livres d'amende, et elle doublera *de pugna* faite dans l'église; les malfaiteurs paieront dix sols au propriétaire et répareront doublement le dommage.

Les ministres du comte ne pourront pas saisir les biens de quelqu'un qui donnera des cautions suffisantes pour se soumettre à tout ce que les juges pourraient ordonner; et s'ils le font, ils seront tenus de réparer le dommage, selon le dire des échevins, et de payer l'amende à la volonté du comte.

Quand les *cœurhers* décideront qu'il faut donner des *ôtages*, on les donnera, et ils seront tenus de rester pendant trois semaines dans la terre de *Langle*, *sans fer et sans chaîne*, et après ce temps, d'autres ôtages, *choisis* par les échevins, prendront leur place pendant trois autres semaines. Si dans les quarante jours, la paix n'est pas faite, le comte pourra conduire les *ôtages* dans toute sa *terre*, où il le voudra, *sans fer et sans chaîne;* il ne leur sera par permis de sortir de la maison par la porte ou par un pont, à moins qu'elle ne brûle; s'ils le font, ils perdront la tête et leurs biens appartiendront au comte; si on ne peut pas les prendre, ils seront bannis,

et chaque *ôtage* paiera soixante sols; si une des cautions veut se réconcilier et que l'adversaire ne le veuille pas, il pourra sortir moyennant caution.

Pour une blessure à la tête jusqu'à la cervelle, et dans le corps jusqu'aux entrailles, on paiera la moitié d'une amende au blessé et soixante sols au comte; pour une blessure que l'on ne pourra couvrir, on paiera double amende; mais pour une blessure moins forte, le comte aura soixante sols et le blessé dix sols.

Celui qui maltraitera *mulierem* (sa femme) et déchirera ses habits, paiera au comte soixante sols et vingt sols à sa femme; il en sera de même si la femme bat son mari.

Si deux personnes se battent et que l'une des deux en porte plainte, le malfaiteur, s'il est convaincu, paiera l'amende selon le jugement des *cœurhers*.

Celui qui donnera *pugnam* (un coup de poing) dans un plaid *(placito banno)*, paiera au comte dix livres et quarante sols à son adversaire.

Celui qui fera du bruit dans un plaid paiera trois sols au comte, et deux s'il en fait dehors.

Celui qui ôtera un œil ou un membre à quelqu'un, perdra son œil ou le même membre.

Celui qui contredira un *cœurher* dans un plaid paiera à chacun des juges dix-huit sols, et soixante au comte.

Ce que quelqu'un fera en se défendant, à moins que ce ne soit avec un couteau ou une *torcoise*, sera exempt de *forfait*, et l'agresseur paiera l'amende.

Personne ne pourra mettre assise ou taille dans le pays de *Langle*, si ce n'est le comte, et les biens de celui qui sera convaincu de l'avoir fait lui appartiendront.

Celui qui sera convaincu d'avoir fait hommage à quelqu'un pour son alleu ou pour ses meubles, paiera soixante sols au comte, et celui qui voudra conserver cet hommage, soixante livres.

Personne ne pourra *placiter* dans un plaid ecclésiastique pour choses dont la connaissance appartient à la *keure*, et

celui qui en sera convaincu paiera au comte soixante sols.

Si des personnes, après s'être battues, se réconcilient, le droit du comte n'en sera pas moins dû que si la réconciliation n'avait pas été faite.

Si quelqu'un a été assez maltraité pour ne pouvoir porter plainte lui-même à la justice, l'officier de justice se transportera chez lui avec cinq *cœurhers* pour l'entendre; et si, dans les quinze jours, l'enquête n'a pas été faite de sa part, il perdra son droit, mais le justicier ne perdra pas le sien.

Aucune *vérité*, excepté la *franche vérité*, ne pourra être tenue, sinon par la *loi*, pour chose qui la concernera, et si quelqu'un est convaincu de n'avoir pas dit la vérité, après en avoir été requis, il paiera au comte soixante sols.

S'il arrive dans le pays de *Langle* quelqu'affaire dont les *cœurhers* veulent s'instruire par serment, ils tiendront *vérité*, et jugeront l'amende selon ce qu'ils auront appris.

La loi seule pourra publier des *bans*, et si quelqu'un est convaincu d'avoir contrarié celui qui en publiera, il paiera soixante sols. Si *preco* (le maire, le chef de la justice, le sergent) est convaincu d'en avoir publié un sans le consentement de la loi, il paiera au comte dix livres et restituera le dommage qu'il aura pu causer.

Si quelqu'un a commis un assez grand forfait pour que son héritage appartienne au comte, il le partagera avec la femme et les enfans du criminel.

Celui qui aura été banni par la loi ne pourra pas se réconcilier avec le comte, avant de l'avoir été avec son adversaire.

Si quelqu'un fait du dommage et qu'il offre un dédommagement, on doit le prendre, à moins qu'il ne soit pas assez considérable, et pour lors, la *keurre* en décidera.

Un notaire aura pour un banni dix sols et le *maire* dix sols; celui qui retiendra un banni dans sa maison paiera au comte soixante sols.

Les échevins connaîtront de toutes affaires concernant les meubles et les héritages, pourvu qu'il n'y ait point d'effusion de sang ou de clameur appelée *haro*.

Si quelqu'un est détenu par la justice et que personne ne vienne l'accuser dans les quinze jours, il sera délivré.

Celui qui donnera des cautions, que la *keure* trouvera bonnes, ne pourra être détenu par la justice.

Si un étranger attaque quelqu'un de la *keure* et que celui-ci appelle à son secours, celui qui l'aidera sera libre de tout *forfait*, excepté s'il tue ou s'il blesse; mais si quelqu'un est convaincu de n'avoir pas voulu le secourir, il paiera au comte soixante sols.

Ceux qui joueront au jeu *talorum* (de dez, d'*osselets*) paieront au comte soixante sols d'amende; mais ils pourront jouer aux *échecs*, et la maison dans laquelle on jouera paiera au comte soixante sols.

Une *vérité* se tiendra au moins tous les ans, pour tous les *forfaits*, ainsi que pour les grands crimes, si le comte le juge à propos.

Un justicier ne pourra *placiter* quelqu'un pour du sang répandu; il faudra cinq *cœurhers* siégeant.

Celui qui sera convaincu d'avoir volé paiera au comte soixante sols d'amende et restituera le double du dommage.

Les *ministres* (sergens) de *Langle*, nommés par le bailli, ne pourront citer quelqu'un ou le conduire hors de la *cœurre pro implacitando;* s'ils le font et que l'on en porte plainte, ils seront *amendés* selon la volonté du comte et restitueront le dommage.

Si quelqu'un veut avoir un jugement, le justicier sera tenu de le rendre selon la loi; s'il s'y refuse, il sera *amendé* selon la volonté du comte, et restituera le dommage selon le jugement des *cœurhers*.

Celui qui *tensaverit* (attaquera, volera) quelqu'un pendant le jour, paiera soixante livres d'amende au comte, s'il en est convaincu par cinq *cœurhers;* s'il le fait pendant la nuit, il perdra la tête, et tous ses biens appartiendront au comte.

Celui qui tuera quelqu'un en se défendant ne sera quitte du *forfait* qu'à moins qu'il ait été attaqué dans sa maison.

Si le bailli ou les *ministres* du comte appellent en plein

plaid un échevin ou un *cœurher* faux ou *perinensem*, et que cela ne puisse se prouver par la loi, le comte le fera *amender*; il en sera de même s'ils mettent la main avec violence sur un échevin ou un *cœurher*.

Celui qui sera convaincu d'avoir enfreint les *trèves* données par la loi, paiera au comte soixante livres.

Celui qui plaidera sa cause dans un plaid et *in verbis erraverit*, paiera au comte trois sols.

Si *causi ditus* (un avocat), plaidant pour quelqu'un, *in verbis erraverit*, et qu'il *ad se traxerit* les paroles de son adversaires, il paiera au comte soixante sols.

Si un *cœurher* ou un échevin, siégeant pour rendre justice, *erraverit* en prononçant un jugement, il paiera au comte soixante sols.

Les échevins, *cœurhers* et hommes fiefvés du comte, dans la terre de *Langle*, connaîtront de toutes les affaires de ce pays; les jugemens qu'ils porteront seront rendus par cinq *cœurhers* au moins, et il ne pourra pas y avoir plus de huit *cœrhers*.

Personne, excepté le comte ou son bailli, ne pourra faire un *cœurher* ou un échevin dans le pays de *Langle*, et ils ne pourront l'être plus d'un an, si ce n'est du consentement du comte ou de son bailli.

Toutes ces lois sont faites, sauf que les hommes fiefvés du comte jugeront dans toute la terre de *Langle*, comme les autres hommes fiefvés, et sauf les droits du comte, de l'église, du châtelain et de tous ses hommes.

Copie simple sur une longue bande de parchemin.

ZUTQUERQUE.

N° 216.

1249. *Mai.* — Arnoul, comte de *Guines*, et Mahaut, sa mère, donnent en gage aux prévôt, doyen et chapitre de

l'église de St.-Omer, les dixmes qui leur appartenaient à *Zutquerque*, et qu'ils tenaient en fief de l'évêque de *Térouanne*.

Original en parchemin, en si mauvais état, qu'on n'a pas pu le lire, dont les sceaux sont perdus, et où il ne reste plus que les bandes de parchemin.

CALAIS.

N° 232.

1252. *Mars* (en français). — Mahaut, comtesse de Boulogne, accorde des lois à ses bourgeois de Calais, renouvelle leurs usages et leur donne une *banlieue* qui ira du pont de *Niuwenel* sur toute la paroisse de St.-Pierre, jusqu'à la paroisse de *Merck*, et de là près le moulin de *Saghelin* jusqu'à la mer; elle leur donne encore un échevinage et une *core* (*keure*, *kora*).

Si quelqu'un est cité par la loi de la ville pour avoir violé une femme, on lui coupera la tête, et tous ses biens seront en la *merci* du seigneur; s'il est déclaré innocent, la femme qui aura porté plainte paiera douze livres au seigneur.

Celui qui sera convaincu par la loi d'avoir commis un meurtre pendant la nuit sera traîné et pendu, ainsi que tous ceux qui auront été avec lui, et leurs biens seront en la *merci* du seigneur.

Il en sera de même pour ceux qui auront mis le feu pendant la nuit.

Celui qui sera convaincu d'avoir volé jusqu'à cinq sols et plus des marchands étrangers, sur des chemins *ferrés*, sera pendu, et tous ses biens seront en la *merci* du seigneur.

Il en sera de même de celui qui sera convaincu d'avoir volé deux sols et plus.

Si le vol vaut moins de deux sols, on lui coupera l'oreille, et il sera pendu, s'il en commet un nouveau.

Celui qui aura fait une *mellée* (cherché querelle, dispute)

à quelqu'un dans l'église ou dans l'*âtre* (cimetière), paiera au seigneur neuf livres, et dix sols à celui qu'il aura attaqué.

Le seigneur, son bailli ou quelqu'un de leur part, ne pourront saisir les biens de quelqu'un de l'échevinage, si ce n'est pour la dette du seigneur, dont la loi connaîtra, s'il n'a pas pris la fuite; mais s'il a fui, et qu'ensuite il veuille reparaître dans la ville et ravoir ses biens, on les lui rendra, s'il donne caution suffisante à la loi; et si on ne veut pas les lui rendre, il se présentera à la loi, et la loi cessera de plaider jusqu'à ce qu'on lui ait rendu ses biens par caution.

Le *sire,* le sénéchal, le bailli ou quelqu'un de leur part, ne pourront conduire personne de l'échevinage hors de la *banlieue* de Calais en prison, ni l'y tenir en dedans l'échevinage, s'il offre de venir *à loi* et de donner des cautions suffisantes, si ce n'est pour la dette du seigneur, dont la loi connaîtra; s'ils ne veulent pas le *replegier* (recevoir la caution) de venir *à loy,* la loi cessera de *plaidier,* de *juger* et de *siéger;* jusqu'à ce que le prisonnier soit délivré par caution.

Si quelqu'un est attaqué par la loi pour avoir tué son *juré* (échevin, bourgeois), il ne pourra jamais avoir *respons* contre *son juré dans la loi,* ni s'arranger avec son seigneur, qu'il ne le soit avec ses ennemis.

Celui qui sera convaincu par la loi d'avoir blessé quelqu'un à la tête, sa main sera à la *merci* de celui qui aura été blessé, et il *amendera* au seigneur soixante sols; si la blessure est dans un autre endroit, il sera à la *merci* du blessé, perdra membre pour membre et paiera au seigneur soixante sols.

Personne ne pourra *forfaire* les biens de ses père et mère pour plus de soixante sols, telle chose qu'il fasse.

Celui qui sera convaincu par la *cœurre* d'avoir occasionné une dispute où il n'y aura eu ni morts, ni blessés, paiera au seigneur soixante sols, et dix sols à celui à qui il aura cherché querelle.

Celui qui sera convaincu d'avoir troublé les échevins et les *cormans* (hommes de la *keurre*), quand ils sont dans leur banc, paiera trois sols au seigneur, et s'il crie contre les ju-

gemens rendus, il paiera au seigneur soixante sols, et à chacun des juges dix-huit sols.

Celui qui blessera quelqu'un en se défendant sera quitte de *forfait*, à moins qu'il ne tue ; celui qui aura commencé la dispute paiera une amende pour lui et une pour son adversaire, s'il en est convaincu par la loi.

Le sénéchal que le seigneur enverra dans l'échevinage de Calais portera des lettres de garantie du seigneur, que les échevins garderont ; il jurera d'observer les lois de la ville.

Celui qui se présentera devant la loi de Calais pourra *demander*, *répondre* et *parler* sans commettre de *forfaits*, à moins qu'il ne contredise le jugement des échevins ou des hommes de la *keure*.

Si quelqu'un de l'échevinage se bat avec un habitant du même échevinage, hors de l'échevinage de cette ville, et que la loi où la chose s'est passée n'en ait pas informé, la loi de Calais pourra juger selon les informations qu'elle prendra.

Celui qui aura porté plainte à un échevin ou à un *keurman*, et qui n'aura pas voulu faire plainte entière, paiera dix sols d'amende au seigneur ; mais on ne pourra le contraindre à porter plainte contre quelqu'un, s'il ne veut pas le faire.

Si un étranger se bat avec un bourgeois ou une bourgeoise de l'échevinage de Calais, et que le bourgeois appelle son *juré* à son secours, celui qui l'aidera sera quitte de tout *forfait*, à moins qu'il ne tue ou blesse ; celui qui sera convaincu de n'avoir pas voulu donner du secours paiera soixante sols au seigneur.

Toute personne de l'échevinage pourra arrêter un étranger pour dette et le tenir jusqu'à ce que le bailli vienne, et celui-ci ou ses sergens seront tenus de le mener devant la loi ; le bourgeois demandera sa dette et on le paiera de suite : si l'étranger la nie, ils seront assignés tous deux à comparaître devant la loi.

On ne pourra être convaincu de *forfait*, sans avoir été semoncé par l'*esgart* de la *loi*.

On tiendra une *franche vérité* tous les ans, pour toutes choses *fourchelées*.

Chaque *vérité* qui sera *prise* (tenue) par les échevins jurera devant le bailli et les échevins.

Personne ne pourra aller *à conseil* d'échevins ou d'hommes de la *keurre* ou de la *vérité*, sans y avoir été appelé.

On élira les échevins le vendredi après l'octave de la Pentecôte; les anciens échevins en éliront cinq qui feront serment devant le bailli; quand ils auront juré, ces cinq en éliront huit autres, qui feront aussi le même serment, et ils seront treize échevins.

Même loi pour les *coremans* (hommes de la *keure*).

Celui qui aura joui d'un bien acquis pendant un an et un jour le possédera, à moins qu'on en fasse la demande pour cause de parenté; si le demandeur ne peut pas prouver avoir été outre-mer ou en prison pendant ce temps, la demande sera nulle; mais il rentrera dans son héritage, s'il peut le prouver.

Si quelqu'un appelé par la justice n'ose comparaître devant la loi sans sauf-conduit, le *sire* lui en donnera un, *loy faisant*.

Ceux qui contreviendront aux *établissemens* (ordonnances) rendus par les échevins, pour l'amélioration de la ville, perdront leurs métiers pendant an et jour, et les amendes auxquelles ils seront condamnés appartiendront au seigneur.

Personne ne pourra acheter héritage dans l'échevinage de Calais, qu'il ne soit aux *cous* et aux *lois* de la ville.

Le *sire* de la *terre* aura deux foires annuelles, l'une depuis Pâques closes jusqu'à la St.-Jean, et l'autre depuis la St.-Michel jusqu'à la St.-André.

Le jour de marché sera le samedi de chaque semaine.

Si quelqu'un a une querelle pendant la foire ou un jour de marché, celui qui en aura souffert devra s'en plaindre en dedans trois jours devant cinq échevins, et si le fait est prouvé par la loi, il paiera douze livres d'amende au seigneur; si la plainte n'est pas portée en dedans trois jours, les hommes de la *keure* pourront juger, si l'on s'est adressé à eux.

Les échevins ne pourront tenir plaids et juger, s'ils ne sont

cinq au moins. Il en sera de même des hommes de la *keure*.

Les échevins de Calais, du consentement des autres *preud-hommes* de la ville, pourront lever tailles et *assises* dans leur *banlieue* pour payer leurs dettes et les *améliorations* de leur ville, sans s'adresser à leur seigneur, et celui-ci les fera payer, à la demande des échevins, par ceux qui auront du bien dans son *pouvoir* (juridiction), sauf son droit.

Si quelques étrangers venus dans la *banlieue* de Calais sont soupçonnés de *méfait*, on informera selon les lois et les usages de la ville.

Les bourgeois de Calais ne doivent à leur seigneur aucun service de *béche* ou de *pelle*, si ce n'est contre la défense de la mer et en dedans leur *banlieue*.

Si quelqu'un est convaincu d'homicide, on lui coupera la tête, et le plus prochain parent du mort qui sera présent la coupera; s'il n'y a pas de parent présent, le *sire* fera faire justice, aura la moitié des meubles et héritages du criminel; si celui-ci a une femme, elle aura l'autre moitié, et, à son défaut, ses hoirs se la partageront.

Les bourgeois de Calais ne seront pas tenus de sortir de leur *banlieue* pour aller à l'armée, à moins que le *sire* ou son bailli ne leur fasse savoir par un homme sûr.

Le *sire* de la *terre* jurera de garder les lois et les usages de la ville et les confirmera de son scel.

S'il arrive devant les échevins ou les *corremans* des choses qui ne soient pas prévues par ces lettres, ils auront délai pendant deux *assises* pour délibérer, et à la troisième ils seront tenus de décider, et tous leurs jugemens et leurs ordonnances seront exécutés.

Copie simple en parchemin.

« Ces lettres sont dans une confirmation donnée au mois » d'avril 1270 par Mahaut, comtesse d'Artois, et Gui de *Chatillon*, comte de St.-Paul, son mari, et dans celle donnée » par Robert, comte d'Artois, au mois d'avril 1292. »

N° 233.

1252. *A Boulogne, mars.* — Mahaut, comtesse de Boulogne, déclare qu'ayant donné à Henri, duc de Brabant, six cents livres parisis, à recevoir annuellement à toujours à Calais, lors de son mariage avec la sœur de Mahaut, et dont elle était héritière, et pour lesquelles le roi Philippe s'était rendu caution; et ces six cents livres ayant été données par Henri, son cousin-germain, duc de Brabant, en mariage à Mahaut, veuve de Robert d'Artois, elle a consulté ses hommes *libres*, pour savoir comment la comtesse d'Artois et ses hoirs devaient avoir cette rente à Calais, et qu'ils lui ont dit qu'elle devait recevoir la comtesse d'Artois pour son *homme*, et en conséquence qu'elle l'a reçue et qu'elle s'est obligée, pour elle et pour ses hoirs, à l'exécution de ces lettres.

Original en parchemin, scellé du scel de Mahaut, en cire blanche, pendant à de la soie rouge, et dont la couleur est passée.

MERC. — LOIS.

N° 234.

1253. *Avril* (en français). Mahaut, comtesse de Boulogne, accorde à tous ses hommes de la terre de *Merc* les mêmes lois et coutumes qu'ils ont obtenues du comte Mathieu, du comte Renaud et du comte Philippe, fils de Philippe, roi de France, et dont ils ont perdu les chartes pendant les guerres de Flandre.

Si quelqu'un est *calengé* d'avoir violé une femme, et qu'il en soit convaincu par la loi du pays, on lui coupera la tête: s'il a femme et enfans, le *sire de la terre* aura le tiers de ses biens, sa femme et ses enfans le reste; s'il a une femme sans enfans, le *sire* aura la moitié de ses biens, et la femme l'autre moitié; après la mort de la femme, son douaire re-

viendra au seigneur. — Si, après avoir été *calengé,* il se purge devant la loi, la femme qui l'aura accusé sera tenue de le réconcilier avec ses parens et de le regarder comme homme *franc* et quitte du *forfait* dont elle le chargeait, et les biens de la femme appartiendront au seigneur, comme l'auraient été ceux de l'homme, s'il avait été trouvé coupable.

Celui qui commettra un meurtre pendant la nuit, aura la tête coupée, s'il en est convaincu par la loi du pays ; ceux qui l'auront aidé, seront punis de même, et tous leurs biens seront confisqués comme ci-dessus.

Celui qui sera convaincu d'avoir commis un homicide, *amendera* envers les parens du mort *de la tête coupée ;* on brûlera sa maison, et ses biens seront confisqués au profit du seigneur, comme dessus : tous ceux qui seront convaincus d'avoir aidé le criminel, paieront douze livres parisis au seigneur.

Celui qui sera convaincu d'avoir fait un vol de la valeur de deux sols et plus, sera pendu : s'il est de moindre valeur, on lui coupera l'oreille ; s'il fait un nouveau vol, et qu'il ait l'oreille coupée, il sera pendu.

Si quelqu'un est accusé d'avoir mis le feu pendant le jour, il sera pendu, à moins qu'il ne s'en purge devant la loi, et les dommages seront réparés à ses dépens ; le reste de ses biens appartiendra au seigneur, comme dessus : tous ceux qui l'auront aidé paieront chacun douze livres au seigneur, et dix sols à celui dont le bien aura été brûlé.

Si le feu a été mis pendant la nuit, il sera pendu, et les dommages réparés à ses dépens ; ceux qui auront aidé seront également pendus, et tous leurs biens confisqués comme dessus.

Si quelqu'un fait un *rapt* dans une *voie* ou dans un chemin *ferré*, à des marchands, et qu'il soit pris sur le fait, il sera pendu, et les choses volées seront rendues : mais s'il est convaincu par la loi d'avoir fait ce vol, on lui coupera la tête : ses biens serviront à réparer le vol, et le reste appartiendra au seigneur, comme dessus.

Celui qui sera convaincu d'avoir commis un larcin et un homicide en même temps, perdra la tête, et les choses volées seront *restaurées* aux dépens du malfaiteur.

Si le comte ou la comtesse de Boulogne, leur sénéchal, bailli ou sergent *calengent* quelqu'un pour avoir pris *lagan* (vaisseaux et marchandises échouées par naufrage) ou lapins dans leur *garenne*, la loi du pays en connaîtra : s'il en est convaincu, le seigneur prendra une amende de *corps et d'avoir*, comme il le jugera à propos ; s'il est pris sur le fait, le seigneur en fera à sa volonté.

Les couteaux à pointe sont défendus ; celui qui en portera sur lui dans la terre de Merc paiera soixante sols d'amende au seigneur ; s'il le tire sur quelqu'un, il paiera dix livres d'amende ; s'il en blesse quelqu'un au sang, sa main droite *sera en amende* envers le blessé, et il paiera au seigneur douze livres ; s'il tue, il perdra la tête, et ses biens seront comme dessus.

Ceux qui seront convaincus d'avoir assailli une maison paieront chacun douze livres d'amende au seigneur et douze sols au propriétaire, et les dommages seront réparés aux dépens des malfaiteurs, si l'on en a fait plainte en dedans trois jours.

Il en sera de même pour des *mellées* (querelles, disputes) faites dans un marché, et s'il en est résulté du dommage.

Celui qui aura fait une *mellée* à quelqu'un dans l'église ou dans un cimetière paiera au seigneur neuf livres, et dix sols à celui qui aura été attaqué. Si c'est à une femme, il lui paiera vingt sols ; la femme paiera aussi vingt sols, si elle a cherché dispute à quelqu'un, pourvu que l'on en porte plainte par-devant pleine loi en dedans trois jours.

Aucun bailli, ministre et sergent ne pourront saisir les biens de quelqu'un qui appartient à la *keure*, que par la loi de la *terre*, si ce n'est pour les dettes du seigneur passées devant la loi, s'il n'a pas pris la fuite pour forfaits commis; mais s'il a fui, et qu'il veuille reparaître et ravoir ses biens, le bailli sera tenu de les lui rendre, s'il donne caution suffi-

sante devant la loi. Si le bailli ne veut pas les rendre, la loi cessera jusqu'à ce que les biens soient *recrus par caution*.

Le comte et la comtesse de Boulogne, leur sénéchal, bailli et sergens ne pourront semoncer ni mener en prison, hors de l'échevinage de la terre de Merch, personne qui pourra donner caution suffisante selon le dire de la loi, si ce n'est pour dettes dues au seigneur; s'ils le font, la loi du pays cessera jusqu'à ce que le prisonnier soit rendu sans frais et sans dommage.

Si quelqu'un de la *jurée* (commune, bourgeoisie) tue son *juré*, il ne pourra avoir *respons* (caution) dans la loi, ni être *racordé* au seigneur sans être *racordé* avec ses ennemis.

Celui qui aura *méhaignié* (blessé considérablement, *mutilé*) quelqu'un à la tête perdra le poing droit; si la blessure est dans un autre endroit, il perdra membre pour membre, et il paiera au seigneur l'amende que la loi ordonnera. Si le blessé veut pardonner, il pourra le faire sans la permission de personne.

Celui qui sera convaincu par la *keure* d'avoir commis un forfait *feluessement*, paiera soixante sols d'amende, excepté pour l'homicide et les cas de haute justice.

Celui qui aura cherché *noise* ou *cri* dans l'*assise bannie*, paiera trois sols d'amende.

Celui qui troublera les échevins ou *kormans* jurés, quand ils siégeront dans leur banc, paiera soixante sols parisis d'amende, sauf les droits du seigneur, et dix-huit sols à chacun des juges.

Celui qui sera convaincu d'avoir couru sur un échevin ou sur un *korman*, paiera douze livres au seigneur et soixante sols au juré; si cette amende tombe sur la *comté* d'un *vavasseur*, le vavasseur en aura soixante sols, et le seigneur le reste.

Celui qui sera convaincu d'avoir porté arc, *saiette* (flèche, trait d'arbalète), *hache danoise*, *faussart* ou *mache* (massue), *turquoise*, dans l'échevinage de la terre de *Merch*, paiera soixante sols d'amende.

Celui qui blessera quelqu'un en se défendant sera quitte

de tout forfait, à moins qu'il ne blesse avec un couteau à pointe ou qu'il ne tue; l'assaillant paiera une amende pour lui et une pour son adversaire, s'il en est convaincu par la loi.

Si le seigneur envoie son sénéchal ou son sergent dans la terre de *Merch,* il aura avec lui des lettres de garantie, et il jurera de les observer.

Si, pour quelque affaire qu'on aura plaidée devant le sénéchal ou le bailli, à qui le seigneur aura vendu ou donné sa terre à ferme, ceux qui *tiennent la loi* abandonnent le banc sans *calenge* du jugement qu'ils auront rendu, ils ne pourront être *calengés* avant de rendre un autre jugement et avant de quitter le *ban.*

Si ceux qui tiennent la loi sont *calengiés,* les autres *bans* d'échevins ou de *kormans* se réuniront pour *casser* ou *éclairer* le ban *calengé,* et s'ils sont convaincus du jugement pour lequel on les aura *calengiés,* ils paieront l'amende qui sera prononcée par la loi.

Les échevins et *kormans* ne pourront pas abandonner leur banc sans la permission du sénéchal, du bailli ou de celui qui sera en sa place.

Si quelques bancs d'échevins ou de *kormans* sont *calengiés,* on n'en choisira pas d'autres pour mettre dans ce banc, que les *calengiés* ne soient convaincus ou déchargés; tous les échevins s'assembleront pour les juger, et le *sire de la terre,* son sénéchal ou son bailli seront tenus de s'en rapporter à ce qui sera prononcé.

Si quelqu'un bat son *juré,* ou s'il lui a fait quelque tort dans une autre *terre* que celle de *Merch,* et s'il n'a point été arrêté dans cette *terre,* on pourra le faire paraître devant la loi et le faire *amender,* quand il reviendra dans la terre de *Merch.*

Celui qui sera pris par la justice sera délivré en dedans quatre jours, si personne ne porte plainte contre lui, à moins qu'il n'ait été arrêté pour le *fait* du seigneur.

Celui qui aura porté plainte à un échevin ou à un *korman*

contre quelqu'un, et qui le niera, paiera dix sols d'amende, si la plainte n'est pas portée devant toute la loi.

Si un étranger attaque quelqu'un de la terre de *Merch*, et que celui-ci appelle au secours, celui qui aura aidé son *juré* sera quitte de *forfait*, à moins qu'il n'eût tué le malfaiteur; celui qui sera convaincu d'avoir entendu les cris de son *juré* et qui n'aura pas été à son secours, paiera soixante sols d'amende, à moins que ce ne soit contre le sergent du seigneur. L'étranger sera arrêté jusqu'à l'arrivée du bailli.

On tiendra une pleine *vérité* tous les ans pour les *forfaits* et affaires pour lesquelles on n'a point porté de plaintes, et le *sire* de la *terre*, son sénéchal ou son bailli ne pourront en distraire aucune cause.

Quand une *vérité* aura *juré* pour quelqu'affaire et que le jugement ne montera pas à plus de douze livres, le bailli ne pourra le *respiter* (différer), si ce n'est par les échevins.

Si un échevin ou *korman* juré prononce un jugement *sans suite de ses compagnons*, il paiera soixante sols d'amende.

Les habitans de la terre de *Merch* ne doivent aucune *corvée* au comte et à la comtesse de Boulogne, si ce n'est en dedans les échevinages des trois bans et une fois par an.

Le bailli, sergent et autres officiers du seigneur dans la terre de *Merch* ne pourront demander aux habitans que ce qu'ils devront; s'ils demandent davantage, la comtesse le leur fera rendre et payer l'amende.

Si quelqu'un se présente devant les échevins et *kormans* assemblés et qu'il demande justice, le bailli la fera faire par la loi; s'il s'y refuse et qu'on en porte plainte à la comtesse, elle fera payer l'amende et réparer le tort que ce retard aura occasionné.

Chaque échevin des *trois bans* aura par an quarante sols parisis pour ses *despens*, et trois sols par jour quand il sera obligé d'aller hors de l'échevinage, par ordre du seigneur ou pour les besoins de la *terre*.

Les échevins et *kormans* seront élus tous les ans en dedans l'octave de la St.-Pierre, à l'entrée d'août, et ils le seront

toute l'année, à moins qu'ils ne soient convaincus de malversation ou de *faux jugemens;* ils feront serment de ne pas prononcer de jugement au-delà des octaves de cette fête.

Lors de l'élection des échevins et *kormans,* le bailli jurera qu'elle se fera pour l'avantage de la terre de *Merch* et pour les droits du seigneur. Tous les bancs des échevins et des *kormans* s'y trouveront; ils choisiront trois personnes qui jureront, et tous ensemble en choisiront deux autres qui jureront aussi; alors les anciens se retireront et les cinq nouveaux choisiront tous les autres, tant que *métier* sera.

Celui qui sera entré dans un héritage par la loi, et qui en a joui pendant un an et un jour sans *calenge,* continuera d'en jouir, à moins que quelqu'un ne vienne le *calenger,* et qu'il ne puisse prouver, ainsi que la loi jugera, qu'il ait été à Jérusalem ou en prison pendant ce terme, ou hors de son bon sens; sans cela, la *calenge* sera cassée.

Si quelqu'un est accusé d'un *forfait* et qu'il n'ose se présenter à la loi, le seigneur ou son bailli seront tenus de lui donner un sauf-conduit, s'il en demande, à moins qu'il ne soit jugé coupable de ce dont on l'accuse.

Toutes choses établies par le sénéchal, par le bailli et par les échevins, seront exécutées aussi long-temps que les échevins trouveront qu'elles sont avantageuses à la *terre.*

Toutes choses que les bancs d'échevinage et de *kuere* auront jugées sur leur serment les meilleures, pour des objets qui ne sont pas contenus dans ces lettres, ne pourront être *calengées* du seigneur ou du bailli, à moins qu'ils n'aient dit un *faux jugement.*

Si un banc d'échevins ou de *kormans* appelle les autres bancs pour les aider dans un jugement à rendre, ils seront assemblés par le sénéchal ou par le bailli, et tout ce qui sera jugé sera fermement exécuté, sauf l'honneur et les droits du seigneur.

Aucun bailli ne se présentera au conseil des échevins ou *kormans* sans y avoir été appelé; et s'il y vient, ce sera contre son serment.

Pour toutes les affaires qui, selon cette charte, demanderont une réparation de dommage, il sera pris sur les biens du malfaiteur, avant les droits du seigneur.

Les échevins pourront asseoir des tailles sans permission de personne, pour payer tous les frais de la *commune* de la terre de *Merch*, et le *sire*, son sénéchal ou son bailli, seront tenus de le faire payer, moyennant les droits ordinaires, si quelques personnes s'y refusent.

Si le sénéchal veut entendre le compte de cette taille, il le fera savoir aux échevins quinze jours auparavant, en dedans l'année de leur échevinage; car, quand ils en seront sortis, ils ne seront pas tenus d'en rendre.

Si le *sire* semonce la *commune* de se trouver avec armes hors de la terre de *Merch*, les habitans seront obligés d'y aller avec le seigneur, ou son sénéchal, ou son bailli; et si un de ces trois ne peut s'y rendre, le *sire* sera tenu de leur donner pour conducteur un homme qui soit de la terre de *Merch*. Ils se rendront jusqu'au pont de *Monel* et y attendront le conducteur pendant deux jours; si le *sire* ne leur en envoie pas, ils pourront retourner chez eux sans devoir amende.

Si quelqu'un de la communauté de *Merc* demande au sergent du seigneur d'arrêter un étranger pour quelque dette, le sergent sera tenu de le faire.

Les échevins et *kormans* connaîtront de tous les articles contenus dans cette charte, et s'ils sont embarrassés, ils pourront se consulter pendant quinze jours, jusqu'à ce qu'ils aient vu cette charte.

Toutes ces choses s'exécuteront en dedans les trois échevinages de *Merc*, excepté pour aller en armes aux ordres du seigneur.

La comtesse s'oblige, pour elle et pour ses hoirs, de faire exécuter le contenu de ces lettres.

Hommes de monseigneur d'Artois: *Stasses* de *Saupruich*, Mahieus de *Saupruich*, Henri Heliart, Bauduin *Hardewst*, Jean Mahieu, Jean Renout, *Mikiel* Duret, Williaume *Le*

Wiepre, David *Dumolin*, Williaume *Le Borgrave*.

Copie du temps, sur une grande feuille de parchemin.

« Sur le dos est écrit, d'une autre écriture, que cette » copie a été donnée le vendredi avant la Magdeleine, par » les échevins de *Merc*, et qu'ils ont reconnu, en présence » des hommes de monseigneur d'Artois, que c'était la copie » de leur charte. »

« Le comte Mathieu, dont il est parlé au commencement » de ces lettres, était Mathieu, comte de Thoul, premier » mari de la comtesse de Boulogne, *Ide;* le comte Renaut » était Renaut, *comte de Dammartin*, son quatrième mari, et » le comte Philippe était Philippe, dit *Hurepel*, ou le *Rude*, » fils du roi Philippe-Auguste et d'*Agnès de Méranie*, sa » troisième femme; lequel Philippe avait épousé Mahaut, » comtesse de Boulogne et de *Dammartin*, fille unique du » comte Renaut et d'*Ide*, comtesse de Boulogne. »

N° 235.

1253. *Juillet*. — Mahaut, comtesse de Boulogne, remet à Philippe d'*Oyes*, chevalier, treize rasières et un quartier d'avoine, qu'il lui devait annuellement, le reçoit pour son *homme* et lui donne en augmentation de fief vingt-six rasières et trois quartiers d'avoine, à recevoir tous les ans sur les dixmes de *Merc*, pour faire quarante rasières, qui seront tenues à toujours de ladite Mahaut et de ses hoirs.

Premier Cartulaire, pièce 103.

« Ces lettres sont dans celles de Robert, comte d'Artois, » données à *Hesdin*, le mercredi après la Toussaint, 1298. »

ARDRES, AUDREWIC, BREDENARDE.

N° 243.

1253. *Mars* (en français). — Arnoul, comte de *Guines* et

châtelain de *Broubborg*, reconnaît devoir à ses chers amis et féaux les échevins des quatre bans de la terre de *Guînes*, savoir: *Ghines, Ardres, Audrewic* et *Bredenarde*, huit mille sept cents livres parisis qu'ils lui avaient prêtées pour le racheter de sa prison de Hollande; promet de les leur rendre; et si les paiemens ne s'en font pas exactement, ils pourront lever des rentes à vie, que le comte se charge de payer,

Original en parchemin, scellé du scel dudit Arnoul, en cire brune, pendant à double queue de parchemin.

« Ces lettres sont par extrait dans les *Preuves de la Maison » de Guînes*, par Duchesne, page 289; mais la somme prêtée » y est de vingt mille sept cent vingt livres, ce qui est cer» tainement une faute. »

CALAIS.

N° 246.

1255. *Le samedi après l'Ascension du Seigneur, mai* (8 mai). Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Alix, fille de Marie de *Ilusdinio (de Housdaing)*, bourgeoise d'Arras, cent quarante livres parisis qu'elle leur avait prêtées dans leur grand besoin; promettent de les lui rendre le samedi avant l'Ascension de l'année suivante, à Arras, et de la dédommager de tous frais, si ce paiement ne se fait pas exactement.

Original en parchemin, dont le sel est perdu.

« Ces lettres ont été coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 247.

1255. *Le lundi avant la Nativité de Notre-Dame* (6 septembre. En français).—Mahaut, comtesse de Boulogne, déclare que ayant été nommée arbitre des différends qu'il y avait entre sa ville de Calais et *Foukessin le Clercq*, de Calais, dans les

cours de *Térouanne* et de *Reims*, elle prononce que *Foukessin* et ses catheux seront quittes et francs dans ladite ville pour ses héritages ; mais qu'il paiera les coutumes et usages de la ville pour ceux qui sont tenus d'elle, ainsi que font les autres bourgeois ; quant à ses marchandises, *Foukessins* sera quitte des vingt livres qu'on lui demandait.

Présens à ce jugement : messire Simon de *Niele ;* messire Mahieu de *Trie ;* maître Julien, son clerc ; Jean de St.-Vincent ; Pierre *Li freures*, sénéchal de *Boulonnais ; Foubers Descartilli ;* Jean, bailli de Calais ; maître Hues de Calais ; *Stasse* Calars ; *Stasse Gougelet* et Gilles *Li Noirs*, échevins de Calais ; Philippe *Li Carpentiers* et Wautiers Maiars, bourgeois de cette ville ; maître Bauduin, leur clerc ; Richard, clerc de la comtesse ; *Foukessin*, et maître Robiers *Li Normans* et Jean *Destaples*.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 251.

1256. *Décembre.* — Les échevins et toute la communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Eustache, dit *Sani*, clerc, bourgeois de cette ville, deux cents livres tournois qu'il leur avait prêtées, et promettent de les rendre 40 jours après qu'ils en auront été requis.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 252.

1257. *Dans le milieu du mois d'avril.* — Les échevins et toute la communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir pour les églises de cette ville à Bauduin, Maïeur, fils de Marie de *Houdaing*, bourgeois d'Arras, soixante-dix livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre la veille de la Purification de la Vierge.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 255.

1257. *La seconde férie après la décollation de St.-Jean-Baptiste* (2 septembre). — Les échevins et communauté de la ville de Calais déclarent devoir aux enfans d'André, Maïeur, bourgeois d'Arras, cent soixante livres parisis que leur père leur avait prêtées, et promettent de les leur rendre l'année prochaine, à pareil jour.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 257.

1257. *A la mi-février.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir pour les églises de la dite ville à Simon, dit le Petit, bourgeois d'Arras, soixante-onze livres parisis, qu'ils promettent de lui rendre.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 258.

1257. 1er *Mars.* — Les mêmes échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir aux enfans de feu André le Maïeur, bourgeois d'Arras, cinq cent quatre-vingts livres parisis, et promettent de leur rendre à Arras, le dernier février. Ils déclarent que cet argent est entre les mains de Jean de *Housdaing,* Maïeur de St.-Vaast, et de Simon le Petit, bourgeois d'Arras.

Original en parchemin, où il ne reste que la bande de parchemin.

ABBAYE DE LICQUES.

N° 261.

1259. *Mai* (en français). — Arnoul, comte de *Guînes* et châtelain de *Bourbourg* (et sa femme), donnent en engage-

ment à l'abbaye de Notre-Dame de *Liskes* la dixme de la paroisse de *Markene*.

Original en parchemin, scellé du scel de la comtesse; celui d'Arnoul est perdu.

« Ces lettres sont en si mauvais état, qu'il n'est pas pos-
» sible de les lire.
» A ces lettres sont attachées les suivantes : »

N° 262.

1260. *Mars.* — *Raoul*, évêque de *Térouanne*, confirme l'engagement que noble homme Arnoul, comte de *Guines* et châtelain de *Bourbourg*, et noble dame sa femme, avaient fait à l'abbaye de *Liskes* de toute la dixme qui leur appartenait dans la paroisse de *Markene*, dans le personat des abbé et couvent de *Silicure*; laquelle confirmation se fait en tant que le droit en appartient à cet évêque, surtout après avoir reçu le consentement de cette abbaye de *Silicure*.

Original en parchemin, où il ne reste que la double bande de parchemin qui traversait les lettres précédentes.

« Arnoul III, comte de *Guines*, fils de Bauduin III et de
» Mahaut de *Fiennes*, épousa Alix de *Coucy*, fille d'Enguerran
» et de Marie de *Montmirail*.
» L'abbaye de *Licques*, ordre de St.-Benoit, est du diocèse
» de Boulogne. »

CALAIS, MERCH, ÉPERLECQUES.

N° 263.

1259. *Mardi après la Pentecôte* (3 juin. En français). — Détail de ce qui s'est passé dans la cour des plaids, tenue à

Arras, dans la maison du comte d'Artois, par Gui de Chatillon, comte de St-Paul, comme Bail d'Artois, en présence de barons et d'hommes, et où furent le comte de Guînes et messire *Drieus* d'*Amiens*, comme barons.

Mahaut, comtesse d'Artois, s'y trouva et fit dire au comte de St.-Paul (son mari) que par la mort de la comtesse de Boulogne, sa cousine, lui était échue et à ses hoirs, et qu'elle a été saisie par la loy et *par jugement, d'une terre* située à Calais et à *Merch* avec *Éperleques* et appartenances. Alors les barons dirent au comte: *Sire, vous étes Ber d'Artois*, et ils le prièrent de juger avec eux. Y fut présent messire Robert, sénéchal de Flandres, *qui tenait la justice;* le comte y consentit, et alors Mahaut fit dire au sénéchal: *Sire, donnez à la comtesse un avoué.* Et on le lui donna; ensuite la comtesse fit dire qu'elle voulait donner une partie de l'héritage qui lui était échu; qu'elle priait les barons de dire combien elle pouvait donner et retenir les hommages sans son seigneur, et si elle pouvait donner le quint, ou plus, ou moins, parce qu'elle voulait faire *hommes* de son héritage. Le sénéchal demanda à la comtesse et à son *avoué: Dame, est-ce pour vous?* à quoi elle répondit *oui*. Alors le sénéchal conjura les barons de dire l'usage et la coutume en Artois; les barons se retirèrent et furent se consulter avec les hommes qui suivent.

Me. *Hellin* de *Waverin*.	Messire Hues de *Ruet*.
Li Castelain de *Lens*.	Messire *Aliaumes* Laghans.
Messire Ernous de *Ghisnes*.	Messire Bauduin Cauderon.
Messire Jean de *Beveri*.	Messire Gilles de *Mailli*.
Messire Willaume de *la Fosse*.	Messire Robert *Li Vers*.
Messire *Fastre* de *Haveskerke*.	Messire Jean de le Haye.
Messire *Jehan* de *Waverin*.	Messire Ernoul Desfossès.
Messire *Jehan* de *Souches*.	*Li Castellains* de *Biaumès*.
Me. *Manesier* Cauderon.	Me. Philippe de *Rémi*.
Messire *Guibers* de *Mangouval*.	*Maistre Adan de le Vigne*.
Me. Robert d'Arras.	

Ensuite ils parlèrent au comte de *Blois*, à Me Robert de *Basoches*, à l'évêque d'Arras, à l'abbé de *St.-Vast*, à l'abbé

de St.-Bertin, à l'abbé d'*Anchin*, au trésorier de *Biauvais*, à *maistre* Simon Canonne, de *Vergelay*, à *maistre* Ghilebert *Dancel*, à *maistre Jehan* Colon, à *maistre* Simon *D'Orliens*; et les barons dirent: *Par jugement nous disons, et par jugement et par les costumes d'Artois, que Medame la Contesse d'Artois puet donner de son iretage propre et retenir les homages sans le gré de sen signeur et de son oir, le quint de toute sa terre loïalment estimée et prisié, lequele lï est venue de l'escanche de la formorture le Contesse de Boloïgne, et que on ne puet quinter un fief en Artois dedens soixante ans que une fois sans gré du signeur de cuï le fief est tenus.* Ensuite le sénéchal dit: *Dame, ensï que lï Baron ont jugié, ensï le faites.*

Ce jugement a été rendu en présence de M. *Mache* de *Boaune*, chevalier, bailli de *Vermandois*, et maître Henri, clerc du Roi, qui avaient été envoyés par lui pour l'entendre et lui en rendre compte.

Copie simple en parchemin.

« La mort de Mahaut, comtesse de Boulogne, fille de » Renaut, comte de *Dammartin*, et d'*Ide*, comtesse de Bou- » logne, laissa sa succession vacante: elle avait épousé » 1° Philippe, dit le *Hurepel* ou le *Rude*, fils de Philippe- » Auguste et d'Agnès de *Méranie*, sa troisième femme; » 2° Alphonse, roi de Portugal. Mahaut eut de son premier » mari une fille, appelée Jeanne, qui épousa Gautier de » *Chatillon*, dont elle n'eut point d'enfans; elle mourut avant » sa mère, en 1251.

» Le père Simplicien se trompe quand il assure, tome Ier, » page 80, de son *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, » que Mahaut vivait encore le 9 octobre 1261: il est certain » qu'elle était morte avant le 3 juin 1259. »

N° 273.

1259. 1er *Mars*. — Les échevins et communauté de la ville de Calais déclarent devoir aux enfans de feu André le Maïeur, bourgeois d'Arras, treize cent quatre-vingts livres parisis, et

promettent de les leur rendre à Arras, le dernier février 1260.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 274.

1260. *Le samedi après le 1er jour de mai* (8 mai).—Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir aux enfans d'André le Mayeur, bourgeois d'Arras, dix-sept cents livres parisis, et promettent de les leur rendre.

Original en parchemin, pourri en grande partie.

N° 275.

1260. *Mai*.— Pareilles lettres de la ville de Calais, données à Jacques, dit Le Noir, bourgeois d'Arras, fils de feu Gérard, dit Le Noir, pour six cent soixante livres parisis, qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces trois lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 283.

1261. *A Paris, juin* (en français).— Lettres par lesquelles Arnoul *de Wezemale* et Alix, comtesse de *Duras*, sa femme, déclarent que pour terminer les difficultés qu'il y avait entr'eux, d'une part, et noble homme monseigneur *Gui de Chatillon*, comte de St.-Paul, et madame Mahaut, comtesse d'Artois, sa femme, d'autre part, au sujet du comté de Boulogne, et de ce qui était tenu de l'évêque de *Térouanne*, de la comtesse de Flandre ou d'autres seigneurs, dans la succession de Mahaut, comtesse de Boulogne, ils sont convenus des articles suivans:

Le comte Gui et Mahaut quittent et remettent à Arnoul et à Alix, pour eux et pour leurs hoirs, à toujours, tout le droit qu'ils peuvent avoir dans le comté de Boulogne et appartenances, et nommément les six cents livrées de terre

de Calais, le quint de ce comté et tout ce qu'ils pouvaient y avoir par droit et par coutume, et ils conserveront, comme héritage, *Calais* et la forteresse *sans prix*, et deux mille huit cents livrées de terre à *parisis*, selon l'estimation de deux *preudhommes*, savoir: Monseigneur Gautier Bertaut, chevalier, nommé par ledit Arnoul, et monseigneur *Gilion de Pas*, chevalier, nommé par ledit Gui, de façon que toutes rentes et profits de la ville de Calais, sans la forteresse et les murs de cette ville, soient prisés dans ces deux mille huit cents livres; le reste sera assis le plus près de la ville de Calais qu'on le pourra, excepté les villes de Boulogne, de *Wissent* et de *Hardelo*; si, dans cette assignation de terres, il se trouve des *fiefs hors baronnie ou hors de parrie*, le comte Gui et Mahaut les auront selon la prisée. Les hommages de baronnie et de pairie appartiendront à Arnoul et à sa femme, et aux hoirs de cette dame; si les deux estimateurs ne sont pas d'accord, le trésorier de *Tours* sera le tiers arbitre.

Cet accord a été fait du consentement de messire Robert d'Auvergne, de messire Gui, archidiacre de *Térouanne* et prévôt de Lille, et de messire Guillaume, leur frère, fils de ladite Alix.

L'hommage du comté de Boulogne et des appartenances demeurera au comte d'Artois.

Arnoul et sa femme ont prié le roi de France de confirmer ces lettres.

Original en parchemin, scellé des sceaux bien conservés d'Arnoul et d'Alix, en cire verte, pendant à de la soie cramoisie: celui d'Alix est rond; elle y est représentée à cheval, tenant un oiseau sur le poing gauche, avec cette inscription: *Sigillum Aelis, Comitisse Claromontis*; et sur le contre-scel est l'écusson de ses armoiries avec une inscription.

« *Aleyde de Louvain*, fille de Henri 1er, duc de Brabant, et » de *Mathilde* de Boulogne, sa première femme, épousa » 1° Louis, comte de *Los*; 2° Guillaume, comte d'Auvergne; » 3° Arnoul, sire de *Wezemale*, maréchal de Brabant. Elle » était sœur cadette de Marie, femme de l'empereur *Othon* » *IV*. Butkens, *Trophées de Brabant*, page 209. »

N°. 284.

1261. *Juin, à Paris.*— Le roi St. Louis confirme les lettres ci-dessus, qui y sont insérées en entier.

Original en parchemin, scellé du grand scel du roi, en cire verte, bien conservé, pendant à de la soie cramoisie.

N° 286.

1261. *Février.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Mathieu, dit de *Paris*, et à Mahaut, sa sœur, enfans de feu Isabelle, dite de *Paris*, bourgeoise d'Arras, neuf cent quatre livres parisis, et promettent de les leur rendre à Arras, le 1er mai 1262.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

ÉPERLEQUE.

N° 288.

1262. *Mois de mai* (en français).— Mahaut, comtesse d'Artois et de St.-Paul, donne à son cher ami *Pierron des-Saus*, sergent du Roi, et à ses hoirs, pour les services qu'il a rendus outre-mer à feu Robert, comte d'Artois, son mari, et à elle, toute la terre qui était tenue d'elle à *Soyette,* dans la ville d'*Éperleque*, dont Hues de *Connestic* tient quatorze mesures au terroir appelé *Connestic;* huit mesures à *la Welin,* quatorze mesures à *Nortavenne,* deux mesures à *la Marliere, Griete Roye;* une mesure et demie à *Evesdic;* cinq quartiers à *la Croix Michel,* de *Val;* sept mesures et demie à *Waint de Welt*, Guillaume *Vic;* cinq mesures à *Hersinghehem* et dix rasières de froment, mesure de St.-Omer, à recevoir tous les ans à *Éperleque,* savoir: sur la terre de *Connestic*, treize quartiers; une rasière sur la maison de Guillaume *Ducrock;*

demi-mesure sur celle de *Belle Amelis;* trois quartiers sur celle de Renier *Li Rous;* trois quartiers sur *Ili Dusuels* et Guillaume Le Tour, et six quartiers sur *Eurnins Chonniers,* pour les tenir à toujours franchement à fief lige; et ce, du consentement de Gui de *Chatillon,* son mari, qui a reçu ledit Pierre pour son homme lige.

Original en parchemin, scellé du scel dudit Jacques, en cire rouge, pendant à simple queue.

« Ces lettres sont à la suite de celles de Philippe, duc de » Bourgogne, données à Arras, au mois de juillet 1401, qui » portent qu'à la requête de Jacques de Ste.-Audegonde, » seigneur de *Nortquelmes,* son écuyer d'écurie, qui avait » hérité le fief ci-dessus de ses pères, il lui accorde dans ce » fief, tenu de la seigneurie d'*Eperleque,* toute justice et sei» gneurie vicomtière.

» Ces lettres sont toutes deux dans celles de Jaques de » Ste.-Audegonde, du 2 septembre 1401. »

CALAIS.

N° 292.

1262. 1er *Mars.*— Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Mathieu, dit de Paris, bourgeois de la ville d'Arras, mille quarante livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre à Arras, le 1er mars 1263.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 300.

1263. 1er *Mars.*— Les échevins et toute la communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Mathieu, dit de Paris, bourgeois d'Arras, fils d'Isabelle de Paris, cent

quatre-vingt-seize livres parisis, et promettent de les lui rendre le 1er mars 1264.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 301.

1264. *Juin.* — Les échevins et communauté de Calais déclarent devoir à Marie, fille de feu André, dit le Maïeur, bourgeois d'Arras, cent quatre-vingts livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les rendre à Arras, le samedi avant le 1er juillet 1265.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 302.

1264. *Juin.* — Pareilles lettres d'obligation pour cinq cent soixante-quinze livres parisis que Robert Crespin, fils de Robert Crespin, bourgeois d'Arras, leur avait prêtées, et que cette ville de Calais promet de rendre à la mi-juin 1265.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 304.

1264. 1er *Mars.* — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à Mathieu, dit de Paris, bourgeois d'Arras, fils d'Isabelle, dite de Paris, treize cent soixante-seize livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre à Arras, le samedi avant la mi-mars 1265.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 305.

Sans date. — Note des sommes que la ville de Calais doit

à Arras, à Barthélemi Verdière; aux enfans d'André le Maïeur; à Mathieu, dit de Paris, et à Jean Verdière.

Copie en parchemin.

N° 307.

1265. *Août.* — Les échevins et communauté de Calais s'obligent de payer à Bauduin, dit *Wion,* citoyen d'Arras, fils de Pierre, dit *Wion,* 277 livres et demie parisis, qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 311.

1265. *Février.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais déclarent devoir à Robert, dit *Douchet,* bourgeois d'Arras, fils de feu *Sagalon,* dit *Douchet,* 49 livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre à Arras, le samedi avant la mi-février 1266.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 312.

Même date. — Pareilles lettres d'obligation de cette ville données à Bauduin, dit *Wion,* bourgeois d'Arras, fils de Pierre, dit *Wion,* pour 333 livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promesse de les rendre à Arras, le samedi avant le 1er mars 1266.

Original en parchemin, en partie gâté, dont le scel est perdu.

MERC ET OYE.

N° 317.

1266. *Mois de mai.* — Mahaut, comtesse d'Artois et de St.-Paul, déclare qu'ayant donné précédemment, du consen-

tement de Gui de *Chatillon,* comte de St.-Paul, et sire d'Artois, son *baron*, à son cher et féal feu monseigneur Bauduin de *Bailleul,* chevalier, maréchal de Flandres, et à ses hoirs, cent livrées de terre à *parisis,* à tenir à toujours d'elle et de ses hoirs, dont il lui a fait hommage lige, sauve la féauté qu'il devait à d'autres seigneurs dont il était homme auparavant; elles les donne à monseigneur *Soyer* de *Bailleul,* maréchal de Flandres, fils aîné de Bauduin, et à ses hoirs, pour lesquelles *Soyer* lui a fait hommage lige, sauf la féauté qu'il doit à ses autres seigneurs, dont il était homme auparavant, et les assigne en *Boulonnais*, dans la terre de *Merc,* dans la paroisse d'*Oye* et aux environs, sur des rentes que doivent des terres appelées *Scapescout*, sur ceux qui doivent ces rentes ou leurs hoirs, ou sur ceux qui les ont acquises des personnes dont les noms suivent, ces rentes devant être payées en quatre termes, savoir: à la Saint Nicolas, à la Chandeleur, à Pâques et à la Nativité de Saint Jean-Baptiste.

La *Berkerie* du premier paiement de St. Nicolas; Lambert *Ekin;* messire Wautier de *Hondescote;* Henri *Leuwart;* Jean *Preniau;* dans le *Zoterdick*, Marguerite *Lavait;* Eustache *Dohoem;* Willaume de *le Cate;* Eustache *Sanguet;* Mathieu *Reghemat;* Willaume *Li Fevre;* Henri *Li Eskievin;* Lambert *Li Fevre;* Gilles, fils de *Rike;* Simon *Hoele;* Bauduin *Preniau;* *Wales* Bernars; *Lippin Li Wintre;* Willaume *Halenore;* dans le *Proneste Kinlant*, les hoirs de Simon Inguetran, *Hogherart* le *parchonnier* de Simon Inguetran; Simon de *Vacklihove*, fils de *Claiman* de *Wackerhove*, etc. L'on n'a pas cru devoir nommer toutes les personnes qui devaient payer ces rentes, ni la quotité de chacune, parce que ce détail aurait été trop long.

La comtesse déclare que si quelques-uns refusent de payer ces rentes, ou ne les paient pas exactement, ledit *Soyer* pourra faire saisir leurs héritages par les échevins de la comtesse, et toutes les amendes en dessous de trois sols appartiendront audit *Soyer:* pour les amendes, on a diminué quarante sols sur les cent livres ci-dessus.

Toute autre justice et seigneurie sur ces terres appartiendront à la comtesse et à ses hoirs.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

« Ces lettres sont sous le *vidimus* des maïeur et échevins » de la ville de St.-Omer, du 2 septembre 1321. »

N° 321.

1266. *A Calais, le samedi après St. Luc, évangéliste* (23 octobre. En français).— Gui de *Chatillon,* comte de St.-Paul, confirme l'accord fait par Hugues *Daucor,* son sénéchal, entre les échevins de Calais et les *coremans* de cette ville (hommes de la *keure*), de l'année précédente.

Original en parchemin, dont le scel est perdu, et pendait à une bande de parchemin.

N° 322.

A Westmunster, le 7 décembre, la 50e année du règne de Henri, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine (1266).— Ce roi Henri III mande aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons, justiciers, vicomtes, prévôts, ministres et à tous ses baillis et féaux, qu'il confirme les lettres y insérées, données par le roi Richard, son oncle, à *Portsmouth*, les 4 et 28 avril (ci-dessus, page 111), par lesquelles il a quitté ses *preudhommes* de la ville de Calais de tous tonlieux, exactions et coutumes dans toutes ses *terres*.

Original en parchemin, scellé du scel de ce Roi, en cire verte, pendant à de la soie verte et cramoisie.

« Henri III, roi d'Angleterre, est monté sur le trône le » 19 octobre 1216, jour de la mort du roi Jean, son père. »

N° 323.

1266. *A Aire, le vendredi après le Behoursdit* (11 mars. En français). — Gui de *Chatillon*, comte de St.-Paul, mande à

ses amis et féaux les échevins de Calais qu'il les quitte des deux cents livres tournois qu'ils avaient données aux *koremans* de Calais, pour l'amende qu'ils lui devaient.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 328.

1267. *La seconde férie après le premier jour de mai* (2 mai). — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à *Jakemin* de *Hallin*, fils d'*Odoin* de *Hallin*, de St.-Paul, mille quatre-vingt-sept livres neuf sols parisis qu'il leur avait prêtés, et s'obligent de les lui rendre dans un an.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 329.

1267. *Mai.* — Les mêmes échevins et communauté s'obligent de payer tous les ans à Nicolas, dit *Godin* le Vieux, fils de Willaume Godin et de Jeanne, sa femme, pendant sa vie, vingt-cinq livres parisis, le samedi avant la mi-juin, pour une somme que ledit Nicolas leur avait donnée et qui n'est pas spécifiée dans ces lettres.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces deux lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 330.

1267. *Février* (en français).—Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir aux enfans de feu *Jakemon* Verdière, bourgeois d'Arras, et de *Emmain* Poucine, sa femme, fille de *Nicolon Poucin*, trois cents livres et soixante sols parisis qu'ils leur avaient prêtés, et promettent de les rendre à Arras, le samedi avant le 1er mars 1268.

Original en parchemin, scellé du scel de ladite ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 340.

Même date. — Les mêmes échevins et communauté reconnaissent devoir à André, dit *Louchart*, bourgeois d'Arras, fils d'*Inghelbert*, dit *Louchart*, 236 livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les rendre à Arras, ledit samedi avant le 1er mars 1268.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 341.

Même date. — Pareilles lettres des échevins de cette dite ville, pour la somme de cent-vingt livres, moins quarante sols, que leur avait prêtée Marie, sœur de Jean, dit *Kaneboustin*, d'Arras.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces trois lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 343.

1268. *La dernière semaine d'avril.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Gérard, fils de feu Gérard, dit *Bougier*, bourgeois de l'évêque d'Arras, cinq cent quarante-huit livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre le samedi après la mi-mai 1269.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 344.

1268. *Le lendemain du premier jour de mai* (2 mai. En français). — Les échevins, bourgeois et communauté de ladite ville constituent en faveur d'Étienne et d'Isabelle, sa sœur, enfans de Jean, appelé *Estienne*, de St.-Quentin, une

rente viagère de vingt livres parisis, et s'obligent de la leur faire payer exactement tous les ans, à St.-Quentin, en *Vermandois*.

Copie simple en parchemin.

N° 345.

1268. *La dernière semaine de juin.* — Les échevins et communauté de Calais déclarent devoir à Jean, dit *de Porta* (de la Porte), bourgeois d'Arras, fils de feu Bauduin, dit *de la Porte*, 72 livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les rendre le samedi après le 1er juillet 1269.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 365.

1268. *Février.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à *Sagalon*, dit *Wion*, bourgeois d'Arras, fils de feu Mathieu, dit *Wion*, 117 livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre.

Original en parchemin, pourri en grande partie et scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 366.

1268. *Le samedi après le 1er mars* (2 mars). — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à *Audefroy*, fils d'Alix, dite de *Gaverelle*, d'Arras, 276 livres parisis, et promettent de les lui rendre le 1er mars 1269.

Original en parchemin, scellé du scel de cette dite ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 367.

Même date. — Les mêmes échevins et communauté reconnaissent devoir à *Nevelon*, dit Blondel, fils de feue Alix, dite

Blondel, quatre cent soixante-huit livres parisis, et promettent de les lui rendre à Arras, à pareil jour de l'année suivante.

Original en parchemin, scellé du scel de cette dite ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 368.

Même date. — Les échevins et communauté dudit Calais reconnaissent devoir aux enfans de Marie *Pleuremaille*, d'Arras, qui ne sont pas mariés, fille de feu Jean, dite de *Couchi*, cent vingt-huit livres parisis, et promettent de les leur rendre à pareil jour de l'année suivante.

Original en parchemin, scellé comme dessus.

« Ces quatre lettres sont coupées, comme ayant été ac-
» quittées. »

N° 401.

1269. *Février.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à *Audefroi*, fils d'Alix, dite de *Gaverele*, trois cent vingt livres trois sols parisis, et promettent de les lui rendre à Arras, le samedi avant St.-Pierre, en février 1270.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 402.

Même date. — Pareilles lettres des échevins de Calais, qui reconnaissent devoir à *Sagalion*, dit *Wion*, bourgeois d'Arras, fils de feu Mathieu, dit *Wion*, deux cent trente-deux livres parisis, qu'ils promettent de lui rendre à Arras, la veille de St.-Pierre, en février 1270.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

« Ces deux lettres sont coupées, comme ayant été ac-
» quittées. »

N° 410.

1270. *Avril.*—Confirmation par Mahaut, comtesse d'Artois et de St.-Paul, du consentement de Gui de *Chatillon*, comte de St.-Paul, son mari, des lettres de Mahaut, comtesse de Boulogne, y insérées, du mois de mars 1252 (ci-dessus, page 125), par lesquelles elle donne des lois à la ville de Calais.

Copie simple en parchemin.

« Ces lettres sont dans la confirmation de Robert, comte » d'Artois, du mois d'avril 1292. »

N° 413.

1270. *Mai.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Mahaut, fille de feu Willaume Selvaing, bourgeois de Calais, six cent soixante-onze livres parisis qu'elle leur avait prêtées, et promettent de les rendre au tournois próchain.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 414.

1270. *Mai.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Jean, dit *Blondel*, bourgeois d'Arras, fils de feue Alix, dite *Blondele*, cent quatre-vingt-quinze livres parisis, et promettent de les rendre à Arras, à la mi-mai 1271.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

« Ces deux lettres sont coupées, comme ayant été ac- » quittées. »

N° 418.

1270. *Janvier.* — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à *Masekin* et *Aline*, enfans de feu Wil-

laume Bondolf, bourgeois de Calais, cent soixante-huit livres parisis, et promettent de les rendre à l'Assomption de la Vierge.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 419.

1270. *Février.* — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à *Audefroi*, fils d'Alix, dite de *Gaverele*, 348 livres parisis, qu'ils promettent de payer à Arras, le samedi après la mi-février 1271.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 420.

Même date. — Les mêmes échevins et communauté reconnaissent devoir à Jeanne, fille de *Emme*, dite de *Lanstiere*, 348 livres parisis, qu'ils promettent de payer le samedi après la mi-février 1271, à Arras.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 421.

Même date (en français). — Pareilles obligations de ladite ville à *Mariien* Douchette et à Jean Lanstier, pour 348 livres parisis, qu'ils promettent de rendre à Arras.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel de cette ville, en cire brune, pendant à double queue de parchemin.

« Ces quatre lettres sont coupées, comme ayant été ac-
» quittées. »

N° 422.

1271. *A la mi-mai.* — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à *Nevelon*, dit *Blondel*, clerc

d'Arras, deux cent trente livres parisis, et promettent de les lui rendre à pareil jour de l'année suivante.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

« Ces lettres, ainsi que les suivantes, sont coupées, comme » ayant été acquittées. »

N° 435.

1271. *Juin.* — Pareilles lettres desdits échevins et communauté, portant obligation au même *Nevelon* pour la somme de trois cent vingt-quatre livres parisis.

Original en parchemin, scellé du scel de cette dite ville, en cire verte, pendant à double queue.

N° 436.

1271. *Janvier.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à *Audefroi*, fils d'Alix, dite de *Gaverelle*, quatre cents livres dix sols parisis, qu'ils promettent de lui rendre à Arras, le samedi après la mi-février 1272.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 437.

1271. *Janvier.* — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à Robert, dit *Douchet*, bourgeois d'Arras, fils de feu *Sagalon*, dit *Douchet*, et à *Sagalon*, dit *Wion*, bourgeois de cette ville, fils de feu Mathieu, dit *Wion*, trois cent trente livres dix sols parisis, qu'ils promettent leur rendre à Arras, le samedi après la mi-février 1272.

Original en parchemin, scellé d'un morceau de scel, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

TOURNEHEM.

N° 441.

1271. *Mars* (en français). — Arnoul, comte de *Guines*, déclare avoir donné en mariage à Alix, sa fille, femme de Wautier Bertaut, fils de Wautier Bertaut, chevalier, seigneur de Malines, son bois de *Tournehem*, consistant en 1745 mesures, pour 800 livres parisis de revenu annuel, à charge de le tenir à toujours en fief des comtes d'Artois. Arnoul se réserve la jouissance de ce bois pendant sa vie, sauf qu'il ne pourra y prendre assez de *catheux* pour empêcher Wautier et sa femme de recevoir après sa mort ladite somme de 800 livres annuellement, pendant dix ans. Arnoul se réserve la moitié des *forfaits* et des amendes qui écherront dans ce bois, et Wautier aura l'autre: mais il ne pourra rien recevoir que de la main de Wautier Bertaut. Arnoul s'oblige de payer audit Wautier quatre cents livres par an, pour lui tenir lieu de la jouissance de ce bois; s'il manque de les payer, il consent que Wautier *donne à quelqu'un justice* pour l'y obliger, et promet de donner vingt livres parisis pour chaque cent livres de retard. S'il envoie, pour chercher le paiement, un chevalier, ou un écuyer, ou un valet, Arnoul consent de payer vingt sols tournois par jour que le chevalier sera en voyage, et dix sols pour un écuyer ou un valet.

Arnoul promet d'exécuter ces lettres, et oblige tous ses biens, meubles et héritages pour leur sûreté.

Original en parchemin, signé Prevost, et sur le pli *M. de la Prée*, et scellé du scel de cette prévôté, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

« Ces lettres sont dans une confirmation donnée par Jean » de *Sauty*, bailli de St.-Omer, du mois de mars 1271, qui » les a scellées à la prière dudit Arnoul, et elles sont sous

» le *vidimus* de Jean L'Oncle, garde de la prévôté de Paris, » du dimanche *Reminiscere* 1322.

» Arnoul, comte de *Guines*, eut d'Alix de *Coucy*, sa femme, » plusieurs enfans et entr'autres Alix, qui épousa Gautier » Bertout ou Bertaut, seigneur de Malines, fils aîné de » Gautier Bertoul et de Marie d'Auvergne. Duchesne, *Maison » de Guines*, page 176. Il y est fait mention de ces lettres, » *Preuves*, page 303. «

MONTOIRE.

N° 443.

1271. *A Arras, le vendredi avant les Rameaux* (15 avril). — Le comte Robert reconnaît devoir à son cher seigneur Bauduin de *Harcicourt*, chevalier, quarante livres tournois, pour des dettes qu'il avait faites au *tournois* de *Montoire*, et promet de les payer au compte de la Toussaint.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel du comte, pendant à simple queue.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

CALAIS.

N° 445.

1271.—Noms des personnes d'Arras à qui doit la ville de Calais: Jean Lanstier et *Marien* Douchete; Jeanne, fille d'*Emmain* Lanstiere; Colard Godin et *Marien*, *Jakemon* Le Tailleur; *Audefroi*, fils d'Alix de *Gaverele; Sagalon* Blondel; *Nevelon* Blondel; Jaques de Paris, fils d'*Ode*, dite de *Hallin* de St.-Pol; *Mathilde*, fille de feu Willaume Selvain *Hastiludium* (au *Tournois*); *Masekin* Bondolf et *Aline*, sa sœur.

En parchemin.

N° 448.

1272. *Le samedi avant la mi-mai* (14 mai). — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à *Nevelon*, dit Blondel, clerc, cent quatre-vingt-douze livres parisis, et promettent de les rendre à Arras, au même terme de l'année suivante.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 449.

1272. *Juillet.* — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir à *Nevelon*, dit Blondel, clerc, 350 livres parisis, et promettent de les lui rendre le samedi après St. Pierre et St. Paul 1273.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 456.

1272. *Le mardi après St. Martin d'hiver* (15 novembre. En français.). — Acte par lequel Gilles *Ronghe*, Jean *Loncind*, *Fouke Pese*, Simon *Luscrier*, Eustache Rose, *Nichole* Lelong, Enguerran *Strekeltop*, Jean *Bellanche* et Willaume *Franchonume*, échevins de Calais, ont reconnu devoir, pour leur ville, à *Loewin* le *Lunbart*, 27 marcs *sterlins*, qu'ils ont promis de lui rendre en dedans le 20e jour de Noël.

Original en parchemin, scellé du scel de ladite ville, en cire verte, pendant à simple queue de parchemin.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 469.

1272. 3 *Février.* — Les échevins et communauté de la ville

de Calais reconnaissent devoir et s'obligent de payer à Nicolas, *Mabille* et Marguerite, enfans de feu Jean de *Ales*, bourgeois de Calais, 144 livres, qu'ils leur avaient prêtées.

Original en parchemin, en partie gâté et scellé du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 472.

1272. *Février.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir et s'obligent de payer à *Audefroi*, dit de *Gaverele*, fils d'Alix, dite de *Gaverele*, la somme de 460 livres parisis qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 473.

1272. *Février.* — Les échevins et communauté de Calais reconnaissent devoir et promettent de payer à *Tasse*, fille de *Emme*, dite *Lanstière*, 260 livres parisis, qu'elle leur avait prêtées.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 474.

Même date. — Autres lettres des mêmes, qui s'obligent de payer à Robert, dit *Douchet*, et à *Sagalon*, dit *Wion*, bourgeois d'Arras, fils de feu Mathieu, dit *Wion*, 345 livres parisis, qu'ils leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 480.

1272.—État des arrérages de tailles dus à la ville de Calais.

En parchemin.

N° 494.

1273. *Août.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais promettent de payer à Arras, à *Nevelon*, dit Blon-

del, deux cent quatre-vingt-quatre livres parisis, qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées en plusieurs endroits, comme » acquittées. »

N° 505.

1273. *Le jeudi après le vingtième jour de Noël* (18 janvier. En français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à la St.-Michel, à *Masekin* et *Almekin*, enfans de Willaume *Bondolf*, 344 livres parisis, qu'ils leur avaient prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 506.

1273. *Le samedi après la mi-février* (17 février). — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Jaques, fils de feue Marie le *Ferone*, 400 livres parisis qu'elle leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre à Arras.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 531.

1274. *Octobre*. — Les échevins et communauté de la ville de Calais déclarent devoir à Jeanne, dite *le Feronne*, 250 livres parisis qu'elle leur avait prêtées, et s'obligent de les lui rendre à Arras, dans l'octave de la Toussaint 1275.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 536.

1274. *A Calais, le jour de Notre-Dame de Mars* (25 mars. En français).— Mahaut, fille de feu Willaume Selvain, quitte les ville, échevins et communauté de la ville de Calais de tout ce qu'ils pouvaient lui devoir: elle a promis d'exécuter ces lettres en présence de Bauduin Tobbe, fils de feu *Witasse* Tobbe, Henry Selvain, Hugues *Haap* et *Witasse* Dupont: *Jakemes Li Kiens* a promis aussi de les tenir et y a obligé tous ses meubles et immeubles.

Original en parchemin, scellé d'un morceau d'un petit scel, en cire verte, pendant à simple queue.

COULOIGNE.

N° 558.

1276. *A Vincennes, le jour de St. Jaques et St. Cristophe* (25 juillet). — Le comte Robert reconnait devoir à son cher chevalier Jean de *Couloigne*, 54 livres tournois, pour ses gages.

Original en parchemin, scellé du scel de ce comte, en cire verte, pendant à simple queue.

ABBAYE DE LICQUES.

N° 561.

1276. *La 2e férie après St. Denis* (12 octobre).— Philippe, abbé, et tout le couvent de *Liques*, mettent leurs personnes et tous leurs biens, dans quelqu'endroit qu'ils soient situés, sous la protection de Jésus-Christ et de Robert, comte d'Artois; et pour confirmation de ces lettres, ils les donnent au seigneur *Enguerran* de *Anvin*, chevalier et bailli de St.-Omer.

Original en parchemin, scellé de morceaux de sceaux desdits abbé et couvent, en cire brune, pendant à double queue de parchemin.

CALAIS.

N° 362.

1276. *Octobre, le jeudi après St. Luc* (22 octobre. En français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais promettent de payer à *Mainfroi* le Lombars, 40 marcs d'*Esterlings* de la nouvelle monnaie, qu'il leur avait prêtés.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 373.

1277. *Avril.*— Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Jean de *Castres* 345 livres parisis qu'il leur avait prêtées, et promettent de les lui rendre à Arras, le samedi avant le dernier avril 1278.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 377.

1277. *Juin* (en français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à *Hanekin*, *Coppekin* en *Anneskin*, fils de feu Henri Selvain, 356 livres 10 sols parisis, et promettent de leur payer le dimanche après le *Behoursdit* 1277.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 378.

1277. *In die hastiludii (le jour du Tournois, jeu et joute de lances).*— Les mêmes échevins et communauté reconnaissent devoir aux enfans de feu Henri, dit *Blancard*, bourgeois de

Calais, et de *Mabe*, sa femme, savoir : *Inguerran*, *Yvorie*, Marguerite et Marie, 220 livres parisis qu'ils leur avaient prêtées, et s'obligent de les leur rendre à Calais, au prochain *Tournois* 1278.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 588.

1278. *Mai.* — Les échevins et toute la communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Jean de *Crespi*, clerc, quatre cents livres parisis, et promettent de les payer le samedi avant le dernier avril 1279.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont en partie gâtées. »

N° 608.

1278. *Février.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Jean de *Insula* (de Lille) 940 livres parisis, et promettent de les lui rendre à Arras ou à Calais.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 615.

1279. *Mai.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à Robert Bechon 696 livres parisis, et s'obligent de les lui payer à Arras.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

« Ces deux lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

PAYS DE LANGLE.

N° 629.

1279. *A Paris, le jour de la Tiephane* (6 janvier. En français).—Robert, comte d'Artois, reconnaît devoir aux échevins et communauté de la terre de *Langle* deux cent cinquante livres parisis, qu'ils lui avaient prêtées pour les luminaires de la fête que le comte *devait donner* à St.-Omer, et pour acheter robes et fourrures, et en assigne le paiement sur tous les revenus de la terre de *Langle* et sur les bois de *Ruhout*.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

CALAIS.

N° 631.

1279. *Février*. — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à Jean de ...., 1098 livres parisis, qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, fort effacé, et dont le scel est perdu.

N° 632.

1279. *Mars, le dimanche avant la mi-carême* (24 mars. En français).— Les mêmes échevins et communauté reconnaissent devoir à *Hanekin*, *Coppekin* et *Annesekin*, enfans de feu Henri Selvain, quatre cent cinquante-six livres dix-sept sols parisis, et promettent de les leur payer le dimanche après le *Behourdit* 1280.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel de cette ville, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

N° 657.

1280. *Mai.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais déclarent devoir à Marguerite le *Normande* 400 livres et 60 sols parisis, et promettent de les lui payer à Arras, le samedi avant le dernier mai 1281.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 662.

1280. *Février* (en français).— Les échevins et communauté de la ville de Calais déclarent devoir à Pierre Pouchin, de la ville d'Arras, 460 livres parisis, et promettent de les lui rendre à Arras.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 670.

1280. — Noms des personnes qui doivent des arrérages pour la *taille* de la ville de Calais.

Bande de parchemin.

« L'on n'a pas cru nécessaire de marquer ici toutes les » personnes nommées dans ce rôle ; la totalité de la somme » va à 31 livres 2 sols. »

N° 675.

1281. *Le jour de la Translation de St. Nicolas* (9 mai. En français).— Les échevins et communauté de la ville de Calais promettent de payer à *Hannekin*, *Coppekin* et *Annesekin*, enfans de feu Henri Selvain, 482 livres parisis qu'ils leur devaient.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 693.

1281. *Le jour de la Madelaine* (22 juillet). — Deux bandes de parchemin contenant une enquête tenue à Calais par l'official de *Térouanne*, dont plus de la moitié est indéchiffrable.

En parchemin.

N° 699.

1281. *La seconde férie après la décollation de St. Jean-Baptiste* (1er septembre).—Le doyen de chrétienneté de *Bourbourg* mande à l'official de *Térouanne* que les échevins de la ville de Calais et ceux qui se sont trouvés à la *franche vérité* tenue dans cette ville, ont nommé Philippe de *Columbi*, le jeune, Jean de *Farkenes* et Gillebert de *Columbi*, leurs procureurs dans toutes les affaires qu'ils pouvaient avoir par-devant lui.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 702.

1281. *A Calais, la seconde férie après St. Michel* (6 octobre). —*B...*, doyen de chrétienneté de *Bourbourg*, et *Enguerran*, dit de *Belvaco*, son clerc, rendent compte à l'official de *Térouanne* de ce qu'ils ont fait à Calais et des témoins qu'ils y ont entendus dans la *franche vérité*.

Original en parchemin, fort effacé.

N° 717.

1281. *Février, la 3e férie après hastiludium* (le tournois).— Les échevins et communauté de la ville de Calais reconnaissent devoir à *Ingerran*, *Yvorie*, Marguerite et Marie, enfans de feu Henri, dit *Blancard*, bourgeois de Calais, et de *Mabe*, sa femme, 308 livres parisis, qu'ils promettent de leur payer.

Original en parchemin, en partie pourri, et dont le scel est perdu.

N° 718.

1281. *Février, le lundi après le jour du Behoursdit* (23 février. En français). — Les mêmes échevins et communauté promettent de payer à *Hanekin*, *Coppekin* et *Annesekin*, enfans de Henri Selvain, 514 livres quatre sols parisis qu'ils leur devaient.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

GUINES, ARDRES, BREDENARDE.

N° 729.

1282. *La 5e férie avant la Madelaine* (16 juillet).—Les échevins et communauté des villes de *Guines, Ardres* et du pays de *Bredenarde* nomment Thomas de *Petra;* Willaume, dit *Germain*, et Jean, dit *de Het*, leurs procureurs, pour offrir à leur seigneur Robert, comte d'Artois, des *subsides*, et pour y obliger leurs biens; et ce, en reconnaissance des bienfaits qu'ils en avaient reçus et pour payer les dépenses qu'il avait été obligé de faire en allant au secours du roi de *Sicile.*

Original en parchemin, scellé des sceaux de ces villes, en partie rompus, pendant à doubles queues de parchemin.

CALAIS.

N° 733.

1282. *Juillet* (en français).—Robert, châtelain de *Bapaume*, sire de *Beaumetz*, chevalier, donne à *Witars* de *Tournehem*, fauconnier du roi, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus et à son père, trente livrées de terre en héritage à recevoir par lui et par ses hoirs, à toujours, sur ses revenus et fours de la ville de Calais, à charge de les tenir en fief et hommage de noble homme Gui de *Chatillon*, comte

de St.-Paul, et de Mahaut, comtesse d'Artois, sa femme. Si Isabelle, femme du châtelain, survit à son mari, et si, pour son douaire, elle prend partie de cette rente, Robert assigne audit *Witars* le surplus de ses revenus dans cette ville pour sûreté du paiement de ce fief.

Copie simple en parchemin.

« Ces lettres sont dans une confirmation donnée par » Robert, comte d'Artois, comme seigneur supérieur, à » Arras, au mois de juillet 1282. »

GUINES, ARDRES, AUDREWIC, BREDENARDE.

N° 755.

1282. *En pleine halle, à St.-Omer, octobre* (en français).— Les échevins et communauté des villes de *Ghisnes*, *Ardres*, *Audrewic* et pays de *Bredenarde* quittent noble homme monseigneur Robert, comte d'Artois, et ses baillis, receveurs et sergens, de tout ce qu'ils pouvaient leur devoir jusqu'à ce jour, et pour sûreté de leur promesse, ils déclarent avoir donné ces lettres à maître *Heudes* de St.-Germain, procureur dudit comte.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel de cette prévôté, en cire verte, pendant à double queue de parchemin.

« Ces lettres sont sous le *vidimus* d'Oudart de la *Neuville*, » garde de la prévôté de Paris, du mardi après St. Clément » 1286. »

CALAIS.

N° 756.

1282. *Mois d'octobre*. — Les échevins et communauté de

Calais reconnaissent devoir et promettent payer en différens termes, à *Tassain*, fille de *Margueritain* Lanstière, d'Arras, 704 livres 17 sols parisis, qu'elle leur avait prêtés.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel de cette ville.

« Ces lettres sont coupées, comme ayant été acquittées. »

N° 767.

1282. *Mars* (en français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais promettent de payer à *Hanekin*, *Copekin* et à *Anneskin*, fils de feu Henri Selvain, 535 livres 12 sols parisis, qu'ils leur avaient prêtées.

Original en parchemin, pourri en grande partie.

COMTÉ DE GUINES.

N° 768.

1282. *Le samedi après la mi-carême* (3 avril. En français). — Acte qui déclare qu'en présence du bailli d'Arras et des hommes du comte d'Artois, savoir : messire Gilles de *Noeville*, messire Gilles de *Mailli*, messire Bauduin de *Caumont*, messire Jean de *Goy*, le sire de *Sauty*, messire *Estievenes* du *Paiage*, messire Pierre de *Belle*, messire *Otes* du *Bos*, messire Huës *Li Kiens*, messire Grard de *Bilkes*, messire Hues de *Waudrigehem*, le sire de *Noevile*, le maire d'Arras, Willaume d'*Anving*, Jean de *Biaukaine*, *Gilebert* de *Houdin*, Adam de *Savie*, Bauduin de *Grincourt*, Willaume *Annous* et *Baude Wyons*, le comte de *Guines* a dit dans le château du comte, à Arras, qu'il avait vendu au roi de France le comté de *Ghisnes*, tout ce qu'il tenait du comte d'Artois en *baronnie* et en *vaasserie*. Le bailli lui demanda s'il vendait du consentement de son *hoir*, par pauvreté ou pour acheter des héritages ailleurs : trois moyens pour pouvoir vendre en Artois;

à quoi il répondit qu'il vendait par pauvreté, ce que jurèrent deux chevaliers, hommes du comte d'Artois, et ses pairs, savoir : Hues *Li Kiens* et messire Gérard de *Bilke*. Ensuite le comte de *Ghisnes* se dessaisit entre les mains du bailli d'Artois de tout ce qu'il tenait du comte en *baronnie* et *vaasserie*, et ledit bailli ayant demandé auxdits hommes si toutes choses avaient été faites *bien et à loi*, ils répondirent que ce qui était tenu en *vaasserie* était bien dessaisi; mais qu'ils ne pouvaient pas juger pour ce qui était tenu en *baronnie*. En conséquence, le bailli dit à Pierre *Saimiaus*, bailli d'*Amiens*, qui demandait au nom du roi la mise en possession de ce comté, qu'il ne pouvait pas le remettre au roi sans consulter ses *maîtres*.

En parchemin, écriture du temps.

« La vente du comté de *Guines* à Philippe III fut faite au » mois de février 1282, par Arnoul, comte de *Guines:* elle » est imprimée dans les *Preuves* de cette maison par Du- » chesne, page 292. »

CALAIS.

N° 770.

1282. — État des arrérages de la taille dus à la ville de Calais.

En parchemin.

« On n'a pas cru nécessaire de mettre tous les noms » cités dans ces lettres; il aurait fallu copier cet état en » entier. »

N° 780.

1283. *Le jour de St. Pierre entrant août* (1er août. En français). — Les échevins et communauté de Calais s'obligent de

payer à Simon *Wion* 184 livres parisis qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire brune, pendant à double queue.

N° 788.

1283. *Octobre.* — Les échevins et communauté de la ville de Calais promettent de payer à Simon *Wion* cinq cents livres parisis qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, scellé du scel de cette ville, en cire brune, pendant à double queue de parchemin.

N° 794.

1283. *Le plus prochain samedi avant la mi-février* (12 février. En français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à *Baude* Crespin, fils d'Isabelle *Caignette*, quatre cents livres parisis qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 795.

Même date. — Les mêmes s'obligent de payer à *Margueritain Valkete* quatre cents livres parisis qu'elle leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 796.

1283. *Février* (en français). — Les mêmes échevins et communauté s'obligent de payer à Robert Douchet, fils de Robert Douchet, bourgeois d'Arras, trois cent huit livres parisis qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 801.

1283. — État des arrérages de la taille dus à la ville de Calais.

En parchemin.

1284. PAQUES, LE 9 AVRIL.

N° 802.

1284. *Le jour de St. Grégoire* (9 mai. En français).— Hues d'*Ancoch*, garde des terres de monseigneur le comte de St.-Paul, écrit aux échevins de Calais et leur mande de payer aux porteurs de ces lettres 180 livres parisis, à compte des 400 livres tournois qu'ils devaient lui payer le jour de Pâques.

Original en parchemin, scellé d'un morceau du scel dudit Hues, en cire verte, pendant à simple queue de parchemin.

N° 806.

1284. *Le samedi avant la mi-juin* (10 juin. En français).— Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à *Nicolon* Godin, bourgeois d'Arras, 200 livres parisis, qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 810.

1284. *Le jour de St. Pierre, entrant août* (1er août. En français).— Hues d'*Ancoch*, garde des terres du comte de St.-Paul, mande aux échevins et *coremans* de Calais qu'il a nommé, au nom des comte et comtesse, Henri Dumont bailli de Calais et des appartenances, jusqu'à rappel, et ordonne de lui obéir en cette qualité.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 814.

1284. *Septembre* (en français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à Jean et Willaume de *Noée* 240 livres parisis qu'ils leur avaient prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 817.

1284. *Octobre* (en français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à Jeanne *Wionne* 700 livres parisis, qu'elle leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

COLEWEDE.

N° 832.

1285. *Octobre* (en français). — Note de ce que maître *Pieron*, *Baudewin* de *Colewede* et *Claï Blifier* ont reçu pour la 20e semaine de la *Maletôte*.

Petite bande de parchemin.

CALAIS.

N° 837.

1285. *Décembre* (en français). — Note de ce qui a été reçu pour la 34e semaine de la *Maletôte*, par *Stas* Selvain, Gillon de Calais et Gillon *Cortvrient*.

Petite bande de parchemin.

N° 838.

Même date (en français). — Note que *Selvein*, Gillon de Calais et Gillon *Cortfrient* ont reçu 53 livres cinq sols parisis, pendant la trente-troisième semaine de la *Maletôte*.

Petite bande de parchemin.

N° 839.

1285. *Janvier* (en français). — Quatre pareilles notes de ce

qui a été reçu par les mêmes personnes pour les 35e, 36e, 38e et 39e semaines.

Petites bandes de parchemin.

N° 864.

1285. *Le plus prochain samedi après la mi-février* (16 février. En français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à *Sawalon, fin argent*, 300 livres parisis qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 865.

1285. *Février* (en français). — Obligation des échevins de Calais de payer à Simon *Wion* 342 livres parisis qu'il leur avait prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 866.

1285. *Février* (en français). — Note de ce qu'ont reçu pour la 41e semaine de la *Maletôte, Stas* Selvain, Gillon de Calais et Gillon *Cortfrient*.

Petite bande de parchemin.

N° 867.

1285. *Le jeudi après St. Grégoire, mois de mars* (14 mars. En français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à Jean *Coppin*, fils mineur de feu seigneur Henri *Selvain*, et à Eustache Selvain et Jean de *Cologne, ses avoués*, 206 livres 13 sols parisis qu'ils lui devaient.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

N° 871.

1285. — État des dettes que la ville de Calais doit payer.

Double en parchemin.

« Dans le nombre des personnes nommées se trouve un » seigneur *Ghilebert* de Sainte-Aldegonde. »

N° 886.

1286. *Septembre* (en français). — Les échevins et communauté de la ville de Calais s'obligent de payer à *Baude* Crespin, d'Arras, ou à Robert Crespin, son frère, 340 livres parisis qu'ils leur avaient prêtées.

Original en parchemin, dont le scel est perdu.

CANQUELLE, CALAIS.

N° 904.

1286. *La 5e féerie après la conversion de St. Paul* (30 janvier). — Sept mémoires séparés et pareils, donnés par Jean *Strekelcop*, bailli de ladite dame de *Canquelle*, contre ledit Hugues de le *Happe*, Agnès *Canels*, Chrétienne *Boidekins*, *Fulcon* le *Carpere*, Eustache *Wichard*, Jean *Daghe* et ....., qui n'avaient pas fait cuire leurs pains aux fours qu'avait cette dame dans l'échevinage de la ville de Calais, ainsi qu'ils y étaient obligés de toute ancienneté; desquels fours cette dite dame avait la 4e partie, et le reste appartenait au châtelain de *Beaumetz*, et pour demander qu'ils soient condamnés à l'amende.

Originaux en parchemin, signés *Lumbres*.

LUMBRES.

N° 908.

1286. *Mars* (en français). — Willaume le *Pongnans*, bailli de St.-Omer, déclare que Jean de *Biekines*, fils de feu ..... de *Biekines*, a vendu en sa présence et par-devant Jean de Ste.-Audegonde, fils de feu *Clay* de Ste.-Audegonde; Mathieu

de *Saupruie*; Daniel de *Biekines*; Wautier de *Lonces* et Jean de le *Loe*, hommes du comte d'Artois, à Jean de *Ruters*, 7 mesures et demie de terre dans la paroisse de *Lumres*, tenues en fief du comte d'Artois, et que ledit Jean *Ruters* en a été adhérité *selon les lois*, et a été reçu pour homme dudit comte.

Copie en parchemin, en partie gâtée.

CALAIS.

N° 909.

1286. — Trois pièces tenant ensemble, concernant les difficultés qu'il y avait entre Hugues de *le Happe* et autres contre Jean *Strekelcoup*, bailli de la dame de *Canquelle*.

Originaux en parchemin, effacés et gâtés.

N° 910.

1286. — Trois autres petites bandes au même sujet.

En parchemin.

N° 925.

1287. — État des dettes que la ville de Calais doit payer.

Bande de parchemin.

N° 926.

1287. — Autre état des arrérages des tailles dus à ladite ville de Calais et dans la paroisse de Saint-Pierre.

Deux bandes de parchemin.

NOTE.

J'ai parcouru, à Lille, le second volume de l'Inventaire de Godefroy (1288-1303), et j'ai déjà eu l'occasion de le signaler à l'attention de M. le maire de Calais, dans mon Rapport sur la bibliothèque de cette ville. Les titres qui intéressent directement notre histoire locale sont beaucoup plus rares dans le deuxième volume que dans celui où nous avons puisé les extraits que nous venons d'offrir au public.

Voici, parmi les pièces qui concernent Calais et qui se trouvent dans ce second volume, celles qui m'ont paru présenter le plus d'intérêt :

« 1290. *Janvier.* — Miles de Nangis, bailli d'Artois, commet,
» au nom du comte, Henri de Calais, garde du baillage de Calais,
» jusqu'à sa volonté, et mande à tous ses sujets de lui obéir
» comme au bailli. »

« 1291. *Février.* — Renaut donne à ferme à Henri de Calais,
» bailli de Calais, la garenne de Calais, avec la permission d'y
» prendre lapins et autres bêtes, pour en jouir pendant trois ans,
» à commencer à la mi-carême, à charge de payer 40 livres
» parisis annuellement, à la fête de l'Ascension, ainsi que ledit
» Henri la tenait à ferme de Miles de Nangis, bailli d'Artois. »

H. J. D.

A MM. les Membres

DE LA

Société d'Agriculture de Calais.

DERNIÈRES NOTES

SUR

EUSTACHE DE SAINT-PIERRE,

Par M. H. PIERS, de Saint-Omer.

> Le dévouement des six bourgeois de Calais est le plus beau titre de gloire de la nation française.
>
> GAILLARD.



CHAPITRE Ier.

Questions.

> La statue d'Eustache est plus que jamais inébranlable.
>
> *Mémoires de la Société de Calais*, p. 18.

L'intention de celui qui le premier proposa la question du dévouement était de procurer aux Calaisiens membres de la Société de la Morinie la belle et patriotique occasion de réfuter le scepticisme ironique de Voltaire.

Ce n'était pas comme jury littéraire que la Société des Antiquaires de la Morinie devait prononcer sa décision.

L'idée qu'on pût combattre la réalité du dévouement

d'Eustache de St.-Pierre n'était pas admissible, et, à la rigueur, la société aurait dû ne pas admettre au concours l'œuvre de M. Clovis Bolard, dont l'ovation a produit de tristes effets.

En juin 1836, M. Malle exprima le désir que la Société d'Agriculture de Calais proposât un prix pour la réfutation de la Dissertation couronnée à St.-Omer le 21 décembre 1835. Cette société décida, en octobre suivant, qu'une médaille en or de 200 francs serait décernée à ce sujet.

Ce programme n'ayant obtenu aucun résultat, la même question fut remise au concours en avril 1838, et le savant Mémoire de M. Auguste Le Beau fut justement récompensé le 24 août 1839.

Je suis l'auteur de la proposition du 15 décembre 1834; le programme de 1836 est dû au patriotisme de M. Malle; M. Ernest Le Beau a provoqué le concours de 1838.

CHAPITRE II.

Eustache de St.-Pierre. — Édouard III.

> Il faut pourtant convenir que les noms qui..... immortalisent des temps et des lieux sont quelque chose.
>
> CHATEAUBRIAND.

Sans reproduire ici, même en *résumé*, nos *Considérations* sur le dévouement du héros calaisien, nous croyons qu'il n'est pas dépourvu d'intérêt de mentionner des traits isolés, voire de simples particularités concernant « un héros

dont le nom doit vivre éternellement dans la mémoire des hommes. (1) »

Après la prise de Calais, le magnanime Eustache de St.-Pierre ne put se résoudre long-temps à vivre loin de sa ville natale..... Probablement maire de Calais, il avait voulu (d'après son discours, retrouvé par Pigault-Maubaillarcq dans les papiers de Pasquier) être le premier à se dévouer pour ses concitoyens. Par lettres d'Édouard III du 8 octobre 1347 (et non 1352, comme l'a écrit Henry), une pension fut accordée à Eustache, en attendant mieux, dans l'espoir qu'il rétablirait le bon ordre et une surveillance convenable dans la ville conquise. Dans ces lettres, qui prouvent d'ailleurs qu'Eustache était non-seulement un personnage important, mais qu'il avait joué un rôle notable dans le siége, la réintégration d'une partie de ses biens était, il est vrai, constatée; mais on y voit aussi diverses de ses propriétés attribuées à d'autres Français comblés de même des bienfaits du roi d'Angleterre. Les maisons et emplacemens qu'Eustache possédait à Calais avaient été confisqués au profit d'Édouard, selon le droit du temps.... Il paraît qu'Eustache mourut à Calais, en juin 1351, pendant la durée de la trêve; trêve qui avait pu encore inciter son retour dans sa patrie, par l'espoir d'une paix prochaine. D'autres lettres d'Édouard, du 29 juillet suivant, apprirent que ses héritiers ne réclamaient pas sa succession, et sa maison fut ensuite désignée dans un acte subséquent du 24 octobre 1361.— Ce n'est qu'au traité de Brétigny que les lois anciennes de Calais furent abolies. —Mais ses héritiers, où étaient-ils donc et quels étaient-ils? — Heureusement l'on n'a pas été jusqu'à nier l'existence d'Eustache..... C'eût été chose trop commode; l'on a préféré de se réfugier dans une prétendue défection. — La demeure d'Eustache a été depuis long-temps désignée par une glorieuse inscription..... « Je ne chicane point, quand il est question de » gloire nationale, et je regrette qu'on n'ait point conservé

(1) Carnot.

» l'ancienne maison d'Eustache, dût-on la réparer aussi » souvent que les Athéniens réparèrent le vaisseau de Thé- » sée ! (1) » Lors des troubles de Paris, pendant la captivité du roi Jean, le régent, avant de signer son accommodement avec l'Université, exigea la remise de six des plus coupables.... Mais le dévouement d'Eustache, probablement ignoré à Paris, n'était déjà plus de saison.

En 1793, le buste de Jeanne fut renversé à Orléans; mais le souvenir de l'héroïsme d'Eustache « a contribué puissam- » ment à développer la conduite ferme et courageuse que » les Calaisiens ont tenue dans les temps les plus orageux de » notre révolution. (2) »

Le buste en marbre d'Eustache fut placé, le 3 septembre 1820, sur le balcon de l'hôtel-de-ville de Calais, au milieu de l'enthousiasme populaire. Le 23 août 1830, le drapeau national fut arboré auprès de ce buste, auquel rendirent solennellement hommage les ouvriers tullistes anglais, électrisés par son vieux patriotisme. Enfin, l'action sublime d'Eustache de St.-Pierre, que jadis « chacun allait adorer de » piété et de reconnaissance, » est réellement digne d'être offerte en exemple dans tous les temps; car « s'y allaient-ils » à la mort comme aux noces.... » En Angleterre même, Eustache est considéré comme le *Régulus* de Calais, et à l'*Athœneum Britannicum*, la Dissertation du 21 décembre 1835 a excité l'hilarité.

Édouard III, « un moment oublieux de sa gloire, » se montra toutefois généreux envers Eustache de St.-Pierre: ayant le plus grand intérêt à conserver Calais, il sentait le besoin d'avoir un homme distingué pour l'y représenter. Pourquoi choisir Eustache, s'il n'était pas un héros? Ignorait-il qu'il s'était opposé à la résolution extrême que le désespoir avait inspirée à ses concitoyens? et son dévouement ne devait-il pas le montrer comme plus redoutable

(1) De Jouy. 1821.
(2) Hédouin.

qu'eux tous? — Et ce dernier accepta ses largesses, ainsi qu'Eustache de Ribeaumont, après l'avoir franchement combattu. C'est donc là une lâche perfidie! César sacrifia le vaillant Vercingetorix, et Henri V le brave gouverneur de Rouen; moins cruel, Édouard commença, à la vérité, par se montrer fort peu à son avantage, sans toutefois enfreindre les lois de l'honneur et de la chevalerie, et par agir selon les mœurs de son siècle; mais quoiqu'il eût fait pendre l'amiral *Babuchet* au grand mât de son vaisseau, il était susceptible de nobles sentimens.... Jean, captif, ne s'attachait-il pas aussi à son vainqueur, qui lui refusa cependant le titre de roi? Et Édouard III n'a-t-il pas voulu aussi forcer Eustache à la reconnaissance que de grands cœurs savent seuls dignement apprécier?

CHAPITRE III.

De Bréquigny. — Froissard.

> Les crimes les plus horribles sont reçus dans l'histoire avec une crédulité souvent aveugle, et l'on épuiserait toutes les ressources du scepticisme pour attaquer à leurs bases les admirables dévouemens qui ajoutent à la grandeur morale de l'homme!
>
> St.-PROSPER.

C'est immédiatement après la guerre de sept ans que de Bréquigny reçut la mission d'aller en Angleterre faire le dépouillement des titres et diplômes relatifs à la France. — Ses quatre Mémoires concernant le mémorable siége de Calais sont de 1780 à 1790. — Il est fâcheux que les subtilités

du savant de Bréquigny, corroboratives des équivoques de Hume et de Voltaire, aient apparu précisément avec les préliminaires de la révolution française. Le moment était, certes, mal choisi pour rabaisser les anciennes vertus de la nation. Et encore de Bréquigny ne pensait pas, comme il résulte de ses lettres à M. Pigault de Lépinoy, du 25 novembre 1777 et de 1789, à dénier positivement le dévouement; il admettait que les six Calaisiens s'étaient exposés à un grave danger pour le salut des autres habitans, et qu'Édouard en voulait surtout à ces derniers, qu'il regardait comme des pirates. Mais mu par un ardent besoin de critique, trop ordinaire aux érudits, il s'est jeté à corps perdu, à l'égard d'Eustache, dans une trahison imaginaire. — Au reste, il faut faire une distinction impartiale entre la preuve du dévouement et la justification d'avoir ensuite servi l'étranger.

On a pu blâmer Eustache d'avoir accepté les bienfaits d'Édouard, et de Bréquigny attaque seulement la constance de sa fidélité : des plumes assez éloquentes l'ont victorieusement défendue. — Et il est aujourd'hui avéré qu'en dehors de toutes préoccupations politiques et militaires, le sacrifice des six bourgeois a été *communalment* inspiré : il s'agissait seulement de conserver la vie du reste de la population calaisienne, qui pensait, avec trop de raison, qu'il n'y avait pas de merci à attendre des Anglais. Mais « Froissard, c'est » vraiment la France d'alors...; ceux qui l'accusent de partia» lité ne le connaissent pas. » C'est un contemporain comme Grégoire de Tours....; et aurait-il, comme Quinte-Curce à l'égard d'Abdolonyme, roi de Tyr, ajouté quelques détails au récit d'un fait très-réel, pourquoi même lui reprocher quelques ornemens oratoires qui n'altèrent en rien la vérité du fonds? Et puis, il n'avait aucun intérêt plausible à se porter en faux-témoin au tribunal de la postérité; et en racontant la confiscation des biens de Jean d'Aire, fait qu'il nous a appris, et l'ingratitude mal justifiée de Philippe de Valois, qui dut s'éloigner de Calais comme la fortune de la France

(car les ordonnances de ce roi, expédiées peut-être tardivement, ont été sans doute fort peu ponctuellement observées), n'a-t-il pas montré, non *sa mauvaise-foi* (1), mais son exactitude et son impartialité? Nos chartes (2) alors étaient presque inconnues, et « ce qui se passait dans un pays pouvait long- » temps rester inconnu dans un autre. Aujourd'hui, grâces » à la publicité, les chroniques de nos villes offrent mille » exemples frappant de ce que peut le patriotisme local. » Avesbury est le seul historien qui ait attaqué les mœurs du roi Jean; cependant le noble motif donné sur le retour de ce prince, par Froissard, est généralement admis.

Accordons donc toute notre confiance « aux délicieuses » pages du brave Froissard, » qui faisait la lecture favorite de *Waverley*, du brave Froissard, excellent biographe, historien des plus exacts, selon le père Griffet; qui, quoique pensionnaire du roi d'Angleterre, ne le flatta jamais aux dépens de la gloire de sa patrie, et dont la narration relative au dévouement d'Eustache de St.-Pierre doit paraître, avec raison, l'expression des sentimens de la France entière.

CHAPITRE IV.

Mémoires.

Oh! ce n'est point peu de chose qu'une illustration de moins dans l'histoire d'une nation!

Le Mémoire n° 1 de l'honorable M. Pigault de Beaupré, signé le 28 septembre 1835, portait cette épigraphe:

« Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie! »

(1) *Mémoires de la Morinie*, tome III, page 36.

(2) Une copie de la lettre du 13 septembre 1347 se trouve aux archives de St.-Omer, sans suscription, sans scel, sans signature. Le premier *vidimus* du roi Jean est de 1350. Boîte CCXXX, n° 1.

Aussi, absence de discussion critique à part, son œuvre, qui est toute française, est une démonstration enthousiaste de la véracité du récit de Froissard, adopté par une foule d'écrivains supérieurs, et contre lequel ne pouvait prévaloir un silence fondé, soit sur l'ignorance du fait, soit sur l'intérêt de parti. — « Nos adversaires, a-t-il dit, comptent-ils » dans leurs rangs quelques écrivains célèbres dont se glorifie » notre littérature? » Malgré nos réclamations, ce Mémoire éloquent, et qui tendait surtout à mettre en relief un admirable acte de *courage civil*, ordinairement moins susceptible d'obtenir du retentissement que les exploits guerriers, fut rejeté, et le nom de l'auteur brûlé publiquement.... *Væ victis!*

Le Mémoire n° 2 était décoré à son frontispice de cette déclaration: *Utile si je puis.*— Nous ne savons, en vérité, de *quelle utilité* il a pu être; la majorité de six voix contre *une seule* de la commission est convenue elle-même que l'auteur, qui s'est rangé parmi *les douteux*, n'avait pas fait faire un *très-grand pas* à la question.... Et cependant, oublieux de cette maxime: « C'est la vérité seule qui constitue l'essence » de l'histoire, » on a cru devoir accorder un prix d'*encouragement* à une œuvre *artistique*.... Et néanmoins, la Société des Antiquaires de Picardie pense, par esprit de parenté sans doute, que sa sœur aînée de la Morinie, en jetant cette couronne, « a montré que l'amour de la vérité est plus » puissant à ses yeux que de vaines considérations d'orgueil » national (1). »

Nos *Considérations*, que M. A. Le Beau a bien voulu appeler une *courageuse protestation*, ont été lues à la séance du 4 décembre 1835 de la Société des Antiquaires de la Morinie.... Pour agir avec impartialité dans une question aussi grave, notre *opinion* n'aurait-elle pas dû figurer dans le tome III des Mémoires de cette société, puisqu'elle représentait les sentimens de presque la moitié de ses membres? — Pourquoi ne trouve-t-on pas aussi dans ce volume l'opinion

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome II, p. 42.

du vénérable docteur *Desmarquoy*, envoyée le 1[er] juin 1836? Rien d'essentiel ne devait être omis dans une controverse de cette importance.

Deux Mémoires ont été également adressés à la Société d'Agriculture de Calais.

La devise du n° 1 est ce vers :

« Par des faits immortels, gloire à qui s'ennoblit ! »

M. Alexandre Thibault, qui disculpe avec feu Eustache de trahison, a fait ressortir avec érudition le concours respectable d'autorités laissées à l'écart. Il a invoqué avec succès la vérité traditionnelle; sa pensée a été constamment généreuse, et jamais mention honorable n'a été mieux méritée.

Ces deux mots immortels, *honneur* et *patrie*, brillent en tête du n° 2. Ils sont là bien justement placés; car M. Aug. Le Beau a produit un chef-d'œuvre de dialectique, et certes, lorsqu'il y aura mis la dernière main, « il aura élevé un » digne monument à la plus belle gloire locale de Calais(1). »

CHAPITRE V.

Manuscrits.

Les Bénédictins de St.-Maur ont prouvé par leurs travaux, aux siècles à venir, qu'ils ne dormaient pas tous dans l'indolence et la paresse, quand ils avaient rempli les devoirs de leur règle.

L'exigence des six bourgeois de Calais par le roi d'Angleterre, pour en faire *sa frenche volonté*, est constatée par

(1) *Mémoires de la Société d'Agriculture de Calais*, page 19.

presque tous les manuscrits (1) où il est question de ce célèbre épisode de notre histoire. — Il en est de même de l'offre généreuse des six victimes (et l'on sait, au reste, que l'histoire n'a pas gardé un fatal silence envers Eustache de St.-Pierre; que son nom n'est pas imaginaire....). Le manuscrit n° 707 de la bibliothèque de St.-Omer, dont M. Clovis Bolard a tronqué le récit, est particulièrement à citer. — Au sujet de ce manuscrit, M. A. Le Beau a cité notre sentiment, « qui le regarde comme une *copie plus ou moins libre* » des chroniques de St.-Denis (2). »

Le n° 8380 de la bibliothèque royale, grand et superbe in-folio, relié en maroquin, est la mine d'où ont été tirés divers *Abrégés* portant tous le titre de *Chronique de Flandre*. — Tous ces ouvrages confirment le dévouement des six bourgeois, lesquels, à la requête de la reine, « furent respités » de mort. » — L'important Froissard de la bibliothèque d'Amiens est entièrement conforme aussi à la version du manuscrit n° 8380, chapitre 531, page 98, recto, 2e colonne. Notre manuscrit n° 769 et celui des chroniques de St.-Denis n'y sont aucunement en opposition. Le silence absolu du *Grand Cartulaire de St.-Bertin* ne peut être un sérieux argument. — A quoi donc sert de prétendre mal à propos que Denis Sauvage ait altéré le texte de Froissard? Toutes les chroniques de Flandre n'ont point copié ce dernier, puisque le nom d'Eustache ne s'y trouve pas, et ce silence partiel sur ce nom ne fait que corroborer la réalité du dévouement des six, puisque l'attestation est en dehors de Froissard.

(1) *Chronique de Flandre. Pantheon Littéraire*, 1838.
Chronique de Flandre, citée par Buzelin.
Recueil des Historiens, tome XX.

(2) *Le Puits Artésien*, tome II, page 111.
Notre *Catalogue des Manuscrits*, page 7.
Mémoires de la Morinie, pages 45-65.
Mémoires de la Société d'Arras, 1842, page 150.
Mémoires de la Société d'Agriculture de Calais, pages 75, 76.
Nos *Considérations*, page 6.

Ne disputons donc plus avec tenacité une belle action. Pourquoi cette froide abstraction qui tend à abolir la vie de l'histoire? Il faut d'autres matériaux pour achever le monument de notre histoire nationale.

CHAPITRE VI.

Polémique.

Par quel délire a-t-on pu imputer à Eustache de St.-Pierre une basse trahison?

Examinons rapidement la *Dissertation* de M. Clovis Bolard, nos *Considérations* et les *Dissertations* de MM. A. Le Beau et Thibault.

§ Ier. — DISSERTATION BOLARD.

Irons-nous, pour quelques arguties, rayer un beau fleuron de nos annales?

Le lauréat de la Morinie a écrit son œuvre sous l'influence » d'une salutaire philosophie » qui est venue, selon lui, *nous éclairer du flambeau de sa méthode....* Merci, si c'est pour amoindrir nos plus grands citoyens, ou dénier les plus beaux faits de notre histoire. — Il a été savamment prouvé que le dévouement dont il s'agit n'était pas un fait *mal connu*, que notre respect n'était pas ridicule, ni nos prétentions étroites envers cette noble et véridique tradition. Froissard n'a pas

d'abord prêté à Édouard III des sentimens grands et généreux.... Rendant hommage à la vérité, il a raconté comment la première impulsion de son ressentiment avait provoqué *le sublime sacrifice* inspiré par un sentiment chrétien (1), comme le pardon le fut pour *le fils sainte Marie.*

Oui, « c'est une vérité *traditionnelle*, qu'on ne peut combattre sans témérité et sans injustice; » et voilà que le 22 janvier 1838, M. Cousin, autre antiquaire de la Morinie, en séance solennelle, rappelle « avec un orgueil tout français, » avec une énergie vraiment remarquable, *cet héroïsme des* » *habitans de Calais....,* » contre lequel une critique sans portée est venue quelquefois élever *un doute sans puissance* (2), « doute impudemment et outrageusement jeté (3). Mais revenons à l'opinion de M. Clovis Bolard. « On remarqua que » les historiens anglais gardaient le silence, a observé *le* » *premier* M. de Châteaubriand, sur les faits racontés par » Froissard au sujet de la reddition de Calais, et l'on voulut » douter de ces faits. » Ici le lauréat se traîne servilement, comme un humble copiste, sur les pas de De Bréquigny, et sa discussion même est moins intelligible (4). Il convient même que les mémoriaux des religieux ne contenaient que le simple énoncé des faits généraux. N'en a-t-on pas un exemple frappant dans le *Grand Cartulaire de St.-Bertin?* — Depuis Hume, presque tous les auteurs anglais furent favorables au *dévouement;* et, après tout, que pouvait-on donc y trouver de contraire dans les *Records?*—Quant aux réticences de divers autres historiens, de Gilles le Muisis, du continuateur de Nangis et de quelques autorités très-secondaires, la réfutation en a été déjà si victorieusement développée, qu'il serait plus que surperflu d'y insister encore. Le moine Robert, abbé du Mont-St.-Michel, n'a-t-il pas gardé un

(1) Dutillet.

(2) *Journal de Calais*, n° du 31 janvier 1838.

(3) *Gazette de Flandre et d'Artois*, n° du 6 février 1838.

(4) *Mémoires de la Société de la Morinie*, tome III, pages 58, 59, 56.

profond silence sur la grande querelle entre Henri et Thomas Becket, et ne s'est-il pas contenté d'annoncer la mort de ce dernier comme un décès ordinaire?

Tous les historiens anglais ont-ils parlé du mémorable combat des Trente, du 27 mars 1350? — Le sénat de Bernes fit brûler une brochure où la tradition de *Guillaume Tell* était traitée de fabuleuse. — La belle allocution de Philippe-Auguste, avant la bataille de Bouvines, n'est plus contestée (1). Il en est de même du dévouement du ménestrel Blondel, qui avait été aussi considéré comme une fable.

Voltaire a pu dire: « Je ne voudrais pas garantir l'aventure de *Lucrèce*; » mais il admettait l'exigence, au moins apparente, par Édouard, des six Calaisiens. Maintenant, il il se rencontre quelques écrivains qui, mettant l'esprit en question, voudraient rétablir le scepticisme à la mode: on a cherché à prouver que la sublime Jeanne n'avait pas été assassinée sur le fatal bûcher; mais on a démontré avec talent que la fille de Baudouin IX n'avait pas été une parricide; on a tenté de faire un héros d'Artevelde.... « Je me suis arrêté sur la tombe d'Achille, et j'y ai entendu *douter* de l'existence de Troie! s'est écrié Lord Byron; les ans à venir *douteront* de celle de Rome! »

— « Comme quoi *Napoléon* n'a pas existé, » a dit M. Pérès d'Agen.... Allons, convenez-en, M. Clovis Bolard, votre amour de la vérité s'est-il élevé à cette hauteur *d'une salutaire philosophie?* Non, l'on ne détruit pas des faits par des dissertations, par des argumens, par des commentaires; l'on n'anéantit pas une longue histoire par des subtilités et des dénégations hardies. — Il est donc incontestable que le lauréat n'a fait que reproduire d'une manière cauteleuse, et pas toujours *avec modération*, les divers argumens disséminés dans les quatre Mémoires de M. de Bréquigny, et appuyés plus ou moins sophistiquement par quelques continuateurs; il n'a produit rien, absolument rien qui lui soit

(1) *Cronique de Reims.*

propre: nous ne savons même à quelles sources *nouvelles* il a paru avoir puisé. De *quelle utilité* a-t-il donc été? — Et que veut-il dire, au fond, avec *sa pure inspiration de la vérité?* Lui, quand *il doute*, car telle est *sa conclusion*, il ne se trompe pas; *il ne prête pas le flanc*, comme Froissard, comme Châteaubriand.... Eh! mais il ne paraît plus seulement *incliner*, il ne doute même plus: Froissard, *le familier* de la reine Philippine de Haynaut, était de compérage ou de connivence avec Eustache de St.-Pierre; tous deux cherchaient, à l'aide d'un dévouement inventé, à cacher la honte *d'une basse trahison* (1). Nous doutons encore, nous, que ces derniers mots, indignes d'un Français, d'un Calaisien surtout, aient fait partie d'abord du manuscrit de l'auteur; car certes notre vote n'eût pas été, en décembre 1835, en faveur d'une mention honorable.

Ainsi, et finalement pour le lauréat, Froissard est un maladroit, Eustache un félon et un complaisant transfuge: lecteur de bonne-foi, ce sont-là les couleurs de la vérité, de *simples* preuves négatives, et vous devez vous y laisser prendre. Toutefois, le dernier mot de M. Clovis Bolard est *nous doutons*. Il appelle un vainqueur plus heureux que lui; il s'est rencontré....; et il a dû sincèrement applaudir à ce qui nous semble le triomphe de la *discussion*, au profond Mémoire de M. A. Le Beau; et il a dû croire sérieusement que le dévouement d'Eustache de St.-Pierre n'était pas un épisode inutile au siége de Calais.

§ II. — CONSIDÉRATIONS.

Barbarus his ego sum, quia non intelligor illis...
OVIDE.

Cette *Opinion*, lue avant la séance publique, a été im-

(1) *Mémoires de la Morinie*, tome III, page 58.

primée quelques jours après, au nombre de trois cents exemplaires. — Nous avons donné l'indication des journaux et recueils où il avait été question de ces *Considérations* (1). Nous en avons reproduit la substance, à l'occasion du manuscrit nº 707, dans le *Puits Artésien*, tome II, 1838, et dans notre *Catalogue des Manuscrits*, 1840. — Nous avons dit, dans les *Considérations*, qu'Eustache était un héros chrétien, et qu'une réponse *négative* au dévouement ne pouvait être supposée. — Nous avons invoqué surtout le grand nom de Châteaubriand. — Il est à remarquer que cet illustre écrivain a glorifié *le premier*, dans ce siècle, le dévouement des bourgeois de Calais: *le Conservateur*, tome Iᵉʳ, page 473. (Décembre 1818.) Son admirable *Fragment de la Reddition de Calais (Études historiques*, tome IV, 1831) est trop connu pour en faire un nouvel éloge. Nous avons traité M. Bolard avec une modération et une convenance qui auraient dû lui servir de règle dans la défense de son œuvre (2). Nous avions mieux pensé de lui en croyant qu'il ne se trouverait pas offensé de notre scrupule national. Quel crime en effet d'avoir démontré qu'il ne s'y trouvait rien de nouveau, aucune objection inconnue, et que l'échafaudage de ses raisonnemens compilés était même déjà sapé à sa base par la savante argumentation de M. Buchon? Nous avons cru établir les vrais principes qui, en matière historique, doivent déterminer les décisions des sociétés savantes.... Nous avons énuméré, sauf erreur, les principaux historiens français qui s'étaient prononcés en faveur du dévouement.... Nous pouvions ajouter les noms de Brantôme, Ducange, Laharpe, Georges L'Apôtre, Sismondi, Marchangy, Legouvé, de Ségur, de Roujoux, Lacretelle, Henri Martin, Duthillœul, Collet, quelques auteurs anglais et divers manuscrits, — et indiquer la Dissertation de Lefebvre de Calais, dans *l'Année Littéraire*, 1765.

(1) *Notice sur la Bibliothèque de St.-Omer*, page 62.
(2) Feuilleton de *l'Audomaroise* du 3 décembre 1836.

Il y a sans doute dans notre Opuscule quelques tâtonnemens et diverses incorrections, des dates incertaines, plusieurs inexactitudes même: — à la page 5, nous avons mis *devancier* pour *continuateur*. — Mais, le premier, nous commencions alors la lutte, privé souvent de sources indispensables; et dans l'appréhension de blesser les susceptibilités d'une majorité recommandable, sinon par son nombre, du moins par le talent hautement attesté de plusieurs de ses membres, nous avons cité également les noms des principaux contradicteurs. Notre discussion a été serrée et rigoureuse, il est vrai; mais elle n'a pas eu d'autre mobile et d'autre entraînement que l'affection vivement sentie du pays natal:

« Aimons notre pays: que l'ingrate patrie
» Se lasse d'être injuste avant qu'on ne l'oublie! »

Nous renouvelons la déclaration expresse que nous sommes demeuré étranger à *la polémique* que cette question a soulevée depuis plusieurs années dans les journaux de la localité.

Maintenant, avant de parler succinctement des *journaux* qui ont rendu compte de ces *Considérations*, abordons avec déférence le Mémoire couronné par la Société d'Agriculture de Calais.

§ III. — DISSERTATION LE BEAU.

Quelque nouveau Fréron pourra s'élever avec succès contre nous....

M. Le Beau a lu Froissard avec la plus profonde attention; son plan de réfutation contre les adversaires du chroniqueur est infiniment méthodique, et ses deux premiers chapitres nous en fournissent la biographie la plus complète encore qui ait paru. Le chapitre III, où il caractérise les travaux

de Bréquigny, et où il se livre à l'examen réfléchi des opinions des trois auteurs anglais, est un modèle d'éclaircissemens historiques. Que peut donc maintenant l'unique récit de Thomas de la More contre la noble narration de Froissard? et devant le riche plaidoyer de M. A. Le Beau, les maigres chicanes de M. Clovis Bolard? — Même réflexion à l'égard du chapitre IV, concernant *Gilles li Muisis.* — Dans le suivant, l'auteur se livre à un aperçu curieux et véridique des diverses chroniques dont il a été ou dont il pouvait être question dans la discussion. Sa logique est parfaite et ses argumens victorieux; impossible d'apprécier plus clairement les historiens différens dont les noms ont été invoqués dans la lutte.

Le chapitre VI est consacré à Édouard III; le caractère de ce roi est équitablement tracé, et les événemens bien analysés et exactement reproduits. L'auteur se livre ensuite, dans un autre chapitre, à de nouvelles *considérations* sur Froissard et Eustache de St.-Pierre, ce qui forme un excellent commentaire. Vous verrez, dans le chapitre suivant, l'analyse judicieuse des titres anglais, des lettres d'Édouard, et la réfutation concluante des objections et des calomnies avec lesquelles l'on a combattu le récit de Froissard. Après avoir exposé ou combattu les sentimens des écrivains modernes, exploré ou discuté attentivement tous les documens, l'habile écrivain offre, dans une *récapitulation générale,* le beau spectacle de la conclusion péremptoire en faveur du fait historiquement vrai qui rehausse notre gloire nationale, contre les vaines et âcres arguties de l'esprit de système et de dénigrement. Cette dissertation supérieure est accompagnée de *pièces justificatives* d'un puissant intérêt; il était presque impossible de citer plus d'autorités et de pousser plus loin les recherches et les investigations. Le *factum* de M. Bolard méritait, au reste, un combat sérieux, parce qu'il semblait être l'expression de la majorité des membres de la Société des Antiquaires de la Morinie.

§ IV. — DISSERTATION THIBAULT.

Le nom d'Eustache, passé au brûlant creuset de la critique, devait sortir.... plus pur et plus brillant encore.

Mémoires de la Société de Calais, p. 176.

Le membre de l'Académie d'Arras commence rationnellement par la reproduction du récit de Froissard; il en démontre la véracité, et signale les historiens et les documens concordans qui l'ont ensuite corroboré. Il combat ses contradicteurs, explique la diversité de plusieurs opinions, et aborde avec précision la réfutation des écrivains qui ont nié le dévouement d'Eustache, ou ont cherché à le suspecter et à en diminuer l'éclat. Il détruit avec succès l'argumentation de Bréquigny et de Levêque, son copiste; justifie complètement la conduite d'Eustache, s'appuie avec raison des considérations morales de Châteaubriand, et examine aussi l'œuvre de l'antiquaire de la Morinie. Il n'a aucune peine à la réduire à sa juste valeur, à la nullité: objections contre Froissard, silence des auteurs anglais, de Philippe de Valois, et les autres autorités négatives, tout cela disparait au souffle de sa lumineuse discussion. Son adversaire n'a produit qu'un *calque* de Bréquigny....; son système est absurde. L'écrivain n'agit aussi que *par amour seul de la vérité*, et la tradition historique vient couronner les importans témoignages qu'il a su invoquer avec tant de sagacité au profit de la plus noble des causes. Parmi ces témoignages, nous avons remarqué avec satisfaction que M. Thibault avait fait valoir également plusieurs de ceux que nous avions précédemment tâché aussi de faire ressortir (1).

(1) *Considérations*, pages 8, 9, 11.
Le Puits Artesien, tome II, page 111, manuscrit n° 707.
Mémoires de la Société d'Arras, 1842, pages 97-8, 130.

§ V. — OPINIONS DES JOURNAUX.

L'Industriel Calaisien commence par exciter ses concitoyens à encourager les efforts que la science et le patriotisme font pour conserver intacte la gloire de notre pays.... Il publie ensuite la noble réclamation du docteur *Mulle* et le don qu'il fait aux orphelins de l'hospice des exemplaires de sa souscription aux *Considérations*.... Enfin, il veut bien déclarer qu'il nous appartenait d'ouvrir la lice pour combattre des adversaires anti-nationaux; il nous fait entrevoir en même temps l'adhésion du public. Toutefois, notre travail est incomplet et des omissions sont signalées (1). Le *Journal de Calais* contient tout d'abord le fulminant anathême du peintre *Francia*, Calaisien de la vieille roche, contre l'œuvre *pie* du lauréat de la Morinie, ainsi que divers détails intéressans sur la fameuse séance du 21 décembre. — Puis l'on voit comment le chiffre de la minorité a été réduit à onze, après un scrutin douteux, par suite de démission, et tout cela pour procurer à la France un glorieux souvenir de moins (2).

Les réflexions du *Mémorial Artésien* ne tardèrent pas à paraître; toutes favorables à la réalité du dévouement, elles se terminent par cette exclamation: « Quel a dû être le » sentiment pénible éprouvé par les habitans de Calais...., » quand ils ont su que c'est un de leurs concitoyens qui a » travaillé à leur enlever les titres de leur antique gloire! » — Un *correspondant* éloquent traite ensuite de sacrilége la conclusion du lauréat; mais il nous paraît blâmer d'un ton trop absolu le programme lui-même, qui ne tendait, au moins d'après l'espoir de ceux qui le conçurent primitivement, qu'à rehausser encore ou même à rendre plus pure

(1) N°s du 26 décembre 1835; 16 et 23 janvier 1836.
(2) N°s du 30 décembre 1835; 20, 27 janvier et 7 décembre 1836.

une immortelle renommée. Et c'est bien aussi le sentiment du *Mémorial Artésien* dans un numéro postérieur. — Un an après, ce journal, le plus important de ceux de St.-Omer, se livre à une vive indignation contre le lauréat, qui, non content de sa médaille d'or, se livre à son esprit de dénigrement contre un *drame* où l'on a su respecter l'honneur national (1).

La *Feuille de St.-Omer*, en nous remerciant d'avoir eu le courage de notre opinion, trouve triste et déplorable le courage de ceux qui se plaisent à effeuiller la couronne de la patrie. — Contrairement à son avis, nous considérons le dévouement d'Eustache pour le moins aussi méritoire que celui de Régulus : le Romain ne pouvait que procurer une gloire incertaine à son pays ; le Calaisien sauvait ses concitoyens d'un trépas imminent. Le rédacteur (savant professeur) n'aime pas non plus que l'on donne Châteaubriand comme *historien*.... Ceci pourrait être la matière d'une grave controverse, et a peut-être eu plus d'influence qu'on ne pense, ou qu'on ne voudrait l'avouer, dans tout l'ensemble de la contestation. On sait qu'il existe, au sujet de l'histoire de France, plusieurs coteries hostiles et exagérées. Il invoque, comme l'a fait M. Thibault, l'imposant argument de *la tradition* (2). *Le Guetteur* accuse *l'Audomaroise* d'avoir fait écrire ses articles par un membre de la majorité favorable à M. Bolard...., et lui renvoie la qualification de coterie qu'elle voulait décerner à ses adversaires (3). Quant à *l'Audomaroise*, elle n'admet pas tous nos argumens, trouvant douteux *le dévouement;* elle ne partage pas notre manière de voir sur la question mise au concours, qui, selon son avis, pouvait être résolue négativement, et nous croit trop plein de la réalité de notre conviction. L'orgueil national perce trop dans

(1) N.os des 31 décembre 1835 ; 21 janvier, 5 juin et 29 décembre 1836 ; 4 juin 1837.

(2) N.os des 16 et 23 janvier 1836.

(3) N.os des 4 juin et 7 décembre 1836.

notre écrit, ajoute-t-elle. Nous acceptons volontiers cette part de culpabilité, et sans être *rancunier,* nous dédaignons ou renvoyons à son malencontreux auteur les mots outrageans du feuilleton du même journal, concernant l'Édouard III de M. A. Mouron. Le signataire, qui probablement a désiré alors faire parler de son éloquence, rempli de petite haine, de bon goût et de haute portée dans les expressions, est sans doute quelque parent de notre lauréat, puisqu'il disait de nouveau des Calaisiens : « Ils n'ont pas voulu voir » clair ! (1) »

L'Annotateur répète le proverbe: « On n'est jamais trahi » que par les siens. » D'après l'érudit M. Fr. Morand, *le programme* admettait le fait comme certain, et notre protestation doit nous être comptée comme une bonne action. Enfin, cette question a réellement fait explosion dans la littérature de cette province (2).

Dans *le Temps* (3), M. J. Berger de Xivrey trouve fort singulière, en matière historique, la restriction imaginée par la Société de la Morinie, qu'il compare à un juge qui se livre à la faconde de l'avocat, au lieu d'étudier les faits de la cause ; il croit devoir nous féliciter d'avoir vengé à la fois le bon sens et l'honneur national. *Le Mémorial Encyclopédique* (4), *le Journal de l'Institut Historique* (5), *le Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (6), *la Revue Anglo-française* (7), *les Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (8), *les Archives du Nord* (9), *le Messager des Arts de Gand* (10), ont signalé nos *Considérations....*

(1) Nos des 25 janvier, 28 mai et 5 décembre 1836.
(2) N° du 4 février 1836.
(3) N° du 22 avril 1837.
(4) 1836, page 63.
(5) N° de janvier 1836.
(6) Procès-verbaux de 1836.
(7) Année 1836.
(8) Deuxième série, tome II.
(9) *Bulletin bibliographique*, page 284.
(10) 1835, page 106.

Le Puits Artésien, qui, dans *son programme*, glorifia le nom d'Eustache, et puis, en vers majestueux, parla de son immortalité, avait déclaré que ce grand citoyen attendait un biographe....; ensuite, traitant de sacrilége la main de M. Clovis Bolard, partisan d'une critique étroite et inféconde, il enregistra nos *Considérations*.... (ainsi le fit de même alors *l'Émancipateur de Cambrai*, n° du 22 septembre 1836) comme un fait de protestation, et finit par s'écrier, en s'adressant à M. A. Le Beau: « Honneur au savant écri» vain dont le cœur français a vibré d'indignation contre un » fait révoltant d'ingratitude civique! ajoutant justement » que sa Dissertation est un modèle de genre(1), » forte de faits et de preuves, comme l'ont répété *les Archives du Nord*, 2me série, tome III, page 563.—Au reste, cette gloire d'Eustache de St.-Pierre est aujourd'hui exaltée de toutes parts: la *Notice sur les Bains* vous indique même l'inscription de sa maison; *l'Itinéraire des Diligences* vous raconte sa touchante histoire; notre *Almanach du Pas-de-Calais*, comme les anciens *Almanachs d'Artois*, proclame de nouveau, par le puissant organe de M. Hédouin, antiquaire de la Morinie, qu'on a vainement cherché à contester son héroïsme, ou par la loyale déclaration de M. Harbaville, autre antiquaire de la Morinie, que son nom commande l'admiration et ne doit être prononcé qu'avec respect. Un concours de musique a-t-il lieu dans la noble ville de Calais, le poëte dunkerquois, M. Fontemoing, s'écrie, le 7 août 1836, que l'ombre guerrière d'Eustache plane encore sur ses remparts! — En mai 1840, notre vénérable cardinal y fait-il sa première entrée, il est félicité au nom des descendans du Régulus français! C'est au nom d'Eustache de St.-Pierre que le 19 mai 1841, le député Delessert demande à la représentation nationale un crédit nécessaire aux fortifications de la ville dont, par son généreux sacrifice, il a sauvé jadis les habitans. C'est le poëte de St.-Omer, Victor Courmaceul, qui rappelle sa vertu

(1) Tomes I, IV et VI.

romaine. — « Toujours lui ! lui partout ! » — M. Dufaitelle, excellent critique, avait promis, *dans les Archives du Nord*, de revenir sur Eustache de St.-Pierre.... En effet, en novembre 1838, il communiqua à ce sujet de curieux documens à la Société de Calais ; il en fit autant à la Commission Royale de la Belgique, le 15 décembre suivant ; puis, en 1839, il en adressa d'autres au *Puits Artésien*. — M. Le Beau a rendu justice à cet *archéologue distingué* (1) ; M. Michelet s'est aussi vivement intéressé à la question. D'abord, sans dénier la présentation à Édouard de six hommes de bonne volonté, il semble cependant amoindrir un peu le dévouement, en alléguant que pour sauver un vaisseau en danger, beaucoup d'autres ont fait et feraient encore le même sacrifice. Gloire sans doute à tous nos braves marins ! L'historien toutefois est obligé de convenir que l'assistance de la reine était nécessaire en faveur des victimes.

« Son épouse défend ces Français magnanimes ! (2) »

Aussi *sa table* porte-t-elle cette rubrique : *Dévouement des six bourgeois*.

Étonné d'avoir vu la mention de la Dissertation de M. Clovis Bolard et l'omission de nos *Considérations* dans le tome III de sa belle histoire de France, nous réclamâmes, et le savant professeur nous répondit ainsi le 16 octobre 1837 : « Je ne m'explique pas, monsieur, par quel oubli ou quelle » préoccupation j'ai négligé de mentionner votre remar» quable travail ; je vous remercie sincèrement de m'en » avoir averti. Je réparerai cette omission bientôt, je l'es» père, dans une *seconde édition*. » M. Michelet ajouta depuis à M. Victor Courmaceul : « J'espère avoir un jour le loisir » de *refaire* cette page si pleine d'intérêt de notre histoire » nationale. Ce qui a pu paraître *un doute* dans mes ouvrages » n'attaquait nullement le fond de la question, le fait du

(1) *Mémoires de la Société de Calais*, page 95.
(2) Legouvé.

dévouement. » En même temps, A. Thierry s'écrie que la gloire d'Eustache demeure intacte. — Auparavant, M. Rey, dans une lettre adressée au docteur Desmarquoy, en date du 7 mai 1836, lui avait fait ce noble aveu : « Si j'avais con- » couru, j'aurais traité le sujet dans le sens le plus favorable » à la gloire nationale. » — Dans *le Mercure de France* de la même année 1836, M. Durosoir s'était ainsi exprimé : « N'est-ce pas à Froissard que nous devons la relation si » touchante de la noble résistance et du dévouement des » citoyens de Calais? » Aujourd'hui aussi, M. Walkenaër a rectifié sa longue erreur et en est revenu au récit de Froissard. Vraiment, le détracteur d'Eustache joue de malheur ! tout l'abandonne : *Lacurne de Ste.-Palaye, Michelet, Rey, Durosoir, Walkenaër....* Il reste à peu près seul de son avis, avec *sa basse trahison*, sa complicité de Froissard et son équivoque devise.

Finissons-en avec *la polémique* par de courtes réflexions sur l'incident élevé entre les journaux de Calais, au sujet de l'oubli de nos *Considérations* dans la Dissertation du lauréat de cette ville. *L'Industriel Calaisien* du 16 octobre 1841 lui reproche cette omission (1). *Le Journal de Calais* du 26 janvier 1842 contient la réponse de M. Le Beau, laquelle peut être considérée comme un digne et curieux supplément à son Mémoire ; l'auteur se justifie parfaitement d'un prétendu *dédain*, et, pour notre part, nous n'y avons jamais cru. Après cela, peu importe l'*oubli* (2) de notre opuscule ! Zélé défenseur d'Eustache, ne devions-nous pas saisir la première occasion d'applaudir au triomphe du travail le plus approfondi sur la question et d'en instruire son auteur (3)? A la vérité, sans accorder en général à *une mention* plus de valeur qu'il n'importe, elle est quelquefois indispensable, à raison des circonstances. Au reste, lorsqu'on traite le même sujet, il est

(1) N°s des 9, 16 et 23 octobre 1841. Voir les notices de M. H.-J. De Rheims, bibliothécaire-archiviste de la ville de Calais.

(2) *L'Industriel Calaisien*, n° du 5 février 1842.

(3) *Notice sur la Bibliothèque de St.-Omer*, page 62.

facile de se rencontrer presque exactement dans bien des détails. On peut trouver quelques preuves de cette assertion dans les *Considérations* et la *Dissertation* de M. Le Beau, sur la nature du manuscrit n° 707, sur l'inventaire de Jean de Serres, sur le dédain des vieux historiens par les critiques modernes, sur le désir de Froissard relatif à sa chronique, sur la désignation de plusieurs noms propres par cet historien, sur le caractère de Voltaire, sur les actions extraordinaires, sur la déception de M. Bolard à l'égard du sentiment de Lacurne de Ste.-Palaye, sur le silence des *Records*, sur la manière dont Eustache fut jugé plus tard par le roi Édouard, sur les héritiers d'Eustache...., etc.(1); mais ces rapprochemens n'empêchent pas que l'ouvrage de M. Le Beau ne soit le plus bel hommage que la science, aidée d'un jugement éclairé, ait rendu à l'un des traits les plus sublimes de notre histoire. M. Clovis Bolard, convaincu par M. Le Beau d'avoir altéré le texte de Bréquigny, d'omission dans la citation du manuscrit n° 707, d'erreur dans la reproduction du manuscrit n° 8340, de bizarrerie dans sa critique de Froissard, d'hallucination au sujet de l'amitié de Froissard avec Eustache, de n'être pas heureux dans ses citations, de méprise à l'égard des historiens anglais, d'être un traducteur inexact, d'être un critique téméraire et un détracteur impie (2), M. Clovis Bolard s'était imaginé aussi d'entrer en lutte avec M. de Châteaubriand. Était-ce aussi sous sa *pure inspiration de la vérité*, ou plutôt comme « un écolier mal inspiré, pour » complaire à quelques-uns des membres de la Société de la » Morinie, » qu'il ne trouvait que des *mots sonores* et point de *faits* et d'*argumens* dans l'admirable chapitre que le grand écrivain a consacré, dans ses *Études historiques*, au siége de Calais? *Le Constitutionnel* et *l'Estafette* ayant reproduit ce

(1) *Considérations*, pages 6-8-12-11-13-9-9-10-13-11-12.

Dissertation Le Beau, pages 75-142-26-68-120 155-161-166-173-176-177.

(2) *Mémoires de la Société d'Agriculture de Calais*, pages 73, 76, 81, 101, 152, 158, 160, 161.

Journal de Calais, n° du 26 janvier 1842.

chapitre, *l'Industriel Calaisien* le publia, à son tour, dans son n° du 4 mars 1837, en nous félicitant de nous être étayé de cette imposante autorité. — « Certain gentillâtre, très-» bien vu à la cour de Charles X, prétendait que bien que » l'auteur des *Martyrs* fût d'une assez petite noblesse, c'était, » après tout, un garçon de mérite. » — Ce garçon-là, toutefois, n'a jamais prêté sa plume éloquente qu'à de grandes choses et qu'à de grands noms.

Le Mémorial Artésien du 29 décembre 1836 a fait bonne justice de cette prétention de M. Bolard.... M. Le Beau aurait dû placer Châteaubriand *en tête* de la liste de ses autorités du XIXe siècle; car ne s'est-il pas exprimé ainsi en décembre 1818: « Était-ce l'intérêt ou le devoir qui porta les bourgeois » de Calais à livrer leurs têtes à Édouard? » Phrase nationale que, treize ans plus tard, il a su détailler dans un de ses plus beaux ouvrages, avec ce sentiment supérieur de l'histoire que vous ne rencontrerez au même degré chez aucun autre de nos écrivains. Nos *Considérations* ont été adressées aussi à l'auteur des *Études historiques*, et le 20 septembre 1837, il daigna nous dire dans sa réponse: « Je vous remercie » de vos honorables citations. » — Sa lettre du 9 mars 1842 à la Société d'Agriculture de Calais est un nouvel et éclatant hommage du vif intérêt qu'il prend toujours à la question (1).

Il est juste aussi de mentionner un discours sur l'*Histoire de Calais*, par Louis Jacques, dans lequel il disait, en 1821: « Nous pouvons citer avec orgueil *notre* Eustache de Saint-» Pierre et ses généreux compagnons. »

(1) *Journal de Calais*, n° du 11 mai 1842.

CHAPITRE VII.

Tableaux. — Ouvrages.

C'est exemple chrétien et digne de louange pour les mémoires desdits Royne et bourgeois.

DUTILLET.

La peinture et la poésie les ont immortalisés.

THIBAULT.

Le poëme sur *la bataille de Fontenoi* avait valu à Voltaire l'entrée de l'Académie Française; on sait ce qui revint à de Belloy pour son *Siége de Calais.* Après la représentation du *Siége de Calais*, la fidélité d'Eustache était donnée comme modèle. Buffon félicita de Belloy d'avoir été le premier qui, sur la scène, « ait intéressé la nation pour elle-même, par la » seule force de *la vérité* de l'histoire. » L'Amérique, à son tour, couronna cet ouvrage. Un exemplaire de cette tragédie nationale fut délivré à chaque compagnie du régiment de la couronne. Le peuple honorait hautement le trait du dévouement.... Nous ne rappellerons pas ici, comme trop connus, l'*Édouard III* de Gresset, ni les nouvelles historiques de Mmes de Tencin et Gomez et du comte Devillers, ni quelques brochures publiées à la même époque, ni le poëme de Thomas May, fort recherché en Angleterre, et citant seulement le vaudeville-drame d'*Eustache de St.-Pierre* de M. Gonchon-Bellin de Lille, en 1820; le mélodrame d'*Eustache de St.-Pierre,* par M. Hubert, représenté en 1822 à l'Ambigu; le ballet du *Siége de Calais,* par M. Henri, reçu

en 1834 à l'Opéra ; le drame d'*Édouard III*, par M. Mouron, joué à Calais en 1836, et dont la prière du deuxième acte a été mise en musique par un jeune Calaisien ; et *le Siége de Calais*, vaste composition chorégraphique par Auguste Hus, représentée en 1837 sur le théâtre de Carignan, à Turin ; nous redirons que jadis la France entière a donné des applaudissemens au beau tableau de Fragonard, dédié à l'Assemblée Nationale.

Depuis, le grand tableau de Scheffer, représentant le dévouement d'Eustache et de ses compagnons, a été placé dans la salle des conférences de la chambre des députés ; et le 4 février 1838, M. Leveux, alors maire de Calais, a inauguré dans le grand salon de la mairie de cette ville la copie de l'œuvre de Scheffer, faite par M. A.-J. Villeneuve et obtenue du gouvernement. Francia demanda aussitôt des lettres de citoyen de Calais pour Scheffer et Villeneuve. Ce sujet à jamais célèbre est digne de l'habile pinceau de M. Wallet. Ce trait héroïque doit se trouver au musée historique de Versailles. L'Académie Royale de Peinture de Londres accorda le prix à M. Pine, qui avait composé *la Prise de Calais* pour immortaliser la reine Philippine de Haynaut ; cette composition fut gravée par un Français, *Aliamet d'Abbeville*. *Le Siége de Calais* a été peint aussi par *Berthelemi de Laon* et M. *Colin de Nîmes*.

Le buste en marbre d'*Eustache*, par Cortot, donné en 1820 par Louis XVIII, décore l'entrée de l'hôtel-de-ville de Calais ; la gravure de son apothéose est au musée de cette ville. Le rideau du théâtre reproduisait jadis la même action : y a-t-il quelque difficulté à l'y replacer ? Le portrait d'Eustache qui récemment a orné les Mémoires de la Société d'Agriculture de Calais, est digne d'entrer dans cet intéressant volume.

CHAPITRE VIII.

État actuel de la question. — Sociétés savantes.

> Lorsqu'un doute existe sur une question d'histoire aussi grave, il nous semble que toujours l'on devrait s'empresser de le résoudre de la manière la plus favorable à la majesté de la patrie et à la gloire de l'humanité...

Quelque jugement que l'on ait porté sur la décision de la Société des Antiquaires de la Morinie, et encore bien qu'elle n'ait couronné que des phrases sans vie, il est certain qu'elle a déclaré solennellement qu'aucune solution sur le fait historique ne pouvait lui être attribuée, — qu'elle ne regardait nullement la question comme résolue; — qu'elle n'entendait alors en aucune façon entrer dans le fond de cette discussion, et que de son jugement l'on ne pouvait induire la moindre conséquence en faveur de l'une ou de l'autre opinion, de l'affirmative ou de la négative. — L'avis écrit du docteur Desmarquoy est aussi que c'est encore une question d'avenir pour cette société.

La décision de la Morinie a été approuvée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de la Picardie ; est-ce le suffrage isolé d'un membre, ou celui de la majorité de cette docte assemblée? — Au tome IV, 2me série, des *Mémoires des Antiquaires de France,* on lit ce qui suit dans le Rapport de M. Martonne, pour 1836 : « Certes, ce dévouement ne pa-
» raît pas pouvoir être révoqué en doute pour la gloire de
» notre pays ; mais de même que la Société des Antiquaires

» de la Morinie, nous devons nous abstenir de juger la » question, jusqu'à ce que toutes les pièces aient été appor» tées..... »

La Société de l'Histoire de France n'a pas encore trouvé d'occasion de s'expliquer plus pertinemment sur la question.

A *l'Institut historique*, même en 1839 et en 1840, malgré la sympathie de plusieurs de ses membres, il ne s'est pas rencontré de contradicteur ostensible à M. Dufey de l'Yonne, si opposé aux récits de Froissard. *L'Académie d'Arras* est tout-à-fait contraire au scepticisme historique de l'École philosophique; elle partage même entièrement notre opinion sur le fond de la question, et trouve étrange le jugement d'une société d'antiquaires, recommandable au reste par des travaux consciencieux.

Nous sommes autorisé à croire que *la Société Centrale de Douai* partage absolument les mêmes sentimens.

Sous le rapport des *sociétés savantes*, la question reste donc encore à peu près au même point: il est du devoir, ce me semble, de *la Société d'Agriculture de Calais*, qui a soutenu si convenablement la gloire de sa cité, de provoquer actuellement de la part des sociétés des *Antiquaires de France*, de *l'Histoire de France*, de *l'Institut historique*, et même des sociétés de *la Picardie* et de *la Morinie*, une décision définitive sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre: elle ne doit pas laisser son ouvrage imparfait (1).

(1) Voir ci-après les quelques observations et documens à propos des *Dernières Notes* de M. H. Piers sur la question du dévouement d'Eustache de St.-Pierre.

(NOTE DES ÉDITEURS.)

OBSERVATIONS ET DOCUMENS

A PROPOS DES DERNIÈRES NOTES DE M. H. PIERS SUR LA QUESTION DU DÉVOUEMENT D'EUSTACHE DE SAINT-PIERRE.

.... Lux facta est.

Dans ses dernières notes sur Eustache de Saint-Pierre, M. H. Piers se montre animé de plus d'une intention, et il poursuit divers buts qu'il a atteints, ou qu'il atteindra; nous l'y avons déjà aidé du moins et nous l'y aiderons encore. Il refait d'abord sommairement l'exposé des faits qui ont déterminé la Société d'Agriculture de Calais à mettre au concours la question des preuves historiques du dévouement du héros calaisien, et qui se rattachent aux résultats de ce concours, en réclamant à bon droit pour lui les honneurs de l'initiative, et en rappelant qu'il faisait entendre les premières paroles de protestation *contre la décision aussi peu logique qu'aussi peu nationale* prise par la Société des Antiquaires de la Morinie ; ce sont-là les mots justement exacts, que la vérité a dictés à l'auteur du compte-rendu des travaux de la société de Calais, en 1839. Puis il analyse les Mémoires écrits en l'honneur et pour la défense de l'illustre bourgeois de Calais du XIVe siècle, depuis le moment où il saisit de la question la société savante de St.-Omer, c'est-à-dire depuis 1834, et il groupe en même temps en un faisceau tous les faits, toutes les autorités, toutes les opinions

émises qui militent en faveur de la cause qu'il défend avec une si affectueuse persistance.

Mais le but principal que poursuit M. H. Piers et qu'il indique nettement dans le dernier chapitre de ses notes, c'est de faire revenir sur sa si regrettable opinion la société des Antiquaires de la Morinie, en obtenant de son impartialité et du désir qu'elle doit avoir de s'éclairer, qu'elle examine la Dissertation couronnée de M. Aug. Le Beau, et qu'elle se prononce ensuite. A cet effet, il invite fortement la Société d'Agriculture de Calais, si elle veut achever son œuvre de civisme et de réhabilitation, à demander aux sociétés savantes qui ne se sont pas encore prononcées, et notamment aux *Société des Antiquaires de France, de l'Histoire de France, de l'Institut Historique* et aussi des *Sociétés de la Morinie* et *de la Picardie*, une décision définitive sur la question si victorieusement débattue par M. Aug. Le Beau, dans sa Dissertation monumentale. Cette fois il n'y aura plus de motif pour ces Sociétés de s'abstenir, car *toutes les pièces du procès sont aujourd'hui apportées*, et aucune ne pourra dire que le lauréat de la Société calaisienne ne l'ait fait avec conscience, avec un soin presque religieux, avec toutes les qualités de l'argumentation la plus forte et la plus entraînante.

Eh bien! que M. Piers se félicite, la Société d'Agriculture de Calais a entendu son appel; sur la proposition de son secrétaire-archiviste, elle a décidé, il y a quelque temps déjà, qu'elle écrirait particulièrement à toutes les Sociétés désignées par l'auteur des *Dernières Notes*, pour leur demander qu'elles veuillent bien faire connaître leur opinion, après mûre délibération, sur la véracité de Froissard, quant à la question du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, et sur la valeur des preuves historiques accumulées à cet égard par M. Aug. Le Beau dans son œuvre.

Pour rassurer plus encore la respectable sollicitude de M. H. Piers, nous dirons à ce savant laborieux qu'il se trompe quand il affirme (voir ses notes, page 214) que dans

le sein de *l'Institut Historique* il ne s'est pas rencontré de *contradicteur ostensible* à M. Dufey de l'Yonne, si opposé aux récits de Froissard. En effet, à l'époque où cette discussion a été soulevée (1839 et 1840), M. H. Prat a réfuté hautement et avec force M. Dufey; et cependant alors *l'Institut Historique* n'avait pas encore connaissance de la Dissertation de M. Aug. Le Beau. Que M. H. Piers se rassure aussi sur l'entier achèvement du beau travail de ce dernier; nous lui affirmons que l'auteur *y a mis la dernière main* avant la publication, ce qu'il n'avait pas fait au moment où M. le secrétaire-archiviste de la Société d'Agriculture de Calais écrivait son compte-rendu des travaux de cette société, et c'est ce qui explique la citation de ce compte-rendu, faite aux dernières notes (page 193). Ainsi l'auteur de la Dissertation a revu toute son œuvre, y a beaucoup ajouté, lui a donné cette division par chapitres, si bien ordonnée pour l'intelligence du travail, et l'a dignement couronnée par cette récapitulation si substancielle, si pressante et si chaudement écrite, qui n'existait pas quand il se faisait juger par la Société d'Agriculture de Calais.

Maintenant pour achever d'entrer dans les vues de M. H. Piers, nous allons réunir tous les jugemens et documens inédits ou déjà publiés, mais disséminés çà et là, auxquels a donné naissance le travail de M. Aug. Le Beau; on verra quelles imposantes autorités y ont adhéré en termes aussi positifs qu'honorables; et en présence des dires d'historiens aussi éminens que les Châteaubriand, les Augustin Thierry, les Michelet, les Walkenaër, et de tant d'autres écrivains de valeur dans la science historique, il ne restera pas le moindre doute sur la nature des décisions ultérieures qui seront demandées aux corps savans qui se sont abstenus jusqu'ici. Ce ne sera pas sans intérêt que dans une œuvre calaisienne on pourra s'assurer avec facilité de tous les hommages éclatans qui sont venus se faire entendre successivement autour du dernier autel élevé à la gloire d'Eustache de St.-Pierre. Nous reproduirons d'abord les lignes que M. H. De Rheims a

consacrées, dans *l'Industriel Calaisien* des 9, 16 et 23 octobre 1841, au Mémoire de M. Aug. Le Beau; car ce sont ces lignes qui ont provoqué de la part de ce dernier et qui expliqueront la *réponse* qu'il a fait insérer dans le *Journal de Calais* du 26 janvier 1842, et qui peut être considérée, selon M. H. Piers (page de ses notes 208), *comme un digne et curieux supplément* à son Mémoire.

Voici en quels termes s'exprime M. H. De Rheims, comme un homme versé dans la science archéologique et dans l'histoire de sa ville natale :

....Le Mémoire de M. Auguste Le Beau, fidèle à la maxime de Fénélon: « Il faut se faire entendre par les ignorans et réprimer la critique téméraire des hommes qui abusent de leur esprit contre la vérité, » va nous débarrasser pour toujours, espérons-le du moins, de ces ennuyeux faiseurs de tours en histoire, charlatans de la controverse. Il aura fallu toutes les recherches, toute la science de notre jeune compatriote pour prévenir à jamais le retour de semblables débats, pour forcer nos ennemis jusques dans leurs plus forts retranchemens.

Nous le déplorons, pas un enfant de Calais n'a songé à concourir, à défendre Eustache. C'est très-probablement une erreur du sort qui a fait naître M. Auguste Le Beau loin de nos murs, erreur facile à réparer. Que nos magistrats disent à M. Le Beau: « La » Société d'Agriculture vous a couronné. Nous vous devons » quelque chose de plus, un titre que les plus belles célébrités du » dernier siècle ont envié à De Belloy, nous vous proclamons » citoyen de Calais. » Et, j'en réponds, toute la cité applaudira.

Nous n'avons nullement l'intention d'analyser page à page le Mémoire de M. Auguste Le Beau; un travail pareil demanderait trop de temps et serait, d'ailleurs, tout-à-fait au-dessus de nos forces. Nous le reconnaissons volontiers, nous serions maladroits à faire ressortir tout ce qu'ont de concluant, d'accablant pour nos ennemis les innombrables preuves accumulées contre eux dans la *Dissertation sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre*. Nous ne saurions comment nous y prendre pour enchâsser convenablement les pierres précieuses qui fourmillent dans cet ouvrage, et puis aussi, persuadé que chacun voudra le lire, nous renvoyons au livre même. Alors tous diront comme nous que c'est très-généreusement et très-consciencieusement que M. Le

Beau a répondu à l'appel de la Société d'Agriculture. Plein de zèle pour faire triompher la vérité, il a tout mis au service de notre cause : son érudition, ses recherches, ses veilles précieuses; et chose rare, il a noblement fait le sacrifice de son temps et de sa science, sans autre espoir qu'une mesquine récompense; mais aussi, qu'il le sache bien, cet admirable plaidoyer lui a valu l'estime et la reconnaissance de tous les Calaisiens.

Après avoir adressé ce faible tribut d'éloges à celui qui le méritait si bien, il nous reste une petite tâche à remplir, celle de joindre quelques observations, de fort peu de valeur du reste, à l'œuvre scientifique de M. Le Beau. C'est vainement, qu'en parcourant son Mémoire, nous avons cherché les noms de *Johannes de Londino*, de *John Hardyng*, de *Robert Fabyan*, tous chroniqueurs anglais des XIVe et XVe siècles. M. Le Beau les aura peut-être omis à dessein.

Nous n'opposerons à nos adversaires que le récit de Fabyan, parce qu'il nous paraît moins avare de détails que les autres. Nous leur demanderons comment il se fait que cet annaliste anglais, écrivant vers la fin du XVe siècle, ayant lu Froissard et les *Chroniques de Saint-Denis*, puisqu'il les cite fort souvent, n'ait pas songé à nier le sublime dévouement d'Eustache de St.-Pierre? Comment il se fait, qu'entiché de cet esprit national, de cette partialité qu'on ne rencontre que trop souvent chez les historiens anglais, il ne se soit pas avisé de mettre à profit le silence des *Chroniques de St.-Denis* pour réfuter Froissard, là surtout où la dureté d'Édouard et l'héroïsme calaisien sont mis à nu?... Remarquons que dans le cours de son volumineux ouvrage, Fabyan ne néglige jamais de corriger les versions de nos historiens favoris. Il rapporte d'abord les différentes circonstances qui préludèrent à la prise de Calais, puis il ajoute : « La chro-
» nique française ne parle pas de la retraite honteuse du roi de
» France, racontée dans les chroniques anglaises et autres his-
» toires. » Plus loin : « Après s'être emparé de Calais, Édouard
» demeura un mois durant dans la ville...., l'emplit d'Anglais et
» en partie de gens du comté de Kent....; et après avoir accordé
» une paix de neuf mois...., il retourna triomphant en Angleterre
» et arriva à Londres vers.... le XXIIIe jour d'octobre.... » Philippe, effrayé, demande la paix immédiatement après la prise de Calais, et en nous reportant au temps où ces choses se passaient, nous comprenons qu'Eustache ait accepté les dons d'Édouard sans

manquer à sa fidélité éprouvée, sans trahir sa patrie, puisque alors la France était en paix avec l'Angleterre. De Bréquigny, n'osant prendre sur lui de contester la version de Froissard, s'est jeté cependant à corps perdu dans cette prétendue trahison. Il en voulait d'une manière bien décidée à la mémoire des héros calaisiens; mais il admettait le dévouement. En voulez-vous la preuve? lisez la lettre qu'il écrivit à M. Pigault de Lépinoy, le 27 novembre 1777, laquelle lettre contient ces mots: « La belle action qu'il » (Eustache de St.-Pierre) avait faite pour sauver ses concitoyens » ne mérite pas moins le monument que vous lui destinez. » Plus tard, en 1789, c'est encore de Bréquigny qui dit: « Je ne prétends » pas tirer du silence sur les six bourgeois de Calais une consé- » quence bien formelle contre le récit de Froissard. » Nous le voyons, armé de ce silence que chacun a interprété à sa façon, et de ces actes de concessions d'Édouard en faveur d'Eustache, de Bréquigny ne pensait pas à nier le dévouement, et c'est pourtant de son opinion que M. Clovis Bolard a étayé sa *Dissertation*, et pourtant M. Clovis Bolard nie positivement le dévouement. Je rirais de bon cœur si nous arrivions un jour à découvrir que le lauréat de la Société des Antiquaires de la Morinie descend en ligne directe de ce *Robert Bollard* qui figure tout auprès de *Stas de Saint-Pierre* dans le *contes* (compte) *de Pierre Darras, bailli de Calais, l'an M CCC et XIII*, lequel *Bollard* pourrait bien être l'un des deux héros dont les noms ne nous ont pas été transmis. Que M. Bolard nous pardonne cette plaisanterie, comme nous lui pardonnons son innocent coup d'essai. Nous en sommes tous convaincus, il regrette aujourd'hui de s'être un peu joué de la bonhomie de messieurs les antiquaires.

Pour revenir à Froissard, M. Jamet ne nous disait-il pas, l'autre jour encore, dans le *Moniteur Universel*: « On vante » Froissard, et à bon titre; car c'est un narrateur clair, judicieux, » animé,.. très-impartial envers tous les adversaires dont il était » également bienvenu; il n'incline le lecteur d'aucun côté..... » Inhabiles à prouver le contraire, MM. de Bréquigny et compagnie se sont retranchés derrière une prétendue coutume des rois d'Angleterre à la prise des villes; pour renverser un pareil système, il suffit de rappeler, comme l'a fait M. Aug. Le Beau, ce qui arriva au malheureux Alain Blanchard, au siége de Rouen. Quelques historiens anglais ont la même manie: ils assimilent la prise de Calais à la forteresse de Stirling. Voici du reste ce que

nous trouvons à ce sujet dans les *Vestigia Anglicana* de S. R. Claike: « Il est assez évident que ces bourgeois de Calais avaient » été couverts de vêtemens de criminels, députés *vers le roi*, » ainsi que cela se pratiquait à cette époque. Nous en avons un » exemple dans la reddition du château de Stirling. »

Après avoir lu ce que Lingard raconte du siége de cette place, c'est en vain qu'on chercherait la moindre analogie entre les deux redditions; nous rappellerons seulement aux détracteurs d'Eustache, que les Anglais ont été près d'un an à faire le siége de Calais, qu'Édouard, plein du désir de se venger de Philippe, de lui prouver qu'il n'était plus son vassal, qu'il pouvait à son gré disposer de la vie des sujets d'un suzerain, qu'Édouard, irrité d'une si longue résistance, ne pouvait avoir aucune espèce de motif pour ménager la vie de nos héros; car, pour me servir des expressions de Marin Bailleul, *il haïssait à mort le peuple de Calais.* Comparons le langage plein d'humilité d'Oliphant, le gouverneur de Stirling, avec celui que tinrent les Calaisiens. Que de dévouement dans ces paroles! « Et nous mettons en tel point » que vous nous *véez* (voyez), en votre pure volonté, pour sauver » le demeurant du peuple de Calais, qui a souffert moult de » griévetés. » Assurément les situations n'étaient pas les mêmes. Et d'ailleurs, à quel titre le bourgeois Eustache de St.-Pierre a-t-il été député vers le roi d'Angleterre? Il n'était pas gouverneur, il n'avait pas à répondre de la courageuse résistance de ses concitoyens. Non, il ne s'agit plus de coutume ici; Eustache et ses compagnons ont bravé le courroux d'Édouard, ils ont bravé la mort, ils s'étaient dévoués *pour sauver le demeurant du peuple de Calais.*

Nous avons un seul reproche à adresser à M. Aug. Le Beau. Pourquoi, dans sa nomenclature des auteurs qui ont abordé la question, n'a-t-il pas daigné tenir compte des efforts de M. H. Piers, l'ex-bibliothécaire de St.-Omer? Ses *Considérations sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre*, l'ardeur qu'il a mise à défendre nos héros de 1347, méritaient bien une mention.

Je rappellerai encore que le dévouement d'Eustache a, de tout temps, trouvé des panégyristes éloquens qui font autorité dans le monde. Aux pages que lui ont consacrées les historiens et les littérateurs cités dans la *Dissertation*, j'ajouterai la tragédie de De Belloy, les traductions anglaise, hollandaise, etc., la tragédie de M. De Rosoy, le roman de Mme de Tencin, *l'Histoire d'Eustache*

de Saint-Pierre au siége de Calais.., les *Lettres et Observations d'une dame de province sur le siége de Calais...*, le *Mémoire sur Eustache de St.-Pierre...*, la *Notice historique sur l'état ancien et moderne du Calaisis, par Collet...*, les manuscrits de Marin Bailleul, de Pierre Anquier et de Pigault de Lépinoy.

Les pinceaux de Barthélemy, de Pine, d'Ary Scheffer, de Bird, ont payé leur dette à la mémoire d'Eustache et de ses compagnons. C'est aussi le dévouement d'Eustache qui nous a valu les chefs-d'œuvre des meilleurs graveurs, d'Anselin, d'Aliamet, de Young. Les étrangers admirent tous les jours le buste que nous devons au ciseau de Cortot.

Quand donc saluerons-nous la statue d'Eustache?

Je le répète, la *Dissertation sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons* est un petit chef-d'œuvre de science et de style. Les laborieuses recherches de M. Auguste Lebeau assurent, à toujours, un repos glorieux aux mânes de nos héros calaisiens. C'est en caractères ineffaçables qu'elles leur assurent l'admiration de la France et du monde entier.

Cet article critique de M. H. De Rheims, malgré son fond de justice et de bienveillance, exigeait une réponse, surtout à cause de la remarque faite à l'égard de M. H. Piers; M. Aug. Le Beau l'a ainsi compris, et il a autorisé la personne à qui il écrivait à publier sa lettre, comme une réponse suffisante à M. H. De Rheims. Cette lettre contenait du reste de nouveaux argumens et des détails qui intéressaient Calais: c'était un motif de plus pour la publier; la voici, comme elle est sortie du premier jet de l'esprit de l'auteur, encore tout plein de son sujet:

Avesnes, janvier 1842.

Mon cher collégue,

Vous me demandez pourquoi je n'ai pas répondu à quelques remarques sur ma Dissertation, insérées dans *l'Industriel*: peut-être auriez-vous pu résoudre la question vous-même, puisque vous avez lu ce journal. Je n'ai pas cru devoir attacher plus d'importance à ces observations que n'en mettait l'auteur lui-même, qui les a jugées et qualifiées de *fort peu de valeur du reste.* Qu'avais-je à faire après ce dire et cet aveu du critique? Cependant, puisque vous semblez tenir à quelques explications et insis-

ter sur ce point, je me rends à votre désir. Ce qui me décide principalement, c'est que vous m'annoncez qu'un littérateur a éprouvé quelque regret de ne pas être cité dans mon ouvrage : c'est accorder en vérité beaucoup trop de valeur à une mention de ma part. Mais on verra bientôt que mon silence avait un motif fort simple, et si l'on en a tiré une interprétation préjudiciable à autrui, j'en suis bien involontairement cause.

Je dois, avant tout, remercier *l'Industriel* pour le large tribut d'éloges qu'il a bien voulu accorder à ma Dissertation. Ce journal paraît surpris de n'avoir pas rencontré dans mon Mémoire le nom du chroniqueur anglais Robert Fabyan. Je suis persuadé qu'il reconnaîtra facilement lui-même qu'il n'était pas besoin de citer Fabyan, ni quelques autres auteurs anglais que j'ai cru pouvoir négliger et omettre, ne les trouvant pas utiles à la solution de la question soumise au concours. Loin de songer à citer plus d'auteurs, croyant en avoir déjà trop nommé, et trouvant la liste fort longue, j'ai eu même un moment la pensée de supprimer la moitié de ceux que j'avais mentionnés, feuilletés ou consultés. Les raisons que j'avais avancées à l'appui de ma Dissertation n'en subsistaient pas moins, indépendamment de la mention de la foule de ces noms que je pouvais abréger. Il ne faut donc pas trop s'attacher à ma nomenclature ; je n'ai jamais eu ni la pensée, ni la prétention de citer tous les auteurs, de donner un catalogue complet de ces noms : j'ai indiqué seulement les principaux.

Après avoir cité de meilleurs auteurs que Fabyan, je n'ai même indiqué que dans mes notes et pour mémoire quelques écrivains intéressans. Ainsi ai-je fait de Jean de Waurin (voy. Dissertation, page 202), l'auteur des chroniques d'Angleterre, historien qui, relativement à notre cause, est bien autrement important que Fabyan pour le temps, l'époque, le lieu et les circonstances où il vécut. Waurin, non seulement connaissait les chroniques de Froissard, mais il les copia même textuellement à l'endroit contesté, ne croyant pas si bien faire, ni trouver ailleurs de meilleur guide que le clerc de la reine Philippine, sur le fait du siége de Calais. Or, votre compatriote Jean de Waurin, sire du Forestre, se trouvait à la bataille d'Azincourt en 1415, et le château de ce seigneur n'était pas bien éloigné de Calais. Il est donc raisonnable de croire que Waurin n'aurait pas adopté le récit de Froissard, si ce n'eût été qu'une invention ; car il vivait dans le pays même et à une époque encore assez rapprochée d'un événement

si mémorable que le siége de Calais et que le beau trait d'Eustache de St.-Pierre.

Fabyan, au contraire, n'écrivait que sur la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe: d'ailleurs, dans ses chroniques, il s'est occupé beaucoup plus des affaires de Londres que de tout autre objet. On me permettra bien de n'avoir pas fait plus de cas de cet annaliste que ses compatriotes eux-mêmes, surtout en ce qui concernait les affaires du dehors relatives à l'Angleterre. Or, un savant critique anglais, Wharton, reproche à l'alderman Fabyan d'estimer les maires de Londres à l'égal des rois d'Angleterre: il nous le peint comme un annaliste qui s'est attaché bien plus à nous raconter les fêtes et les grands dîners de Guildhall qu'à nous instruire des faits des Anglais en France. Ce chroniqueur semble avoir regardé les solennités des corporations de la cité comme des choses plus intéressantes que les victoires de ses compatriotes sur notre continent. En voilà assez, je crois, pour motiver le peu d'importance que j'ai attribué à Fabyan, relativement à la question du trait d'héroïsme d'Eustache: ce qui n'ôte pas à cet auteur le mérite qu'il peut avoir pour l'histoire d'Angleterre.

Fabyan critique les chroniqueurs de St.-Denis: mais j'ai développé dans ma Dissertation (page 7) les raisons qui empêchaient de pouvoir argumenter du silence de ces chroniques pour réfuter Froissard. Fabyan, lorsqu'il rapporte les diverses circonstances qui préludèrent à la prise de Calais, avance que la chronique française ne parle pas de la *retraite honteuse* du roi de France, racontée par les chroniques anglaises. Cela n'est pas exact; car si les moines de St.-Denis s'expriment brièvement et semblent glisser sur cette circonstance, ils nous apprennent néanmoins que le roi Philippe s'étant approché de Calais pour secourir la ville, présenta la bataille au roi Édouard, qui ne voulut point l'accepter, mais qui se tint fort prudemment enfermé dans un lieu inaccessible, et que notre monarque s'en retourna alors en France. J'ai expliqué les causes de cette retraite (pages 105, 133 et 200, n° 28). Au surplus, quand même les chroniques de St.-Denis auraient gardé le silence le plus complet sur ce fait, on n'en pourrait rien conclure contre le récit de Froissard. Cet historien non seulement parle de cette retraite, mais encore d'un léger échec essuyé en cette occasion par l'arrière-garde de l'armée française, qui, écartée du corps principal, fit quelques pertes en hommes, en

chevaux et en bagages (Froissard, livre I, chapitre 319, *in fine*). Froissard, il faut le dire à sa louange, quoique pensionnaire du monarque anglais, expose toutefois le fait simplement, sans y mettre cet esprit de partialité et cette passion qu'on remarque chez Fabyan.

Quant aux réflexions ajoutées ensuite par *l'Industriel*, je les avais déjà faites moi-même fort amplement dans ma Dissertation, comme on peut le voir aux pages 117, 130, 169, 174 et 177. Ainsi, j'ai fait remarquer que Froissard avait publié ses chroniques à une époque assez rapprochée de l'événement contesté, et que l'Angleterre, la première, avait eu connaissance de ces chroniques, dès leur origine. J'ai demandé: Comment les historiens anglais, contemporains ou des siècles suivans, n'ont-ils pas contredit Froissard, s'il a commis une erreur ou avancé un mensonge au préjudice de la renommée d'un de leurs plus grands rois? J'ai dit qu'il était bien remarquable que la plupart des meilleurs historiens anglais des XIVe, XVe et XVIe siècles, beaucoup plus intéressés que nous à nier le fait ou à le démentir, l'avaient au contraire laissé passer, l'avaient adopté et même introduit dans le corps de leurs ouvrages. Ces auteurs, si jaloux de l'honneur national, si soigneux de louer leurs rois, connaissaient Froissard, De La More, Knighton et Avesbury; ils pouvaient donc comparer, choisir, suivre la version ou le silence des écrivains de leur pays, critiquer Froissard. Loin de le faire, la plupart ont même rapporté le récit du chroniqueur du Hainaut.

Je n'ai écrit que pour défendre et manifester la vérité, altérée par les critiques qui prétendaient la servir. J'ai cité à l'appui de mes raisons et de mon opinion les plus graves historiens des siècles passés que j'ai pu découvrir et qui m'ont paru faire autorité. Je suis loin toutefois de prétendre les avoir tous découverts. Si quelque bonne vieille chronique, tirée de la poussière des bibliothèques, apparaissait au jour et amenait de nouvelles preuves, je serais le premier à féliciter l'auteur d'une telle trouvaille. En attendant, je m'estime fort honoré et fort heureux du suffrage de *l'Industriel* et de celui des écrivains à qui mon Mémoire a paru suffisant pour la démonstration de la vérité et la réfutation des critiques. Il n'entrait pas dans mon plan d'écrire l'éloge ou de faire mention de tous les partisans du récit de Froissard; aussi me suis-je borné à n'indiquer parmi les auteurs modernes que les principaux et quelques noms importans. Le grand objet de mon

travail était de rechercher, poursuivre et combattre tous les critiques qui doutaient ou qui niaient. Cependant, après avoir rendu un compte trop avantageux de ma Dissertation, *l'Industriel*, excité par un motif louable, je me plais à le reconnaître, a cru pouvoir m'imputer une faute dont je ne me soupçonnais nullement coupable.

« Nous avons, dit ce journal, *un seul reproche* à adresser à M. Auguste Le Beau. Pourquoi, dans sa nomenclature des auteurs qui ont abordé la question, n'a-t-il pas *daigné* tenir compte des efforts de M. Piers, l'ex-bibliothécaire de St.-Omer? Ses Considérations sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre, l'ardeur qu'il a mise à défendre nos héros de 1347, méritaient bien une mention. »

Si quelqu'un avait cru devoir me faire un reproche de cette nature, c'étaient sans doute les journaux de St.-Omer, ou les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie; or, nul que je sache n'a songé à faire d'observation sur ce point. Je tiendrais beaucoup, je l'avoue, à paraître sans reproche à cet égard aux yeux de *l'Industriel*, on le concevra sans peine, et il me sera assez facile, je l'espère, d'atteindre ce but. *L'Industriel* m'a attribué une intention que je n'ai jamais eue; il a porté un jugement peu juste sur ma pensée; je dirai même qu'il s'est ici complètement trompé en ce point. Je regrette que cette erreur de la part du journaliste ait pu occasionner quelque peine à un patient et laborieux confrère en archéologie, que j'estime et dont je sais apprécier le mérite et les travaux. Connaissant la peine et les difficultés que présentent les études archéologiques, humble travailleur dans le vaste champ de l'histoire, il ne m'appartient pas de *dédaigner* personne: je n'ai ni la pensée ni le droit de *dédaigner* de louables efforts tentés dans l'intérêt de la vérité historique. Je ne comprends pas comment *l'Industriel* a pu s'imaginer que je *dédaignais* un antiquaire dont l'opinion se trouvait d'accord avec la mienne sur la question mise au concours. On peut *dédaigner* quelquefois ses ennemis, ses adversaires, mais jamais ceux de son parti, ceux qui ont embrassé la bonne cause et qui pour elle combattent avec vous. Il me semble que *l'Industriel*, s'il avait à cœur de signaler l'omission du nom d'un écricrivain, aurait dû attribuer dans tous les cas cette omission à l'oubli, à l'erreur, à la non-connaissance, enfin à tout autre cause beaucoup plus naturelle que le *dédain*, sentiment dont je ne fus

jamais coupable envers M. Piers et que je repousse. Sans avoir le plaisir d'être en relation avec cet écrivain, qui a bien mérité de l'Artois et de la ville de St.-Omer, je serais fâché qu'il pût croire à l'intention peu charitable qu'on m'a prêtée par erreur. Je suis persuadé que *l'Industriel* aura regret lui-même d'avoir conçu cette idée qui, émise probablement par un ami zélé en faveur de M. Piers, pouvait blesser cet honorable citoyen beaucoup plus que moi encore.

Je n'ai eu connaissance des travaux de M. Piers sur la question débattue que par l'envoi anonyme qui me fut fait, le 22 avril 1841, de la *Notice historique sur la Bibliothèque de St.-Omer*. Or, à cette époque, il y avait fort long-temps que la Société d'Agriculture de Calais était en possession de mon manuscrit; mon Mémoire était même entièrement imprimé dès le mois d'octobre 1840 (1). Sans cela, j'y aurais joint une note spéciale pour remercier M. Piers de la manière trop favorable dont il jugeait un des premiers mon Mémoire, et surtout pour le remercier du cri de joie patriotique que lui faisait élever l'apparition de mon travail. (Voy. Notice bibl. St.-Omer, page 62, note.) Je saisis avec plaisir l'occasion qui s'offre ici de témoigner à M. Piers ma reconnaissance pour l'accueil bienveillant et flatteur dont il a honoré mon ouvrage. J'ai été sensible à cette marque d'intérêt inspirée par une bonne pensée. D'un autre côté, en soumettant à un concours la question que j'ai traitée, la Société d'Agriculture de Calais avait aussi noblement répondu déjà à la courageuse protestation de M. Piers contre la sentence peu nationale prononcée par les antiquaires de la Morinie en faveur du critique téméraire, du détracteur impie qui, né à Calais, rejetait sacrilégement un des plus beaux faits du pays, un des plus brillans titres de gloire de la cité à laquelle il devait le jour. Quels qu'aient pu être sa pensée et son motif déterminant, il faut blâmer hautement ou plaindre

(1) On aurait pu me pardonner du reste, à moi, étranger à l'Artois, de n'avoir pas eu connaissance de tout ce qu'ont pu écrire sur le siége de Calais les modernes littérateurs, historiens et antiquaires de cette province. Il peut se faire que MM. de Givenchy, Hédouin, De Rheims, Dufaitelle, Pigault de Beaupré, etc., aient travaillé sur la même matière que moi. Ces messieurs ne me feront point de reproche pour ne pas avoir connu leurs travaux, qui sont peut être encore en manuscrits, ou peu répandus dans le public, surtout dans les petites villes comme Avesnes.

celui qui n'a pas craint de profaner l'héroïsme de ses ancêtres : *Minxerit in patrios cineres*..., a dit, dans son style énergique et flagellatour, le grand poëte de Rome.

AUGUSTE LE BEAU,
Membre correspondant.

Qu'ajouter à cette lettre, qui annonce de la part de son auteur tant de délicatesse et d'esprit de convenance, une connaissance si grande de la question, une foi si vive dans le fait glorieux qu'il défend, comme citoyen et comme homme de science? rien ; et sans nous y arrêter davantage, nous la ferons suivre immédiatement des plus éclatantes et des plus précieuses adhésions que le travail de M. Aug. Le Beau ait reçues des écrivains éminens dont nous avons déjà cité les noms. En 1842, la Société d'Agriculture de Calais avait chargé M. Victor Courmaceul, l'un de ses membres correspondans, alors à Paris, de faire hommage à MM. de Châteaubriand, Michelet et Aug. Thierry, d'exemplaires de la Dissertation de M. Aug. Le Beau, et en même temps de leur offrir le titre de membre honoraire, comme témoignage de reconnaissance pour avoir étayé de l'autorité de leur belle et grave parole l'opinion favorable à Eustache de St.-Pierre. M. V. Courmaceul s'exprime ainsi sur la réception que lui a faite M. Michelet :

« .....La réception que m'a faite M. Michelet a été toute gra-
» cieuse. Il m'a chargé d'exprimer sa reconnaissance à la société,
» et il m'a dit qu'il vous en écrirait sous peu de jours. Voici
» quelques fragmens de l'entretien que j'ai eu avec lui :

« Je lui fis observer que la Société de Calais ne s'occupait pas
» seulement d'agriculture; que les questions historiques et les
» travaux littéraires ont une large part dans son programme, et
» qu'il pourrait s'assurer de la façon large, complète et patrio-
» tique avec laquelle on y traite les points historiques, en lisant
» la belle Dissertation de M. Auguste Le Beau sur Eustache de
» St.-Pierre.

» J'espère, m'a-t-il répondu, avoir un jour le loisir de refaire
» cette page si pleine d'intérêt de notre histoire nationale. Ce qui

» a pu paraître un doute dans mes ouvrages n'attaquait nullement le fond de la question, le fait du dévouement. Il y a plus, » et on peut le dire hautement, Froissard a fait un récit dont on » ne peut nier la véracité; non seulement cela a dû se passer » ainsi, mais encore cela n'a pu se passer autrement. Le dévouement d'Eustache n'est pas un sacrifice fait à la patrie, mais à la » ville. Ce n'est pas une gloire nationale d'abord, mais avant tout » une gloire communale. Les libéralités postérieures d'Édouard » n'ôtent rien à la nature du fait, mais en sont même comme la » confirmation. Dans tous les cas, il y a quelque chose qui parle » en nous, et qui fait maudire et repousser la main qui tente de » nous arracher un si beau fleuron. Je lirai avec intérêt l'œuvre » de M. Aug. Le Beau; car c'est l'œuvre d'un bon citoyen et, je » n'en doute pas, d'un écrivain consciencieux. »

M. Victor Courmaceul rend compte ensuite de sa visite à M. de Châteaubriand :

« .....Je n'ai pas été aussi heureux auprès de M. de Châteaubriand. L'illustre auteur des *Martyrs* est vieux et fatigué; sa » carrière, si longue et si bien remplie, approche de sa fin, et il » veut la finir dans le repos le plus absolu. Il a pris la détermination de ne plus accepter aucun des titres qu'on lui offre de » toutes parts, et il m'a donné l'assurance que s'il dérogeait à la » règle de conduite qu'il s'est imposée, il le ferait volontiers en » faveur de la Société d'Agriculture de Calais, qui vient de relever » une des plus belles figures historiques sur le piédestal dont on » avait follement tenté de la renverser. *La gloire d'Eustache*, » m'a-t-il dit, *est inébranlable : c'est un fait acquis et incontestable; il faut être aveugle pour en nier l'existence. Le dévouement des six Calaisiens est une question résolue à jamais; la* » *France et Calais peuvent s'en enorgueillir à bon droit.*

» M. de Châteaubriand m'a prié de présenter à la société ses » regrets et sa reconnaissance. S'il ne peut accepter l'honneur » qu'elle lui fait; il n'en gardera pas moins un précieux souvenir, » et il souhaite que l'occasion se présente de lui être un jour » utile »

Depuis, MM. de Châteaubriand et Augustin Thierry, le grand historien, ont écrit à la société les lettres suivantes, que nous sommes heureux de pouvoir publier; les paroles

de pareils hommes doivent être recueillies avec un soin respectueux, ici surtout qu'elles s'adressent à une œuvre calaisienne.

« Paris, 9 mars 1842.

« Messieurs,

« J'ai lu avec un vif intérêt la Dissertation sur le dévouement » d'Eustache de St.-Pierre; je ne puis que féliciter la savante » et patriotique érudition de l'auteur. Je serais on ne peut plus » flatté, messieurs, de voir mon nom sur la liste des membres » honoraires de votre utile société; mais j'ai renoncé à tout: je » n'existe encore un moment que pour aller à Dieu.

» Agréez, je vous prie, mes regrets sincères, etc.

» CHATEAUBRIAND. »

La pensée s'émeut involontairement à de semblables paroles, prononcées par un homme aussi pur et aussi haut placé que Châteaubriand.

Voici la lettre de M. Aug. Thierry:

« Paris, 13 mars 1842.

» Messieurs,

» Je n'ai jamais eu de doute sur la vérité du récit de Froissard; » et si j'en avais eu, ils seraient tombés tous à la lecture de l'ex» cellent mémoire de M. Aug. Le Beau. Selon moi, il y a sura» bondance de pensées dans ce morceau plein de savoir, de raison » et de véritable sens historique. Les objections de Bréquigny » me semblent réfutées pour jamais: il est évident que les pièces » qu'il allègue ne prouvent rien, ni contre les faits racontés, ni » contre la gloire d'Eustache de St.-Pierre. Cette gloire demeure » intacte et sera l'éternel honneur de la ville à qui elle appartient.

» Agréez, messieurs, etc.

» P.-A. THIERRY. »

Que dirons-nous de plus que cette lettre de M. A. Thierry, cet illustre historien dont la France s'enorgueillit à tant de titres? et qui pourrait désormais lutter contre des affirmations aussi positives, aussi absolues que les siennes: « *Les objections de Bréquigny me semblent réfutées pour jamais; la gloire d'Eustache demeure intacte et sera l'éternel honneur de la*

ville à qui elle appartient! » Quelle plus douce récompense, quelle plus honorable sanction pour son œuvre M. Aug. Le Beau pouvait-il désirer? Et n'est-ce pas désormais un devoir de conscience pour la Société des Antiquaires de la Morinie de venir se ranger respectueusement à l'avis d'Augustin Thierry?

Ce n'est pas tout; M. Paulin Paris, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, est venu joindre depuis son témoignage à ceux de MM. de Châteaubriand, Michelet et Aug. Thierry. M. Paulin-Paris, dont les travaux historiques sont très-estimés, s'exprime ainsi dans une lettre qu'il écrivait à l'auteur de la Dissertation, en même temps qu'il lui adressait des renseignemens que ce dernier sollicitait de sa bienveillance:

« Je n'ai pas voulu répondre à votre lettre avant d'avoir lu votre Dissertation, ou plutôt votre grand ouvrage.... Les Mémoires de M. de Bréquigny m'avaient toujours fait une espèce d'horreur; ce n'est guère qu'en France que nous avons vu d'habiles savans prendre à cœur de rapetisser notre gloire nationale, et vous avez répondu *d'une manière péremptoire* aux argumens que les imitateurs de Bréquigny avaient encore, après lui, tenté de réunir contre les admirables bourgeois de Calais. Je suis bien fâché de n'avoir pas eu plus tôt communication de votre précieux travail; car dans mon cinquième volume des manuscrits, en ce moment sous presse, j'examine une chronique que je regarde comme le travail de Jean Le Bel; elle s'arrête après le siége et la prise de Calais, et elle confirme le fond de l'histoire des bourgeois, bien qu'au lieu de six elle ne parle que de quatre. J'espère, quand les dernières épreuves me passeront devant les yeux, pouvoir mentionner votre travail comme il le mérite, et trouver l'occasion de nouvelles explications plus satisfaisantes que celles que j'ai jusqu'à présent exposées. »

Ainsi, c'est encore un soutien de notable valeur que M. Aug. Le Beau a gagné à la cause de Calais. Précédemment, auprès de M. le baron Walkenaër, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, il avait obtenu un succès plus décisif encore et dans des circonstances

toutes particulières. M. le baron Walkenaër partageait l'opinion sceptique de Bréquigny sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre, et il avait plus d'une fois exprimé son incrédulité, appuyée de toute l'autorité de la science. L'honorable académicien lit l'œuvre de M. Aug. Le Beau, et avec la loyauté d'un véritable savant, il déclare à l'auteur, qui était allé le visiter, qu'il avait été convaincu par lui, et que déjà il avait eu l'occasion de rectifier sa longue erreur dans des notes qui recevraient publicité. C'est un beau triomphe pour l'auteur de la Dissertation et pour Calais.

A une société savante à prendre la parole après les graves autorités que nous venons de citer; car une société savante a fait déjà connaitre son opinion sur la question qui nous occupe: c'est la Société centrale d'Agriculture, Siences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, siégeant à Évreux. Elle a adopté à l'unanimité les termes d'un rapport fort bien et fort consciencieusement fait, au commencement de 1842, par l'un de ses membres, enfant du Pas-de-Calais, M. Sauvage (de St.-Pol), qui cultive les belles-lettres avec succès. On va voir aussi avec quelle attention M. Sauvage a lu l'œuvre de M. Aug. Le Beau, et avec quelle intelligence et qu'elle conviction il sait l'apprécier :

....Le morceau le plus remarquable compris dans le recueil de la société de Calais est une Dissertation sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre.

Cette Dissertation forme environ la moitié du volume de la société de Calais. C'est une œuvre achevée ; le plan en est bien conçu, bien exposé, bien conduit.

Une introduction indique et prépare les moyens que l'auteur se propose d'employer et présente l'historique de la question d'une manière victorieuse. La Dissertation est divisée en dix chapitres.

Le premier est le récit textuel de Froissard.

Le deuxième est une notice fort intéressante et rapidement écrite sur cet historien; elle établit la valeur de la créance due à l'écrivain contemporain, qui fut lié avec les principaux acteurs de ce drame, qui vécut à la cour d'Édouard III et fut à peu près le favori de la reine Philippine de Hainaut. On accuse Froissard

de partialité pour les Anglais; eh bien! Froissard, commensal d'Édouard, n'avait-il pas intérêt à dénaturer le fait en faveur de ce prince, pour lequel il est si loin d'être honorable? Que ne l'a-t-il fait? c'est qu'il y avait impossibilité. — On l'a traité de romancier: de Bréquigny l'appelle un *historien séduisant*. M. Auguste Le Beau défend, dans une argumentation serrée, la vivacité du style, l'animation de coloris de l'historien; de nombreuses citations vivifient le style logique; et comme pour s'excuser de la chaleur de sa discussion, il s'écrie: « Défendre Froissard, c'est défendre les titres de gloire de Calais! »

Dans le chapitre 3me, l'auteur examine ce qu'on oppose à la narration si bien circonstanciée de Froissard. Sur quoi se fonde de Bréquigny l'académicien, envoyé à Londres en 1764 par le gouvernement, pour faire des recherches relatives à l'histoire de France? Sur quoi se fonde-t-il pour douter du dévouement d'Eustache? pour douter, et non pas *nier*, comme l'a fait l'auteur du Mémoire couronné par les Antiquaires de la Morinie? sur des lettres de concession d'Édouard III, relatives à Calais. M. Le Beau tire de ces lettres mêmes des argumens victorieux en faveur de l'opinion qu'il soutient. De Bréquigny s'appuie sur trois historiens anglais qui ne parlent pas du fait. De Bréquigny tronque ses citations; M. Le Beau rétablit une traduction littérale; puis il se laisse aller à un beau mouvement d'indignation que vous ne manquerez pas de lire, messieurs, à la page 48, contre ce qu'on appelle un historien anglais, contre La More. La réfutation, d'ailleurs, est si facile, que M. Le Beau la fait en jouant avec beaucoup d'esprit.

Le chapitre suivant est un examen de la critique de Le Muisis, abbé de St.-Martin de Tournay, mort en 1353, qui n'a point parlé d'Eustache, mais qui laisse, dit-il, à ses lecteurs à suppléer à ce qu'il ne dit point, parce qu'il l'ignore. L'argumentation est si serrée, si précise, qu'elle en devient inanalysable. L'auteur emploie même la forme algébrique, dans son impatiente attaque: par exemple, A parle d'un fait, le cite; B n'en dit rien: donc A doit être suspecté. Singulier raisonnement! s'écrie-t-il.

Nous voyons dans le chapitre vme toujours la même énergie, la même solidité de raisonnement et un appareil d'érudition qui nous effraie. Le défenseur du héros calaisien y discute avec lucidité et agrément les opinions et la valeur des sept chroniques différentes, de trois historiens et d'un poëme anglo-saxon.

Les chapitres suivans présentent un nouveau genre de preuves; elles sont tirées du caractère d'Édouard, de sa conduite durant l'expédition de Normandie, des dispositions dans lesquelles il devait être à l'égard des habitans de Calais, dont les courses avaient fait tant de mal à leurs chers voisins d'outre-mer, dont la résistance héroïque avait exaspéré le vainqueur de Crécy; de la répugnance des écrivains du temps à parler des belles actions des bourgeois ou manans, des gens des communes qui avaient l'imprudence de se faire importans. Pas une circonstance, pas un moyen, pas un argument n'est oublié. Des citations nombreuses jettent de la variété dans le style et le ton de la Dissertation, quoique plusieurs ne soient pas d'une grande valeur ni d'une véritable nécessité; il y a même des répétitions fréquentes, mais inévitables, parce que quelquefois des points d'une citation ramènent nécessairement sur ce qui a été dit déjà. La discussion commence ordinairement par des preuves éloignées et va presque toujours comme du général au particulier. Cette manière engendre bien une certaine uniformité de marche, mais sans monotonie de style, et toujours nous reconnaissons une érudition vaste et solide. Et puis, des défauts vraiment aussi légers, comment ne les oublierait-on pas, en lisant des pages comme celles du récit du siége de Calais (1)? et celle où Eustache est défendu contre de Bréquigny, Anglais de cœur, d'avoir cherché à se faire valoir dans les deux camps, comme un traître, d'avoir été un homme vendu (2)!

Enfin, après une revue et une réfutation complète des écrivains anglais et français, opposés par de Bréquigny à Froissard, vient une autre revue des écrivains modernes, qui se sont plus à décréditer notre vieil historien. Rien de plus agréable à lire que le jugement très-sage et très-vrai porté par M. Le Beau sur Voltaire. Cet écrivain universel avait parlé du dévouement d'Eustache avec une foi entière; or, voilà que de Belloy met sur la scène, en 1765, le drame historique de 1347, et Voltaire proclame, en 1770, Froissard un imposteur, et de Belloy le secrétaire de l'imposteur: c'est que de Belloy avait, aux yeux de M. de Voltaire, le tort impardonnable d'avoir eu une inspiration de génie, celle de mettre sur la scène française une tragédie française.

(1) Page 104.
(2) Pages 149-151.

Le dernier chapitre de la Dissertation est une récapitulation des attaques et des réfutations, et nous croyons, avec la société de Calais, la réfutation complètement victorieuse....

Un autre enfant du Pas-de-Calais, un érudit et élégant écrivain, M. le docteur Danvin (de St.-Pol), a ainsi formulé son opinion, au mois de juillet 1842, dans *le Puits Artésien*, journal disparu depuis, et qui doit être regretté, pour tous les articles aussi solides qu'intéressans qu'il consacrait à l'histoire du Pas-de-Calais notamment :

..... Les honneurs du livre devaient être réservés à la savante et profonde dissertation de M. Auguste Le Beau sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons. Ce travail couronné occupe la première et la plus grande place : c'est justice. Deux cents pages serrées, sur 400 dont se compose le volume, sont consacrées à nous assurer la possession d'un des plus grands exemples de dévouement et de civisme de notre histoire nationale. On se souvient que quelques sceptiques mal inspirés ont çà et là contesté la vérité du récit de Froissard, touchant l'abnégation des six bourgeois de Calais, et que cette calomnieuse négation a été récemment reproduite et systématisée par les soins de M. Clovis-Bolard. On sait encore qu'à cette occasion cet écrivain fut couronné, par inadvertance assurément, au sein d'une société savante du Pas-de-Calais. C'est pour conserver la vérité historique, c'est pour venger la grande ombre d'Eustache, que la Dissertation a été entreprise. Il faut nous hâter de le dire, cette noble entreprise a noblement atteint son but. Honneur au savant écrivain dont le cœur français a vibré d'indignation contre un fait révoltant d'ingratitude civique ! honneur à celui qui a dignement et chaleureusement rendu intacte et pure au héros de Calais l'auréole de gloire immortelle dont on avait voulu ternir l'éclat !

La Dissertation dont nous parlons est un modèle du genre. M. Le Beau commence par reproduire le récit de Froissard, extrait des manuscrits les plus authentiques et les plus estimés ; il trouve déjà là des garanties pour l'exactitude et la vérité des faits : il examine ensuite la valeur de Froissard comme historien et recherche dans sa biographie, dans son caractère, dans sa position, dans ses habitudes, dans ses mœurs, dans ses chroniques, dans toutes les parties de ses écrits, des preuves de son indépendance et de sa sévérité dans la narration. Après ce premier

examen, l'auteur aborde toutes les difficultés de la question au sujet du siége de Calais; il analyse tous les ouvrages qui parlent ou ne parlent pas du dévouement des bourgeois de cette ville; il entame une discussion approfondie sur les critiques tels que de Bréquigny, Voltaire, Larrey, Hume, Lingard, etc., et détruit une à une toutes les objections du doute. Tantôt il invoque les preuves directes, tantôt les preuves morales; d'autres fois il explique le scepticisme par la passion, ailleurs par l'hypothèse. Enfin M. Le Beau dégage d'une manière excessivement habile et logique la grande figure d'Eustache, à qui il restitue à jamais la part glorieuse qui en fit un héros sublime.

Les archives de la tour de Londres, les chroniques manuscrites de la bibliothèque royale de Paris, les historiens anglais, français et des Pays-Bas, ont tous fourni d'amples preuves à la thèse si savamment soutenue par M. Le Beau. L'érudition de l'auteur est immense sur le point controversé, c'est celle d'un écrivain qui aurait consumé plusieurs années de sa vie à l'étude d'une seule question. Les pièces justificatives qui terminent ce travail achèvent la démonstration consciencieuse du civisme des six bourgeois de Calais.

En résumé, la Dissertation couronnée de M. Le Beau, bien écrite, parfaitement élucubrée, est digne des plus grands éloges. Elle restera comme un monument durable, *ære perennius*, élevé en honneur des immortels citoyens qui ont demandé la mort pour le salut de leur patrie.

Le *Progrès du-Pas-de-Calais* ne pouvait garder le silence sur un sujet qui intéressait Calais à un si haut degré et en même temps l'honneur national, dont il est un apôtre si fervent. La plume d'un avocat distingué du barreau de Douai, M. Roty, lui a servi d'interprète; l'homme de cœur, de jugement et d'esprit a parlé comme toujours, et ses paroles écrites nous sont d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares :

...... J'achève à l'instant même la lecture du morceau capital des Mémoires de la Société savante de Calais, de la très-remarquable Dissertation de M. Aug. Le Beau, avocat à Avesnes, et l'un de ses membres correspondans; sous l'impression qui m'en

est restée, je me mets à mon bureau pour en faire une rapide et sincère appréciation.

Pour ma part et comme citoyen, je ressens d'abord pour l'auteur de la Dissertation sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons au célèbre siége de Calais, en 1347, un vif sentiment de reconnaissance. Je me dis ensuite : C'est une généreuse entreprise de réhabiliter une vieille gloire nationale, et de forcer à rougir ceux qui l'ont honteusement contestée, au détriment du pays.

Pour accomplir ce précieux travail, il fallait la patience d'un véritable archéologue ; pour déchiffrer manuscrits, chroniques de toutes sortes, traduire latin, anglais, italien et vieux langage, il fallait l'ardeur de la jeunesse et l'amour de la vérité. Il fallait l'habileté d'un logicien pour réfuter tant de sophismes, et la conviction de l'honnête homme pour confondre la calomnie. En vain la rouille de l'envie et du scepticisme s'est attachée à la mémoire d'Eustache de St.-Pierre ; elle a fourni à M. Aug. Le Beau l'heureuse occasion de la rendre à l'histoire plus pure et plus brillante. Froissard n'a tracé que la noble et naïve silhouette d'Eustache ; l'auteur de la Dissertation a, lui, élevé sa statue.

J'admire l'heureuse et méthodique division de ce beau travail, la classification judicieuse des matériaux. Chaque chose arrive à propos, chaque document prend sa place. Toutes les parties de cet ensemble se trouvent ingénieusement liées entre elles, à ce point qu'on n'oserait pas en retrancher la plus petite pièce, sous le prétexte de superfluité.

La société scientifique de Calais s'est, à mon avis, beaucoup moins honorée par la mise au concours de ce sujet, que celui qui l'a traité ne l'a honorée lui-même, par la manière distinguée dont il l'a fait. Il fallait être désintéressé comme M. Aug. Le Beau pour avoir prodigué tant de veilles et de soins, en vue de la faible récompense décernée. Mais j'oublie que M. Le Beau a fait une œuvre de civisme, et que ces actes-là se font gratuitement la plupart du temps, parfois même à ses propres dépens.

Il y a, dans l'élégante et forte Dissertation sur le dévouement des illustres citoyens de Calais, de la morale et de la philosophie, de la philanthropie et de la politique, du patriotisme et de la poésie. L'auteur a écrit l'histoire d'un seul homme avec la clarté, la profondeur et la science nécessaires pour écrire l'histoire d'une nation. Certes, produire un tel ouvrage, c'est se montrer capable

d'en entreprendre un plus considérable. On ne reprochera pas à l'auteur la phrase et la longueur; tout est solide et substantiel dans son œuvre.

Quel rôle que celui de détracteur d'Eustache, à côté de celui rempli par son panégyriste! la comparaison doit flatter l'amour-propre de ce dernier, réjouir sa conscience. Qu'il accepte ces réflexions superficielles comme un faible remercîment; elles ont le simple mérite de la spontanéité. Pour apprécier plus dignement sa magnifique production, il faudrait la relire, lui rendre les honneurs de la méditation.

La Boulonnaise, journal de Boulogne qui a cessé de paraître, et auquel nous devons aussi des regrets pour l'esprit philanthropique et sérieux qui distinguait sa rédaction, mettant de côté tout souvenir de rivalités locales, alors qu'il s'agissait d'une illustration non seulement calaisienne, mais nationale, venait, en septembre 1841, joindre sa voix à toutes celles qui se faisaient entendre en faveur d'Eustache de St.-Pierre :

....Dans ce recueil, nous avons surtout remarqué une Dissertation aussi profonde qu'éloquente sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre, par M. Aug. Le Beau, avocat à Avesnes, et l'un des collaborateurs des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*....

....Deux concurrens ont entendu l'appel de cette société et ont réfuté victorieusement les objections élevées par les critiques. L'un de ces Mémoires, au jugement de la société de Calais, est l'œuvre d'un esprit judicieux, d'une riche imagination; — il est de M. Alex. Thibault, membre de l'Académie d'Arras, et a obtenu une mention honorable. — Le deuxième, que la Société a jugé digne du prix proposé, qui consistait en une médaille d'or de la valeur de 200 fr., est de M. Aug. Le Beau, avocat. Nous croyons que l'amour fraternel n'a pas été aveugle quand il a porté sur cette belle Dissertation le jugement suivant : « C'est l'œuvre d'un bénédictin pour la patience et les longues recherches qu'il a exigées, — d'un historien et d'un logicien pour les considérations élevées et les convaincantes déductions qui s'y font remarquer; c'est vraiment un beau monument élevé à la plus belle gloire locale de Calais. »....

.... Ceux qui sont quelque peu initiés à l'histoire de France, savent que Grégoire de Tours, le principal historien de la première période mérovingienne, ne dit pas un mot du premier de nos rois; le nom de Pharamond ne se trouve que dans la sèche et aride chronique de Prosper Cyro, qui, sous tous les rapports, a une importance moindre que celle de Grégoire de Tours. Se fondant, et plus logiquement que les détracteurs d'Eustache de St.-Pierre, sur le silence du père de notre histoire, les auteurs modernes ont refusé à Pharamond, jusqu'à ces derniers temps, la gloire de commencer la chaîne glorieuse de nos rois. Il y avait raison jusqu'à un certain point. Qu'est-il arrivé cependant? Un savant français a découvert, dans un tumulus gaulois, des pièces de monnaie, des médailles à l'effigie de Pharamond, et est venu ainsi, preuves en main, déconcerter la critique. Ici, au contraire, l'historien principal de cette période, est Froissard, et l'on vient sans façon, après quatre siècles, contester l'autorité de Froissard! Ceci est inadmissible.

M. Aug. Le Beau a démontré de la manière la plus lumineuse, et avec la logique la plus serrée et la plus concluante, que ceux-là seuls falsifient l'histoire, qui rangent au nombre des fables l'héroïque dévouement d'Eustache. Il est donc bien vrai qu'il y a certains écrivains qui se plaisent à retrancher des annales de l'humanité tout ce qui peut l'élever et l'honorer, et qui, égarés par les pentes funestes de leur esprit, contestent à leur pays les grands modèles de courage et de vertu. Craindrait-on par hasard que l'exemple n'en fût contagieux?

Nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs l'analyse de l'excellente dissertation de M. Aug. Le Beau: elle examine toutes les opinions, les reproduit toutes, en discute consciencieusement la valeur, et lève victorieusement toutes les objections de la critique. C'est un beau travail, digne de figurer dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Personne mieux que M. Aug. Le Beau ne pouvait affermir sur son piédestal le héros calaisien du XIVe siècle: *Si Pergama dextrâ defendi possent.*»

Le premier journal, le plus imposant organe du département du Nord, *l'Écho du Nord*, de Lille, s'exprime ainsi dans son numéro du 23 octobre 1841; on va voir que son consciencieux collaborateur s'est laissé convertir par la force

des preuves et de l'argumentation, comme l'a déjà été M. le baron Walkenaër lui-même, après avoir pris connaissance du travail de M. Aug. Le Beau :

...... Le travail le plus intéressant que renferme le volume que nous avons sous les yeux est une *Dissertation sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons au siége de Calais*, en 1347, par M. Aug. Le Beau, avocat à Avesnes.

La Société d'Agriculture de Calais avait à cœur de faire restituer aux six héros calaisiens (et c'était une noble tâche) une gloire dont ils avaient joui pendant long-temps sans conteste, mais dont on avait fini par vouloir les déshériter. Les personnes qui s'occupent d'histoire savent en effet qu'après que ces six héros calaisiens eurent été pendant plus de quatre cents ans honorés d'une sorte de culte, la critique, s'armant du doute, est venue attaquer ces objets de la vénération générale. Le récit de Froissard, car c'est Froissard, historien contemporain, qui est entré dans les plus grands détails sur le siége de Calais et qui a raconté de la manière la plus explicite le beau dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons; le récit de Froissard, disons-nous, a été attaqué successivement par plusieurs écrivains. Larrey, Hume, Voltaire ont émis tour-à-tour des doutes auxquels M. de Brequigny, en dernier lieu, a cherché à donner de la consistance et en quelque sorte la sanction de son titre d'académicien. Puis il est arrivé qu'en 1835 la Société des Antiquaires de la Morinie ayant mis au concours la discussion de ce point historique, le prix fut décerné précisément à un Mémoire dont l'auteur s'était décidé pour le doute et presque pour la négative. Voilà donc les antécédens contre lesquels M. Aug. Le Beau avait à lutter; voilà les autorités contre lesquelles il avait à s'inscrire en faux. Nous ne le suivrons pas dans la savante Dissertation à laquelle il s'est livré pour arriver à ce but; nous aurions beaucoup trop à faire, et le terrain qui nous est accordé pour ce compte-rendu n'y suffirait point. Nous dirons seulement qu'après l'avoir lue, l'impression qui nous est restée est celle que fait éprouver toute œuvre longuement et consciencieusement élaborée, toute discussion lumineuse arrivant à une conclusion parfaitement justifiée par les prémisses. Nous avouerons que jusqu'ici nous n'avions pas fait une étude spéciale de la question dont il s'agit; nous restions dans un doute philosophique à l'égard

de l'événement historique qui en est l'objet, tout en ressentant le vif désir qu'une solution affirmative fût donnée au problème; maintenant nous ne croyons plus que le doute nous soit permis, et l'éloquent plaidoyer dont nous avons pris connaissance nous a définitivement convaincu.

Dans sa séance solennelle du 24 août 1839, la Société a décerné la médaille d'or de 200 fr. à M. Le Beau. Elle a décidé, en outre, que l'ouvrage couronné serait publié et inséré dans ses Mémoires. Cette double récompense ne pouvait être mieux méritée; nous doutons qu'il y ait beaucoup de concours où les juges aient à s'occuper de l'examen de travaux de cette importance.

La Dissertation de M. Le Beau, qui, avec les pièces justificatives dont elle est suivie, n'a pas moins de deux cents pages, et de pages remplies avec une conscience typographique qui ferait honte à nos modernes éditeurs de romans et de poésies, occupe la moitié du volume publié par la Société d'Agriculture de Calais.

Le Libéral du Nord, journal de Douai, dans l'un de ses numéros de juin 1842, reconnaît aussi que Bréquigny est complètement réfuté, que le doute n'est plus possible:

.... Finissons par ce qu'il y a de plus saillant dans le recueil, par la Dissertation couronnée. Le premier concours a produit un fort bel ouvrage. M. Auguste Le Beau, d'Avesnes, a décidément tranché la question litigieuse du *Dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons*. Grâce à des recherches minutieuses et en s'armant d'une critique pénétrante, M. Le Beau a pu réfuter Bréquigny, cet académicien qui souleva des doutes sur l'acte héroïque de 1347, quelques années après la tragédie de Dubelloy, et quand toute les garnisons du royaume frémissaient encore d'enthousiasme. Calais doit se féliciter d'avoir fait dissiper les nuages qui obscurcissaient la gloire si pure de son meilleur citoyen.

M. Jean De Rheims, le savant auteur de l'*Histoire de St.-Omer*, le plus spirituel, le plus incisif et le plus fécond des rédacteurs du *Mémorial Artésien*, journal de St.-Omer, tient le langage suivant sur le travail de M. Aug. Le Beau, opposé à celui de M. Clovis-Bolard:

.... Ensuite c'est une *Dissertation sur le dévouement d'Eustache*

de St.-Pierre et de ses compagnons au siège de Calais, en 1347.

On se rappelle que, peu de temps après que la Société des Antiquaires de la Morinie eut récompensé dans le Mémoire de M. Bolart une composition d'écolier, la Société des Sciences de Calais mit au concours le *Dévouement d'Eustache de St.-Pierre.* Le sujet est beau, grandiose! Il a été traité par une plume élégante et facile; la médaille fut décernée à M. Auguste Le Beau, avocat à Avesnes.

Le travail de M. A. Le Beau est, sans contredit, une œuvre de science et de vaste érudition; nous ne suivrons pas l'auteur dans ses profondes propositions historiques, toujours entourées de corollaires puissans; l'idée que nous donnerions de la Dissertation de M. A. Le Beau ne pourrait que rester au-dessous du mérite réel de cet ouvrage. Il était impossible, nous le pensons, de mieux traiter la double question d'histoire et de nationalité mise au concours par la Société des Sciences de Calais. Nous ne ferons qu'un reproche à M. A. Le Beau, c'est d'avoir honoré d'une réfutation sérieuse le Mémoire de M. Bolart, qui, en cherchant à arracher à Calais son plus beau titre de gloire, n'a fait que s'arroger le privilège que La Fontaine accorde à la mouche: De goûter la première au bœuf immolé à Jupiter et de se planter sur la tête des rois.

M. le docteur H. Gœdorp, savant distingué non moins que modeste, a déposé, dans le *Journal de Calais* du 20 octobre 1841, ses impressions sur la question et le mérite de l'œuvre:

..... L'histoire du siége de Calais est une des plus belles pages de l'histoire de cette ville; l'héroïsme de la garnison et de la population pendant un siége long et meurtrier, l'action généreuse des citoyens qui s'offrirent en victimes pour apaiser le courroux d'un vainqueur si peu digne d'apprécier ce noble courage, sont des titres de gloire dont une cité ne doit pas se laisser déshériter, si elle veut entretenir au cœur de ses enfans l'amour de la patrie, ce puissant mobile des grandes actions. Des historiens anglais ont passé sous silence ou contesté un trait qui fait peu d'honneur à un de leurs rois, et des écrivais français ont trouvé dans cette circonstance une raison suffisante pour douter de la véracité du récit de Froissard. En mettant cette question au concours, la

Société d'Agriculture a bien mérité des Calaisiens; elle a mis désormais à l'abri de toute attaque la gloire d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons. Le mémoire couronné doit être déposé dans les archives de la ville, comme un titre inattaquable qu'on peut opposer à tous les esprits sceptiques qui ont révoqué en doute ce beau trait de l'histoire de Calais. Il suffit en effet de lire l'ouvrage dont je parle, pour se convaincre qu'il ne peut exister de doute sur la véracité de Froissard. L'auteur, M. Auguste Lebeau, s'est livré à de longues et patientes recherches : (1) aussi son livre ne laisse rien à désirer ; le témoignage des divers historiens est apprécié avec une impartialité et une raison vraiment remarquables ; les preuves s'accumulent et s'enchaînent d'une manière irrésistible : la conviction la plus entière ne peut manquer de naître à la lecture de ce mémoire. Remercions donc l'auteur de cet heureux travail : il a fait tout à la fois un bon ouvrage et une bonne action.

L'un de nos plus notables savans du département du Nord, M. Arthur Dinaux, membre de la Société royale des Antiquaires de France et l'un des rédacteurs en chef des *Archives historiques et littéraires du Nord de la France*, s'exprime comme il suit, dans ce recueil d'une imposante valeur scientifique (tome III, nouv. série, page 563), sur le vigoureux et profond plaidoyer de M. Aug. Le Beau en faveur d'Eustache de St.-Pierre :

« Il y a peu d'années, un de ces écrivains sceptiques qui, aussi dangereusement extrêmes dans leur incrédulité que ceux qui croient tout, chercha à déshériter la France de son plus beau trait d'histoire, en prouvant que le dévouement des citoyens de Calais, et surtout d'Eustache de St.-Pierre, n'avait pas existé. Il mit, il faut le dire, une grande érudition à soutenir cette thèse anti-française, et parvint à se faire écouter et lire par plusieurs personnes entraînées de prime-abord par des argumens spécieux.

(1) L'auteur a réuni la plupart de ses matériaux à Londres, en Belgique et à Paris, où il a dépensé beaucoup de temps dans l'intérêt de son œuvre ; les notes qui accompagnent la Dissertation annoncent que ses recherches n'ont pas été infructueuses ; elles contiennent plus d'un document inédit et curieux qui intéresse spécialement Calais.

Il appartenait à la société littéraire de la ville de Calais de réhabiliter son plus grand citoyen, et de le faire dignement et noblement : c'est ce qui a eu lieu. Dans sa séance du 24 août 1839, elle couronna un Mémoire fort de faits et de preuves, dû à la plume de M. *Auguste Le Beau*, avocat à Avesnes, qui alla chercher jusqu'en Angleterre des pièces justificatives en faveur du beau trait d'histoire qui honore Calais et la France entière. Les doutes historiques soulevés par de Bréquigny et relevés par l'un des lauréats de la Société des Antiquaires de la Morinie, sont à jamais rejetés au rang des erreurs, et la Dissertation de M. A. Le Beau, qui occupe les deux tiers du volume que nous annonçons, est le document qui servira de guide à tous ceux qui voudront faire l'histoire de cette époque. »

On le voit, M. Arthur Dinaux n'hésite pas à proclamer, après avoir lu le Mémoire de M. Aug. Le Beau, que les doutes de Bréquigny et de leur malencontreux partisan, M. Clovis-Bolard, sont *à jamais rejetés au rang des erreurs.* Les dernières paroles du docte érudit de Valenciennes ont dû surtout faire plaisir à M. Aug. Le Beau ; car elles sont une juste et éclatante appréciation de son œuvre.

Un jeune écrivain, aux idées généreuses et élevées, aussi consciencieux qu'érudit, M. Nestor Dequen, qui a habité long-temps Calais et qui tiendrait un rang distingué dans la littérature, si la carrière administrative où il est entré n'absorbait presque tout son temps, formule ainsi son opinion sur l'œuvre de M. Aug. Le Beau ; et cette opinion a d'autant plus de valeur, que c'est à une lettre particulière qu'elle a été confiée, qu'elle est tombée de la plume franche et dégagée de ces considérations personnelles, de ces précautions oratoires qu'on se croit obligé de garder dans un article destiné à la publicité :

« ....Calaisien jadis, Français toujours, et de plus, ami de la bonne et solide littérature, avec quel plaisir j'ai examiné dans toutes ses parties le beau monument que M. Aug. Le Beau a, d'une main patiente et ferme, élevé à la mémoire des six héros calaisiens ! J'ai admiré la solidité des matériaux dont il se compose, depuis sa large base jusqu'à son faîte glorieux ! C'est

beaucoup plus qu'il n'en fallait pour avoir raison du mince opuscule de M. Clovis-Bolard; mais M. Aug. Le Beau a parfaitement compris que, pour entrer dans la lice, il fallait y entrer sérieusement, dignement, armé de toutes pièces, et, après avoir sans effort et incidemment passé sur le corps du jeune imprudent, balayer tous les autres adversaires de la cause embrassée; et pour cela poursuivre le sophisme dans les sentiers tortueux qu'il affectionne, le relancer dans ses derniers retranchemens, extirper le doute dans ses racines, le tarir dans sa source en faisant rayonner dessus la chaude lumière de la vérité, enfin rester seul et à toujours maître du terrain! M. Aug. Le Beau n'a point faibli à cette grande tâche; la balance que tient la postérité impartiale restera éternellement penchée du côté où il a jeté son épée; et en faisant entendre ce noble cri: *Honneur et patrie!* il a prononcé le dernier mot de la discussion. »

Nous espérons bien que ceux qui liront sans prévention aveugle, avec bonne-foi et le sincère désir de s'éclairer, la Dissertation sur Eustache de St.-Pierre, diront comme M. Dequen, dans son style nerveux et concis, que M. Aug. Le Beau a prononcé le dernier mot de la discussion.

M. Antony Thouret, auteur de *Toussaint le Mulâtre*, de *l'Enfant de Dieu*, du *Roi des Fenelles*, et d'autres ouvrages écrits avec le talent d'un écrivain distingué, l'imagination d'un poëte et l'âme d'un croyant, n'a pu se dispenser de son côté, après avoir lu le travail du lauréat de la Société des Sciences et Arts de Calais, de résumer ainsi l'impression que sa lecture lui avait laissée :

»....Je considère comme une œuvre de grand mérite la Dissertation sur Eustache de St.-Pierre; je partage toutes les opinions de l'auteur, taillé pour devenir un historien précieux, par la clarté et la simplicité du style, par la justesse et la profondeur des réflexions et par la patience inépuisable du labeur. »

L'Écho de la Frontière, journal publié à Valenciennes, a joint aussi sa voix à ce concert unanime en faveur de l'œuvre de M. Aug. Le Beau; nous lisons les lignes suivantes dans son n° du 18 novembre 1842 :

..... Les Mémoires de la société scientifique de Calais, qui viennent de paraître, contiennent une Dissertation sur le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons au siége de Calais, en 1347, par M. Aug. Le Beau, avocat, membre de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. Cette Dissertation qui, avec des pièces justificatives, contient plus de 200 pages d'un texte fin et serré, est extrêmement remarquable. Elle restitue à notre pays, d'une manière désormais inattaquable, un des plus beaux traits de l'histoire de France, qu'un scepticisme peu national voulait naguère nous enlever. M. Aug. Le Beau prend ses preuves à bonne source, en France, en Angleterre, partout; et il arrive toujours les mains pleines de justifications convaincantes pour appuyer le fait historique qui fait tant d'honneur aux bourgeois de Calais. L'œuvre de M. Auguste Le Beau lui a valu une médaille d'or de 200 francs de la part de la société de Calais et la première place dans le volume de 1841 des Mémoires de cette société. Ce n'est qu'une justice rendue au travail très-complet et très-consciencieux de M. Aug. Le Beau, qui s'annonce comme marchant sur les traces du laborieux et érudit président dont il porte le nom.

L'Observateur de l'arrondissement d'Avesnes, journal de la ville natale de M. Aug. Le Beau, ne pouvait rester indifférent au beau succès du lauréat de la société savante de Calais; aussi ses nos des 1er septembre 1839, 4 novembre 1841 et 29 mai 1842 s'expriment ainsi, au sujet du savant archéologue avesnois :

.... La Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais avait proposé, comme sujet d'un concours pour la partie littéraire et d'histoire, le célèbre dévouement des six héros calaisiens au siége de 1347. Il s'agissait principalement de combattre les doutes élevés sur ce beau trait par M. de Bréquigny, membre de l'Académie des Inscriptions. Nous insérons avec plaisir dans notre journal un événement qui intéresse l'honneur de notre ville, puisqu'il concerne un de nos habitans, proclamé lauréat au milieu de l'assemblée solennelle d'une société scientifique. Dans sa séance publique du 24 août, la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais, réunie au grand salon de l'hôtel-de-ville, a distribué, en présence d'une foule nombreuse,

des récompenses aux auteurs des Mémoires relatifs aux questions mises aux concours et jugés dignes d'être couronnés. M. Aug. Le Beau, avocat à Avesnes, auteur du Mémoire ayant pour épigraphe : *Honneur et patrie*, a mérité d'être proclamé lauréat ; en conséquence, la médaille d'or de 200 francs lui a été décernée, comme prix de la meilleure dissertation. Ce Mémoire, selon le dire de ceux qui ont été à même de pouvoir le juger, est réellement remarquable pour le travail, pour les études approfondies, les connaissances, les longues et patientes recherches qu'il a exigées. La commission d'examen, reconnaissant à l'unanimité le mérite de cette production savante, a dit que c'était un véritable et digne monument historique élevé à la plus belle gloire locale de Calais. On a cité surtout l'excellent morceau du critique écrit sur les historiens anglais La More, Knighton et Avesbury, ainsi que des aperçus neufs et de judicieuses observations sur les contemporains du XIVe siècle. Cette Dissertation, fort étendue, renferme de précieux documens : l'auteur a su y répandre de l'intérêt et éviter l'aridité souvent inhérente à ces sortes d'ouvrages de discussion. On ne peut qu'applaudir à ce Mémoire : la statue d'Eustache de St.-Pierre a été replacée d'une manière indestructible sur son socle, un moment ébranlé par les hardis sophismes de M. de Bréquigny et des partisans de son opinion.

....On se rappelle que le 15 septembre 1839, M. le maire d'Avesnes, en présence du conseil municipal assemblé à cet effet et devant un nombreux public, à remis solennellement à M. Aug. Le Beau, avocat, une médaille d'or qu'il avait remportée dans un concours historique ouvert à Calais. Nous sommes aujourd'hui à même de pouvoir juger l'œuvre couronnée de notre compatriote, que la presse vient de révéler au public, et qui depuis quelques jours occupe l'attention des feuilles littéraires de l'Artois, dont les comptes-rendus s'accordent à louer le Mémoire en question comme une *œuvre remarquable à tous égards*. Nous revendiquons ici nous-mêmes pour notre ville les honneurs accordés à l'ouvrage de notre concitoyen. En attendant que le travail de M. Aug. Le Beau soit jugé par quelque autre de ses compatriotes plus compétent que nous, ou par les membres de la Société Archéologique d'Avesnes, nous reproduisons ici avec plaisir, par extraits, l'opinion de divers journaux de l'Artois sur cette Dissertation historique généralement accueillie avec distinction et faveur...

...Les deux journaux qui existent à Calais font aussi le plus grand

éloge de l'ouvrage de M. Aug. Le Beau. Le suffrage favorable de la presse calaisienne et des littérateurs de l'endroit sur le travail du défenseur de l'antique gloire de leur cité, eût pu paraître le résultat d'un entraînement tout naturel. Nous avons mieux aimé citer l'opinion des littérateurs de l'Artois qui, étrangers à la ville de Calais, étaient désintéressés dans la question et aptes ainsi à la juger froidement et d'une manière sûre. Nous pensons que nos concitoyens, appréciant aussi eux-mêmes toute la valeur de ce travail, applaudiront, comme nos voisins de l'Artois, à une œuvre dont nous sommes heureux, puisque c'est une production d'Avesnes et que l'auteur est un des habitans de notre ville.

....Nous avons signalé déjà les éloges donnés par toutes les feuilles littéraires de l'Artois à l'œuvre remarquable de M. Aug. Le Beau sur le siége de Calais en 1347, œuvre écrite pour repousser les attaques et les doutes de M. de Bréquigny, membre de l'Académie des inscriptions. Depuis, le succès de cette production historique s'étendant plus loin, est sorti des limites de la province et a mérité d'attirer l'attention de quelques-uns de nos plus illustres écrivains. *Le Progrès,* journal d'Arras, toujours empressé d'enregistrer ce qui peut intéresser le département du Pas-de-Calais, vient de publier deux lettres écrites à la Société d'Agriculture, des Sciences et Arts de Calais par MM. de Châteaubriand et Augustin Thierry. Les paroles de pareils hommes offrent de l'intérêt et doivent être recueillies avec un soin respectueux, ici surtout qu'elles s'adressent directement à l'œuvre d'un Avenois..

La Société d'Agriculture de Calais, après avoir fait remettre solennellement à M. Aug. Le Beau la médaille d'or qu'il avait si bien méritée, et lui avoir adressé depuis un exemplaire richement relié de sa Dissertation, ne s'est pas encore pensée quitte à son égard. Ainsi elle a cru de son devoir d'appeler l'attention du conseil municipal de Calais sur le travail qu'elle avait couronné, pour qu'il ait à son tour à témoigner officiellement de son estime et de sa reconnaissance pour l'œuvre si éminemment calaisienne de M. Aug. Le Beau. Le conseil municipal de Calais, à sa séance du 22 août 1842, s'est occupé de l'objet dont l'avait saisi la Société d'Agriculture; voici le compte-rendu de cette séance, que nous trouvons dans le *Journal de Calais* du 14 septembre

1842, et qui a été pris dans le registre aux délibérations du conseil :

....M. le maire a donné lecture d'une lettre qui lui a été écrite le 13 du mois par la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais, à l'effet d'appeler l'attention du conseil sur la Dissertation dans laquelle M. Aug. Le Beau démontre pour jamais la vérité, contestée par quelques sceptiques, du dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons. Il propose d'adresser au nom du conseil des remerciemens à M. Aug. Le Beau pour son travail historique, qui démontre la véracité du récit que fait Froissard du siége de Calais en 1347.

Un conseiller a fait observer que M. Aug. Le Beau avait concouru à la solution d'une question mise au concours par la Société d'Agriculture de Calais ; que son ouvrage ayant été jugé mériter le prix, il a obtenu la récompense de ses travaux. Il a reconnu que cet ouvrage était très-intéressant ; mais il n'a point pensé que le conseil dût adresser des remercîmens à l'auteur.

Cette observation n'a été appuyée que par un seul membre. Un autre conseiller a rappelé la circonstance qui avait donné lieu à la mise au concours de la question historique du dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons. Déjà cette question avait été soulevée par une société savante de St.-Omer, et on sait que le prix fut décerné à l'auteur d'un ouvrage qui niait l'existence du dévouement d'Eustache de St.-Pierre. Il ne s'agit pas ici, a ajouté le conseiller, d'un ouvrage indifférent pour la ville, puisque M. Aug. Le Beau a démontré toute l'exactitude du récit de Froissard, toute l'authenticité d'une action qui intéresse et honore à un si haut point la ville de Calais. L'auteur a été au-delà même de ce qu'on pouvait espérer : il a dû faire de longues et minutieuses recherches, et son ouvrage est justement apprécié dans le monde savant : la ville lui doit donc un témoignage de reconnaissance.

M. le maire a ajouté que sa proposition répondait aux convenances, et que le conseil pouvait, tout en se renfermant dans la légalité, adresser des remercîmens à M. Aug. Le Beau.

Le conseil consulté a adopté la proposition de M. le maire, à l'unanimité, moins une voix.

Conformément à cette délibération, M. le maire de Calais a écrit la lettre suivante à M. Aug. Le Beau :

« Calais, 8 septembre 1842.

» Monsieur,

» Dans la session d'août dernier, j'ai appelé l'attention du » conseil municipal sur le mérite du Mémoire qui a remporté » le prix, en répondant à la question proposée par la Société » d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais, sur » le dévouement d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons.

» Vous avez, monsieur, par d'immenses recherches et un tra- » vail opiniâtre, rétabli la véracité du récit de Froissard sur le » siége de Calais, en 1347; vous avez complètement démontré » l'erreur dans laquelle est tombé l'écrivain qui a obtenu, à Saint- » Omer, un prix pour avoir cherché à prouver la non-existence » des six héros de Calais.

» Je suis heureux, monsieur, de pouvoir aujourd'hui, au nom » du conseil municipal et de tous mes concitoyens, vous offrir les » remercîmens que mérite cette œuvre monumentale, et qui a » été couronnée d'un succès signalé.

» Il est beau, monsieur, de consacrer son talent et le fruit de » ses études à reproduire, avec le sentiment d'une profonde » conviction, un acte de patriotisme que la jalousie seule a pu » vouloir dénigrer.

» Les Calaisiens conserveront un souvenir ineffaçable d'un des » plus fermes défenseurs de la gloire de leurs ancêtres.

» LEGROS-DEVOT. »

Certes, cette lettre est fort honorable pour celui qui en est l'objet, et elle équivaut aux lettres honorifiques de citoyens de Calais que nos anciens officiers municipaux délivraient solennellement, le 6 mars 1765, à De Belloy, pour sa tragédie du siége de Calais; le 3 janvier 1790, au graveur Ancelin, pour sa gravure *encadrée* du dévouement d'Eustache de St.-Pierre, d'après le tableau du peintre Berthélemy, et encore à M. Poncet de Lagrange, auteur de divers ouvrages de droit et d'histoire, dont il avait probablement fait don à notre ville, et dont l'un, l'*Histoire générale des descentes faites, tant en Angleterre qu'en France, depuis Jules-César*, se rattache aux annales calaisiennes.

Alors pas une seule voix, par une inopportune raison,

d'inapplicable légalité, ne venait contrarier l'unanimité des délibérations ; elles étaient prises en quelque sorte par acclamation, avec une chaleur d'âme et une générosité de cœur qui annonçaient toute la reconnaissance de nos pères pour les étrangers dont les travaux pouvaient ajouter au renom ou à la gloire de Calais. En outre, les lettres d'honneur ainsi votées étaient accompagnées de riches et dignes rémunérations qui leur donnaient encore plus de consistance et de relief. Une voix s'était élevée dans *l'Industriel Calaisien*, celle de M. H. De Rheims, qui, sachant apprécier ce que coûtent de temps, de peine et de fatigues de sérieux travaux historiques, avait proclamé, en présence du dispendieux, immense et inappréciable labeur de M. Aug. Le Beau, l'insuffisance de la récompense décernée par la Société d'Agriculture, et réclamé, comme chose due, une récompense civique complémentaire, mais en vain. Est-ce que nos officiers municipaux du XIX[e] siècle seraient devenus plus froids, plus positifs, plus indifférens que leurs prédécesseurs de la fin du siècle dernier? ou se seraient-ils laissé aller secrètement à des considérations en dehors du mérite de l'œuvre? Nous ne voulons pas le croire; et d'ailleurs, ils confessent hautement et de la manière la plus complète la grandeur du service rendu tout à la fois à l'histoire locale et nationale; la plume savante et patriotique de M. Aug. Le Beau ne lui a-t-elle pas restitué à jamais sa plus belle et plus mémorable page, jusqu'alors contestée par les exigences du scepticisme, parce qu'on n'avait pu encore leur opposer l'absolu d'une rigoureuse et victorieuse démonstration (1)?

(1) C'est le lieu de donner l'extrait de deux lettres écrites à deux époques différentes et qui répondent parfaitement à nos impressions actuelles, où il ne se mêle, qu'on en soit bien convaincu, ni exagération, ni humeur ; car elles ne sont éveillées que par un sentiment de justice et de regret jailli de notre conscience.

« .... De Belloy n'avait pas travaillé pour Calais, dit l'auteur de la première lettre ; cependant les registres municipaux de 1765 témoignent des honneurs *extraordinaires* que le conseil de la ville crut devoir rendre à

Nous eussions voulu pouvoir publier la réponse faite par M. Aug. Le Beau à la lettre officielle de M. le maire de Calais ; mais cette réponse s'est trouvée égarée aux archives de la ville, et jusqu'à présent, on n'a pu la retrouver ; et comme son auteur n'en a pas conservé de copie, nous sommes obligés de laisser de côté ce document, qui rentrait parfaitement dans notre cadre actuel. Nous le regrettons ; car la réponse de M. Aug. Le Beau était remarquable de ton, de fermeté, de désintéressement, et d'une ardeur scientifique stimulée encore par le caractère national du sujet qui l'avait inspiré. « Ce n'est pas une question d'amour-propre, l'espoir d'un succès et d'une médaille d'or qui m'ont engagé à prendre part au concours ouvert par votre Société d'Agriculture de Calais, disait-il en résumé, mais seulement la pensée de faire une œuvre utile à mon pays, à notre

l'auteur d'une tragédie maintenant oubliée et qui n'aura plus les honneurs de la scène, tandis que les Mémoires académiques de M. de Bréquigny ont survécu jusqu'en 1839. Je dis *survécu jusqu'en* 1839, et ce n'est pas trop dire, car depuis cette époque, leur effet n'existe plus : *Ils sont réfutés pour jamais*, écrit à votre société M. Aug. Thierry, et l'opinion d'un tel juge est sans appel. L'autorité d'un tel arrêt a été confirmée encore, s'il est possible, par M. de Châteaubriand et d'autres grands écrivains, ainsi que par les organes de la presse des deux départemens du Nord et du Pas-de-Calais. Après cela, lorsque les circonstances sont plus favorables, quand il s'agit d'un travail entrepris pour Calais et dans son intérêt particulier, la municipalité calaisienne de 1842 voudrait-elle, pourrait-elle montrer moins de générosité civique que la municipalité de 1765, après deux grandes révolutions opérées pour relever le peuple, lui rendre ses droits et le sentiment de sa dignité, comme celui de sa force ? Votre conseil le décidera bientôt...? »

« .... C'est-là sans doute une lettre honorable, dit le second correspondant, en parlant de la lettre de M. le maire de Calais à M. Aug. Le Beau ; mais une lettre pareille, expression de la reconnaissance d'une ville, ne pouvait avoir pour enveloppe qu'un don quelconque. En 1765, la municipalité calaisienne envoya bien, dans une boîte d'or, des lettres de félicitation à De Belloy pour sa froide tragédie. Qui doit cependant l'emporter dans la balance, ou une pâle œuvre d'imagination qui ne prouve rien contre les doutes des critiques, ou une œuvre d'histoire consciencieuse qui, de votre aveu, démontre l'erreur et rétablit la vérité, c'est-à-dire la plus belle gloire dont votre ville puisse s'enorgueillir...? »

France, et plus particulièrement à Calais (1) : voilà ce qui m'a animé, soutenu dans mes veilles, dans mes longues et laborieuses recherches ! »

M. A.-F. Dufaitelle, cet archéologue si estimé et si savant, qui a le premier reconnu, comme l'un des juges du concours, toute la valeur, toute la portée de l'œuvre de M. Aug. Le Beau, s'était arrêté, pour cette œuvre, à la pensée d'une sorte de récompense que nous recommandons à l'esprit de reconnaissance et de civisme de nos concitoyens ; car une semblable récompense rendrait service à Calais, en même temps qu'elle serait selon le cœur de l'auteur de la Dissertation ; elle lui donnerait en effet l'occasion de revoir son œuvre avec l'affection qu'il lui porte, d'y ajouter peut-être et d'en faire un monument plus parfait encore, si c'est possible. Il s'agirait simplement de faire une seconde édition de la Dissertation, qui se trouverait ainsi dégagée des Mémoires de la Société, et deviendrait une œuvre à part d'un plus grand prix pour la ville et pour les bibliothèques des savans. Qu'une souscription soit ouverte à cet effet, soit sous le patronage de l'administration municipale, à laquelle nous voudrions voir prendre l'initiative, soit sous celui de notre Société d'Agriculture, et le but si éminemment calaisien sera bientôt atteint : Calais aura un monument de plus de la gloire de son passé et du culte qu'il a conservé pour cette gloire, dont il doit se montrer si jaloux et si fier.

Mais il est temps de conclure, en rentrant plus intimement dans notre sujet, en revenant à notre premier point de vue, à notre point de départ.

Les diverses sociétés savantes désignées par M. H. Piers

(1) « Pour moi, qui à plus d'un titre dois m'intéresser à la gloire de Calais, dit l'auteur de la Dissertation (page 181 des Mémoires de la Société, année 1839-40), qui suis attaché à cette ville, non seulement par le cœur, comme Français, mais encore par des liens de famille, quatre années n'ont pu affaiblir les sentimens qui m'animèrent, quand je passai alors le seuil sacré de la demeure du héros calaisien. »

vont être interrogées officiellement et de la manière la plus précise par leur sœur de Calais, sur la véracité du récit de Froissard, quant au dévouement d'Eustache de St.-Pierre, et sur la valeur des démonstrations que M. Aug. Le Beau a entassées dans sa dissertation à l'appui, avec une science à la fois si patiente, si habile et si profonde. Et quand les hommes qui composent ces sociétés, après avoir lu ou relu l'œuvre du lauréat de notre société calaisienne avec l'attention religieuse de juges instruits et impartiaux, après avoir pesé tous ces grands noms, toutes ces autorités dans la science historique, qui sont déjà venus témoigner si fermement et si haut en faveur de cette œuvre et de son héros inspirateur(1); quand ces hommes devront prononcer leur verdict, ils diront sans doute, la main sur le cœur et la conscience, avec la sûreté de juges éclairés et convaincus, avec la joie de bons citoyens: « Oui, l'admirable et immortel dévouement d'Eustache de St.-Pierre nous est démontré; Calais a le droit de s'enorgueillir de la gloire de son grand citoyen du XIVe siècle, et de la revendiquer pour son honneur et celui de la France.... *Lux facta est !* »

(1) Nous venons d'apprendre qu'au tome V, page 366 des *Manuscrits Français*, par M. Paulin-Paris, membre de l'Académie des Inscriptions, comme son sceptique prédécesseur de Bréquigny, ce savant cite « *la précieuse et patriotique Dissertation de M. Aug. Le Beau sur le dévouement d'Eustache de Saint-Pierre* ; » qu'il y renvoie et vante cet ouvrage comme « *donnant de très-bonnes indications.* » M. Paulin-Paris a donc tenu la promesse qu'il faisait dans sa lettre. (Voir plus haut, page 251.)

M. Martial Delpit, littérateur distingué et collaborateur de M. Augustin Thierry, a aussi fait un grand éloge du travail de M. Aug. Le Beau, qui apprenait de lui sa nomination de membre correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. M. Aug. Le Beau devait certainement cette nomination bien méritée à son beau travail, qui recevait ainsi une récompense et une sanction nouvelles.

Dans son *Mémorial historique et archéologique du département du Pas-de-Calais* (2 volumes in-8°, 1842), M. Harbaville, président de la Société Royale d'Arras, membre des sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Picardie, etc., adopte vivement la véracité du récit que Froissard fait du siége de Calais et du dévouement d'Eustache de St.-Pierre; il ajoute que

ce récit est sublime dans sa simplicité, et il renvoie aux Mémoires de la Société d'Agriculture de Calais (année 1839-40), c'est-à-dire à la Dissertation de M. Aug. Le Beau.

Nul doute que la Société des Antiquaires de Picardie ne se range parmi les défenseurs de la cause calaisienne; car M. P. Roger, l'un de ses membres les plus notables, auteur des *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois* (2 volumes in-8°, 1843), de *Noblesse et Chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*, a écrit les lignes suivantes dans son dernier ouvrage, intitulé *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois* (1 volume grand in-8°, 1844). Après avoir résumé le récit de Froissard et combattu en substance les doutes émis à l'égard de son authenticité, en ce qui a rapport au siége de Calais et au dévouement d'Eustache de St.-Pierre, il termine ainsi :

« L'éclaircissement de ce point historique fut mis au concours en 1835 par la Société des Antiquaires de la Morinie; le Mémoire de M. Clovis-Bolard, qu'elle couronna, continuait le système de Bréquigny, appuyé par des recherches qui témoignent d'une érudition réelle. Une réfutation de ce Mémoire ne pouvait toutefois se faire attendre. Celle qu'a publiée, il y a quatre ans, la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais nous paraît de nature à dissiper tous les doutes. L'auteur, M. Aug. Le Beau, examine et compare tous les textes; il en discute la valeur et appuie ses assertions sur un grand nombre de pièces justificatives peu connues jusqu'à ce jour. Ce travail, très-remarquable en tous points, se termine par l'énumération des manuscrits et des historiens qui n'ont point mis en doute la véracité du récit de Froissard. »

NOTICE

SUR

M. RAFFENEAU DE LILE,

Inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées,

MEMBRE DU CONSEIL-GÉNÉRAL DU PAS-DE-CALAIS ET MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE CALAIS,

Par M. ERN. LE BEAU, Avocat(1).

Encore un défenseur éminent, un ardent ami de Calais de moins! Il y a un an, c'était M. H.-C. Emmery qui succombait en donnant ses dernières pensées à sa ville natale; cette année, c'est M. Raffeneau de Lile, dont une mort imprévue arrête tout-à-coup l'influente coopération qu'il avait déjà commencé de prendre dans la défense du système de chemin de fer soutenu par Calais. M. Raffeneau voulait finir comme il avait commencé avec notre ville, par des services marquans. Pour pouvoir les rendre, il avait alors sa double qualité d'inspecteur-général au corps royal des

(1) C'est à M. Néhou, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées à la résidence de Calais et ami particulier de M. Raffeneau, que nous devons presque tous les renseignemens de cette notice.

ponts-et-chaussées et de membre du conseil-général du Pas-de-Calais: il devait l'une à son grand et incontestable mérite, à ses beaux travaux d'ingénieur; il devait l'autre à la reconnaissance de Calais, à laquelle il avait droit à plus d'un titre, comme on en jugera plus loin.

Voici en quelques lignes la vie de cet homme si distingué et si regrettable; on va voir combien elle fut pleine.

M. Adrien Raffeneau de Lile est né à Versailles le 22 octobre 1773, d'une famille noble. Après avoir fait de brillantes et solides études, il entra à l'école des Ponts-et-Chaussées, et de là à l'Ecole Polytechnique, au moment de la fondation de cette belle et démocratique institution (14 frimaire an III), de cette féconde et glorieuse poule aux œufs d'or, comme disait Napoléon.

Il se distingua à l'École Polytechnique, comme précédemment au collége et à l'école des Ponts-et-Chaussées. Le 18 germinal an VI (17 mai 1798), il était nommé au grade d'ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, et bientôt après désigné, sur la demande du général en chef Bonaparte, pour faire partie de la commission scientifique chargée d'aller explorer l'Égypte sur les pas du général et de cette armée républicaine qui lutta de merveilles avec la science.

En pluviôse an VIII, il était promu au grade d'ingénieur-commandant une province, dans la Haute-Égypte; c'est en cette qualité qu'il dressa le plan et le nivellement en long et en travers de la vallée du Nil et qu'il fit exécuter des fouilles. Peu de temps après, au milieu de circonstances pénibles et dangereuses, il faisait la reconnaissance et le plan de la partie du désert située entre le Nil et la mer Rouge. Pendant son séjour en Égypte, il prit aussi plusieurs morceaux de sculpture hiéroglyfique fort remarquables. Aussi le nom de M. Raffeneau se trouve-t-il inscrit au bas de plus d'une belle et utile page du grand ouvrage sur l'Égypte, véritable monument élevé par la science et qui est un des titres de gloire de l'expédition.

Le 25 juin 1803, il etait envoyé à Ostende, qui faisait

alors partie de ce vaste empire français créé par l'épée de Napoléon, et c'est-là qu'il commençait, à vrai dire, sa carrière d'ingénieur. M. Raffeneau y débuta par des travaux qui classent son nom parmi ceux des hommes qui ont le plus illustré le corps royal des ponts-et-chaussées. Ostende était mal protégé contre les envahissemens de la mer par une ancienne digue, et son port ne recevait plus assez d'eau pour la navigation : coup sur coup, M. Raffeneau remplace la vieille digue par une nouvelle, construite d'après un système qui lui appartient, et il fait exécuter une vaste écluse de chasse sur un fond de sable, avec un système de portes que la main d'un enfant met en mouvement; depuis quarante ans, la nouvelle digue résiste, comme un roc inébranlable, aux assauts de la mer, et le port est sauvé de l'ensablement.

Le 1er février 1811, M. Raffeneau était nommé ingénieur en chef à Bruges : ses derniers travaux lui donnaient, certes, des titres à cet avancement. En 1814, l'étoile de Napoléon avait pâli, et M. Raffeneau était obligé de quitter sa résidence; mais il laissait derrière lui, à Bruges, un nouveau bienfait qu'il puisait dans sa science d'ingénieur. Il abandonna aux ingénieurs hollandais le plan d'un ingénieux pont tournant de son invention et d'une application aussi facile qu'utile, et bientôt des ponts tournans *à la Raffeneau de Lile* s'élevaient sur toute la surface de la Belgique. D'immenses marais desséchés autour d'Ostende, les côtes défendues par des épis d'un nouveau genre, une notable amélioration des wattringues déterminée par ses soins, voilà ce qui laissera d'éternelles traces du passage de M. Raffeneau en Belgique.

Il se trouvait, en 1814, dans le département de la Charente-Inférieure, où il dirigeait les travaux de dessèchement des marais de Rochefort et de la vallée de la Boutonne.

En 1816, le gouvernement l'envoyait dans le département de l'Aveyron, privé de suffisans moyens de communication; en trois ou quatre ans, de larges et belles routes s'ouvraient, sous sa direction, à travers le sol difficile de ce pays de montagnes.

Le 1er janvier 1820, il était élevé au grade d'ingénieur en chef de première classe dans l'un des départemens les plus importans de la France, celui du Pas-de-Calais, et il était nommé chevalier de la légion d'honneur : c'était, selon nous, une récompense tardive des beaux états de services de M. Raffeneau. Mais ce si digne ingénieur, nous devons le dire, avait un esprit d'indépendance, de fermeté et de dignité qui n'allait pas aux habitudes serviles de l'époque, et les services les plus éclatans disparaissaient trop souvent en présence de cette considération, qui aurait dû être un motif de plus de confiance et d'éloge, et qui n'était qu'un motif de défiance et de blâme. Ainsi, en 1830, à la suite d'un désaccord fort honorable pour lui avec l'autorité administrative du département, il était obligé de se rendre du Pas-de-Calais dans le département de l'Aisne.

Le 2 octobre 1833, il revenait dans le Pas-de-Calais avec le grade de directeur; M. Raffeneau y était rappelé par le vœu des populations et des corps constitués, à cause de l'importance des services rendus et de ceux qu'on attendait encore de lui, et le gouvernement devait céder devant cette unanime réclamation de l'opinion publique, précieux témoignage de l'estime générale.

C'est à partir de 1828 que M. Raffeneau a acquis ses titres principaux à la reconnaissance de toute cette portion du Pas-de-Calais qu'on appelle le Calaisis. Après avoir amélioré les routes du département, la rivière d'Aa et les canaux du Calaisis, fait exécuter, d'après son projet, le canal d'Aire à la Bassée, il concentra plus spécialement son attention sur la vieille digue de Sangatte et sur le port de Calais.

En 1825, la mer avait entamé la digue de Sangatte, et le bas-pays était menacé de nouveau d'une désastreuse inondation. Les esprits étaient effrayés; le syndicat des digues et dunes lui-même pensait qu'on ne pourrait reconstruire une digue assez solide pour résister à la mer, et il proposait sérieusement de sacrifier presque tout le territoire de Sangatte, en reportant *à la digue Camyn* l'obstacle à opposer aux

eaux. M. Raffeneau résiste aux entraînemens du public, combat l'opinion du syndicat des digues et dunes, et au souvenir de ses travaux d'Ostende, de ce système de digues à la mer qu'il y a mis en application avec tant de succès, il encourt hardiment la responsabilité dont on le menace; la digue de Sangatte est reconstruite d'après ses plans et ses idées, et depuis 1828, cette digue, sans nul travail d'entretien, toujours aussi solide que le premier jour, oppose encore aujourd'hui à la mer une sûre et infranchissable barrière. M. Raffeneau conservait ainsi une énorme superficie de terrain à l'agriculture et il créait un nouveau chef-d'œuvre de l'art.

Boulogne doit à M. Raffeneau les deux jetées dont elle se montre si fière aujourd'hui, et les moyens qui ont préservé jusqu'ici celle de ces jetées située au sud-ouest des dommages qu'y renouvelait à chaque instant l'action de la mer. Et cependant Boulogne a plus d'une fois traité hostilement M. Raffeneau, cédant à cet étroit esprit de localité qui engendre de si mauvaises passions (1). Disons que Calais seul en était cause: on soupçonnait l'habile ingénieur de trop s'intéresser à notre ville et à son avenir.

(1) Nous lisons les lignes suivantes dans une lettre qu'il adressait de Paris, le 25 février 1839, à une personne qui lui proposait la candidature à la députation de l'arrondissement, au nom d'un certain nombre d'électeurs : « Je me sens incapable de remplir un mandat pareil à celui que m'imposerait la représentation d'un arrondissement où se trouvent réunies deux villes aussi vivement prononcées l'une contre l'autre que Calais et Boulogne, à cause de la contrariété de leurs intérêts. C'est moi qui, il y a plus de quinze ans, ai été le promoteur des projets de Boulogne ; c'est moi qui les ai fait réussir complètement, alors qu'on doutait grandement du succès, il y a aujourd'hui cinq ans. Eh bien ! les Boulonnais ne m'ont pas pardonné d'avoir fait les projets de Calais et poussé de toutes mes forces à leur exécution ! Mais il a été toujours en moi de rechercher le progrès en tout, partout et pour tous : à Boulogne comme à Calais, à Marseille comme à Cette, deux autres ports d'intérêts opposés, à Dunkerque comme à Bordeaux.... »

On le voit, il y avait bien de la délicatesse, de la générosité, de la conscience, dans la manière de voir de M. Raffeneau !

Il est vrai, M. Raffeneau aimait Calais; mais ce qui l'inspira avant tout dans ces conceptions, ces projets, dont l'exécution complète fera du port de Calais le premier port de la Manche, sans contredit, pour la sûreté de ses relations avec l'Angleterre et *vice-versâ*, pour ses moyens si avantageux de communication avec l'intérieur par les canaux qui y aboutissent, et pour le facile abord qu'il offre aux navires qui veulent s'abriter contre la tempête, c'était son amour du bien public, son esprit national.

C'est ainsi que, par suite de l'adoption de ces projets, s'ouvrirent successivement, en 1836, la grande écluse dite de la Citadelle, qui rend à la fois service à l'agriculture par l'écoulement qu'elle procure aux eaux du pays, et au commerce par la faculté qu'elle donne de transborder les marchandises destinées à l'intérieur et à l'extérieur; ce vaste bassin à flot, véritable bienfait pour les navires, et ces deux nouvelles jetées qui prolongent leurs bras de 250 mètres de plus dans la mer. Le souvenir du bassin à flot, qui date du mois de décembre 1842, est consacré par une médaille où le gouvernement a fait inscrire, entr'autres noms, ceux de MM. Raffeneau et Néhou, le premier comme auteur des projets, le second comme ayant fait exécuter le travail. Dans quelques jours, le jeu de la puissante écluse de chasse, qui s'ouvre à l'est du fort Risban, complètera l'ensemble de ces travaux, si exactement décrits par M. Néhou dans l'Almanach de Calais de 1843, et qui doivent inscrire le nom de M. Raffeneau en caractères ineffaçables dans la mémoire de Calais, puisqu'ils assurent un magnique avenir commercial à notre ville. Inscrivons aussi le nom de M. Raffeneau sur la pierre; que l'écluse de chasse s'appelle écluse Raffeneau: c'est un justice populaire à rendre à la mémoire du défunt et à un nom qui ne sera pas exposé à être effacé par la main des révolutions.

Tant de travaux utiles, tant de services rendus méritaient d'être reconnus par le gouvernement; aussi le 28 décembre 1835, M. Raffeneau était nommé inspecteur divisionnaire-

adjoint ; en 1837, il recevait la croix d'officier de la légion d'honneur, et le 21 janvier 1839, il était élevé au grade d'inspecteur divisionnaire.

Cinq départemens du nord de la France entraient dans son inspection, et non seulement il suffisait à ses fonctions, mais il recevait encore des missions particulières en dehors, qu'il remplissait comme il faisait de tout ce qui lui était confié, c'est-à-dire parfaitement et d'une manière remarquable. Ainsi il fut chargé successivement d'aller étudier, sur les localités mêmes, les travaux du port de Toulon, ceux de la défense de la pointe de Grave, à garantir contre les envahissemens de la mer, et les moyens d'améliorer et d'agrandir les ports de Marseille et de Cette. Certes, ces objets étaient d'une importance majeure, et il fit sur tous des rapports qui sont des modèles et qui ont servi ou qui serviront de base certaine à l'exécution.

Le 12 novembre 1839, il était chargé de l'inspection de tous les travaux hydrauliques du département de la marine, et quelques jours après, le 22 du même mois, il était mis, par M. le ministre des travaux publics, à la disposition de M. le ministre de la guerre, qui lui donnait la mission d'aller en Afrique étudier, sur le littoral de ce nouveau pays de France, les moyens de fonder des établissemens maritimes.

C'était là une belle, mais difficile et laborieuse mission, et M. Raffeneau avait alors plus de *soixante-six ans*. Et cependant M. Raffeneau, toujours animé de l'amour de son état, de l'amour de la France, qu'il voulait forte et grande, n'hésita pas un seul moment. Le 9 mars 1840, il faisait route pour l'Afrique, renouvelant ainsi, à près d'un demi-siècle de distance, l'exemple du savant baron Denon, qui, âgé de soixante ans, suivait l'expédition d'Égypte, comme membre de la commission scientifique, dont le plus jeune membre était, on se le rappelle, M. Raffeneau de Lile lui-même.

Arrivé à Alger, il porte tout d'abord son attention sur le port et les travaux qu'on y exécute et qui marchent rapi-

dement. Avec la promptitude et la sûreté ordinaires de son coup-d'œil, il juge de suite que la direction de ces travaux, consistant en la construction de digues, pouvait gravement compromettre l'importance de la position maritime d'Alger. Il juge aussi qu'il y a urgence à arrêter la construction de ces digues, et pour ne pas perdre de temps, il se rembarque immédiatement pour la France, arrive à Paris, se rend chez le ministre, lui démontre les dangers de la marche des travaux du port d'Alger, et quelques jours après, lui présente un avant-projet approuvé par le conseil-général des ponts-et-chaussées. M. le ministre de la guerre fit alors ce qu'il devait faire: il demanda une étude complète, et, en attendant, la direction des jetées d'Alger fut changée, conformément aux vues de M. Raffeneau. Toutefois la longueur de ces jetées fut limitée; il fallait du temps pour examiner la question et arriver à une mûre solution.

Quant à M. Raffeneau, il avait atteint son but: l'avenir du port d'Alger n'était plus compromis. Il retourna alors en Afrique, et sa conscience devait être heureuse; car il venait de remplir courageusement un devoir et de rendre un service signalé de plus à son pays.

Tout en s'occupant de compléter son travail sur le port d'Alger, M. Raffeneau étudia des projets de desséchement des plaines marécageuses de l'Algérie et des environs de la Calle, de Philippeville et de Bone; puis il explora toute la côte, depuis Alger jusqu'à Bone, faisant lever divers mouillages, exécuter des sondages, au milieu d'incroyables fatigues et même de dangers.

De retour à Alger, M. Raffeneau mit la dernière main à la rédaction de son projet sur le port d'Alger, au point de vue militaire et commercial; ce projet, soumis à une commission locale composée d'ingénieurs civils et militaires, d'officiers de marine et d'officiers généraux d'état-major, reçut une unanime et éclatante approbation. En juillet 1841, il était aussi approuvé unanimement par une commission formée à Paris et composée de sept officiers supérieurs de la marine;

et au mois d'août suivant, ces deux approbations étaient consacrées par celle du conseil-général des ponts-et-chaussées.

Malgré toute l'autorité de ces adhésions, le gouvernement et les chambres s'en tinrent à la réalisation d'un projet beaucoup moins vaste et satisfaisant, mais remplissant encore une des vûes de M. Raffeneau, auquel appartient le mérite d'avoir arrêté la mauvaise direction des travaux entrepris au port d'Alger. Nous dirons, comme beaucoup de spécialités notables, il est regrettable qu'on ait jugé nos immenses ressources financières insuffisantes pour exécuter un projet qui, suivant le conseil d'amirauté, *résolvait d'une manière complète le problème posé*, et présentait, dit le rapport de la commission du budget de 1843, *un caractère de perfection et de grandeur qui honorent le talent et le patriotisme de son auteur.*

Au mois de juillet 1842, lors des élections générales pour la chambre des députés, toutes les nuances d'opinions du collége électoral d'Arras appuyèrent la candidature de M. Raffeneau de Lile; cette candidature, qui n'avait pas été sollicitée, échoua, faute de quelques voix. Ce fut un acte d'ingratitude et d'imprévoyance; avec un homme comme M. Raffeneau, il y avait lieu de mettre de côté les passions politiques: il ne s'agissait que d'envoyer à la chambre un bon député, et, à cet égard, M. Raffeneau réunissait à un haut degré toutes les conditions requises.

N'avait-il pas un esprit élevé, un caractère ferme, indépendant; un cœur animé au plus haut point de sentimens français? Comme ingénieur, n'avait-il pas exploré presque tous les points du territoire? n'en connaissait-il pas tous les besoins commerciaux, agricoles, politiques et moraux? Car il n'était pas qu'ingénieur; il avait des connaissances aussi solides que variées, même celles qui font l'homme d'état. L'agriculture, non seulement il l'avait étudiée, il s'en était occupé en agronome, mais encore il l'avait pratiquée avec succès. N'avait-il pas établi aux portes d'Arras, sur une propriété rurale qu'il affectionnait beaucoup, où il aimait tant à se reposer de ses travaux, une fabrique de sucre

modèle, entourée de champs, où il s'était livré maintes et maintes fois à des expériences toujours accompagnées de réussite, parce qu'elles étaient dirigées avec une grande habileté(1)? Il pouvait donc, comme député, représenter la France d'abord, puis le Pas-de-Calais, qu'il avait sillonné dans tous les sens par des études, des travaux et des bienfaits d'un grand prix.

Calais, au moins, acquitta autant qu'il était en lui la dette du département. Le 16 décembre 1842, la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de cette ville le nommait à l'unanimité l'un de ses membres honoraires, et le 5 décembre suivant, les électeurs du canton lui donnaient le mandat de membre du conseil-général du Pas-de-Calais à une très-forte majorité.

Le 8 octobre précédent, le gouvernement avait élevé M. Raffeneau au grade d'inspecteur-général des ponts-et-chaussées.

(1) Voici un extrait de la lettre que M. Raffeneau écrivait à notre Société d'Agriculture, le 2 novembre 1842, en réponse à la lettre par laquelle elle lui annonçait qu'elle venait de lui conférer le titre de membre honoraire; elle est datée de sa propriété, de Loués, près Arras : « La devise que vous avez choisie (*pro civibus colenda*) donne pour moi plus de prix encore à cet honneur. Le plus modeste, mais aussi le premier et le plus nécessaire de tous les arts, l'art agricole, est celui auquel vous consacrez, avant tous les autres, vos nobles travaux. En cela, vous imitez les anciens, dont vous aimez tant à retrouver les traces, et dont j'ai été si heureux d'admirer les grandes choses sur la terre des Pharaons : l'agriculture était, chez eux, le plus vénéré de tous les arts. Cet art me semble en effet celui qui est le plus digne de tous nos efforts, et c'est aussi celui qui en a le plus besoin; car au milieu des éloges presque stériles qu'on lui a prodigués depuis quelque temps, il a fait en réalité le moins de progrès. Une des sciences que vous cultivez lui vient aujourd'hui en aide; la chimie organique, par ses récentes découvertes, lui ouvre une voie nouvelle, et nous espérons qu'elle sera féconde. Mais dussions-nous un jour reconnaître que les idées sur lesquelles elle se fonde étaient hasardées, la pratique n'en aura pas moins reçu de leur hardiesse même une impulsion nouvelle, et j'aime à penser que cette impulsion ne saurait manquer de produire d'heureux résultats. »

Quel style large et quelle hauteur de vues !

Ces marques d'estime et de reconnaissance, données presque en même temps à M. Raffeneau par le gouvernement, au nom de la France, et par Calais, au nom du département, devaient être les dernières pour lui : elles couronnaient dignement sa belle carrière.

Nous avons dit en commençant que jusqu'au dernier moment M. Raffeneau s'était occupé de Calais ; cela est vrai : quelques mois avant sa mort, il donnait un avis favorable à un projet d'élargissement de l'écluse du Crucifix, ayant pour but le double intérêt de l'agriculture et de la navigation ; et la veille du moment fatal, il exprimait encore un avis favorable au système de chemin de fer de Calais, et c'était non pas l'ami de notre ville qui parlait, mais l'homme de science et l'ami de son pays. L'opinion de M. Raffeneau lui survivra : il nous défendra donc encore après sa mort.

Le 16 décembre 1842, il arrivait à Calais pour y remercier les électeurs du canton, qui venaient de le faire leur représentant au sein du conseil-général du Pas-de-Calais, où il ne devait pas cependant siéger. Quels services son influente parole, l'autorité de sa science n'y eussent-elles pas rendus ? Qui ne se rappelle que c'est lui qui entraînait le conseil-général, plein d'hésitations et de résistances, à voter les 375,000 francs que le département applique chaque année, par portion de 25,000 francs, au solde des travaux du port de Calais ? Le 18, il assistait à l'entrée d'un navire de fort tonnage dans le bassin à flot, sa création, qui ouvrait pour la première fois ses portes au commerce ; la reconnaissance publique profitait de la présence de M. Raffeneau à Calais pour improviser l'inauguration de ce bassin. Le même jour, les électeurs lui offraient un banquet dans le cours duquel il prononçait un discours qui lui conciliait toutes les opinions, tous les cœurs (1). Le 20, il quittait Calais, en promettant

(1) Nous sommes heureux de pouvoir donner en son entier ce discours, que des raisons particulières et de délicatesse empêchèrent de publier au moment où il fut prononcé. Aujourd'hui que M. Raffeneau de Lile est mort,

d'y revenir bientôt : il ne savait pas qu'il venait d'adresser ses derniers adieux à notre ville.

Avant de nous séparer d'un sujet que nous croyions pouvoir traiter sommairement et auquel nous avons fini par nous attacher longuement, parce qu'il est fécond en faits et en choses qui intéressent, émeuvent et élèvent l'esprit, résumons l'homme tout entier ; faisons-le revivre un instant

non seulement il n'y a plus d'inconvénient à publier les paroles si bonnes, si consciencieuses et si convaincues qu'il a fait entendre aux électeurs calaisiens ; mais il y a encore devoir et intérêt à le faire : devoir, car elles sont un titre de plus pour lui à la reconnaissance de nos concitoyens : intérêt, car, dans la bouche du grand ingénieur, de l'inspecteur-général des ponts-et-chaussées, elles doivent avoir et elles auront poids et autorité. Écoutons maintenant M. Raffeneau :

« En dotant divers pays de certains avantages particuliers, la Providence a imposé aux hommes l'obligation de travailler, pour faire sortir de ces avantages la plus grande somme de bien-être général.

» Sous ce double rapport, il est peu de villes qui soient plus favorisées que Calais. Situé à l'endroit le plus resserré du détroit qui sépare les deux peuples les plus éminens dans les sciences, les arts et l'industrie, il leur offre, par sa position, la communication la plus courte, la plus sûre et la plus exempte des chances et des inconvéniens si variables de la mer. Son port lui assurait, depuis des siècles, le moyen d'étendre son commerce au loin, et la Tamise, ouverte devant Calais, conviait des relations, je dirai presque de voisinage, avec le peuple le plus commerçant du globe, tandis que des canaux navigables procuraient à son commerce d'économiques ramifications avec l'intérieur de la France, jusques et compris Paris.

» Mais ces voies navigables s'arrêtaient aux portes de Calais ; les canaux restaient sans communication avec le port ; il fallait avoir recours au moyen lent et dispendieux du roulage ; le port s'encombrait de sable, et Calais était ainsi privé en grande partie des avantages que la nature lui avait préparés. La sagesse et le judicieux esprit des Calaisiens ont fait aller au-devant des améliorations que réclamait ce fâcheux état de choses ; des sacrifices considérables d'argent ne leur ont point coûté pour déterminer le gouvernement à réaliser ces améliorations, et par ces sacrifices, ils ont prouvé l'importance qu'ils y attachaient.

» Vous voyez aujourd'hui, messieurs, une partie de ces améliorations.

» La navigation fluviale a été mise en libre communication avec le port ; l'amélioration de cette navigation, quoique non encore terminée, a déjà procuré d'immenses avantages ; les canaux sont élargis et approfondis à l'égal des grandes lignes navigables ; le desséchement du vaste et si fertile territoire du Calaisis est considérablement perfectionné et le sera bientôt

dans notre pensée, montrons-le une dernière fois dans son ensemble, sous son aspect général et complet, au dehors et dedans ! réunissons enfin l'âme et le corps, ce qui faisait l'homme que nous regrettons !

M. Raffeneau n'était pas que richement doué sous le rapport de l'intelligence ; n'était-il pas ingénieur d'un haut mérite, chimiste, agronome ? ne connaissait-il pas les langues arabe, anglaise, italienne, hollandaise, etc. ? Les qualités morales, et celles que nous appellerons sociales, abondaient

encore davantage ; l'agriculture en ressent et en ressentira de plus en plus le bienfait, d'ici à peu de temps.

» Un bassin à flot vient d'être ouvert au commerce et met en communication, bord à bord, la navigation maritime avec la navigation intérieure ; une grande écluse de chasse va bientôt nettoyer et creuser le port, en en repoussant les sables ; un commencement de prolongement de jetées encaisse le chenal et, en produisant déjà de très utiles effets, ne donne encore qu'une bien faible idée de l'immense avantage qui résulterait de ce prolongement, s'il était poussé jusqu'à 250 mètres.

» Alors les bateaux à vapeur pourraient, même à la plus basse mer, venir se mettre à l'abri et débarquer dans le chenal ; car l'accès du port serait sûr et facile à toute heure et sans égard aux marées.

» L'abord de Calais, du côté du pays, n'a pas été moins favorablement préparé par la nature ; ses vallées les plus fertiles, les plus peuplées et les mieux disposées se présentent pour l'établissement d'un chemin de fer qui, par St.-Omer, Béthune et Arras, lierait Calais avec Paris, et c'est le tracé que nos voisins, les plus expérimentés dans l'art des chemins de fer, choisissent de préférence à tout autre, étrangers qu'ils sont aux préoccupations d'intérêt local qui, chez nous, obscurcissent la question de la meilleure ligne de fer entre Londres et Paris. La ligne qui, presque sans allongement et avec la moindre dépense de travaux, dessert les pays les plus productifs et la population la plus nombreuse, est, à leurs yeux, celle qui, financièrement parlant, est aussi la meilleure.

» Ce ne sera pas en vain que la Providence aura préparé à Calais, dans la disposition des lieux et des choses, les avantages naturels qu'il restait aux hommes à mettre en valeur, et ce sera Calais qui, par son judicieux esprit d'amélioration et par le vote de sa participation aux dépenses de perfectionnement du port, aura déterminé l'arrondissement d'abord, le département ensuite et enfin le gouvernement, à l'exécution des travaux les plus utiles au bien-être général.

» Honneur donc et prospérité aux Calaisiens, promoteurs du bien public ! »

encore chez lui. Sa taille était petite, son corps grêle même, mais droit et plein de vigueur, au niveau de l'intelligence et du cœur ; ses soixante-neuf ans n'étaient pas parvenus à courber son corps, et, à cet âge, il supportait encore des fatigues dont la verdeur de la jeunesse se serait fait un titre. Sa tête, qui était parfaitement développée, avait conservé tous ses cheveux, malgré les fatigues et les veilles de l'étude ; sa physionomie était pleine de distinction et de charme, animée par des yeux d'une étonnante limpidité ; son regard était à la fois doux, fin et pénétrant. Il avait une mise toujours fort soignée, presque coquette, quelque chose du grand seigneur du XVIIIe siècle, mais du grand seigneur qui s'était fait peuple, en allant s'asseoir sur les bancs du tiers-état; car son abord était facile, simple, grâcieux, bienveillant, encourageant même. Sa parole était fluide, claire et précise; il savait mettre la science à la portée de tous, la rendre aimable en quelque sorte. Il était bon, serviable, généreux, jamais oublieux des promesses qu'il faisait, toujours exact dans leur accomplissement. Nous nous rappelons avec émotion qu'à la fin de février dernier (un mois avant sa mort), il traversait *de pied* une grande partie de Paris avec cet empressement admirable de l'homme qui aime à faire le bien, pour apporter une promesse d'intérêt et de protection, tenue comme d'habitude, à l'un de nos amis qui lui était recommandé. Qu'on nous pardonne ce fait presque personnel, en considération du bienfaiteur, de l'acte que notre cœur sentait le besoin de mentionner. Aussi tous ceux qui ont approché et connu M. Raffeneau sont-ils restés remplis d'estime et d'une respectueuse affection pour lui.

C'est le 10 février 1843 que M. Raffeneau de Lile est mort, trop tôt pour lui, trop tôt surtout pour ses amis, pour la France. Il s'est éteint à 68 ans 5 mois et 18 jours : comme les hommes de bien, la conscience sereine; comme les hommes de cœur, sans faiblesse, et comme les hommes de génie, dans toute la force de son intelligence.

Certes, voilà une vie bien remplie, bien terminée, et son

souvenir doit rester vivant dans l'esprit de tous les bons citoyens, dans le cœur de tous les Calaisiens.

Calais, novembre 1843.

P. S. Depuis que nous avons écrit cette notice, le dernier grand travail conçu pour le port de Calais par M. Raffeneau de Lile, l'écluse de chasse, a été inauguré. C'est le 25 décembre que cette inauguration a eu lieu, *cette fois officiellement*, avec solennité, en présence de toutes les autorités de la ville et d'un concours considérable de monde. Le premier essai de l'écluse de chasse a complétement réussi; il a répondu à l'attente générale, au but que s'était proposé l'auteur du travail, et il a été salué par les acclamations de la foule. Le moment où, au bruit du canon, les trois passages de l'écluse se sont ouverts sous la pression du million de mètres cubes d'eau du réservoir, a été plein de grandeur, et nous avons regretté que le peintre Francia père ne fût plus là pour faire une de ces belles aquarelles frappantes de vérité et de vigueur, qu'il a improvisées plus d'une fois avec tant de bonheur. Mais, comme l'ingénieur qui a conçu les travaux du port de Calais, le peintre calaisien a disparu; il ne leur a pas été permis d'assister ici-bas à un spectacle qui les eût rendus, eux, qui aimaient tant Calais, si heureux et, en outre, plus confians que jamais dans l'avenir de notre ville.

L'écluse de chasse a fonctionné plusieurs fois depuis son inauguration, et les notables améliorations que le chenal et l'entrée du port en ont reçues permettent aujourd'hui de considérer ce beau travail comme un immense bienfait pour Calais, comme le premier pas fait dans une voie au bout de laquelle on peut déjà apercevoir l'importante position, le beau rôle réservés à notre ville.

Nous n'avons pas compté en vain sur l'esprit de générosité de nos concitoyens: notre pensée de réclamer le nom de

M. Raffeneau pour l'écluse de chasse a été adoptée avec faveur par tout le monde, avec empressement par la chambre de commerce, qui s'est adressée à cet effet au gouvernement; celui-ci comprendra, nous en sommes certains, tout ce qu'il y a d'honorable dans cette juste demande pour ceux qui l'ont faite et pour la mémoire de l'homme qui en est l'objet, et sous peu, l'écluse de chasse ne s'appellera plus qu'*Écluse Raffeneau*.

Disons en terminant que la reconnaissance de Calais n'a pas oublié le digne élève et l'ami de M. Raffeneau de Lile; une épée d'honneur et une coupe en vermeil, votées l'une par la ville, l'autre par la chambre de commerce, seront décernées dans quelques jours à M. Néhou, à l'ingénieur qui a fait exécuter avec un zèle à la fois si intelligent et si patient les projets du maître.

Calais, 19 janvier 1844.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

RECUEILLIES A CALAIS,

PENDANT LES ANNÉES 1842 ET 1843,

PAR LE DOCTEUR GOEDORP,

MEMBRE RÉSIDANT.

En publiant les tableaux de deux années d'observations météorologiques, nous ne nous sommes pas dissimulé que c'était encore bien peu pour avoir des données positives sur le climat de Calais et pour arriver à déterminer des *moyennes;* mais ce n'est là que le commencement d'un travail plus étendu que nous nous efforcerons de compléter.

Des observations de ce genre n'ont pas encore été faites à Calais, où elles offrent cependant un intérêt puissant; car cette ville est un des points extrêmes de la France vers le nord; et si l'on veut un jour avoir des données précises sur le climat de notre pays, il faudra réunir une grande masse d'observations faites sur les divers points de son étendue, et surtout vers les extrêmes.

L'utilité de ces recherches ne saurait être mise en doute;

elles éclairent une foule de questions d'agriculture, fournissent des données précieuses pour la navigation; elles facilitent aux médecins la recherche des influences que les vicissitudes atmosphériques exercent sur le développement et la marche des maladies, et leur permettent d'apprécier avec certitude l'action des divers climats; elles jettent enfin un grand jour sur les causes de phénomènes dont nous sommes sans cesse les témoins.

Bien qu'on fasse des observations météorologiques depuis un grand nombre de siècles, ce n'est que depuis une centaine d'années qu'elles ont acquis le degré de précision et d'exactitude désirables, grâce à l'invention de certains instrumens. Elles étaient en outre, avant la découverte de l'imprimerie et la diffusion des lumières, due à la presse périodique, la propriété de quelques savans isolés. Aujourd'hui, les archives de la science sont ouvertes à tous ceux qui veulent y fouiller; les recherches des observateurs ne sont plus bornées au pays qu'ils habitent: quel que soit le point du globe où une observation intéressante est faite, elle tombe bientôt dans le domaine public et chacun peut en tirer parti. La facilité et la rapidité des communications ont fait ainsi aux savans une existence commune qui a donné à leurs efforts une puissance jusqu'alors inconnue.

Malgré tous ces efforts, la météorologie est encore dans l'enfance, et c'est depuis peu seulement qu'on a essayé de jeter les fondemens de cette belle science et de réunir les matériaux épars dont elle se compose. Il est une cause qui explique surtout la lenteur de ses progrès, comparée à la rapidité de ceux de la physique et de la chimie; cette cause, la voici. Le météorologiste ne peut pas faire d'*expériences;* il ne fait que des *observations.* Les physiciens, les chimistes qui ont étudié un fait le reproduisent à volonté dans leur laboratoire, le modifient de mille manière différentes, tandis que le premier est obligé de l'attendre, de le prendre tel qu'il est, sans qu'il puisse ni le changer, ni le forcer à paraître à volonté.

Nos observations ont porté sur la marche du thermomètre, du baromètre et de l'hygromètre ; sur la direction des vents et l'aspect du ciel. Le thermomètre que nous avons adopté est celui à échelle centigrade ; les heures d'observation ont été celles où la colonne de mercure atteint, dans l'immense majorité des cas, son maximum d'élévation et son minimum d'abaissement. L'instrument était placé à l'ombre, au nord et à plusieurs mètres d'élévation au-dessus du sol.

Le baromètre est à syphon : c'est celui dit de Gay-Lussac ; il a été observé aussi aux heures où il atteint sa plus grande élévation ou son plus grand abaissement ; les corrections ordinaires ont été faites.

L'hygromètre est celui de Saussure, ou hygromètre à cheveu ; nous en avons aussi noté chaque jour les points extrêmes.

En indiquant l'aspect du ciel, nous nous sommes surtout attaché à désigner celui qu'il a présenté pendant la plus grande partie de la journée.

Les observations météorologiques que nous livrons à la publicité ont été faites dans le but d'étudier l'action des variations atmosphériques sur la marche et le développement des maladies ; voilà pourquoi nous nous sommes attaché à noter seulement les points extrêmes, sans tenir compte de variations minimes, dont l'importance était nulle pour le but que nous nous proposions.

JANVIER 1842.

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin	THERMOMÈTRE. 2 heures apr. midi.	THERMOMÈTRE. 10 heures du soir.	BAROMe. 9 heures du matin.	BAROMe. 3 heures apr. midi.	HYGROMe. 6 heures du matin.	HYGROMe. 4 heures apr. midi.	VENTS. Matin.	VENTS. Midi.	VENTS. Soir.	OBSERVATIONS.
1	0	0	0	769	769	90	90	N. E.	N. E.	N. E.	Temps couv., vent modéré.
2	1	1°	1°	769	764	100	98	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. mod., pet. pluie.
3	0	1	0	764	764	99	94	N. E.	N. E.	N. E.	T. nuageux, v. mod., neige.
4	0	0	–1	764	764	94	98	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent faible, neige.
5	–1	0	0	766	766	98	100	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
6	0	1	0	769	769	100	100	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent mod., neige.
7	0	–1	–3	776	776	80	80	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent mod., neige.
8	–4	–2	–4	778	778	85	92	N. E.	N. E	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
9	–6	–5	–4	769	767	92	95	N. E.	N. E.	N. E	T. couvert, vent assez fort.
10	–3	–2	–2	767	767	90	90	N. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, vent assez fort.
11	–2	–1	–1	766	766	98	60	S. O.	S. O	S. O.	T. couv., vent mod., neige.
12	–2	0	0	769	769	60	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
13	–2	0	–2	765	762	70	70	S. E.	S. E.	S. E.	T. couv., v. assez fort, neige.
14	0	2	1	757	757	80	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
15	1	3	2	764	764	82	80	S. O.	S. O	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
16	2	3	2	762	761	80	80	S. O.	S. O.	S. O	T. couv., v. mod., pet. pluie.
17	3	4	3	766	767	80	78	S. O.	O.	O.	T. couv., v. modéré, pluie.
18	4	5	3	773	772	80	80	N. O.	N.	N.	T. couvert, vent modéré.
19	3	4	1	776	773	85	80	N. O.	N. O.	N. E.	T. couv., brumeux, v. mod.
20	0	1	1	769	766	78	75	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
21	1	2	1	766	764	78	79	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
22	1	2	1	762	756	79	78	N. E.	N. E.	N. O.	T. couv., v. m., neige le soir.
23	2	3	1	746	746	75	80	N. O.	N. O.	[illegible]	T. couv., v. très-fort, neige.
24	1	2	0	759	756	70	78	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, v. assez fort, neige.
25	0	1	0	746	750	79	80	S. E.	S. E.	S. E.	T. couv., vent mod, neige.
26	0	2	5	757	746	80	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
27	4	5	4	759	762	72	70	S. O.	O.	O.	T serein, vent très-fort.
28	3	5	4	763	763	80	80	S. O.	O.	O.	T. serein, vent assez fort.
29	2	5	3	765	763	80	80	N. O.	N. O	N. O.	T. serein, vent modéré.
30	3	4	3	770	770	79	79	N. O.	N.	N.	T. couvert, vent modéré.
31	2	5	5	771	768	79	79	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. t.-fort, pet. pluie.
	0°–3	1°, 4	0, 7								
	1° 9										

BAROMÈTRE.

Maximum 778
Minimum 746
Moyenne le matin . . 776
Moyenne le soir . . . 764

HYGROMÈTRE.

Maximum 100
Minimum 60
Moyenne le matin . . 82
Moyenne le soir . . . 82

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . . . 4 fois.
Nord-est. 35
Nord-ouest . . . 18
Sud-est 6
Sud-ouest 24
Ouest 6

93 fois.

Jours de pluie 5
Jours de neige 10

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROMᵉ.		HYGROMᵉ.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	5°	7°	5°	768	780	78	79	N.	N.	N.	Temps serein, vent assez fort.
2	5	6	6	771	771	80	80	N. O.	N. O.	N. O.	T. c., v. assez fort, breuill.
3	5	8	3	775	775	85	82	S. O	S. O	S. O.	T. couv., vent mod., brouill.
4	2	3	0	728	778	75	78	N. E.	S. E.	S. E.	T. couv., vent mod., brouill
5	0	1	-1	773	773	75	70	S. E.	S. E.	S. E.	T. serein, vent modéré.
6	-1	1	-1	767	767	78	78	S. E.	S. E.	S. E.	T. serein, vent modéré.
7	-1	3	3	761	757	78	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
8	4	7	6	761	761	83	80	S.	S.	S.	T. couv., v. mod., pet. pluie.
9	4	-8	6	761	761	80	80	S.	S.	S.	T. serein, vent modéré.
10	6	9	7	764	762	80	80	S. O	S. O.	S. O	T. couv., v. mod., pet. pluie.
11	7	11	9	767	766	80	80	S. O	S. O.	S. O.	T. couvert, v. assez fort.
12	9	11	10	768	766	75	75	S. O	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, p. pl.
13	9	11	8	771	769	80	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
14	7	9	7	775	774	78	78	S. O	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
15	7	9	7	777	779	80	80	N. O.	N. O.	N. O	T. serein, vent modéré.
16	7	9	8	779	776	80	80	S. O.	S. O	S. O.	T. couv., v. modéré, brouill.
17	7	9	5	775	775	80	75	S. O.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
18	2	5	3	775	775	72	73	N. E	S. E	S. E.	T. serein, vent assez fort.
19	2	5	3	775	773	78	78	S. E	S. E.	S. E.	T. couv., v. faible, brouill.
20	2	3	2	768	766	78	78	N. O.	N. O.	N. E.	T. couv., v. faible, brouill.
21	3	7	6	762	761	80	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuag, v. très-fort, pluie.
22	5	9	8	760	757	80	80	S. E.	S. O.	S. O.	T. serein, vent modéré.
23	7	9	8	754	750	80	72	S. O	S. O.	S. E.	T. nuag., v. assez fort, pluie.
24	6	9	7	747	745	78	78	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
25	6	7	5	747	748	78	69	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
26	3	6	5	750	752	78	72	S. O.	S. O.	S. O	T. couv., v. très-fort, pluie.
27	4	8	6	761	748	78	79	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. viol., gr. pluie.
28	6	9	9	753	759	77	79	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv, v. très-fort, pluie.
	4°, 6	7° 1	5° 3								
	5°, 7										

BAROMÈTRE.

Maximum 779
Minimum 745
Moyenne le matin . . 765
Moyenne le soir . . . 764

HYGROMÈTRE.

Maximum 85
Minimum 60
Moyenne le matin . . 77
Moyenne le soir . . . 76

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . . . 3 fois.
Nord-est 4
Nord-ouest. . . . 9
Sud 6
Sue-est 14
Sud-ouest 48

84 fois.

Jours de pluie 13

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM.		HYGROM.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	10°	11°	7°	749	750	82	80	S. O.	S. O.	N. O.	Temps couv., v. viol., pluie.
2	6	8	9	762	759	73	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
3	10	12	10	762	761	82	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie
4	9	10	7	763	763	73	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
5	7	9	7	763	765	80	71	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
6	5	8	6	765	762	78	75	S. E	S. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
7	6	10	10	760	757	78	75	S. E.	S. O.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
8	10	12	7	753	753	83	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
9	7	7	6	757	758	75	80	O.	O.	O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
10	6	7	6	747	761	78	62	N. O	N. O.	N. O.	T. couv., tempête, pluie.
11	6	9	10	768	763	75	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
12	8	13	8	766	765	73	71	N. O.	N. O.	S. O.	T. serein, vent modéré.
13	10	11	8	762	766	85	80	S. O.	S. O.	N. O.	T. couv., v. assez fort, pluie
14	7	11	8	773	774	78	73	N. O.	N. O.	N. O.	T. nuageux, vent modéré.
15	8	10	10	774	775	78	78	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
16	10	12	10	774	771	82	80	N. O.	N. O.	N. O.	T. brumeux, vent faible.
17	9	12	10	769	768	82	72	N. O	N. O.	S. O.	T. nuageux, v. mod., pluie.
18	9	11	8	759	758	79	78	O.	O.	O.	T. couv., v. violent, pluie.
19	6	8	7	757	751	69	69	S. O.	O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
20	8	7	6	746	748	79	72	O.	N.	N.	T. couv., v. très-fort, pluie
21	6	8	6	758	763	80	70	N.	N.	N. E	T. couv., v. très-fort, pluie.
22	5	7	5	767	765	78	72	N. E.	N. E.	N. E.	T. c., v. assez fort, pl., grêle.
23	4	7	2	764	767	64	53	N. E.	N. E.	N. E.	T. nuag., v. t.-fort. pl., grêle.
24	2	10	7	770	769	73	63	E.	E	N. O.	T. nuageux, v. mod., neige
25	7	11	6	768	766	82	71	N. O.	N. O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
26	6	11	6	755	755	71	62	O.	N. O.	N. O.	T. nuag., v. très-fort, pluie.
27	5	9	7	759	760	75	75	N. O	N. O.	O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
28	9	11	10	759	759	85	80	S. O.	N. O.	O.	T. couvert, vent très-fort.
29	10	12	11	762	763	82	79	O.	O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
30	10	12	9	764	762	82	81	O.	S. O.	S. O	T. couv., v. très-fort, pluie.
31	9	10	10	762	756	81	85	S. O.	S. O.	N. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
	7°,4	9°,8	7°,6								
	8°,2										

BAROMÈTRE.

Maximum 775
Minimum 746
Moyenne le matin . . 761
Moyenne le soir . . . 761

HYGROMÈTRE.

Maximum 85
Minimum 53
Moyenne le matin . . 77
Moyenne le soir . . . 74

VENTS RÉGNANS.

Nord. . . . . 4 fois.
Nord-est 7
Nord-ouest. . . . 26
Sud-est 5
Sud-ouest 32
Ouest 17
Est. 2

93 fois.

Jours de pluie 22
Jours de neige. 1

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	BAROM^e. 9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	HYGROM^e. 6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	VENTS. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
1	8°	9°	6°	747	748	72	72	N. O.	N. O.	N. O.	Temps couv., v. t.-fort, pluie.
2	6	10	6	753	755	79	80	N. O.	N. E.	N. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
3	4	7	6	757	761	82	78	N. O.	N. O.	N. E.	T. couv., v. très-fort, pluie.
4	4	8	5	767	769	72	70	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
5	5	8	5	772	772	70	59	N. E.	N. E	N. E.	T. serein, vent modéré.
6	4	9	7	770	765	70	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
7	7	10	8	759	759	85	82	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. très-fort, brouill.
8	7	11	7	765	767	78	55	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
9	3	7	8	772	773	62	52	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
10	3	9	5	774	772	68	54	E.	N. E.	N. E	T. serein, vent assez fort.
11	4	9	5	771	768	74	52	N. E.	N. E.	N. E.	T. nuag., v. très-fort, pluie.
12	4	7	5	767	764	70	60	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
13	5	8	5	763	761	80	76	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
14	5	10	7	762	761	82	78	N. E	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
15	7	10	7	764	764	79	71	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
16	6	8	5	765	765	72	65	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
17	4	10	7	768	767	65	66	E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
18	6	10	8	769	769	82	71	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
19	8	9	8	769	769	79	79	N. E	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
20	8	12	8	768	768	82	68	N. E.	N. E	N. E.	T. serein, vent assez fort.
21	8	12	8	768	765	82	78	N. E	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
22	8	15	12	764	763	83	75	E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
23	10	17	12	763	763	83	70	S. O.	N. O	N. O.	T. serein, vent très-modéré.
24	10	17	13	763	763	80	72	N. O.	N. O.	N. E.	T. serein, vent très modéré.
25	11	17	11	765	765	81	71	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
26	10	14	10	765	764	75	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort
27	7	14	10	764	763	70	73	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. très-fort, pluie.
28	10	15	10	765	768	85	79	N. E	N. O	N. O.	T. serein, vent très-modéré.
29	10	16	10	766	764	82	73	N. O.	N. O.	N. E.	T. serein, vent modéré.
30	11	18	10	761	759	79	73	E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
	6°, 4	10°5	7°, 7								
		8°, 2									

BAROMÈTRE.

Maximum	773
Minimum	747
Moyenne le matin . .	764
Moyenne le soir . . .	764

HYGROMÈTRE.

Maximum	85
Minimum	52
Moyenne le matin . .	76
Moyenne le soir . . .	76

VENTS RÉGNANS.

Nord-est.	70 fois.
Nord-ouest. . . .	15
Sud-ouest	1
Est	4
	90 fois.

Jours de pluie. 7

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROMᵉ.		HYGROMᵉ.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	12°	15°	11°	762	762	80	72	N. E.	N. E.	N. E.	Temps serein, v. assez fort.
2	11	14	9	763	765	80	74	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
3	9	16	12	765	762	79	65	N.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
4	11	16	11	761	762	86	70	N. O	N. O.	S. O.	T. couv. v. mod, pet. pluie.
5	11	17	15	762	757	80	75	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, v. assez fort.
6	13	15	11	753	751	80	75	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent très-fort.
7	10	13	11	751	750	62	85	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
8	11	15	11	750	754	82	80	S O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
9	11	13	90	761	76[illegible]	80	65	S. O	S. E.	N. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
10	9	16	10	769	767	82	60	N O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
11	11	19	14	765	763	70	60	S.	S. E.	S E.	T. serein, vent assez fort.
12	13	15	11	761	762	80	78	N. O.	N.	N. O.	T. nuageux, vent modéré.
13	11	18	11	761	766	80	68	N. O.	N. O.	N O.	T. serein, vent modéré.
14	12	16	11	768	769	80	81	N. O.	N. E.	N. E.	T. ser., v. a. f., lég. brume
15	12	16	13	772	773	83	83	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
16	13	16	11	773	772	83	80	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent très-fort.
17	11	13	11	770	766	80	80	N.	N. E.	N E	T couvert, vent assez fort.
18	12	16	12	766	764	78	78	N. E.	N. E.	N. E.	T couvert, vent modéré.
19	12	14	12	759	759	88	80	N. E.	N. E.	S. O.	T. couv., vent presque nul.
20	12	15	11	758	758	80	68	S. O.	S. O.	S. O.	T serein, vent très-fort.
21	13	20	15	758	758	75	62	S.	S.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
22	15	16	13	758	758	79	80	S. O.	S. E	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
23	14	18	13	761	762	80	82	S. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
24	12	15	11	761	759	83	82	N. O.	N. O	N. O	T. couv., v. modéré, pluie.
25	12	18	13	763	762	78	63	S O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
26	14	20	13	761	761	79	82	S.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
27	14	19	16	763	763	80	70	S. O.	N O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
28	15	17	12	764	767	83	75	O.	O.	S. O.	T. couvert, v. mod., pluie.
29	13	19	13	768	767	78	69	N. O	N. O.	N. O	T. serein, vent presque nul
30	14	19	14	765	766	79	75	S. O.	S. O.	S. O	T. serein, vent assez fort.
31	14	20	15	767	768	80	61	O.	O.	O.	T. serein, vent modéré.
	12°	16°	12°								
	14°										

BAROMÈTRE.

Maximum	773
Minimum	750
Moyenne le matin . .	762
Moyenne le soir. . .	762

HYGROMÈTRE.

Maximum.	88
Minimum	60
Moyenne le matin . .	80
Moyenne le soir. . .	72

VENTS RÉGNANS.

Nord	3 fois.
Nord-est	21
Nord-ouest. . . .	21
Sud	4
Sud est	2
Sud-ouest	37
Ouest	5
	93 fois.

Jours de pluie 9

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	BAROMe. 9 heures du matin	3 heures apr. midi.	HYGROMe. 6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	VENTS. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
1	13°	21°	15°	770	769	79	62	O.	O.	S. O.	Temps serein, v. presq. nul.
2	16	19	13	769	771	86	65	N. O.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
3	12	18	15	773	772	75	62	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
4	14	21	15	770	769	69	62	N. E.	N. O.	N. E.	T. serein, vent modéré.
5	14	22	19	764	762	79	66	N. E.	N. E.	S. E.	T. nuageux, vent assez fort.
6	17	23	19	764	764	69	68	N. E.	E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
7	16	22	15	769	770	82	78	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
8	16	21	15	770	769	83	78	N. E.	N. E.	N. E.	T. brumeux, vent modéré.
9	15	18	15	771	769	83	82	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., brum., v. assez fort.
10	16	21	17	766	766	85	79	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
11	19	24	20	767	768	79	75	N. E.	N. E.	N E.	T. serein, vent modéré.
12	19	24	17	772	773	79	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
13	17	20	16	772	771	82	73	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
14	16	23	20	772	767	82	60	N. E.	N. E.	S. O.	T. serein, vent modéré.
15	19	22	15	765	765	82	72	N. O.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
16	16	22	18	765	765	79	79	N. O.	O.	N. O.	T. couvert, vent assez fort.
17	16	19	16	767	768	78	68	S. O.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
18	15	21	16	767	764	70	68	S. E.	S. E.	N. O.	T. couv., v. mod., pet. pluie.
19	16	19	16	761	759	83	79	S. O.	S. O.	N. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
20	16	23	19	759	759	83	73	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. presq. nul, pluie.
21	18	21	16	757	757	85	83	S. O.	O.	O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
22	17	22	15	759	759	82	69	S. O.	S. O.	O.	T. couvert, vent modéré.
23	15	19	16	760	762	78	68	O.	O.	O.	T. nuageux, vent très-fort.
24	18	17	15	759	758	83	87	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
25	16	19	17	761	759	80	73	S. O	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
26	14	19	19	758	759	85	71	S. O.	S. O.	O.	T. couv., v. violent, pluie.
27	16	21	17	768	771	79	72	O.	O.	O.	T. nuageux, vent assez fort.
28	15	22	15	772	770	79	68	N. O.	O.	O.	T. serein, vent modéré.
29	15	25	18	767	766	62	55	O.	O.	O.	T. serein, vent modéré.
30	18	23	19	763	759	68	78	N. E.	S. E.	S. O.	T. couv., v. a. f., orage, pluie.
	14°6	21°	16°4								
	17°, 3										

BAROMÈTRE.

Maximum	773
Minimum	757
Moyenne le matin . .	765
Moyenne le soir . . .	765

HYGROMÈTRE.

Maximum	86
Minimum	55
Moyenne le matin. .	78
Moyenne le soir . . .	70

VENTS RÉGNANS.

Nord-est.	40 fois.
Nord-ouest. . . .	9
Sud-est	3
Sud-ouest	20
Est	2
Ouest	16
	90 fois.

Jours de pluie 9

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^e.		HYGROM^e.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	13°	21°	14°	765	765	59	55	O.	S. O.	O.	Temps couv., vent assez fort.
2	15	17	15	766	765	60	63	O.	S. O	S. O.	T. couv., vent violent, pluie.
3	15	22	15	766	766	65	44	S. O	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
4	16	22	18	766	764	60	55	S. O.	O.	N. E	T. serein, vent modéré.
5	18	30	12	759	758	61	30	S. E.	S. E.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
6	18	19	14	758	761	40	53	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent modéré, pl.
7	15	20	15	764	766	60	40	O.	S O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
8	15	19	14	762	762	53	50	S. E.	S. O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
9	13	22	15	764	764	57	49	S O.	O.	N.	T. serein, vent modéré.
10	15	18	16	763	762	58	58	N O.	N. O.	N. E.	T. couvert, vent très-fort.
11	16	19	15	764	765	64	70	N.	N.	N.	T. couvert, vent assez fort.
12	15	20	16	769	769	67	58	N.	N.	N.	T. nuag., vent mod., brouill.
13	15	21	15	767	767	63	60	N. E.	N. O.	S. O.	T. nuageux, vent assez fort.
14	16	21	15	767	768	60	53	N. E.	N. E	N. E.	T. nuageux, vent assez fort.
15	13	22	18	766	767	62	42	N. O.	N. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
16	18	23	16	770	770	59	38	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent modéré.
17	15	21	15	772	770	58	36	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent modéré.
18	15	20	15	766	764	58	40	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
19	16	21	14	759	758	60	53	S. O.	S. O.	N. O.	T. nuag., vent assez fort, pl.
20	14	20	15	758	758	58	40	N. O.	O.	N. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
21	15	19	16	758	759	58	50	S. O.	S. O.	N. O.	T. couvert, vent très-fort.
22	16	19	15	759	757	58	60	N. O.	N. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
23	15	18	15	751	751	64	43	S. O.	N. O.	N. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
24	13	19	15	764	767	55	50	N.	N. O.	N. O.	T. couvert, vent assez fort.
25	13	20	15	769	769	54	45	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
26	13	22	17	773	773	54	54	N. O.	N. O.	S. O.	T. nuageux, vent assez fort.
27	17	18	16	776	764	60	64	O.	O.	O.	T. couv., vent très-fort, pl.
28	16	22	16	766	766	62	42	N. O.	N. O.	N. O.	T. nuageux, vent modéré, pl.
29	15	19	16	761	760	60	59	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent violent, pluie.
30	16	19	15	757	758	60	58	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
31	14	19	16	759	763	60	62	O.	N. O.	O.	T. couv., vent assez fort, pl.
	15°1	20°3	15°6								
	17°										

BAROMÈTRE.

Maximum 773
Minimum 751
Moyenne le matin . . 763
Moyenne le soir . . . 763

HYGROMÈTRE.

Maximum 70
Minimum 40
Moyenne le matin . . 58
Moyenne le soir . . 56

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . . . 8 fois.
Nord-est 6
Nord-ouest. . . . 30
Sud-est. 13
Sud-ouest 34
Ouest 12

93 fois.

Jours de pluie. 13

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROMe.		HYGROMe		VENTS.			OBSE VATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	16°	20°	14°	764	762	63	42	O.	O.	N. O.	Temps serein, vent ass. fort.
2	14	20	14	760	759	58	42	S.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
3	14	20	16	757	757	59	53	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
4	15	29	14	755	755	55	60	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
5	15	20	15	759	764	59	49	N. O.	O.	S. O.	T. nuageux, vent assez fort.
6	16	20	17	764	766	59	50	N. O	N. O.	O.	T. couv., vent très-fort, pl.
7	15	21	18	771	772	58	57	O.	O.	S. O	T. nuageux, vent assez fort.
8	17	24	19	772	772	60	45	S. E.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
9	19	25	20	768	766	60	56	S. O.	S. E.	S. E.	T. nuageux, vent modéré.
10	18	22	18	763	765	60	59	O.	N.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
11	15	22	15	771	771	55	38	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
12	15	21	18	771	772	50	35	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
13	17	19	18	770	769	58	53	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
14	17	22	20	766	765	63	58	N. E.	N E.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
15	19	25	20	762	763	63	53	N. E.	N. O.	N. O.	T. couv., v. mod., orage, pl.
16	18	24	18	764	766	65	52	N. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, vent modéré.
17	18	24	18	767	770	60	48	N. O.	N. O.	N. O	T. serein, vent modéré.
18	18	24	21	769	766	63	48	N. O	N. O.	S. E.	T. serein, vent mod., brouil.
19	18	27	22	760	758	62	39	S. E.	S. E.	S. O.	T. serein, v. fort, orage, pl.
20	18	24	18	758	758	60	42	S. O.	S. O.	N. O.	T. serein, vent ass. fort, pl.
21	17	24	15	753	765	52	38	N. O.	N. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
22	12	20	15	760	757	53	42	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent tr.-fort, pluie.
23	15	21	17	757	756	58	49	O.	S. O.	N. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
24	17	20	14	742	761	65	62	N. O.	N. O.	S. O.	T. couv., vent tr.-fort, pluie.
25	15	24	19	763	763	51	58	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuag., v. fort, orage, pl.
26	18	22	16	763	767	62	62	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
27	15	23	17	769	770	60	58	O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
28	16	23	19	767	765	55	51	S.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent assez fort.
29	19	20	18	765	767	63	69	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
30	17	24	18	767	770	64	55	S. O.	S. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
31	17	23	19	767	771	64	52	E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
	16° 4	22° 1	17° 1								
	19°, 4										

BAROMÈTRE.

Maximum 772
Minimum 742
Moyenne le matin . . 763
Moyenne le soir . . . 764

HYGROMÈTRE.

Maximum 68
Minimum 35
Moyenne le matin. . 63
Moyenne le soir . . . 59

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . 2 fois.
Nord-est. 14
Nord-ouest. . . . 25
Sud 2
Sud-est 6
Sud-ouest 34
Est 1
Ouest 9

93 fois.

Jours de pluie 12

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^e.		HYGROM^e.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	16°	24°	19°	771	773	68	55	N. E.	N. E.	N. E.	Temps serein, vent modéré.
2	18	24	19	773	773	60	51	N. O.	N. O.	N. E.	T. serein, vent modéré.
3	17	25	19	773	774	60	49	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
4	13	22	17	771	773	60	38	N. O.	N.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
5	16	21	14	773	773	49	45	N.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
6	14	22	18	772	772	50	50	N. O.	N. O	N. O.	T. serein, vent modéré.
7	15	22	18	772	772	59	55	N. O.	N.	N. E.	T. serein, vent modéré.
8	14	22	18	772	771	59	53	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
9	14	25	19	769	769	61	51	N. E.	S. E.	S. E.	T. serein, vent modéré.
10	17	24	18	765	766	63	60	S.	S. O.	S. O.	T. couv., v. mod., orage, pl
11	18	22	19	766	766	63	54	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
12	19	24	18	769	770	63	58	N. E.	N. E	N. E.	T. nuageux, vent assez fort.
13	13	21	16	768	764	58	48	N. E	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
14	13	24	19	763	763	58	53	S. E.	S. E.	S. E.	T. nuageux, vent modéré.
15	17	24	17	763	764	60	45	S. E.	S. E.	S. E.	T. nuag., vent mod., pluie.
16	16	23	19	766	766	58	55	S. E.	N. E.	S. E.	T. serein, vent modéré.
17	16	24	19	768	769	59	55	S. E.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
18	16	23	21	768	768	59	59	N. O.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
19	18	23	17	770	770	58	58	S. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
20	13	22	17	768	766	60	52	N. E.	N E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
21	14	22	19	769	770	58	52	N. E.	N. E.	N. E	T. serein, vent modéré.
22	17	22	17	774	776	59	45	N. E.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent assez fort.
23	16	21	17	777	778	58	56	N. E	N. E.	N. E.	T. couv., v. très-fort, pluie.
24	16	21	17	777	775	61	55	N. E.	N.	N.	T. couvert, vent modéré.
25	16	20	15	770	768	60	56	N.	N.	N.	T. couv., v. assez fort, pluie.
26	13	15	12	768	766	56	49	N.	N.	N.	T. couv., v. très-fort, pluie.
27	12	14	12	759	757	52	48	N. O.	N. O	N. O.	T. couvert, vent très-fort.
28	11	16	12	757	759	50	50	N. O	N. O.	N. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
29	11	16	12	763	764	58	49	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
30	13	17	16	761	760	69	68	S. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, v. très-fort, pluie.
	15°2	21°5	17°								
	17°, 9										

BAROMÈTRE.

Maximum 778
Minimum 757
Moyenne le matin . . 768
Moyenne le soir . . . 768

HYGROMÈTRE.

Maximum 70
Minimum 38
Moyenne le matin . . 58
Moyenne le soir . . . 58

VENTS RÉGNANS.

Nord. . . . . 11 fois.
Nord-est. 35
Nord-ouest. . . . 24
Sud 1
Sud-est 13
Sud-ouest 6

90 fois.

Jours de pluie. 7

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^e.		HYGROM^e.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	17°	21°	16°	765	765	69	63	N. O	O.	O.	Temps nuag., vent très-fort.
2	16	19	16	766	766	68	68	O	O.	N. O.	T. couv., vent tr.-fort, pluie.
3	14	19	71	769	769	64	53	N. O.	S. O.	S. O.	T. nuag., vent assez fort, pl.
4	16	19	16	768	769	66	60	N. O.	S. O	S. O.	T. couvert, vent modéré.
5	16	18	16	767	765	68	63	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
6	13	18	17	760	760	68	69	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
7	16	18	16	756	756	69	63	O.	O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
8	16	17	14	750	755	69	58	S. O	O.	N. O.	T. couv., v. violent, pluie.
9	13	15	12	750	755	68	62	N. O.	N. O.	N. O	T. couv., v. violent, pluie.
10	11	14	12	763	763	61	51	N. O	N. O	N. O.	T. nuag., vent assez fort, pl.
11	14	17	13	747	744	72	73	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent violent, pl.
12	12	11	9	743	750	55	55	N. O.	N. O	N. O.	T. couvert, vent violent, pl.
13	8	12	9	756	758	59	24	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
14	7	12	9	757	759	53	50	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
15	6	11	6	759	759	60	53	N. E.	S. E	N. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
16	6	10	4	756	756	58	48	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
17	5	8	7	748	748	58	58	S.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
18	8	10	8	757	761	64	62	N. O.	N. O.	N. O.	T. nuageux, vent violent.
19	7	9	8	771	772	63	68	N. O.	N. E.	N. E	T. couv., v. très-fort, pluie.
20	6	12	7	774	772	63	40	N. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent modéré.
21	7	11	9	764	763	62	61	S. O	S. O.	S. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
22	7	13	9	768	768	67	59	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent assez fort.
23	11	16	12	766	767	69	68	O.	O.	O.	T. nuag., vent assez fort, pl
24	12	15	13	764	761	66	66	O.	O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
25	12	14	11	750	747	70	69	S. O.	S. O.	N. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
26	8	11	8	751	753	69	51	N. E.	N. O	N. O.	T. nuag., v. assez fort, pluie.
27	6	12	8	757	757	62	59	O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
28	9	12	9	745	745	63	59	S. O.	S. O.	S. O	T. couv., v. très-fort, pluie.
29	7	12	8	754	755	67	49	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuag., v. modéré, pluie.
30	8	13	16	751	749	67	66	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
31	15	16	15	749	747	68	72	S. O.	S.	S.	T. couv., v. modéré, pluie.
	10° 6	14°	11° 2								
	11°, 9										

BAROMÈTRE.

Maximum 774
Minimum 743
Moyenne le matin . . 758
Moyenne le soir. . . 758

HYGROMÈTRE.

Maximum 73
Minimum 40
Moyenne le matin . . 63
Moyenne le soir. . . 63

VENTS RÉGNANS.

Nord-est . . . . . 4 fois.
Nord-ouest. . . . 31
Sud 3
Sud-est 1
Sud-ouest 40
Ouest 14

93 fois.

Jours de pluie 21

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^{e}.		HYGROM^{e}.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	13°	14°	11°	755	755	68	59	S. O	S. O.	N. O.	Temps couvert, v. assez fort.
2	11	13	13	759	759	67	68	N E.	N. E.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
3	13	13	10	758	759	70	68	S. O.	N. O.	S. E	T. nuag , v. modéré, pluie
4	12	15	12	758	758	68	63	S.	S. O	S. O.	T. couv., v. assez fort, p. pl.
5	13	15	12	761	762	70	67	N.	S. E.	S E.	T. nuag , v. modéré, pluie
6	10	11	12	766	766	68	63	S O	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
7	12	13	11	759	758	71	72	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
8	9	13	7	754	752	69	49	O.	N. O.	N O.	T. nuag., v. assez fort, pluie.
9	5	8	2	762	762	58	39	N. O.	N. O.	N O.	T. serein, vent très-fort.
10	3	6	2	754	754	59	56	S.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
11	1	7	3	762	765	62	53	S. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
12	3	7	2	768	768	62	50	E.	E.	N. E.	T nuageux, vent modéré.
13	0	4	1	768	768	62	59	E.	E.	E.	T. serein, vent modéré.
14	1	3	−1	768	767	66	64	S. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, v. mod., neige.
15	3	5	5	769	767	65	53	S. E.	S.	N. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
16	6	7	6	764	762	70	72	N.	N.	N.	T. couv , v. très-fort, pluie
17	5	6	7	763	760	71	71	S. E	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
18	7	10	7	755	755	71	62	S. O	S. O.	S. O.	T. nuag., v. mod., pl., grêle.
19	7	9	7	758	751	71	53	O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
20	9	10	8	752	757	71	68	S. O.	O.	O.	T. couv., vent violent, pluie.
21	8	12	12	757	757	69	75	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
22	13	13	10	755	756	73	72	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
23	11	11	8	752	750	71	68	S. O.	S. O.	O.	T. couv., v. violent, pluie.
24	5	8	4	754	758	65	62	N. O.	N. O	N. O.	T. nuageux, vent modéré.
25	5	6	11	758	758	68	68	S.	S O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie
26	12	13	10	758	762	70	71	S. O	S. O.	S. O.	T. couvert, vent très-fort.
27	10	12	12	762	759	70	68	S. O.	S O.	S. O.	T. couv , v. très-fort, pluie.
28	10	12	11	766	768	71	67	O.	O.	S. O.	T. couv., vent mod., pluie.
29	10	11	9	771	772	69	58	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent très-fort.
30	6	9	10	773	772	64	58	N. O.	N. O	N. O.	T. serein, v. assez fort, pl.
	7°, 5	9°, 8	7°, 8								
	8°, 4										

BAROMÈTRE.

Maximum	773
Minimum	750
Moyenne le matin . .	760
Moyenne le soir . . .	760

HYGROMÈTRE.

Maximum	75
Minimum	39
Moyenne le matin . .	67
Moyenne le soir . . .	66

VENTS RÉGNANS.

Nord	4 fois.
Nord-est.	5
Nord-ouest. . . .	18
Sud	4
Sud-est	11
Sud-ouest	36
Est	5
Ouest	7
	90 fois.

Jours de pluie 18

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^e.		HYGROM^e.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	10°	10°	9°	763	763	70	62	N. O.	N.	N.	Temps couv., vent assez fort.
2	9	10	6	767	770	68	59	N. E.	N. E.	N. O.	T. couvert, vent modéré.
3	9	10	10	774	775	68	69	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent mod., brouill.
4	9	11	9	775	772	69	72	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
5	8	9	12	774	771	72	69	O.	S. O.	S. O	T. couv., v. assez fort, pluie.
6	8	10	8	772	772	70	53	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
7	8	9	12	772	768	65	68	N. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
8	8	12	9	768	768	71	68	O.	O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
9	8	10	9	772	773	71	69	N. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, vent modéré.
10	9	10	6	772	772	69	69	N. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, vent modéré.
11	0	6	2	772	772	68	66	S. E.	S. E.	S. E.	T. couv., v. modéré, brouill.
12	0	3	0	774	775	65	59	S. E.	S. E.	S. E.	T. serein, vent assez fort.
13	-1	4	5	776	776	68	63	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, brouill.
14	5	8	8	779	778	68	70	S. O.	. O.	S. O.	T. serein, vent modéré.
15	9	10	9	773	773	73	72	O.	O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
16	9	11	9	773	773	73	73	O.	O.	O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
17	8	10	8	774	774	71	68	N. O.	N. O.	N. O.	T. nuag., v. assez fort, br.
18	6	9	8	776	776	69	69	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent mod., brouill.
19	7	9	7	776	776	70	69	O.	S. O.	O.	T. couv., v. modéré, brouill.
20	6	4	3	776	775	69	68	S. O.	S. O.	S. E.	T. couvert, vent assez fort.
21	4	6	5	775	775	69	68	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
22	3	5	3	776	774	68	67	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
23	8	10	9	774	774	71	70	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
24	10	12	10	776	776	71	72	O.	O.	O.	T. nuageux, v. mod., brouill.
25	10	11	7	776	776	71	71	O.	O.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
26	7	8	6	775	774	71	70	S.	S.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
27	5	8	7	775	776	71	70	S. O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent mod., brouill.
28	7	8	7	778	778	71	69	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent mod., brouill.
29	6	6	5	778	773	69	65	S. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent assez fort.
30	4	3	2	771	769	69	63	S. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent assez fort.
31	2	5	6	767	763	65	65	S.	S.	S. O.	T. couvert, vent assez fort.
	6°,6	7°,2	6°,7								
	7°,2										

BAROMÈTRE.

Maximum 779
Minimum 763
Moyenne le matin . . 773
Moyenne le soir . . . 773

HYGROMÈTRE.

Maximum 73
Minimum 59
Moyenne le matin . . 69
Moyenne le soir . . . 72

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . 3 fois.
Nord-est 2
Nord-ouest. . . . 30
Sud 4
Sud-est 14
Sud-ouest 27
Ouest 13

93 fois.

Jours de pluie 6

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin.	THERMOMÈTRE. 2 heures apr. midi.	THERMOMÈTRE. 10 heures du soir.	BAROMe. 9 heures du matin.	BAROMe. 3 heures apr. midi.	HYGROMe. 6 heures du matin.	HYGROMe. 4 heures apr. midi.	VENTS. Matin.	VENTS. Midi.	VENTS. Soir.	OBSERVATIONS.
1	6°	7°	4°	770	771	67	70	N.	N. O	N. O	Temps serein, vent ass. fort.
2	4	6	4	764	766	69	75	N.	N.	N. O.	T. couv., vent assez fort.
3	4	5	1	772	768	66	69	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
4	3	3	4	765	763	70	75	S. O.	S. O.	O.	T. couvert, vent assez fort.
5	4	6	4	761	758	78	80	O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent violent.
6	3	5	5	765	764	80	90	N.	N.	N. O.	T. couvert, vent modéré.
7	6	9	8	764	760	75	80	N. O.	O.	S. O.	T. couvert, vent assez fort.
8	9	6	5	749	740	85	86	S. O.	N. O.	N. O.	T. nuageux, vent assez fort.
9	2	5	7	755	740	68	72	N. O.	N. O.	S. O.	T. serein, vent très-fort.
10	6	6	4	736	741	83	75	O.	O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
11	4	6	2	742	741	71	70	O.	O.	S.	T. couv., vent ass. fort, neige.
12	3	5	2	731	734	79	80	S.	N.	N.	T. couv., v. assez fort, pluie.
13	3	8	7	730	725	88	88	S.	S. O.	S. O.	T. couv., vent viol., pluie.
14	4	5	4	740	736	63	90	S. O.	S. O	S. O.	T. couv., v.t.-f., pluie, neige.
15	1	3	2	736	735	86	88	S.	N. O.	N. O.	T. couv., vent mod., neige.
16	2	5	4	745	752	89	81	N. O.	N.	N. E.	T. couv., v. viol., pluie.
17	4	7	7	768	769	90	90	N. O.	N. O.	S. O.	T. ser., vent mod., léger br.
18	6	8	6	772	774	93	92	S. O.	O.	O.	T. couv., v. faible, brouill.
19	6	8	6	777	779	91	89	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, brouill.
20	2	4	0	773	771	87	90	E.	E.	E.	T. c., v. assez fort, brouill.
21	0	3	2	766	767	89	88	S.	S.	S.	T. couv., v. assez fort, brouill.
22	2	3	2	766	766	90	90	S. E.	S. E.	S. E.	T. couv., vent mod., brouill.
23	2	7	4	766	766	94	92	S. E.	S. E.	S. E.	T. nuageux, v. ass. fort, br.
24	4	6	5	764	763	92	90	S. E.	S. E	S.O.	T. couv., v. mod, pet.. pluie.
25	7	9	8	765	766	91	90	S. O.	S. O.	O.	T. serein, vent mod., pluie.
26	8	10	9	766	766	91	91	S. O.	S. O	S. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
27	9	11	11	764	764	91	91	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent tr.-f., pet. pl.
28	11	11	10	761	760	93	94	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent viol., pluie.
29	9	10	10	764	762	95	93	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent viol., pluie.
30	10	11	8	759	759	93	90	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, v. violent.
31	6	10	9	764	764	95	78	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent mod., pluie.
	4°,8	6°,6	5°,2								
	5° 6										

BAROMÈTRE.

Maximum	779
Minimum	725
Moyenne le matin	758
Moyenne le soir	757

HYGROMÈTRE.

Maximum	95
Minimum	63
Moyenne le matin	83
Moyenne le soir	84

VENTS RÉGNANS.

Nord	8 fois.
Nord-est	1
Nord-ouest	21
Sud	7
Sud est	8
Sud-ouest	34
Est	3
Ouest	11
	93 fois.

Jours de pluie	14
Jours de neige	3

Dates.	Thermomètre. 6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	Barom°. 9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	Hygrom°. 6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Vents. Matin.	Midi.	Soir.	Observations.
1	9°	11°	10°	764	764	79	72	S. O.	S. O.	O.	Temps couv., vent assez fort.
2	10	10	8	758	756	70	64	S. O.	S. O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
3	7	9	4	755	746	60	72	O.	S. O.	N. O.	T. couv., v. viol., pl., neige.
4	0	3	4	746	746	60	60	N. O	N. O.	N. E.	T. couv., v. très-fort, neige.
5	3	5	3	757	758	68	68	N O.	N. O.	N.	T. serein, vent très-fort.
6	3	6	3	760	758	66	68	N.	N.	N.	T. couv., v. fort, grêle, pluie.
7	-1	4	3	763	763	78	78	E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent modéré, pluie.
8	2	4	3	764	764	65	68	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
9	2	4	3	762	762	73	72	N. E	S. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
10	3	3	3	760	758	65	70	N. E.	N. E.	N. E	T. couv., v. très-fort, pluie.
11	4	4	4	761	762	72	75	N. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
12	4	5	2	764	766	68	65	E.	N. E	N. E.	T. couvert, vent très-fort.
13	-1	5	-0	766	764	68	69	N. E.	S. E.	S. E.	T. serein, vent modéré.
14	0	5	2	758	756	63	65	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
15	0	2	0	750	748	63	61	N.	N.	N.	T. couv., v. assez fort, neige.
16	1	2	2	743	742	68	65	N.	E.	E.	T. couv., v. assez fort, neige.
17	2	6	2	749	759	66	59	N.	N.	N. E.	T. nuag., vent mod., neige.
18	0	1	0	748	749	60	63	N. E	N E.	N. E.	T. couv., v. très-fort, neige.
19	1	3	2	749	747	75	75	N. E.	N. E.	S E.	T. couv., v. très-fort, pluie.
20	2	7	4	747	747	72	68	S. E.	S. E.	S. E	T. couv., v. modéré, pluie.
21	3	10	6	749	749	68	60	S. E.	S. E.	S. O.	T. serein, v. mod., pet. pluie.
22	6	12	7	747	749	70	72	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
23	4	12	5	751	750	71	70	S. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
24	4	7	4	754	755	70	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent très-fort.
25	3	4	3	755	755	69	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. ass. fort, neige.
26	2	4	3	755	753	61	65	N. E.	E.	E.	T. couv., vent mod., neige.
27	4	6	5	740	735	75	75	S. E.	S. E.	E.	T couv., v. modéré, pluie.
28	5	6	5	735	741	73	71	N.	N. E.	N. E.	T. couv., v. très-fort, pluie.
	2°, 8	5°, 6	3°, 5								
	3°, 9										

BAROMÈTRE.

Maximum 766
Minimum 735
Moyenne le matin . . 753
Moyenne le soir . . . 753

HYGROMÈTRE.

Maximum 79
Minimum 59
Moyenne le matin . . 68
Moyenne le soir . . . 64

VENTS RÉGNANS.

Nord. . . . . 11 fois.
Nord-est. 32
Nord-ouest. . . . 8
Sud-est 15
Sud-ouest 9
Est 7
Ouest 2

84 fois.

Jours de pluie. 11
Jours de neige 8

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^RE.		HYGROM^RE.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	5°	5°	1°	754	758	55	63	N. O.	N. E.	N. E	Temps couv., v. fort, neige.
2	3	6	3	761	763	63	54	N. O.	N. O	N. O.	T. nuag, v. modéré, neige.
3	2	6	2	766	767	42	55	N. E.	N. E	N. E.	T. nuag., v. assez fort, neige.
4	-1	6	4	770	773	40	50	N. E.	N. O	N. O.	T. serein, vent assez fort.
5	1	8	4	775	775	55	35	N. O.	N. O.	O.	T. serein, vent modéré.
6	3	8	3	774	772	41	43	O.	O.	N. O.	T. nuageux, vent modéré.
7	1	8	2	770	769	52	55	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
8	0	6	3	770	771	63	70	N. E.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent très-fort.
9	2	8	3–	773	773	61	61	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
10	3	7	4	770	768	52	41	N. E.	S.	S.	T. couvert, vent modéré.
11	4	8	4	768	768	41	42	S. E	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
12	5	9	8	765	761	76	69	S. O.	S. O.	S. O	T. couv., v. modéré, pluie.
13	6	11	8	758	757	55	35	O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent très-fort.
14	8	11	9	751	753	75	65	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
15	9	10	9	757	762	76	62	S. O.	N. O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
16	9	13	8	765	765	73	65	O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
17	7	16	9	763	761	65	49	S. E.	S. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
18	8	15	9	762	761	60	59	S.	S.	S. O.	T. serein, vent modéré.
19	8	13	10	761	761	70	45	S. E.	N. E.	S. E.	T. serein, vent assez fort.
20	9	16	13	757	754	62	50	S. E.	S. E.	S. E.	T. serein, vent assez fort.
21	10	16	10	754	751	58	40	S. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
22	11	18	12	751	751	49	42	S.	S.	S. E.	T. couv., v. modéré, pluie.
23	12	18	12	751	753	48	49	S. E.	S. O.	S. E	T. nuag., v. assez fort, pluie.
24	12	17	11	754	755	60	35	E.	S. E.	S. E.	T. nuageux, vent assez fort.
25	7	13	7	757	757	45	42	E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
26	3	10	3	756	756	40	38	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent violent.
27	1	8	6	756	756	40	40	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent très-fort.
28	5	9	5	757	757	50	49	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
29	4	12	4	762	764	48	39	N. E.	N. E.	N. E	T. serein, vent assez fort.
30	3	15	12	763	760	30	20	S. E.	S. O.	S.	T. nuageux, vent assez fort
31	10	15	10	753	750	45	59	S.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
	5°, 4	10° 9	6°, 7								
	7°. 7										

BAROMÈTRE.

Maximum 775
Minimum 750
Moyenne le matin . . 761
Moyenne le soir. . . 761

HYGROMÈTRE.

Maximum 76
Minimum 20
Moyenne le matin . . 54
Moyenne le soir. . . 49

VENTS RÉGNANS.

Nord-est . . . . . 32 fois.
Nord-ouest. . . . 10
Sud 8
Sud est 17
Sud-ouest 18
Est 2
Ouest 6

93 fois.

Jours de pluie 7
Jours de neige 3

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^e.		HYGROM^e		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	11°	16°	13°	756	754	68	49	S. O.	S. O.	S. O.	Temps couv., v. très-fort, pl.
2	12	15	11	757	757	69	55	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuag., v. violent, pluie.
3	11	15	11	760	760	65	38	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent modéré.
4	10	14	10	750	750	68	53	S. O	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
5	9	13	9	758	760	55	53	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent violent, pl.
6	8	12	11	763	760	40	72	S.	S. O.	S. O.	T couv., vent assez fort, pl.
7	10	12	11	757	757	75	72	S. O.	S. O	S. O.	T couvert, vent violent, pl.
8	10	13	9	753	756	50	30	O.	O.	O.	T. nuageux, vent violent.
9	9	12	7	755	754	55	40	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
10	6	11	6	760	762	40	39	N.	N.	N. O.	T. serein, v. ass. fort, grêle.
11	4	10	6	763	763	40	23	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent assez fort.
12	3	8	3	763	761	43	41	N. O	O.	N. O	T. couv., v. assez fort, neige.
13	5	10	5	759	759	52	48	N. O.	N.	N. O.	T. nuag., vent assez fort, pl.
14	4	9	8	763	763	42	60	N. O.	O.	O.	T. couv., vent violent, pluie.
15	9	14	10	767	768	52	48	O.	O.	O.	T. couvert, vent modéré.
16	7	15	10	763	760	60	60	S. E.	N E.	N.	T. serein, vent assez fort.
17	10	15	9	759	761	52	50	N.	N.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
18	8	13	8	765	766	53	51	N. E.	N. E.	N. E.	T. brumeux, vent modéré.
19	8	15	10	764	762	55	36	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
20	10	15	10	758	758	45	49	S.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent assez fort.
21	10	15	9	761	762	52	47	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent assez fort.
22	11	14	9	761	764	62	54	S. O.	S. O.	O.	T. nuageux, vent violent, pl.
23	6	16	10	766	766	45	45	O.	N. E.	N.	T. nuageux, vent modéré.
24	9	15	9	764	765	48	52	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
25	6	12	9	761	755	22	38	S.	S. O.	S. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
26	7	12	8	755	758	53	53	S. O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
27	7	14	6	758	762	46	48	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
28	5	16	12	761	759	43	30	S.	S.	S.	T. nuag., vent assez fort, pl.
29	10	14	10	756	757	40	50	S.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent assez fort.
30	8	20	13	759	761	47	53	S. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
	8°	13° 8	9°								
	10°, 4										

BAROMÈTRE.

Maximum 750
Minimum 768
Moyenne le matin . . 759
Moyenne le soir . . . 760

HYGROMÈTRE.

Maximum 22
Minimum 75
Moyenne le matin. . 51
Moyenne le soir . . . 49

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . 7 fois.
Nord-est. 19
Nord-ouest. . . . 14
Sud 7
Sud-est 2
Sud-ouest 30
Ouest 11

90 fois.

Jours de pluie 14
Jours de neige 2

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin.	THERMOMÈTRE. 2 heures apr. midi.	THERMOMÈTRE. 10 heures du soir.	BAROM^e. 9 heures du matin.	BAROM^e. 3 heures apr. midi.	HYGROM^e. 6 heures du matin.	HYGROM^e. 4 heures apr. midi	VENTS. Matin.	VENTS. Midi.	VENTS. Soir.	OBSERVATIONS.
1	11°	18°	12°	764	766	42	50	S. E.	N. E.	N. E.	Temps serein, vent assez fort.
2	10	17	12	767	767	48	52	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
3	12	17	11	761	759	61	61	N.	N.	N. O.	T. couvert, vent modéré.
4	10	14	10	759	759	58	30	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent assez fort.
5	12	18	14	759	758	50	30	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
6	13	11	9	752	753	55	59	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
7	7	15	11	756	755	50	35	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuag., vent assez fort, pl.
8	12	12	10	751	751	70	68	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent assez fort, pl.
9	9	14	10	754	754	55	60	E.	S.	N. E.	T. couv., vent modéré, pl.
10	8	15	10	764	764	50	55	N. E.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent assez fort.
11	8	16	10	768	768	50	55	E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
12	9	18	13	768	768	40	45	S. E.	N. O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
13	11	15	11	763	763	50	45	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent assez fort.
14	10	19	13	761	761	50	53	S. O.	S. O.	N. E.	T. couv., vent assez fort, pl.
15	12	16	13	754	754	50	45	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent assez fort.
16	10	17	11	751	751	60	55	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
17	11	16	13	751	751	55	50	S. O.	O.	N. E.	T. couv., vent très-fort, pl.
18	10	14	12	758	758	60	63	N.	N.	N.	T. couv., vent assez fort, pl.
19	11	16	13	761	761	60	55	E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent assez fort, pl.
20	12	17	12	762	762	53	45	S. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent très-fort.
21	13	17	13	758	758	68	49	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
22	13	17	11	757	757	60	57	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
23	14	17	14	758	758	68	68	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
24	14	17	14	753	753	68	68	S. O.	S. O.	O.	T. couv., vent modéré, pluie.
25	13	18	15	755	755	68	45	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
26	14	17	13	759	759	63	55	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
27	14	18	13	753	753	69	69	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
28	14	15	13	753	753	63	53	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
29	12	15	10	763	763	49	60	N. O.	N.	N.	T. couv., vent modéré, pl.
30	9	18	13	767	767	63	53	N. E.	N. E.	S. O.	T. nuageux, vent modéré, pl.
31	12	16	13	762	762	73	71	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
	11°3	16°1	12°								
	13°,1										

BAROMÈTRE.

Maximum 769
Minimum 751
Moyenne le matin . . 758
Moyenne le soir . . . 759

HYGROMÈTRE.

Maximum 73
Minimum 30
Moyenne le matin . . 57
Moyenne le soir . . . 53

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . . . 7 fois.
Nord-est 24
Nord-ouest 2
Sud 1
Sud-est 3
Sud-ouest 51
Est 3
Ouest 2

93 fois.

Jours de pluie 11

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	BAROM. 9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	HYGROM. 6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	VENTS. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
1	13	19°	15°	757	756	73	73	S. O.	S. O.	S. O.	Temps couv., vent mod., pl.
2	15	20	15	743	751	71	53	S.	S.	S.	T. nuag., vent très-fort, pl.
3	13	19	14	752	753	63	43	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v assez fort, pluie.
4	14	18	14	757	759	61	65	S. O.	N. O.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
5	12	17	13	760	760	60	35	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuag., vent assez fort, pl.
6	11	17	12	760	760	55	45	S. O.	S. O.	N. E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
7	12	16	13	763	763	53	59	O.	S. O.	S. O	T. couvert, vent très-fort.
8	13	14	13	752	752	70	59	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
9	13	16	13	751	756	65	55	S. O.	S O.	S O.	T. couvert, vent violent.
10	13	16	13	761	762	59	65	S. O.	N. O.	N. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
11	12	19	13	765	766	62	59	N. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, vent modéré, pl.
12	12	18	14	764	764	55	55	N. E	N. E.	N. E.	T. nuageux, v. très-fort, pl.
13	13	17	15	759	758	72	73	N.	N. E	N. E	T. couv., v. assez fort, pluie
14	14	21	15	763	764	71	62	N. E.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
15	15	19	16	764	764	69	49	N. E.	N. E.	N E	T. serein, vent très-fort.
16	16	19	16	763	763	60	45	N. E.	N. E	N. E.	T. serein, vent assez fort.
17	15	20	15	764	765	60	55	N. E.	N. E	N E.	T. serein, vent très-fort.
18	15	23	17	763	760	69	70	N. E	N. E.	N. E.	T. couv., v. assez fort, orage.
19	16	17	14	758	760	65	63	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent très-fort.
20	13	18	13	765	768	59	50	N. E.	N. E.	N. E	T. couvert, vent assez fort.
21	13	19	13	768	766	63	45	N. E.	N. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
22	15	20	14	764	766	67	58	O.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
23	13	17	13	766	766	52	44	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
24	13	20	15	765	765	49	45	N.	N	N.	T. nuageux, vent modéré.
25	14	18	15	762	762	62	55	N.	N.	N. E.	T. nuag., vent assez fort, pl.
26	14	20	13	762	762	60	50	N. E.	N. E	N. E.	T. serein, vent modéré.
27	11	22	16	760	757	53	40	N. E	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
28	14	19	14	755	755	45	33	N.	N. E.	N.	T. nuageux, vent assez fort.
29	13	17	14	757	759	44	45	N. O	N. O.	N. O.	T. couv., v assez fort, pluie.
30	13	20	14	762	762	60	50	N. O.	O.	O.	T. couvert, vent très-fort.
	13°4	18°5	14°1								
	15°, 3										

BAROMÈTRE.

Maximum	768
Minimum	743
Moyenne le matin . .	760
Moyenne le soir . . .	760

HYGROMÈTRE.

Maximum	73
Minimum	30
Moyenne le matin . .	61
Moyenne le soir . . .	50

VENTS RÉGNANS.

Nord	1 fois.
Nord-est	40
Nord-ouest. . . .	19
Sud	3
Sud-ouest	23
Ouest	4
	90 fois.

Jours de pluie 14

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin	THERMOMÈTRE. 2 heures apr. midi	THERMOMÈTRE. 10 heures du soir.	BAROM^e. 9 heures du matin.	BAROM^e. 3 heures apr. midi.	HYGROM^e. 6 heures du matin.	HYGROM^e. 4 heures apr. midi	VENTS. Matin.	VENTS. Midi.	VENTS. Soir.	OBSERVATIONS.
1	17°	17°	14°	758	762	86	73	S. O.	O.	O.	Temps couv., vent fort, pl.
2	15	19	15	762	762	80	75	O.	O.	O.	T. nuageux, vent très-fort.
3	15	20	14	764	765	79	69	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent très-fort.
4	16	25	18	761	759	78	62	S. O	O.	O.	T. serein, vent modéré.
5	18	20	15	759	761	78	68	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent violent.
6	16	20	14	764	768	79	72	N. O.	S. O.	O.	T. nuag., v. très-fort, pluie.
7	15	20	17	769	768	75	71	S. O.	S. O	S O.	T. couv., vent modéré, pl.
8	15	17	15	762	761	80	75	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent mod., pet. pl.
9	14	19	14	759	759	82	79	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent très-fort, pl.
10	14	19	14	763	765	75	65	O.	O.	O.	T. nuag., vent assez fort, pl
11	16	26	20	759	757	78	72	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuag., vent mod., or., pl
12	16	21	16	762	764	75	72	S. O.	O.	O.	T. serein, vent assez fort.
13	16	21	17	770	772	78	77	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent très-fort.
14	16	22	18	775	774	78	65	O.	O.	O.	T. serein, vent modéré.
15	17	22	16	775	773	75	68	O.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
16	14	20	16	773	771	72	71	N. E.	N. E	N. E.	T. serein, vent assez fort.
17	15	22	19	764	762	78	72	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
18	18	22	17	761	762	79	69	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
19	18	26	19	762	761	78	71	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent faible, pet. pl.
20	17	22	15	762	759	79	65	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent faible.
21	15	22	15	758	758	78	82	S O.	N. O.	N. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
22	14	21	17	763	766	78	78	N O.	N.	N.	T. couvert, vent assez fort.
23	15	20	14	770	771	79	70	N.	N.	N.	T. nuageux, vent modéré.
24	13	22	16	770	767	78	73	N.	N.	N.	T. serein, vent modéré.
25	14	21	16	765	762	82	73	N. E.	N. E	N E	T. serein, vent très-fort.
26	16	21	15	763	765	71	68	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
27	14	23	16	768	770	78	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
28	15	24	17	768	765	73	70	S.	N. O.	S. E.	T. serein, vent modéré.
29	18	19	17	760	760	83	75	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent très-fort, pl.
30	15	19	15	768	766	75	73	N. E.	N.	N.	T. couv., v. très-fort, pet. pl.
31	15	18	15	765	768	79	79	N.	N.	N.	T. couv., vent assez fort.
	15° 5	20° 9	15° 6								
	17°, 3										

BAROMÈTRE.

Maximum 775
Minimum 758
Moyenne le matin . . 764
Moyenne le soir . . . 764

HYGROMÈTRE.

Maximum 86
Minimum 65
Moyenne le matin . . 77
Moyenne le soir . . . 71

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . 13 fois.
Nord-est. 21
Nord-ouest. . . . 6
Sud 1
Sud-est. 1
Sud-ouest 36
Ouest 15

95 fois.

Jours de pluie. 11
Pluies abondantes.

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM.		HYGROM.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	16°	20°	15°	772	772	80	79	N. E.	N. E.	N. E.	Temps nuag., vent modéré.
2	14	21	16	771	769	78	79	S. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
3	17	24	20	764	763	85	80	E.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
4	19	26	21	761	762	85	70	N. E.	N. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
5	20	24	19	765	765	83	73	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent assez fort.
6	19	24	19	764	764	80	77	O.	O.	O.	T. couvert, vent assez fort.
7	20	24	19	765	765	79	70	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
8	18	24	18	766	766	80	69	O.	O.	O.	T. nuageux, vent modéré.
9	19	26	21	767	765	79	76	S.	N.	N. E.	T. serein, vent modéré.
10	22	30	22	761	757	80	59	S. E.	S. E.	S. O.	T. couv., v. mod., orage, pl.
11	18	22	17	761	765	79	65	O.	O.	O.	T. serein, vent très-fort.
12	18	23	17	773	774	80	65	S. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
13	18	25	19	776	776	79	70	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
14	19	25	20	776	776	85	75	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
15	19	27	21	772	769	80	67	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
16	22	27	20	770	770	83	79	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
17	20	24	20	768	767	83	80	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
18	21	29	24	765	764	82	78	S. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
19	22	25	20	765	764	81	78	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
20	19	22	16	765	766	81	65	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent assez fort.
21	19	23	19	765	765	79	78	S. O.	N. O.	N. O.	T. nuageux, vent modéré.
22	20	25	22	763	763	82	76	N. O.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
23	22	25	17	764	763	82	79	S. O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
24	19	24	20	762	761	79	75	N. E.	N. E.	N E.	T. nuag., v. mod., or., pl.
25	20	26	20	759	758	82	69	S. E.	S. E.	S.	T. nuag., v. mod., pet. pluie.
26	19	24	19	761	761	78	73	S.	N. E.	N. E.	T. nuageux, vent modéré.
27	20	24	19	763	764	82	82	N.	N. E.	N. E.	T. couv., vent mod., pet. pl.
28	20	23	19	766	764	82	80	S. E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent mod., pet. pl.
29	18	22	17	764	766	81	82	S. E.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
30	16	22	19	766	766	82	75	N. O.	N E.	N. O.	T. serein, vent modéré.
31	16	20	16	767	769	72	60	N. O	N. O.	N. O.	T. serein, vent très-fort.
	19°	24°	19°								
	20°, 7										

BAROMÈTRE.

Maximum 776
Minimum 758
Moyenne le matin . . 766
Moyenne le soir . . . 765

HYGROMÈTRE.

Maximum 85
Minimum 60
Moyenne le matin. . 80
Moyenne le soir . . . 73

VENTS RÉGNANS.

Nord . . . . 1 fois.
Nord-est. 36
Nord-ouest. 15
Sud 3
Sud-est 8
Sud-ouest 20
Est 1
Ouest 9

93 fois.

Jours de pluie 8

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin.	THERMOMÈTRE. 2 heures apr. midi.	THERMOMÈTRE. 10 heures du soir.	BAROMe. 9 heures du matin.	BAROMe. 3 heures apr. midi.	HYGROMe. 6 heures du matin.	HYGROMe. 4 heures apr. midi.	VENTS. Matin.	VENTS. Midi.	VENTS. Soir.	OBSERVATIONS.
1	15°	15°	15°	768	765	75	80	S. O	S. O.	S. O.	Temps couv., vent mod., pl.
2	18	21	19	768	770	82	82	O.	N.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
3	17	22	19	771	770	82	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
4	18	22	15	770	770	82	82	N. O.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
5	13	22	15	770	768	82	82	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
6	15	22	19	764	763	81	83	O.	S. O.	S. O.	T. serein, vent assez fort.
7	16	24	20	764	759	82	82	S. E	S. E.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
8	17	18	16	753	754	82	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
9	15	19	17	758	755	82	86	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
10	15	18	15	752	755	80	75	S. O.	O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
11	15	18	15	757	757	80	76	O.	O.	N. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
12	16	18	16	759	761	82	80	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
13	15	20	16	765	769	83	81	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. modéré, pluie.
14	17	21	17	770	770	83	73	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
15	15	21	16	768	768	83	82	N. E.	E.	E.	T. serein, vent modéré.
16	12	21	15	768	767	85	70	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent modéré.
17	12	24	17	762	761	79	69	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
18	16	18	16	758	758	80	80	S. O.	N. E.	N.	T. couv., v. modéré, pluie.
19	15	20	14	755	755	80	75	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
20	11	16	11	755	753	80	72	S.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
21	10	18	12	753	753	80	79	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
22	9	17	11	752	753	85	79	O.	O.	O.	T. nuag., v. modéré, pluie.
23	11	17	11	754	754	79	68	O.	S. O.	S. O.	T. nuag., v. modéré, pluie.
24	10	15	12	750	750	68	68	S. E.	S. E.	S. E.	T. couv., v. modéré, pluie.
25	8	15	12	753	753	68	68	E.	S. E.	S. E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
26	10	17	14	760	759	68	69	O.	N. E.	N. E.	T. couv., v. très-fort, pluie.
27	14	14	14	759	759	70	68	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
28	14	15	12	766	764	69	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. très-fort, pluie.
29	12	13	11	764	764	69	68	N. E.	E.	N. E.	T. couv., vent violent, pluie.
30	8	10	7	768	768	68	68	N. E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent assez fort.
	13°6	18°3	14°6								
	15°, 5										

BAROMÈTRE.

Maximum	771
Minimum	750
Moyenne le matin	760
Moyenne le soir	760

HYGROMÈTRE.

Maximum	86
Minimum	68
Moyenne le matin	78
Moyenne le soir	79

VENTS RÉGNANS.

Nord	2 fois.
Nord-est	29
Nord-ouest	5
Sud	1
Sud-est	8
Sud-ouest	30
Est	4
Ouest	11
	90 fois.

Jours de pluie 20
Pluies abondantes.

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROM^e.		HYGROM^e.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	9 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	7°	14°	11°	769	772	68	68	E.	N. E.	N. E.	Temps couv., v. modéré, pl.
2	10	16	13	773	771	68	69	N. E	N. E	N E.	T. couv., v. modéré, pluie.
3	12	16	12	767	765	69	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. modéré, pluie.
4	9	14	10	765	765	69	69	E.	N E.	N. E	T. nuag , v. assez fort, pl.
5	9	15	10	770	770	69	69	N. E.	N. E.	N. O.	T. serein, vent modéré, pl
6	10	16	12	771	771	69	69	N. O.	N. E.	N. E.	T. nuag., vent modéré, pluie
7	11	16	14	771	770	69	69	N O.	N. O.	N. O.	T. nuageux, vent modéré.
8	14	17	12	773	774	69	69	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, v. assez fort, pl.
9	10	17	12	776	777	69	69	E.	N. E.	N. E.	T. nuag., v. assez fort, pl.
10	10	14	10	776	776	69	69	E.	S. E.	S E.	T. couvert, vent modéré.
11	9	17	14	774	773	69	69	N.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
12	14	16	14	771	767	65	78	N.	N. E.	N. E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
13	14	16	13	771	770	78	73	E.	N. E.	N. E.	T. couv., vent modéré, pluie.
14	13	16	13	770	771	78	73	N. E.	N. E	N. O.	T. nuageux, vent modéré.
15	12	13	13	771	771	79	79	N. O	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
16	12	14	12	771	770	81	79	S. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
17	11	15	9	767	763	81	72	S. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
18	7	14	10	753	750	83	80	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
19	8	9	7	745	751	82	78	O.	N. O.	N. O	T. couv., v. très-fort, pluie.
20	5	11	5	756	757	73	73	N. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, vent assez fort.
21	5	10	6	764	763	82	73	N. O.	N. O.	N. O.	T. couvert, v. assez fort, pl.
22	5	8	8	762	749	75	83	O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. violent, pluie.
23	7	11	8	740	737	81	80	S. O.	S. O.	S O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
24	7	10	7	744	749	80	83	N. O	N. O.	N. O.	T. couv., v. violent, pluie.
25	5	10	7	758	754	79	83	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
26	5	9	7	756	757	75	79	N. O	O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
27	7	10	8	758	758	78	78	S. O.	S. O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
28	6	10	8	756	756	81	79	S.	N. O	N. O.	T. serein, vent assez fort.
29	6	11	8	759	761	81	81	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
30	7	11	8	766	770	80	79	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
31	9	12	11	771	771	83	82	O.	N. O.	N. O.	T. convert, vent modéré.
	9° 2	13° 6	10° 4								
	11°										

BAROMÈTRE.

Maximum	777
Minimum	737
Moyenne le matin . .	766
Moyenne le soir . . .	765

HYGROMÈTRE.

Maximum	83
Minimum	68
Moyenne le matin . .	77
Moyenne le soir . . .	76

VENTS RÈGNANS.

Nord.	2 fois.
Nord-est.	27
Nord-ouest. . . .	32
Sud	1
Sud-est	8
Sud-ouest	15
Est	5
Ouest	3
	93 fois.

Jours de pluie. 19
Pluies abondantes.

DATES.	THERMOMÈTRE. 6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	BAROMe. 9 heures du matin	3 heures apr. midi.	HYGROMe. 6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	VENTS. Matin.	Midi.	Soir.	OBSERVATIONS.
1	10°	12°	9°	771	769	83	82	N. O.	N. O.	N. O.	Temps nuageux, vent mod.
2	10	12	6	767	767	83	80	E.	E.	E.	T. couvert, vent assez fort.
3	2	9	4	764	763	63	78	E.	E.	N.	T. couv., v. modéré, pluie.
4	2	7	3	765	764	82	79	N. E.	E.	E.	T. couv., v. modéré, pluie.
5	4	7	2	764	766	82	85	E.	E.	E.	T. couv., v. modéré, pluie.
6	-1	5	3	768	766	75	80	E.	E.	E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
7	4	6	4	767	768	83	80	S. E.	E.	E.	T. couv., v. assez fort, pluie.
8	3	7	5	769	766	80	83	S. E.	S. E.	S.	T. couv., v. modéré, pluie.
9	4	7	4	763	760	83	80	S. O.	S. O.	S.	T. nuageux, vent très-fort.
10	4	7	4	759	758	88	85	S. O.	S.	S.	T. couvert, vent assez fort.
11	5	10	11	746	744	89	92	S.	S.	S. O.	T. couv., vent violent, pluie.
12	10	12	10	744	749	88	88	S. O.	S. O.	O.	T. couv., vent violent, pluie.
13	10	10	11	757	755	88	88	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent violent, pluie.
14	9	11	8	757	761	85	83	S. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
15	8	8	11	757	757	86	88	E.	E.	S. O.	T. couv., vent modéré, pluie.
16	8	8	6	759	763	88	88	N.	N. E.	N. E.	T. couv., vent modéré, pluie
17	3	6	2	769	771	69	71	N. E.	N. E.	N. E.	T. serein, vent assez fort.
18	1	7	1	780	779	75	75	N. E.	S. O.	S.	T. serein, vent modéré.
19	2	4	6	774	769	78	72	S.	S.	S.	T. couvert, vent assez fort.
20	8	9	7	759	758	78	78	N.	N.	N. E.	T. couv., v. modéré, pluie.
21	5	7	4	758	759	78	75	N. E.	N. E.	N. E.	T. couv., v. ass. fort, pluie.
22	4	2	4	754	744	78	78	S. O.	S. E.	S. E.	T. couv., v. modéré, neige.
23	5	8	6	754	752	79	75	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
24	7	8	6	738	740	79	79	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
25	5	9	5	740	740	78	79	S.	S.	S.	T. couv., v. très-fort, pluie.
26	4	7	5	744	746	78	79	S.	O.	O.	T. couv., vent assez fort, pl.
27	4	7	7	750	750	79	78	S.	S. E.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
28	8	14	9	741	739	79	88	S. O.	S	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
29	8	9	6	754	755	85	88	S. O.	S. O.	S. O.	T. nuageux, vent modéré.
30	5	10	5	755	760	83	85	S. O.	O.	N. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
	5°, 3	8°, 1	5°, 8								
	6°, 4										

BAROMÈTRE.

Maximum 780
Minimum 738
Moyenne le matin . . 758
Moyenne le soir. . . 761

HYGROMÈTRE.

Maximum. 92
Minimum 63
Moyenne le matin . . 80
Moyenne le soir. . . 81

VENTS RÉGNANS.

Nord-est . . . . . 4 fois.
Nord-est 11
Nord-ouest. . . . 7
Sud 16
Sud-est 6
Sud-ouest 25
Est 17
Ouest 4

90 fois.

Jours de pluie 20
Jours de neige 1

DATES.	THERMOMÈTRE.			BAROMᵉ.		HYGROMᵉ.		VENTS.			OBSERVATIONS.
	6 heures du matin.	2 heures apr. midi.	10 heures du soir.	9 heures du matin.	3 heures apr. midi.	6 heures du matin.	4 heures apr. midi.	Matin.	Midi.	Soir.	
1	6°	10°	11°	768	767	85	88	S. O.	S. O.	S. E.	Temps couv., vent assez fort.
2	11	12	7	768	768	85	83	S. E.	S.	S. O	T. nuageux, vent modéré.
3	5	11	9	770	772	82	82	S. O.	S. O	S. O.	T. serein, vent mod., brouil.
4	9	10	8	777	776	82	82	S. O.	S. O.	S. O	T. couv., v. modéré, brouill.
5	4	7	4	773	772	82	83	S.	S.	S.	T. couv., v. modéré, brouill.
6	2	6	5	770	770	85	83	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, brouill.
7	4	7	7	772	771	82	83	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, brouill.
8	6	7	5	774	774	83	83	N. E.	S. E.	S. E.	T. couvert, vent modéré.
9	2	4	2	774	774	82	83	E.	N. E.	N. E.	T. couvert, vent modéré.
10	0	3	1	770	771	82	82	S. E.	S. E.	S. E.	T. couv., v. modéré, brouill.
11	0	3	3	766	764	82	82	S. E.	S. E.	S. E.	T. serein, vent assez fort.
12	7	10	12	764	764	83	83	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., vent assez fort, pl.
13	9	14	8	767	767	83	83	S.	S.	S.	T. serein, vent modéré.
14	7	11	6	768	768	83	83	S. O.	S.	S.	T. serein, vent modéré.
15	5	10	7	768	772	83	83	S.	S.	S.	T. serein, vent modéré.
16	6	10	10	767	766	83	83	S.	S.	S. O.	T. couvert, vent modéré.
17	10	12	7	765	766	83	83	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. assez fort, pluie.
18	6	9	7	773	773	82	82	O.	O.	O.	T. serein, vent assez fort.
19	6	9	7	778	778	82	82	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
20	7	10	8	774	774	82	82	N. O.	N. O.	N. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
21	9	11	11	772	772	82	82	N. O.	N. O.	S. O.	T. couv., v. modéré, pluie.
22	10	11	10	769	767	82	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
23	9	10	8	757	754	82	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
24	5	8	5	756	758	82	82	O.	O.	O.	T. couvert, vent assez fort.
25	2	8	8	761	759	82	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
26	7	8	7	756	754	82	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
27	7	8	6	746	751	82	82	S. O.	S. O.	O.	T. couv., v. très-fort, pluie.
28	4	7	5	764	766	82	82	N. O.	N. O.	N. O.	T. serein, vent modéré.
29	8	10	10	768	768	82	82	O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent très-fort.
30	10	11	11	771	770	82	82	S. O.	S. O.	S. O.	T. couvert, vent violent.
31	10	11	10	769	765	82	82	S. O.	O.	O.	T. couvert, vent violent.
	5°, 9	8°, 9	6°, 9								
	7°, 2										

BAROMÈTRE.

Maximum	778
Minimum	746
Moyenne le matin . .	767
Moyenne le soir . . .	767

HYGROMÈTRE.

Maximum	73
Minimum	59
Moyenne le matin . .	69
Moyenne le soir . . .	72

VENTS RÉGNANS.

Nord-est.	3 fois.
Nord-ouest . . .	12
Sud	14
Sud-est	10
Sud-ouest	43
Est.	1
Ouest	10
	93 fois.

Jours de pluie 9
Pluies abondantes.

LISTE DES MEMBRES

ET

DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

du Commerce, Sciences et Arts de Calais.

1843-44.

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Le Préfet du département du Pas-de-Calais.
Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Boulogne.
Le Maire de Calais.
BLANQUART DE BAILLEUL, évêque de Versailles.
DELESSERT (François), membre de la chambre des députés.
DE RHEIMS (Charles), archéologue, membre de la Société des Antiquaires de la Morinie.
DUPIN aîné, député, procureur-général à la cour de Cassation.
DUPIN (Charles), pair de France, membre de l'Institut.
HÉRICART DE THURY, membre de l'Institut.
HUGUES, vice-président de la Société Centrale d'Agriculture de la Gironde.
Mme Lucien BONAPARTE, femme-de-lettres, à Canino.
MICHELET, professeur au Collége de France, membre de l'Institut.
PIGAULT DE BEAUPRÉ, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie et du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.
TÉTUT, avocat, ancien président de la Société.
WALCKENAER (baron de), membre de l'Institut.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1843.

MM. Le Maire de la ville, président honoraire.
BEAUMETZ (Octave), président.

MM. **Goedorp** (Henri), médecin en chef de l'hôpital militaire de Calais, vice-président.

Le Beau, avocat, homme-de-lettres, secrétaire-archiviste.

Fourdin (Eugène), homme-de-lettres, secrétaire-adjoint.

Matis (Alfred), trésorier.

MEMBRES RÉSIDANS.

MM. **Audibert** (Nestor), professeur d'hydrographie et de mathématiques.

Beauplant, ancien pharmacien-major des armées.

Bonard, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Calais.

Boulenger, docteur en médecine.

Carpot (Eugène), conservateur du Musée, membre fondateur de la Société Linnéenne du Nord de la France.

Decroix, pharmacien.

Denquin, médecin à St-Pierre-lès-Calais.

De Rheims (H.-J.), bibliothécaire, membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Dufaitelle (A.-F.), archéologue et homme-de-lettres.

Foucques, docteur en médecine.

Gageot, lieutenant-colonel du génie à Calais.

Gravis, docteur en médecine.

Guillebert (Victor), membre de la chambre de commerce et du conseil d'arrondissement.

Hamy (G.), propriétaire et hortic[r] à St.-Pierre-lès-Calais.

Hénocq (Henri), directeur de l'école primaire supérieure.

Isaac, juge-de-paix, membre du conseil d'arrondissement.

Jones (H.), propriétaire et hortic[r] à St.Pierre-lès-Calais.

Leleux, imprimeur-libraire du Roi.

Lemaire, notaire, premier adjoint au maire de Calais.

Lemoine (A.), courtier maritime.

Marshall, consul de Sa Majesté Britannique.

Mauricheau Beaupré, docteur en médecine.

Mouron (Alphonse), avocat.

Matis (C.) fils, membre du conseil général du commerce.

Néhou, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

Quillacq, négociant, second adjoint au maire de Calais.

Remy (J.-B.), propriétaire et agronome,

Roberts, négociant.

MM. Sanson fils aîné, pharmacien.
Scholey (G.-N.), homme-de-lettres.
Teneur, médecin-dentiste et horticulteur.
Spiers (G.-F.), courtier maritime.
Smith (John), propriétaire et hortic[r] à St.-Pierre-lès-Calais.
Vilain, architecte.

MEMBRES CORRESPONDANS

RÉSIDANT DANS LE CANTON DE CALAIS.

MM. Brunet (Aug.), propriétaire-cultivateur aux Attaques.
Buret-Darcy, d° d°.
Cailliette, propriétaire à Saint-Pierre-lès-Calais.
Degrez (Hippolyte), propriétaire-cultivateur à Marck.
Delhaye, propriétaire-cultivateur à Coquelles.
Dupont (J.-C.), propr[re]-cultivateur et maire de Coquelles.
Hubert-Codron, propriétaire-cultivateur à Fréthun.
Joutelle, horticulteur à Coulogne.
Level fils, propriétaire-cultivateur à Peuplingues.
Parenty (Ant.), propr[e]-cultivateur, maire de Peuplingues.
Pigache, propriétaire-cultivateur à Coquelles.
Pruvost, propriétaire-cultivateur à Nielles-lès-Calais.
Thin, propriétaire-cultivateur à Coulogne.
Trouille, propriétaire-cultivateur, maire de Sangatte.

MEMBRES CORRESPONDANS

HORS DES CANTONS DE CALAIS, ARDRES, AUDRUICK, GUINES ET MARQUISE.

MM. Adam (Achille), banquier à Boulogne.
Boilleau, archéologue à Tours.
Boursot (Adolple), négociant à Londres.
Cazin (F.), médecin à Samer.
Chauveau-Sire, banquier et membre du conseil d'arrondissement à Boulogne.
Collignon (Jules), peintre à Paris.
Courmaceul (Victor), jurisconsulte et homme-de-lettres à Saint-Omer.
Danvin, docteur en médecine à Saint-Pol.

MM. Degeorge (Frédéric), publiciste et homme-de-lettres à Arras.
Delaporte, docteur en médecine, chirurgien-aide-major.
Delehaye (Jacques), propriétaire-horticulteur à St.-Omer.
Demarle, pharmacien à Boulogne.
De Rheims (J.), pharmacien et homme-de-lettres à St.-Omer.
Destré, juge-de-paix à Samer.
Dourlen, docteur en médecine à Lille.
Duchesnes-Chénier, capitaine d'habillement au 74e régiment de ligne et homme-de-lettres.
Dufaitelle (Eugène), homme-de-lettres à Paris.
Dufaitelle (Hippolyte), négociant au Hâvre.
Fernel (Théodule), avocat et hommes-de-lettres à Neufchâtel-en-Bray.
Ferrat, docteur en médecine et médecin en chef de l'hôpital militaire à Bourbonne-les-Bains.
Francia (Alexandre), peintre, Bruxelles.
Garnier (J.), homme-de-lettres, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Picardie, Amiens.
Givenchy (L. de) secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de la Morinie, St.-Omer.
Heaver (John), agronome, Soxs, près Bergues.
Harbaville, conseiller de préfre et archéologue, Arras.
Hédouin, avocat et homme-de-lettres, Paris.
Hénissart, ex-secrétaire-général de la préfecture de la Lys, Versailles.
Jacques (L.), commissaire de marine, Marseille.
Laby (Alexandre), peintre, Paris.
Lamarle (Ern.), ingénieur des ponts-et-chaussées, Arras.
Lamarle (Gustave), do Douai.
Le Beau (Auguste), avocat, archéologue et homme-de-lettres, membre correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, Avesnes.
Levêque, homme-de-lettres, Cambrai.
Martin (Victor), docteur en médecine, médecin-adjoint aux hôpitaux de l'Algérie.
Moléon (de), directeur de la Société Polytechnique, Paris.
Mouron-Dessin, dessinatr et peintre, Soxs, près Bergues.
Noel (Louis), professeur et homme-de-lettres, St.-Omer.
Noel-Catrice, docteur en médecine, Gravelines.

MM. **Périer** (Jules), docteur en médecine, medecin-adjoint aux hôpitaux de Paris et homme-de-lettres.
Piers (Hector), homme-de-lettres, St.-Omer.
Poulain-Sta, juge-de-paix, Desvres.
Raby, commissaire de l'inscription maritime, Brest.
Rigollot, homme-de-lettres, Amiens.
Souville père, docteur en médecine, St.-Omer.
Souville (Gaston), docteur en médecine, médecin aux hôpitaux de l'Algérie.
Spiers (Félix), négociant, Londres.
Wyld (William), peintre, Paris.

MEMBRES CORRESPONDANS DES QUATRE CANTONS.

CANTON D'ARDRES.

MM. **Bouffe de Créqui**, doct[r] en médecine, Nielles-lès-Ardres.
Degrez (Charles), d[o] Tournehem.
Francoville (F[s].), juge-de-paix, Ardres.
Francoville (Ant.), propriétaire-cultivateur, Brêmes.
Goeneutte, pharmacien, Ardres.
Rançon, médecin-vétérinaire, Ardres.
Trouille-Duval, propriétaire-cultivat[r], Bois-en-Ardres.

CANTON D'AUDRUICK.

MM. **Degrez** (Hilaire), propriétaire-cultivateur, Nouvelle-Église.
Degrez (Usmar), rentier, Vieille-Église.
Grandsire, propriétaire, Audruick.
Hacoux, notaire et homme-de-lettres, Vieille-Église.
Hubert-Degrez, propriétaire-cultivateur, Oye.
Hubert (Félix), d[o] d[o]
Mercier-Waguet, propriét[re]-cultivateur, Nouvelle-Église.
Platiau (Alexis), d[o] Oye.
Platiau (C.-J.), d[o] d[o]
Waguet, d[o] Guemps.

CANTON DE GUINES.

M. **Allent**, juge-de-paix, Hâmes-Boucres.

MM. Boulenger-Fortin, propriétaire, Guînes.
Briche, do do.
Duchateau, propriétaire-cultivateur, Guînes.
Duflot, do do.
Filley de la Barre (Victor de) propriétaire, Guînes.
Foucault (Jules de), propriétaire, Hâmes-Boucres.
Fourcroy, propriétaire-cultivateur, Guînes.
Garasse (Aug.), médecin, Guînes.
Gody (Maurice), docteur en médecine, Guînes.
Guizelin (Léon de), propriétaire, Guînes.
Lenoir, do Guînes.
Leroux, do Hâmes-Boucres.
Level, do Pihen.
Parenty (Raphaël), propriétaire-cultivateur, Guînes.
Podevin, do Pihen.
Rébier-Briche, propriétaire-cultivateur, Guînes.
St.-Paul (le baron de), propriétaire, Hâmes-Boucres.

CANTON DE MARQUISE.

MM. Bouclet, propriétaire et maître de poste, au Buisson.
Cauville (Grenier de), propriétaire à Landrethun le Nord.
Leduc, propriétaire et membre du conseil d'arrondissemt, Marquise.
Mouron (Edouard), propriétaire, Réty.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Abbeville . . . Société Royale d'Emulation.
Amiens. . . . . Académie des Sciences.
— Société des Antiquaires de la Picardie.
Angers . . . . Société Industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.
Arras . . . . . Société Centrale d'Agriculture, du Commerce, des Sciences et Arts.
Avesnes . . . . Société d'Agriculture, etc.
Bayeux . . . . Société Vétérinaire des départemens du Calvados et de la Manche.
Beauvais . . . . Société Agricole Industrielle.

BORDEAUX . . .	Société centrale d'Agriculture de la Gironde.
BOULOGNE. . . .	Société d'Agriculture, du Commerce des Sciences et des Arts.
CAEN	Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
—	Société Royale d'Agricultre et du Commerce.
—	Société des Antiquaires de la Normandie.
CAMBRAI	Société d'Émulation.
DOUAI	Société Royale et Centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du départemt du Nord.
—	Société Médicale.
DUNKERQUE . . .	Société d'Agriculture, des Sciences et Arts.
EVREUX	Société Centrale d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
HAZEBROUCK. . .	Société d'Agriculture.
LILLE	Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
LONDRES	Société Royale d'Horticulture.
MONT-DE-MARSAN.	Société Economique d'Agriculture, du Commerce, Arts et Manufactures du département des Landes.
MONTREUIL . . .	Société d'Agriculture, etc.
PARIS	Société d'Encouragement pour l'industrie nationale.
—	Société Royale et Centrale d'Agriculture.
—	Société Royale d'Horticulture.
—	Institut historique.
—	Société Philotechnique.
—	Congrès Scientifique.
RHEIMS	Société d'Agriculture de la Marne.
ROUEN	Académie Royale des Sciences.
—	Société Libre d'Emulation.
—	Société d'Horticulture.
—	Société Centrale de la Seine-Inférieure.
SAINT-OMER . . .	Société d'Agriculture, etc.
—	Société des Antiquaires de la Morinie.
SAINT-QUENTIN . .	Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
STRASBOURG . . .	Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin.
VALENCIENNES . .	Société Royale d'Agriculture et des Arts.

VALENCIENNES . . Société Royale des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

VERSAILLES . . . Société Royale d'Agriculture et des Arts.

— Société Royale des Sciences morales, des Lettres et des Arts.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

Pages.





